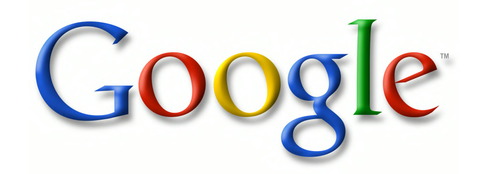
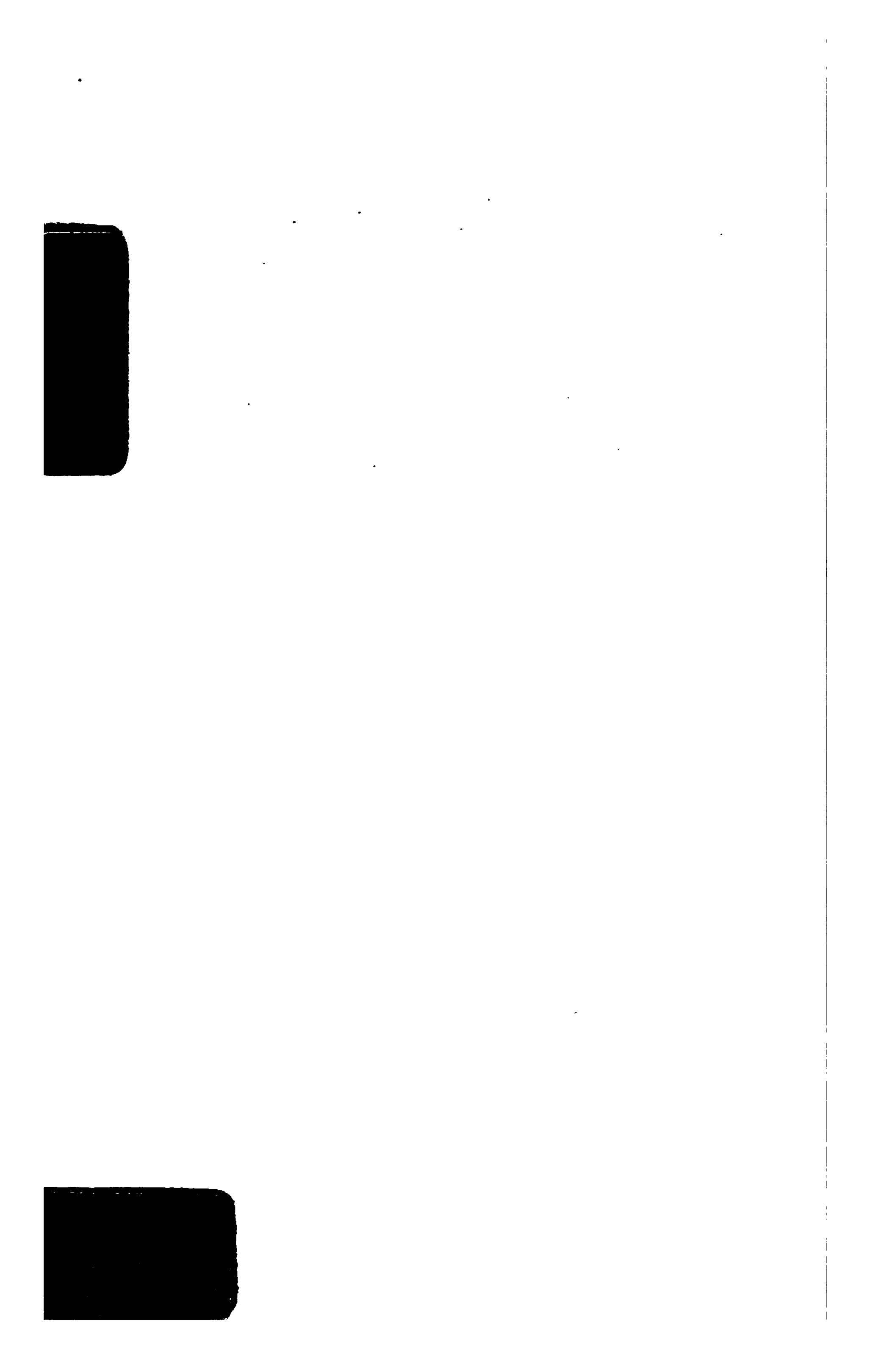
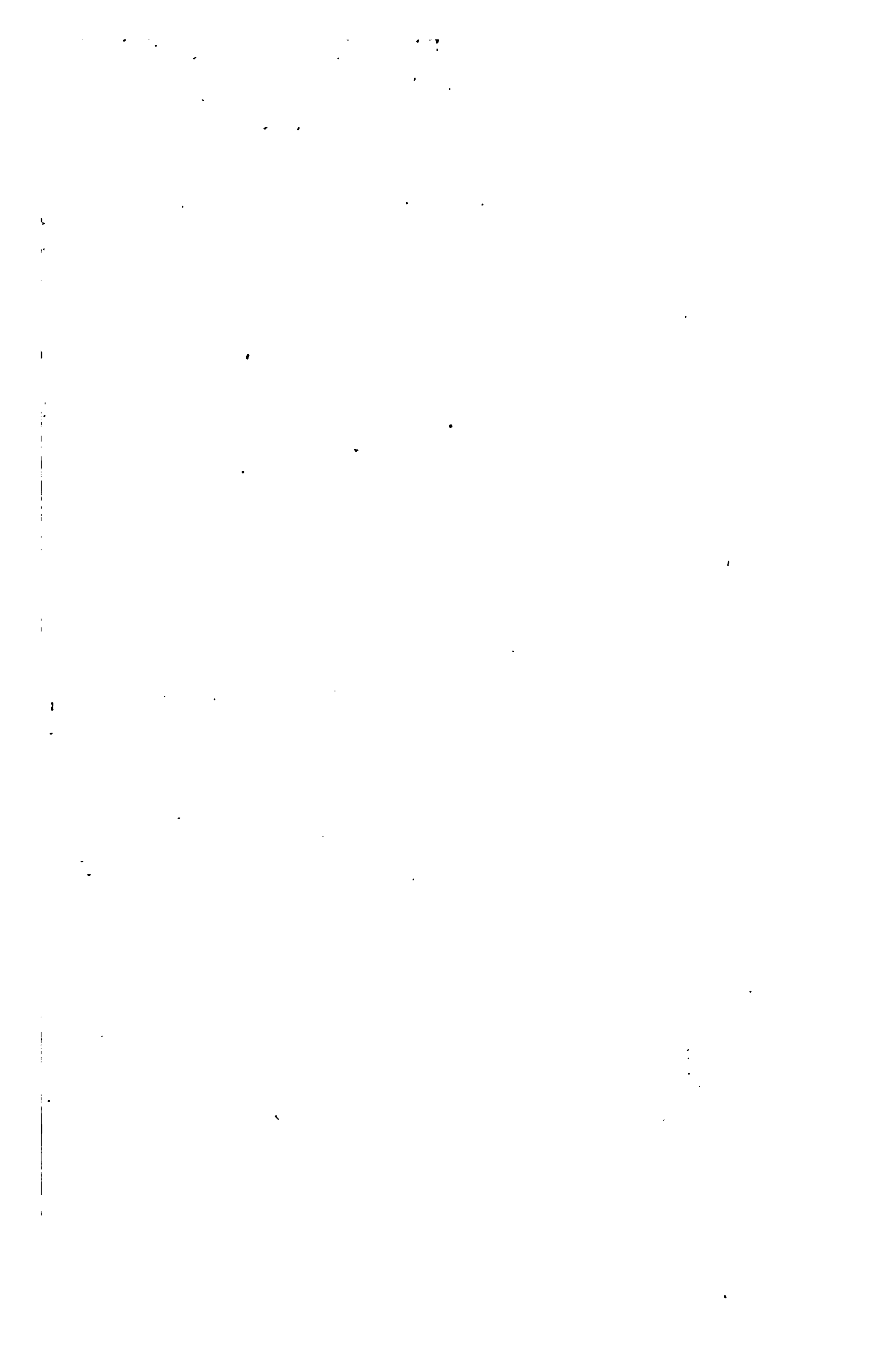



3 3433 06735579 6







VOYAGES

DU SIEUR

DE CHAMPLAIN,

OU

JOURNAL ÈS DÉCOUVERTES

DE LA NOUVELLE FRANCE.

TOME SECOND.



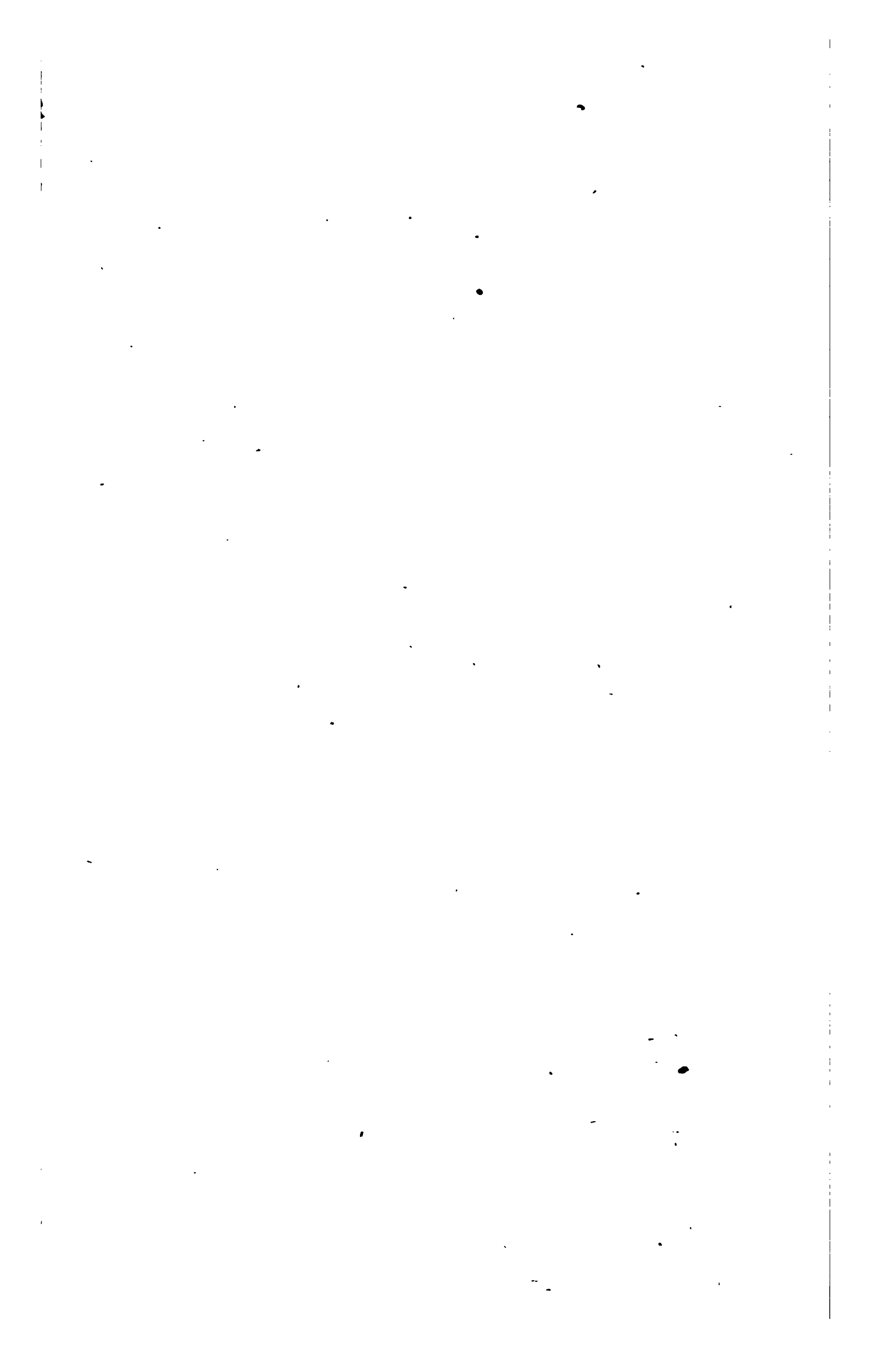
PARIS,

IMPRIMÉ AUX FRAIS DU GOUVERNEMENT

POUR PROCURER DU TRAVAIL AUX OUVRIERS TYPOGRAPHES.

AOUT 1830.





VOYAGES

DU SIEUR

DE CHAMPLAIN.

LIVRE PREMIER.

CHAPITRE PREMIER.

Voyage de l'autheur en la Nouvelle France avec sa famille. — Son arrivée à Québec. — Prend possession du pays, au nom de monsieur de Montmorency.

L'an 1620, je retournai avec ma famille à la Nouvelle France, où arrivasmes au mois de mai. Nous traversasmes plusieurs isles, et entre autres celles aux Oiseaux, où il y en a tel nombre, qu'on les tue à coups de baston. Le 24, nous passasmes proche Gaspey, entrée du fleuve Sainct Laurent... 1620.

Le 7 de juillet nous mouillasmes l'anchre au Moulin Baudé, à une lieue du port de Tadoussac, ayant esté deux mois à la traverse de nostre voyage, où

un chacun loua Dieu de nous voir à port de salut, et principalement moi, pour le sujet de ma famille, qui avoit beaucoup enduré d'incommoditez en cette fascheuse traverse.

Batteau qui vient à leur bord, où estoit le frère de la femme de l'autheur.

Le lendemain un petit batteau vient à nostre bord, qui nous dit que le vaisseau où estoit le sieur Deschesnes, parti un mois auparavant nous, estoit arrivé, qui fut près de deux mois à sa traverse. Le sieur Boullé, mon beau-frère estoit en ce batteau, qui fut fort estonné de voir sa sœur, et comme elle s'estoit résolue de passer une mer si fascheuse, et fut grandement resjoui, et elle et moi au préalable; lequel nous dit que deux vaisseaux de la Rochelle, l'un du port de 70 tonneaux, l'autre de 45, estoient venus proche de Tadoussac traitter; nonobstant les deffences du Roy, et avoient couru fortune d'estre pris par ledit Deschesnes, proche du Bicq, à 15 lieues de Tadoussac, néantmoins se sauvèrent comme meilleurs voilliers. Ils emportèrent cette année nombre de peleteries, et avoient donné quantité d'armes à feu, avec poudre, plomb, mesche, aux sauvages; chose très-pernicieuse et préjudiciable, d'armer ces infidèles de la façon, qui s'en pourroient servir contre nous aux occasions. Voilà comme tousjours ces rebelles ne cessent de mal faire, n'ayant encore bien commencé, désobéissant aux commandements de Sa Majesté, qui le défend par ses com-

Vaisseaux rochelois venus près de Tadoussac nonobstant les deffences du Roy.

Armèrent les Sauvages.

missions, sur peine de la vie. Telles personnes mériteroient d'estre chastiez sévèrement, pour enfreindre les ordonnances : mais quoi, dit-on, sont Rochellois, c'est-à-dire très mauvais et désobéissants subjects, où il n'y a point de justice : prenez-les si pouvez et les chastiez, le Roy vous le permet par les commissions qu'il vous donne. Davantage ces meschants larrons qui vont en ce pays subornent les Sauvages, et leurs tiennent des discours de nostre religion, très pernicieux et meschants, pour nous rendre d'autant plus odieux en leur endroit.

Les sieurs du Pont et Deschesnes partis pour aller à Québec.

Nous apprismes que les sieurs du Pont et Deschesnes estoient partis de Québec pour aller amont ledit fleuve affin de traitter à une isle devant la rivière des Hiroquois, ayant laissé à Tadoussac deux moyennes barques pour nous attendre, et les dépescher promptement, afin de leur porter marchandises, avant que sçavoir de nos nouvelles; ce qui fut fait ce jour mesme, et en envoyèrent une devant l'autre, que nous retinsmes pour nous en aller à Québec. Nous sceumes la mort de Frère Pacifique, bon religieux, qui estoit très charitable, et celle de la fille de Hebert en travail d'enfant, tout le reste se portoit bien : et pour l'habitation, elle estoit en très mauvais estat, pour avoir diverti les ouvriers à un logement que l'on avoit fait aux Pères Récollets, à demi lieue de l'habitation, sur le bord de la rivière Sainct Charles, et deux autres

logements, un pour ledit Hebert à son labourage, un autre proche de l'habitation pour le serrurier et boulanger, qui ne pouvoient estre en l'enclos des logements. Locquin partit promptement dans une chalouppe chargée de marchandises, pour aller treuver ledit du Pont.

Partement de l'autheur de Tadoussac.

Le 2, je partis de Tadoussac avec ma famille, et les religieux que nous avions menez, au nombre de trois, mon beau-frère, qui avoit hyverné deux ans et demi, et Guers, arrivasmes à Québec, où estant fusmes à la Chapelle rendre graces à Dieu de nous voir au lieu où nous espérions. Le lendemain je fis charger le canon, ce qui estant fait, après la saincte messe dite un Père Récollet fit un sermon d'exhortation où il remonstroit à un chacun le devoir où l'on se devoit mettre pour le service de Sa Majesté, et de celui de mondit seigneur de Montmorency, et que chacun eût à se comporter en l'obéissance de ce que je leur commanderois, suivant les patentes de Sa Majesté, données à mondit seigneur le Viceroy, et la commission à moi donnée de son lieutenant, lesquelles seroient leues publiquement en présence de tous, à ce qu'ils n'en prétendissent cause d'ignorance. Après cette exhortation l'on sortit de la chappelle, je fis assembler tout le monde, et commandai à Guers commissionnaire, de faire publique lecture de la commission de Sa Majesté, et de celle de monseigneur le Viceroy à moi donnée.

Son arrivée à Québec.

Exhortation que fait le père Récollet.

Ce faict chacun crie *Vive le Roy*, le canon fut tiré en signe d'allégresse, et ainsi je pris possession de l'habitation et du pays au nom de mondit seigneur le Viceroy. Ledit Guers en fit son procès verbal pour servir en temps et lieu.

L'autheur prend possession du pays.

Je résolus d'envoyer ledit Guers avec six hommes aux Trois Rivières où estoit le pont et les commis de la société, pour sçavoir ce qui se passeroit par delà, et moi je fus visiter quelques petits jardinages et les bastiments dont on m'avoit parlé; et en effect je treuvai ceste habitation si désolée et ruinée qu'elle me faisoit pitié. Il y pleuvoit de toutes parts, l'air entroit par toutes les joinctures des planchers, qui s'estoient restressis de temps en temps, le magasin s'en alloit tomber, la court si salle et orde, avec un des logements qui estoit tombé, que tout cela sembloit une pauvre maison abandonnée aux champs où les soldats avoient passé, et m'estonnois grandement de tout ce mesnage: tout ceci estoit pour me donner de l'exercice à réparer ceste habitation. Et voyant que le plustost qu'on se mettroit à réparer ces choses estoit le meilleur, j'employai les ouvriers pour y travailler; tant en pierre, qu'en bois, et toutes furent si bien mesnagées, que tout fut en peu de temps en estat de nous loger, pour le peu d'ouvriers qu'il y avoit, partie desquels commencèrent un fort, pour éviter aux dangers qui peuvent ad-

Treuve l'habitation fort désolée.

Il fait travailler.

Choisit le lieu de très-bonne scituation.

venir, veu que sans cela il n'y a nulle seureté en un pays esloigné presque de tout secours. J'establis ceste demeure en une scituation très bonne, sur une montagne qui commandoit sur le travers du fleuve Sainct Laurent, qui est un des lieux des plus estroits de la rivière, et tous nos associez n'avoient peu gouster la nécessité d'une place forte, pour la conservation du pays et de leur bien. Ceste maison ainsi bastie ne leur plaisoit point, et pour cela il ne faut pas que je laisse d'effectuer le commandement de monseigneur le Viceroy, et ceci est le vrai moyen de ne point recevoir d'affront, pour un ennemi, qui recognoissant qu'il n'y á que des coups à gaigner, et du temps, et de la despence perdue, se gardera bien de se mettre au risque de perdre ses vaisseaux et ses hommes. C'est pourquoi il n'est pas toujours à propos de suivre les passions des personnes, qui ne veulent régner que pour un temps, il faut porter sa considération plus avant.

Les gens de du Pont et Deschesne descendent des Trois Rivières avec leurs barques.

Quelques jours après lesdits du Pont et Deschesnes descendirent des Trois Rivières avec leurs barques, et les peleteries qu'ils avoient traittées. Il y en avoit la pluspart à qui ce changement de Viceroy et de l'ordre ne plaisoit pas; ledit du Pont se résolut de repasser en France qui avoit hyverné, et laissa Jean Caumont, dit le Mons, pour commis du magasin et des marchandises pour la

Le sieur du Pont repassa en France.

traitte. Ledit du Pont s'en alla à Tadoussac, et nous fit apporter le reste de nos vivres, et mande Roumier sous-commis, qui avoit aussi hyverné, lequel s'en retourna en France, sur ce qu'on ne lui vouloit rehausser ses gages, et moi demeurant visitai les vivres, pour les mesnager jusques à l'arrivée des vaisseaux, faisant tousjours fortifier et continuer les réparations jà commencées, attendant d'en faire une nouvelle de pierre : car nous avions treuvé de bonnes pierres à chaux, qui estoit une grande commodité. Ils demeurèrent ceste année à hyverner 60 personnes, tant hommes, que femmes, religieux, et enfants, dont il y avoit dix hommes pour travailler au séminaire des religieux et à leurs despens : tout l'automne et l'hyver fut employé à réparer l'habitation, et les maisons d'auprès, et nous fortifier : chacun se porta très bien, horsmis un homme qui fut tué par la cheute d'un arbre qui lui tomba sur la teste, et ainsi mourut misérablement.

CHAPITRE II.

Arrivée des capitaines du May et Guers en la Nouvelle France. — Rencontre d'un vaisseau rochelois qui se sauva.— Lettres de France apportées au sieur de Champlain.

1620.

Le quinziesme de mai, une barque estant preste l'on la mit à l'eau, qui fut chargée de vivres, pour traitter avec les Sauvages de Tadoussac. Le Mons commis s'embarqua en icelle lui huictiesme, et en son chemin fit rencontre d'une châlouppe, où estoit le capitaine du May, et Guers, commissionnaires de monseigneur de Montmorency, avec cinq matelots, trois soldats, et un garçon, qui fut cause que nostre commis retourna sur sa route, et s'en revinrent ensemble à nostre habitation. Ledit du May fut très bien reçeu, venant de la part de mondit seigneur de Montmorency, lequel me dit estre venu devant, en un vaisseau du port d'environ trente-cinq tonneaux, avec trente personnes en tout, pour me donner advis de ce qui se passoit en France, et que proche de Tadoussac, il avoit fait rencontre d'un petit vaisseau volleur de Rochelois, de quarante-cinq tonneaux, et en avoit

Arrivée des capitaines du May et Guers à la Nouvelle France.

Du May fait rencontre d'un vaisseau Rochelois qui se sauva.

approché de si près, qu'ils s'entendoient parler, estant l'un et l'autre sous voiles : mais comme le rochelois estoit meilleur voilier, il se sauva. Ce fut une belle occasion perdue, parce que ceux qui estoient dedans avoient traitté nombre de peleteries.

Ledit Guers me donna les lettres qu'il pleut au Roy et à monseigneur me faire l'honneur de m'escrire, accompagnées de celle de monsieur de Puisieux, et autres, des sieurs Dolu, de Villemenon et de Caen. Voici celle du Roy.

Guers apporte lettres de France à l'autheur.

« Champlain, j'ai veu par vos lettres du 15 du « mois d'aoust, avec quelle affection vous travaillez par delà à vostre establissement, et à ce qui « regarde le bien de mon service, dequoi, comme « je vous sçai très bon gré, aussi aurai-je à plaisir « de le recognoistre à votre avantage, quand il « s'en offrira l'occasion : et ai bien volontiers ac« cordé quelques munitions de guerre, qui m'ont « esté demandées, pour vous donner tousjours plus « de moyen de subsister, et de continuer en ce « bon devoir, ainsi que je me le promets de vos« tre soing et fidélité. A Paris le 24 jour de fé« vrier 1621, signé Louis, et plus bas, Brulart.

Lettre du roy au sieur de Champlain.

En suitte de celle de Sa Majesté, j'en receus une autre de monsieur de Puisieux, secrétaire de ses

commandements, par laquelle entr'autres choses, il me mandoit que le sieur Dolu avoit demandé des armes pour m'envoyer; à laquelle chose on avoit pourvueu, et icelles envoyées. Auparavant monseigneur le duc de Montmorency m'écrivit la présente.

Lettre de monseigneur de Montmorency au sieur de Champlain.

« Monsieur Champlain, pour plusieurs raisons « j'ai estimé à propos d'exclure les anciens associez « de Rouen, et de Sainct Malo, pour la traitte de la « Nouvelle France, d'y retourner. Et pour vous « faire secourir, et pourvoir de ce qui vous y est « nécessaire, j'ai choisi les sieurs de Caen oncle et « nepveu, et leurs associez, l'un est bon marchand, « et l'autre bon capitaine de mer, comme il vous « sçaura bien aider et faire recognoistre l'authorité « du Roy de delà sous mon gouvernement. Je vous « recommande de l'assister, et ceux qui iront de « sa part, contre tous autres, pour les maintenir « en la jouissance des articles que je leur ai ac« cordez. Jai chargé le sieur Doulu intendant des « affaires du pays, de vous envoyer coppie du « traitté par le premier voyage, afin que vous « sachiez à quoi ils sont tenus, pour les faire exé« cuter, comme je désire leur entretenir ce que « je leur ai promis. J'ai eu soing de faire conserver « vos appointements, comme je croi que vous « continuerez au désir de bien servir le Roy, ainsi

« que continue en la bonne volonté, monsieur « Champlain, votre plus affectionné et parfait « ami, signé, Montmorancy, de Paris le 2 février, 1621. »

Les lettres du sieur Dolu me mandoient que j'eusse à fermer les mains des commis, et me saisir de toutes les marchandises tant traittées que à traitter, pour les intérests que le Roy et mondit seigneur prétendoient contre ladite société ancienne, pour ne s'estre acquittée au peuplement comme elle estoit obligée, et que pour le sieur de Caen, bien qu'il fust de la religion contraire, on se promettoit tant de lui, qu'il donnoit espérance de se faire catholique, et que pour ce qui estoit de l'exercice de sa religion que je lui die qu'il n'en devoit faire ni en terre ni en mer, remettant le reste à ce que j'en pouvois juger. Celle du sieur de Villemenon, intendant de l'admiraulté, ne tendoit qu'à la mesme fin : la lettre dudit sieur de Caen se conformant aussi à la sienne, et qu'il venoit avec deux bons vaisseaux bien armez et munitionnez de toutes les choses nécessaires, tant pour lui que pour nostre habitation, avec de bons arrests qu'il espéroit apporter en sa faveur. Davantage ayant fait assembler le sieur de May et Guers commissionnaire, et le Père George, auquel monseigneur, et les sieurs Dolu, et Villemenon, lui

Ce que le sieur Dolu mandoit à l'autheur.

Ce que portoit la lettre du sieur de Villemenon.

avoient escrit des lettres à mesme fin que celles qu'ils m'escrivoient, m'enchargeant de ne rien faire sans lui communiquer, et résolu que rien ne se perderoit en quelque façon que ce fût, et qu'il ne falloit innover aucune chose attendant ledit sieur de Caen, qui estoit assez fort, ayant l'arrest en main à son advantage, pour se saisir des vaisseaux et marchandises, et ce pendant je conserverois toutes les pelleteries, jusqu'à ce que l'on vît de quoi les pouvoir prendre et saisir justement.

De Caen pouvoit saisir les vaisseaux et marchandises.

De plus qu'il falloit considérer les inconvénients qui en pourroient arriver d'autre part, ne voyant aucun pouvoir du Roy, à quoi ledit commis vouloit obéir, et non aux advis que nous avions receus de France. Ledit commis fut adverti de ce, par les matelots du sieur de May, qui faisoient courir un bruit que ledit sieur de Caen, se saisiroit de tout ce qui leur appartenoit, quand il seroit arrivé : ils donnèrent tellement en l'esprit du commis et de tous, qu'ils délibéroient entr'eux de ne permettre de se saisir de leurs marchandises, jusques à ce que je leurs fisse apparoir lettre ou commandement de Sa Majesté, ce que je ne pouvois, et tous les hommes qui dépendoient des associez et gagez, craignants de perdre leurs gages, comme on leurs donnoit à entendre, prétendoient comme les plus forts de l'empescher s'ils eussent peu, quand eusse eu la volonté de saisir leurs mar-

Résolution du commis et des matelots, de ne laisser saisir leurs marchandises.

chandises. C'est pourquoi pendant qu'une société, en un pays comme cetui-ci, tient la bource, elle paye, donne et assiste qui bon lui semble : ceux qui commandent pour Sa Majesté sont fort peu obéis, n'ayant personne pour les assister, que sous le bon plaisir de la compagnie, qui n'a rien tant à contre cœur : que les personnes qui sont mis par le Roy ou les Viceroys, comme ne dépendant point d'eux, ne désirant que l'on voye et juge de ce qu'ils font, ni de leurs actions et déportements en telles affaires, veulent tout attirer à eux, ne s'en soucient ce qu'il arrive, pourveu qu'ils y trouvent leur compte. De forts et forteresses, ils n'en veulent que quand la nécessité le requiert, mais il n'est plus temps. Quand je leurs parlois de fortifier, c'estoit leur grief, j'avois beau leur remonstrer les inconvénients qui en pourroient arriver, ils estoient sourds : et tout cela n'estoit que la crainte en laquelle ils estoient, que s'il y avoit un fort ils seroient maistrisez et qu'on leur feroit la loy. Cependant ces pensées, ils mettoient tout le pays et nous en proie du pirate ou ennemi, qui pensant faire du butin n'estant en estat de se deffendre ira tout ravager. J'en escrivois assez à messieurs du conseil, il falloit y donner ordre, qui jamais n'arrivoit : et si Sa Majesté eust seulement donné le commerce libre aux associez avoir leur magazin avec leur commis. Pour le reste des hommes qui

devoient estre en la plaine puissance du lieutenant du Roy audit pays, pour les employer à ce qu'il jugeroit estre nécessaire, tant pour le service de Sa Majesté, qu'à se fortifier, et défricher la terre, pour ne venir aux famines qui pourroient arriver s'il arrivoit fortune aux vaisseaux. Si cela se pratiquoit l'on verroit plus d'advencement et de progrez en dix ans, qu'en trente, en la façon que l'on fait : et permettre aussi qu'à ceux qui iroient pour habiter en désertant les terres, qu'ils pourroient traitter avec les Sauvages de peleteries, et des commoditez que le pays produit : en les livrant au commis à un pris raisonnable, pour donner courage à un chacun d'y habiter, et ne pouvant traitter que ce qui viendroit du pays, sur les peines portées qu'il plairoit à Sa Majesté, il n'y a point de doute que la société en eut receu quatre fois plus de bien qu'elle ne pouvoit espérer par autre voie, d'autant qu'il est fort malaisé à des peuples d'un pays de pouvoir empescher de s'accommoder de ce qui croist au lieu : car dire qu'on ne les pourra contraindre à une certaine quantité pour une nécessité : c'est la mer à boire, car ils feront tout le contraire, quand ils deveroient perdre ce qu'ils en auroient, plustost qu'on s'en saisît sans leur payer : l'expérience a fait assez cognoistre ces choses. Voilà ce que j'avois à vous dire sur ce sujet.

Sommaire des advis de l'autheur.

Pour revenir à la suitte du discours, ledit com-

mis et tous les autres ensemble, commencèrent à murmurer : disant, qu'on leur vouloit faire perdre leurs salaires et qu'il valoit autant qu'ils perdissent la vie que de les traitter de la façon : ce qui donna suject audit commis de m'en parler de rechef, et me faire ses plaintes, que si j'avois commandement du Roy, qu'il ne falloit que le monstrer pour le contenter, et maintenir chacun en paix. Je lui dis qu'on ne lui feroit point de tort, ni à ses marchandises, et qu'il pouvoit traitter avec autant d'asseurance comme il avoit fait par le passé, il se contenta, et un chacun. Je fis une réprimande aux matelots du sieur de May, qui leur avoient donné cette crainte, et semé ce bruit, et de plus qu'ils s'asseurassent que je n'innoverois rien que ledit de Caen ne fût arrivé avec arrest de Sa Majesté, qui donneroit ordre à toute chose, auquel il faudroit obéir.

Le commis se plaint à lui.

Ce qu'il lui dit.

Fait une réprimande aux matelots.

Leur promit de ne rien innover.

Davantage fut advisé si l'on permettroit la traitte au sieur de May, qui avoit apporté des marchandises pour échanger à des castors avec les Sauvages : il fut arresté que pour lever tout ombrage l'on ne le permetteroit point, et aussi qu'ils n'avoient aucun pouvoir de ce faire, les deux sociétez estant en procès au Conseil de Sa Majesté, quand ils partirent de France, et que l'ancienne pouvoit tousjours jouir des priviléges que le Roy leur avoit accordez sous l'authorité de monsei-

Advis pour la traite des marchandises.

gneur le Prince, attendant qu'en fût autrement ordonné : mais que si messieurs du Conseil donnoient un arrest si favorable qu'il confisquast au profit de la nouvelle société, que cela ne servoit de rien, puisque le tout lui demeureroit, comme il se promettoit, et que si autrement il avoit permission de traitter comme l'ancienne société, que l'on verroit la facture des marchandises que l'on avoit envoyées, et que suivant icelles l'on donneroit des castors du magazin pour la valleur des marchandises, suivant la traitte qui se faisoit alors, et par ainsi ladite barque ne perderoit rien de ce qu'elle pouvoit prétendre, pour ne traitter jusques à ce qu'on eust l'arrest du Conseil, que devoit apporter ledit sieur de Caen : Ainsi fut arresté en la présence dudit sieur de May et Guers, faisant pour ladite nouvelle société.

L'autheur envoie le capitaine du May.

Ce délibéré, je fais partir le capitaine du May, le 25 de mai, pour donner advis audit sieur de Caen de tout ce qui s'estoit passé, de l'estat en quoi il nous avoit laissé, et m'envoyer des hommes de renfort.

CHAPITRE III.

Arrivée du sieur du Pont à la Nouvelle France, et de Hallard avec l'équipage du sieur de Caen. — L'autheur fait advertir les Sauvages de la venue dudit de Caen. — Arrest du Conseil permettant le trafic aux deux compagnies. — De Caen saisit par force le vaisseau du sieur du Pont.

Le 3 de Juin arriva ledit de May dans une chalouppe lui onziesme, qui me donna advis de l'arrivée du sieur du Pont, en un vaisseau de cent cinquante tonneaux nommé la Salemande, avec soixante-cinq hommes d'esquipage accompagnés de tous les commis de l'ancienne société et sçavoir en quoi je le voudrois employer. Voici qui réjouit grandement les commis de l'ancienne société, et un chacun des hommes qui dépendoient d'eux: c'est un renfort qui leur vient, et si nous les eussions desobligez sans un pouvoir absolu du Roy, ou de monseigneur, par la saisie de leurs marchandises, ils pouvoient nous nuire grandement, car le petit vaisseau dudit du May qui estoit à Tadoussac pouvoit estre pris, où il n'y avoit que dix-huict hommes, et quelque douze que j'avois à Québec avec moi, lesquels avoient fort peu de vivres qui fut l'occasion que j'en secourus ledit du Mai.

Arrivée du sieur du Pont.

Il réjouit les commis de l'ancienne société.

Accidents qui fussent arrivez pour avoir saisi les marchandises.

Ce qu'ayant entendu je me délibéré de mettre ledit du Mai en un petit fort, jà commencé; contre le sentiment dudit commis, avec mon beau-frère Boullé, et huict hommes, et quatre de ceux des Pères Récollets qu'ils me donnèrent : et quatre autres hommes de l'ancienne société, faisant porter quelques vivres, armes, poudre, plomb, et autres choses nécessaires, au mieux qu'il me fut possible, pour la défence de la place: en ceste façon nous pouvions parler à cheval, faisant tousjours continuer le travail du fort pour le mieux mettre en défence.

L'autheur met du Mai au fort commencé.

Pour mon particulier je demeurai en l'habitation, avec trois hommes dudit du Mai, et quatre autres des Pères Récollets, et Guers commissionnaire, et le reste des hommes de l'habitation : le fort asseuroit tout, avec l'ordre que j'avois donné audit capitaine du Mai.

Le lundi 7 jour du mois arriva la barque de nostre habitation, où estoient les commis des anciens associez au nombre de trois, ce que voyant je fais prendre les armes, donnant à chacun son quartier, et semblablement au fort, et fis lever le pont-levis de l'habitation : le Père George accompagné de Guers furent sur le bord du rivage, attendant que lesdits commis vinssent à terre, et sçavoir avec quel ordre ils venoient, quelle commission ils avoient, n'ignorant point ce qui

Arrivée de la barque et comme l'autheur fait mettre ses gens en défence.

se passoit en France, sur les advis que nous avions receus. Ils dirent qu'ils n'avoient autre ordre que de leur compagnie, pour estre encore au droict du contract et articles que je leur avois donnez, sous le bon plaisir de monseigneur le Prince, attendant un arrest de nosseigneurs du Conseil, qu'ils espéroient avoir favorable contre la nouvelle société, qui les vouloit démettre de leur société, devant que leur temps fût fini. De plus qu'ils avoient protesté contre ceux de l'admirauté, qui ne leurs avoient pas voulu donner de congé, et que voyant les dangers évidents où toutes les affaires devoient aller, tant pour les hommes qui estoient ici, comme pour recevoir leurs marchandises, que l'on ne pouvoit prétendre qu'injustement, qu'il s'estoit mis en tout devoir d'obéir au Roy.

Commis proteste contre ceux de l'admirauté.

Ils dirent tout ce qu'ils voulurent, avec plusieurs autres discours, monstrant avoir un grand desplaisir de se voir receus ainsi extraordinairement, ce qu'ils n'avoient accoustumé.

Ledit Père ayant ouï une partie de leurs plaintes, il leur demanda s'ils nous apportoient des vivres pour nous maintenir, ils dirent que oui, et qu'ils croyoient asseurément estre d'accord avec mondit seigneur, ou qu'ils auroient un arrest favorable : Tous ces discours passez ledit Père leur dit, qu'il me venoit treuver, pour me donner advis, et sçavoir ce que je voudrois faire, lequel

Le Père George rapporte à l'autheur ce que disoient les commis.

m'ayant rapporté ce qu'ils disaient, nous advisasmes pour le mieux ce qu'il falloit faire.

Il fut conclud en suitte de la première résolution, voyant que ledit sieur de Caen n'estoit encore venu, pour esviter aux dangers qui pouvoient arriver.

Résolution de laisser entrer au fort cinq commis.

Il fut arresté qu'on laisseroit entrer les commis au nombre de cinq, qu'on leur livreroit leurs marchandises, pour traitter amont le dit fleuve Sainct Laurent, et les assister de ce qu'ils auraient affaire, ce qu'ils acceptèrent.

Ce que l'autheur leur dit.

Ils entrèrent en l'habitation, où particulièrement je leurs fis entendre la volonté de Sa Majesté, et ce qu'ils avoient commis contre l'intention du Roy, qui me commandoit de maintenir le pays en paix, et sous son obéissance, comme faisoit aussi monseigneur, qui les avoit exclus de la société par une nouvelle: qu'ils ne devoient pas venir sans un bon arrest en main de nosseigneurs du Conseil, et attendant la venue des autres vaisseaux, qui apporteraient tout ordre, on leur livreroit en bref des marchandises pour traittes, ce qu'ils acceptèrent, et leurs furent livrées sans tirer à la rigueur : ils demandèrent des armes, ce que je ne leurs pus accorder, leur disant qu'ils ne devoient pas venir sans cela : ils chargèrent deux barques, et me demandèrent les castors qui estoient en l'habitation : je leur refusai, leurs di-

Le sieur de Caen devait espérer tout ordre.

L'autheur leur refuse les castors.

sant, qu'ils ne pouvoient partir de l'habitation, que nous n'eussions des vivres pour maintenir parmi nous l'authorité du Roy, en cas qu'il arrivast quelque accident audit sieur de Caen, et qu'ayant des peleteries nous aurions des vivres que nous apporteroient les vaisseaux qui estoient à Gaspay. Ils firent tout ce qu'ils peurent pour les avoir, menaçant de faire des protestations sur ce que je refusois leurs péleteries, et munitions : et de plus que j'eusse à faire sortir ledit capitaine de May, et ses hommes, du fort et habitation, où je l'avois mis sans commandement du Roy : je leur dis que Sadite Majesté me commandoit de maintenir le pays, et conserver la place : que le mandement que j'avois de monseigneur suffisoit, qui estoit celui du Roy, et qu'à cela j'obéissois, recevant ledit capitaine du May pour y avoir toute fiance. Cela seroit bon, dirent-ils, s'il avoit apporté un arrest du conseil, ce qu'il n'avoit fait, en attendant je me maintiendrois au mieux qu'il me seroit possible, et qu'ils fissent telles protestations qu'ils voudroient pour leurs descharges.

Veulent que le capitaine du May sorte du fort, ce que l'autheur ne veut faire.

Quand il fut question de les faire; je les sçeus bien rembarer sur leurs protestations, leurs monstrant qu'ils ne sçavoient pas en quelle forme il la falloit faire, ce qui leur fit changer d'advis, craignant de s'engager mal à propos, en chose qui leur eust peu nuire : et ainsi ils s'embarquèrent pour

Le Père George les renvoie avec leurs protestations.

aller aux Trois Rivières, et y traitter : qui fut le 9 de juin.

Ce mesme jour, je fis esquipper la chalouppe dudit capitaine du May, avec six hommes, pour aller à Tadoussac advertir ledit sieur de Caen, qu'aussitost qu'il seroit arrivé il ne manquast à nous envoyer des hommes pour nous renforcer : me persuadant qu'il auroit arrest en sa faveur, comme il m'avoit fait espérer par ses lettres.

L'autheur envoie demander des hommes au sieur de Caen.

CHAPITRE IV.

Arrivée du sieur du Pont et du canot d'Hallard, et du sieur de Caen qui apporte plusieurs despesches. — Envoi du Père George à Tadoussac. — Dessein du sieur de Caen.—Embarquement de l'autheur pour aller à Tadoussac. — Différents entre eux. — Magazin de Québec achevé par l'autheur. — Armes pour le fort de Québec.

Le dimanche 13 avril arriva ledit du Pont, dans une moyenne barque, lui treiziesme avec marchandises de traitte, lequel fut receu comme les précédents, lui ayant fait entendre le commandement que j'avois tant du Roy que de mondit Seigneur, de conserver ceste place, et la maintenir en son obéissance, et tenir toutes choses en paix, faisant recognoistre son authorité : et que attendant nouvelle desdits vaisseaux, qui devoient venir, pour voir et sçavoir particulièrement ce qui se seroit passé au Conseil de Sa Majesté, sur les différents qu'ils avoient eus avec mondit Seigneur, qui les avoit exclus de la société, pour y adjoindre la nouvelle société. Il me dit qu'il croyoit que tout seroit d'accord, estant sur lesdits termes quand il partit de Honnefleur. Je lui dis que je m'estonnois com-

Arrivée du sieur du Pont.

Ce que l'autheur lui dit.

me il avoit quitté son vaisseau, puisque sa présence y eût esté bien requise à la venue dudit sieur de Caen : il respondit que pour y estre il n'auroit pas mieux fait, et que l'ordre qu'il avoit laissé à un appelé la Vigne, dudit Honnefleur, qui commandoit en son absence, estoit tel que si l'on apportoit un arrest du Conseil en bonne forme, qu'il eust à y subir sans aucune résistance, que s'ils estoient d'accord avec leur société, qu'il eust à l'assister de tout ce qui seroit en son possible et pouvoir, si autrement qu'il se conservast du mieux qu'il pourroit, suivant l'ordre qu'il lui avoit laissé, et que l'on ne pouvoit rien prétendre, que l'on ne vît l'arrest de messeigneurs du Conseil : ce qu'attendant je leurs rendisse la justice, laquelle m'avoit esté enchargée; ce que je promis faire. Je lui fis aussi entendre comme j'avois retenu les peleteries qui estoient en ceste habitation, pour subvenir aux nécessitez qui pourroient arriver; il me dit que c'estoit bien fait : le lendemain il s'en alla aux Trois Rivières, pour traitter avec les Sauvages.

L'autheur est chargé de rendre la justice à tous.

Le 15 dudit mois arriva un canot où il y avoit un homme appelé Hallard, de l'esquipage dudit sieur de Caen, qui m'apporta une lettre, par laquelle il me donnoit advis de son arrivée, et la contrariété du temps qu'il avoit eu au passage, ayant chose importante à me communiquer, de la part de monseigneur le Viceroy, qui ne pouvoit

Arrivée du canot d'Hallard.

estre si tost par delà : d'autant qu'il croit avoir affaire avec ledit sieur du Pont, et de plus me prioit d'envoyer une chalouppe advertir les Sauvages de sa venue, et du nombre des marchandises qu'il leur apportoit, qu'il m'envoyeroit le sieur de la Ralde, pour communiquer quelques affaires en renvoyant ledit du May : que si je pouvois l'aller treuver que je le fisse, mais alors le temps, et les affaires, ne me le peurent permettre : car ce n'estoit pas la saison de laisser l'habitation ni le fort, veu tant de dangers arrivez à ceux qui ont fait semblable chose.

L'autheur ne peut abandonner le fort.

Le vendredi 16, n'ayant point de chalouppe, je délibéré d'envoyer un canot avec ledit Hallard, et un gentilhomme appellé du Vernay, de l'esquipage dudit du May, avec un autre de l'habitation, advertir les Sauvages de la venue dudit sieur de Caen.

Donne advis aux Sauvages de l'armée de Caen.

Le 17 de juillet arriva une chalouppe, où estoit Rommier, l'un des commis de la nouvelle société : qui l'an précédent avoit hyverné en ceste habitation, avec ledit du Pont, lequel m'apporta plusieurs despesches, avec lettres des sieurs Dolu, de Villemenon, et dudit de Caen, lequel surprit quelque lettre, avec coppie de l'arrest, en faveur des anciens associez, que l'on envoyoit audit du Pont, par lesquelles nous vismes, que l'arrest avoit esté signifié audit sieur de Caen, estant en

Arrivée d'un sien commis.

Apporte plusieurs despesches.

Arrest du Conseil signifié à de Caen.

son vaisseau, à la radde de Dieppe : lequel avoit protesté de nullité, et fut ledit arrest publié à son de trompe, dans ladite ville de Dieppe, et autres lieux où besoin a esté.

Teneur dudit arrest.

Trafic permis aux deux compagnies.

Après avoir veu et considéré toutes ces choses, avec l'advis de ceux que je trouvai à propos, et voyant que sur le procès advenu entre les deux sociétés, Sa Majesté a ordonné, que lesdits articles seroient représentez, pour après iceux estant veus et examinés, y estre pourveu, soit par la réunion des deux sociétés, ou par l'establissement d'une nouvelle, cependant permis aux associez des deux compagnies de trafiquer, et faire traitte, pour l'année 1621 seulement, tant par les deux vaisseaux jà partis, que par deux autres à eux appartenants, chargés et prest à partir, sans se donner aucun empeschement, ni user d'aucune violence, à peine de la vie : à la charge qu'ils seront tenus de contribuer pour la présente année, esgalement et par moitié, à l'entretenement des capitaines, soldats, et des religieux establis et résidents en l'habitation : et néantmoins deffences sont faictes ausdits Porée, et à tous autres, de sortir à l'advenir aucuns vaisseaux des ports et hâvres de ce royaume, ni faire embarquement, sans prendre congé dudit sieur admiral, en la manière accoustumée, à peine de confiscation des vaisseaux et marchandises, et autres plus grandes peines s'il y

eschet. Signifié le 26 dudit mois. Voilà l'arrest du Conseil de Sa Majesté. Lesdits articles dudit sieur Dolu, furent confirmez par le conseil, le 12 de janvier 1621 hormis quelques-uns.

Envoi du Père George à Tadoussac.

Il fut résolu que ledit Père George prendroit la peine d'aller à Tadoussac en diligence, et Guers avec lui, dans la mesme chaloupe, pour treuver ledit de Caen, et apporter le remède requis à toutes ces affaires, sçachant bien que ledit du Pont voudroit jouir du bénéfice dudit arrest, où il y alloit de la vie, à celui des deux qui useroit de violence : et pour ce qui estoit de la faute qu'ils avoient commise, de partir sans congé de l'admirauté : ledit arrest monstroit qu'on en avoit fait mention, et instance au conseil, où estoit porté, que si à l'advenir ils partoient sans congé, il y auroit confiscation du vaisseau, et marchandises, avec autres punitions, sans despens, et que chacun partiroit par moitié aux frais de l'habitation, aux hyvernants, et que chacun jouiroit du bénéfice de la traitte à son proffit.

Ledit Père partit ce mesme jour 17 de juillet, avec plain pouvoir de moi, d'accommoder toutes choses à l'amiable, avec le sieur de Caen, et par mesme moyen le satisfaire des plaintes qu'il faisoit, des Pères Paul et Guillaume, qui avoient esté saisis de quelques lettres, usé de paroles et de menaces à son désavantage, taschant le mettre mal avec son

esquipage : qu'il les avoit traittez favorablement, selon le rapport qui en fut fait, et ne peut on si bien faire, qu'il ne tombast quelque lettre entre les mains dudit du Pont, et une autre que je receus de leur part, où il me faisoit entendre ce qui c'estoit passé, et que j'eusse à rendre la justice selon la volonté du Roy, et quelqu'autres discours de compliment : je donne les lettres au Père, pour les faire voir au sieur de Caen.

Lettre tombée dans les mains du sieur du Pont.

Dessein du sieur de Caen.

Le 24 de juillet, arriva ledit Père George, lequel me dit que ledit sieur de Caen, se vouloit saisir du vaisseau dudit du Pont, en son arrivée : et estant sur le point de l'exécuter, comme le confirmoient les lettres dudit sieur de Caen, et qu'il ne passeroit plus outre, attendant ma venue, ce qui m'estonna grandement, considérant ledit arrest, qui défendoit sur peine de la vie, de ne s'inquiéter : je renvoyai la chalouppe avec ledit Guers, et lettres adressantes audit sieur de Caen, où je lui fis entendre, que pour les incommoditez qu'il y avoit en la chalouppe, que je n'y pouvois aller, et que dans neuf jours au plus tost, je serois audit Tadoussac. Je despesché promptement un canot, et mandé audit du Pont qu'il m'envoyast une de ses barques pour m'en aller à Tadoussac, ce qu'il fit, que dans six jours la barque fut à Québec, et ledit du Pont dedans, pour sçavoir ce qu'il auroit à faire, avec ledit sieur de Caen, estant arrivé à Québec : je

L'autheur lui escrit.

m'embarquai à la solicitation dudit Père, n'estant pas mon dessein de partir de l'habitation, et mander seulement ce qui me sembloit, de la volonté qu'il avoit de se saisir dudit vaisseau.

Mais les persuasions avec les raisons que me donnoit ledit Père, m'y firent résoudre, ayant laissé ledit du May, en ma place pour commander, et enchargé à tous mes compagnons de lui obéir, comme à moi mesme, je m'embarquai le dernier de juillet; ce mesme jour nous fismes telle diligence, que le lendemain au soir arrivasmes à demie lieue de Tadoussac, près la poincte aux Allouettes, où je fis mouiller l'ancre. Aussi-tost ledit sieur de Caen me vient trouver, où il me fit entendre ce qui estoit de son dessein : je lui dis que le service du Roy, et l'honneur de mondit Seigneur, m'avoit amené en ce lieu pour lui donner les conseils que je croyois qui lui seroient nécessaires, et raisonnables, s'il les vouloit suivre, qui estoient de ne rien altérer au service de Sa Majesté, ni de ses arrest; et que l'authorité de Monseigneur demeurast en son entier : il me dit, qu'il n'avoit autre intention.

Son embarquement pour aller à Tadoussac.

Conseil qu'il donne au sieur de Caen.

Le lendemain 3 d'aoust nous entrasmes audict port de Tadoussac, ou ledit sieur de Caen me receut avec toutes sortes de courtoisies, m'offrant son vaisseau pour m'y retirer, le remerciant de tout mon cœur et le priant me permettre de demeurer

en ma barque, pour ne me monstrer passionné à un parti, ni à l'autre, puisqu'il estoit question de rendre justice; et voyant qu'il estoit à propos de ne m'en aller que tout ne fût en paix. Il fut question de traitter d'affaire, ledit de Caen fit quelque proposition sur le fait de la peleterie; que l'on ne treuva à propos, et lui en donna-on les raisons : il s'opiniastre et dit avoir des commandements particuliers, je le somme de les monstrer pour y obéir, il m'en fait refus, je lui offre de mettre papiers sur table, et qu'il en fît de mesme, ce qu'il ne voulut, et dit qu'il désiroit avoir le vaisseau dudit du Pont, pour aller à la guerre, contre les ennemis qui estoient en la rivière : je lui remonstre, qu'il regarde de ne contrevenir à l'arrest, je lui dis les raisons qui l'obligeoient de s'en distraire : et pour ce qui estoit de chasser les ennemis, il avoit trois vaisseaux, deux entr'autres capables de courir toutes les costes, avec cent cinquante hommes, et qu'il avoit plus de force qu'il n'en falloit : il persiste de vouloir avoir ledit vaisseau, je le somme de donner ses advis, il le fait; après avoir fait quelque refus, je lui respons par articles : je lui envoye la response avec les articles, qu'il ne trouve à sa fantaisie.

Dispute entre eux.

Il avoit fait faire une protestation audit du Pont, contenant un grand discours, des intérests qu'il avoit sur ledit du Pont, et veut avoir son vaisseau : ledit

du Pont me présente requeste sur ce que veut faire ledit de Caen contre les arrests du Roy, et prévoyant la ruine manifeste qui pouvoit arriver, de voir un arrest enfraint, bien que ledit sieur de Caen dît, qu'il n'y veut rien attenter au contraire. Le Père et ledit sieur de Caen, eurent plusieurs paroles, qui apportoient plustost de l'altération, que la paix, voyant ne pouvoir rien gaigner sur lui, je fais des ouvertures, comme il peut servir le Roy, je m'offre d'aller dans le vaisseau dudit du Pont, courir sur les ennemis, le suivre partout, non seulement dans des vaisseaux, mais dans des barques, chalouppes, ou canots, par terre s'il en est besoin. Je lui dis qu'il ne peut refuser l'offre que je lui fais, me donnant de ses hommes, estant en lieu qui despende de ma charge, et lui remonstre qu'en ce faisant, ce sera servir le Roy, et mondit Seigneur, et qu'ainsi il n'usera de violence, et ne contreviendra aux arrests de Sa Majesté, et mondit Seigneur y sera servi, et que s'il a des prétensions, il les vuidera en France.

De Caen veut avoir le vaisseau de du Pont par force.

Offres que lui fait l'autheur.

Il n'en veut rien faire, il s'attache à sa charge, et aux particuliers commandements qu'il avoit du Roy et de mondit Seigneur. Je le prie et conjure de rechef, me les monstrer pour y satisfaire : il s'opiniastre plus que jamais ; le voyant ainsi résolu, je prens le vaisseau dudit sieur du Pont en ma sauvegarde, et voulant le conserver pour l'autho-

Résolution de l'autheur sur l'opiniastreté du sieur de Caen.

rité du Roy, et l'honneur de mondit Seigneur, devant tout son esquipage, et après qu'il en useroit comme bon lui sembleroit, ayant la force à la main ; mais que pour observer la forme de justice, qu'il falloit que je fisse ainsi.

Ledit sieur de Caen, proteste devant tout son esquipage, de s'aller saisir dudit vaisseau, et qu'il chastiera ceux qui voudront résister, disant qu'il ne recognoissoit de justice en ce lieu.

Ledit sieur de Caen se saisit du vaisseau de du Pont.

J'envoie prendre possession dudit vaisseau, et ledit sieur de Caen y envoya un homme, pour faire inventaire de ce qu'il y avoit, et ainsi s'en saisit, comme ayant la force en main : voilà comme se passa ceste affaire. Or premier que ledit sieur de Caen entrast au vaisseau dudit du Pont, je lève l'anchre le 12 d'aoust, et m'en allai passer le Saguenay, pour ne me trouver à la prise que feroit ledit de Caen, lequel le lendemain me vient trouver avec sa chalouppe, pour traicter de l'ordre que nous devions tenir, pour la conservation de ladite habitation : je le priai de me donner quelques charpentiers pour achever le magazin encommencé, et qu'il n'y avoit aucun lieu où l'on peust mettre aucune chose à couvert ; il me dit qu'il avoit affaire de ses hommes, pour accommoder son vaisseau, qu'il vouloit partir promptement, pour aller à Gaspey, et autres lieux, courir sur l'ennemi, si lieu avoit, avec sa barque, et qu'il me

Vient trouver l'autheur pour prendre ordre de lui.

l'envoyeroit avec le reste des hommes, qui devoient hyverner à l'habitation.

Il me demande le payement des vivres qu'il avoit vendus audit du Pont, pour ceux qui devoient hyverner de leur part à l'habitation, pour le prix de mille castors, et sept cens pour les marchandises, qui avoient esté estimées en sa barque, suivant la traicte qui se faisoit avecques les Sauvages, d'autant que nous avions interdit ladite traicte, pour les raisons que j'ai dit ci-dessus. Aussi tost que ledit sieur de Caen se fut saisi du vaisseau dudit du Pont, il lui remit entre les mains, disant qu'il n'étoit point armé comme il falloit. Ledit Père fut à Tadoussac, le 14 dudit mois, lui faire délivrer les castors, et ainsi nous nous séparasmes.

Protestation de de Caen.

Le lendemain, ledit sieur de Caen envoya faire une protestation par Hébert : s'il eust voulu suivre le conseil que je lui voulus donner, il eust fait ses affaires, sans rien altérer, et avec suject de prétendre de grands intérests pour le Roy, et Monseigneur, d'autant que ledit du Pont n'avoit apporté aucuns vivres pour les hyvernants, et qu'à faute de ce, l'habitation pouvoit estre abandonnée, et le service du Roy altéré.

C'estoit à moi (à faute que ledit du Pont ne m'eust fourny les commoditez) de les demander audit de Caen, pour conserver la place; et en me les délivrant, avecques hommes pour hyverner,

j'étois tenu, par la voye de justice, de renvoyer tous ceux de l'ancienne société, prendre ceux dudit de Caen, et retenir toutes les marchandises, traictées ou à traicter, sans les délivrer qu'à son retour, qu'indubitablement ils lui eussent esté adjugées par voye de justice : mais au contraire, les vivres que n'avoit ledit du Pont, pour fournir 25 hommes en leur part, ledit sieur de Caen lui vendit les siens, ce qu'il ne devoit faire ; et fut ce qui m'estonnait, ne pouvant gouster ceste proposition, croyant selon mon opinion, que mille castors, qu'il tiroit contant, lui estoient plus asseurez en les apportant, que ce qu'il eust peu espérer par justice de ceux qui estoient entre mes mains, qui néantmoins estoit chose bien asseurée.

Vaisseau rochelois qui traitoit en l'isle verte.

Cependant que l'on s'amusoit à toutes ses contestations, il y avoit un petit vaisseau rochelois, qui traittoit avec les Sauvages, à quelque cinq lieues de Tadoussac, dans une isle appelée l'isle Verte, où ledit sieur de Caen envoya après nostre département : mais s'estoit trop tard, les oyseaux s'en estoient allez un jour ou deux auparavant, et n'y treuvast on que le nid, qui estoit quelque retranchement de palissade qu'ils avoient fait, pour se garder de surprise, pendant qu'ils traittoient, l'on mit bas les pallissades y mettant le feu.

Le capitaine le Grand qui y avoit esté, s'en re-

vint, comme il estoit parti. Nous fismes voilles de la pointe aux Allouettes le 15 d'aoust, et arrivasmes à Québec le 17, où estant je donné ordre à faire parachever le magazin, et ledit sieur de Caen envoya les armes, que le Roy nous donnoit pour la défense du fort.

L'autheur fait parachever le magazin de Québec.

« S'ensuit les armes qui me furent livrées, par « les commis tant du sieur de Caen et Guers, sça- « voir de monseigneur de Montmorency, que par « Jean Baptiste Varin, et Hallard, le mercredi 18 « d'aoust 1621.

12 Hallebardes, le manche de bois blanc, peintes de noir. 2 Harquebuses à rouet, de cinq à six pieds de long. 2 autres à mesche de mesme longueur. 523 livres de bonne mesche. 187 autre de pourrie. 50 Piques communes. 2 Pétarts de fonte verte, pesant 44 livres chacun. Une tante de guerre en forme de pavillon. 2 Armets de gens-d'armes, et une senderière. 64 Armes de piquers sans brasards. 2 barils de plomb en balles à mousquets pesant 439 livres.

Lesdites armes et munitions ci-dessus ont esté contées et reçues à Québec, par monsieur de Champlain, lieutenant général de monséigneur le Viceroy en la Nouvelle France, présent le sieur Jean Baptiste Varin, envoyé exprès en ce lieu par monsieur de Caen, et de moi commissionnaire de mondit Seigneur. Fait audit Québec, le susdit jour que

3.

dessus. Signé Guers, commissionnaire, et au dessous Jean Baptiste Varin.

J'ai soussigné Jaques Hallard, confesse avoir mis entre les mains de monsieur de Champlain, lieutenant de monseigneur de Montmorency, Viceroy de ces terres, trois cent dix livres de poudre à canon, en deux barils, et 2479 livres de plomb, en balles à mousquet, en six barils, ne sçachant dire si cesdites munitions sont du Roy ou de monsieur de Caen. A Québec ce jourd'hui dernier jour d'Aoust 1621. Signé Isaac Hallard.

Je demandai ausdits commis, si ledit sieur de Caen ne m'envoyoit point de mousquets, et davantage de poudre, et meilleure que celle à canon, pour les mousquets : ils me dirent qu'ils n'avoient receu que les armes qu'ils m'avoient données. Je ne me pouvois imaginer que Sadite Majesté n'eust ordonné des armes à feu avec de la poudre, qui sont les choses principales et nécessaires, pour la défense d'une place, et se maintenir contre les ennemis : et ainsi fallut s'en passer, à mon grand regret.

Je ne me pouvois imaginer que Sa Majesté nous eust envoyé si peu de munitions de guerre, veu les lettres qu'elle m'avoit fait l'honneur de m'escrire, accompagnées de celle de monsieur de Puisieux, comme j'ai dit ci-devant.

Quelques jours après, ledit sieur de Caen envoya

des vivres, pour la nourriture des hommes qui devoient hyverner au nombre de 25 comme j'avois demandé à chacun des deux sociétés, qui m'avoient esté promis pour la conservation de la place, il n'en vint que 18 de sa part, et trente que laissa l'ancienne société.

De Caen envoie des vivres pour ceux qui devoient hyverner.

Ledit sieur de Caen ayant mis ordre à ses affaires, partit de Tadoussac le 29 jour d'aoust.

Et le mardi 7 de septembre, partit aussi ledit sieur du Pont, et le Père George, de Québec, qui me promit de communiquer audit sieur Dolu, tout ce qui s'estoit passé et fait : ne doutant point que ce faisant tout iroit à l'amiable, et auroit esté en paix, et que tant de discours inutils qui s'estoient faits et passez par delà, se fussent appaisez; espérant avoir plus de repos à l'advenir : et oster le plus que l'on pourroit les chicaneries. Deux mesnages retournèrent. Car depuis deux ans, ils n'avoient pas déserté une vergée de terre, ne faisant que se donner du bon temps, à chasser, pescher, dormir, et s'enyvrer avec ceux qui leurs en donnoient le moyen : je fis visiter ce qu'ils avoient fait, où il ne se trouva rien de déserté, sinon quelques arbres couppez, demeurants avec le tronc et leurs racines : c'est pourquoi je les renvoyai comme gens de néant, qui despensoient plus qu'ils ne valloient : s'estoient des familles envoyées, à ce que l'on m'avoit dit, de la part dudit Boyer en ces lieux,

L'autheur renvoie les familles fainéantes.

au lieu d'y envoyer des gens laborieux et de travail, non des bouchers et faiseurs d'aiguilles, comme estoient ces hommes qui s'en retournèrent, il me sembla bon, pour esviter aux chicaneries, de faire quelques ordonnances, pour tenir chacun en son devoir. Lesquelles je fis publier le 12 de septembre.

Ordonnances que l'autheur fit publier.

CHAPITRE V.

L'autheur faict travailler au fort de Québec. — Voie asseurée qu'il prépare aux entrepreneurs des descouvertures. — Est expédient d'attirer quelques Sauvages. — Arrivée du sieur Santin commis du sieur Dolu. — Réunion des deux sociétés.

Ce n'est pas peu que de vivre en repos, et s'asseurer d'un pays, en si fortifiant et y mettant quelques soldats pour la garde d'icelui, qui apporteroit plus de gloire mille fois que n'en vaudroit la despence, et le Viceroy en recevroit du contentement, pour estre hors de danger de l'ennemi.

Les Sauvages nous assistèrent de quelque eslan, qui nous fit grand bien, car nous avions esté assez mal accommodez de toute chose, hormis de pain, et d'huille; les petites divisions qu'il y avoit eues entre les deux sociétés l'année d'auparavant, avoit causé ce mal : et estants bien réunies, il n'en pouvoit que bien arriver, tant pour le peuplement, que descouvertures, que augmentation du trafficq, ausquelles choses chacun y doit contribuer du sien en temps qu'il pourra.

Les Sauvages assistèrent les nostres.

Mal que causa la division des deux sociétés.

L'une des choses que je tiens en ceste affaire, et pour l'augmentation d'icelle, est les descouvertu-

res, et comme elles ne se peuvent faire qu'avec de grandes peines et fatiques, parmi plusieurs régions et contrées, qui sont dans le milieu des terres, et sur les confins d'icelle : à l'occident de nostre habitation, parmi plusieurs nations, aux humeurs et forme de vivre, desquels il faut que les entrepreneurs se conforment. Il y a bien à considérer d'entreprendre meurement, et hardiment cest affaire, avec un courage masle : mais aussi est il bien raisonnable, que le labeur de telles personnes soyent recogneus par quelques honneurs et bien-faits, comme sont les estrangers en telles affaires, pour leurs donner plus d'affection et de courage d'entreprendre : et si on ne le fait, malaisément se peut il faire chose qui vaille.

Entrepreneurs se doivent conformer aux humeurs des nations des lieux qu'ils descouvrent.

La recognoissance du travail augmente le courage.

Pour la société, ce seroit elle qui devroit autant y apporter du leur que personnes, car un grand bien leur en reviendroit, encores que ceux de l'ancienne société jusques à présent, n'ayent jamais gratifié les entrepreneurs d'aucune chose : au contraire ont osté le moyen de bien faire, en temps qu'ils ont peû. Et pour ouvrir le chemin à cest affaire, j'avois pensé préparer quelque voie, qui fût seure et advantageuse, pour les entrepreneurs, afin qu'avec plus de courage et asseurance, ils entreprinssent ce dessein.

L'ancienne société n'a point gratifié d'entrepreneurs.

Voie que l'autheur juge estre nécessaire aux entrepreneurs.

Qui estoit d'attirer quelques nombres de Sauvages près de nous, et y avoir une telle confiance,

Attirer nombres de Sauvages.

que nous ne puissions estre desceus ni trompez d'eux, et pour cet effect, j'avois pratiqué l'amitié d'un Sauvage appelé Miristou, qui avoit tout plein d'inclination particulière à aimer les François, et recognoissant qu'il estoit désireux de commander, et estre chef d'une trouppe, comme estoit son feu père, il m'en parla plusieurs fois, avec tout plein de protestations d'amitié qu'il me dit nous porter, bien que je jugeasse que ce n'estoit en partie que pour parvenir à son dessein, mais il faut tenter la fortune, et me dit que si je pouvois faire en sorte qu'il peust obtenir ceste grade de capitaine, qu'il feroit merveille pour nous : je l'entretins une bonne espace de temps, depuis l'automne jusques au printemps, où conférant avec lui, je lui dis, Si tu es esleu par les François, j'y ferai consentir tes compagnons, et te tiendront pour leur chef, mais aussi qu'au préalable, il devoit nous tesmoigner une parfaite amitié, ce qu'il promit faire.

L'autheur pratique l'amitié du Sauvage Miristou.

Ce que l'autheur lui promet.

Le 8 de juin arriva le sieur Santein, l'un des commis de la nouvelle société, qui me donna advis de la réunion des deux sociétés, que l'ancienne aima mieux entrer en la société nouvelle, que donner dix mille livres à la nouvelle ayant cinq douziesme, et la nouvelle pour les sept durant quinze années, et ainsi que le Conseil par arrest l'avoit ordonné.

Arrivée du sieur Santein.

Sociétés réunies.

La première chose que je dis à ce Sauvage, estoit

qu'avec ses compagnons ils cultiveroient les terres proche de Québec, faisant une demeure arrestée, lui et ses compagnons, qui estoient au nombre de trente, qu'ayant mis les terres en labeur, ils recueilleroient du bled d'Inde pour leurs nécessitez, sans endurer quelquefois la faim qu'ils ont, et par ainsi nous les tiendrions comme frères. De plus nous monstrions un chemin à l'advenir aux autres Sauvages, que quand ils voudroient eslire un chef, que ce seroit avec le consentement des François, qui seroit commencer à prendre quelque domination sur eux, et pour les mieux instruire en nostre créance.

Ce que l'autheur promit à Miristou, Sauvage.

Il me promit de faire ainsi, et de fait il fit si bien avec ses compagnons (desquels il avoit gaigné l'affection) que pour monstrer un tesmoignage de sa bonne volonté, premier que d'estre reçeu capitaine. Ils commencèrent à déserter tous ensemble au printemps, à demie lieue de nostre habitation, et s'ils eussent eu de bon bled d'Inde ceste année là, ils l'eussent ensemencé, ce qu'ils ne peurent faire qu'en une partie, laquelle contient près de sept arpents de terre, assez pour une première fois. Quelques jours après descendirent des Sauvages des Trois Rivières, où ils se trouvèrent trois à quatre compétiteurs, qui prétendoient la mesme charge, et y eut beaucoup de discours et conseils entr'eux, sur ce fait Miristou me vint treuver, lui

Sauvages commencèrent à défricher vers nostre habitation.

Miristou vint trouver l'autheur.

sixiesme des plus anciens, me faisant entendre tout ce qui s'estoit passé, je l'asseurai qu'il ne se mît en peine, que je le ferois eslire chef, et que nous n'en cognoistrions point d'autre que lui en sa troupe, et le ferois entendre à ses compagnons, et à ceux qui lui disputeroient ceste charge: le contentement qu'il eut, fit qu'il me présenta quelques quarante castors, et lui en fis donner une partie, pour avoir des vivres pour le festin de ses compagnons.

Promet le faire eslire chef de sa troupe.

Présente 40 castors à l'autheur.

Il s'en alla fort satisfait et content, je parlai à tous ses compagnons et compétiteurs, leur faisant entendre le subject qui m'esmouvoit à désirer qu'il fût chef, ils m'entendirent patiemment, et tous tesmoignèrent qu'ils en estoient contents puisque je le désirois.

Qui parle à ses compagnons.

Ils s'en retournèrent avec volonté de l'eslire pour chef, et faire les cérémonies accoustumées. Cela fait il me vint treuver, accompagné de tous les principaux Sauvages, avec un présent de 65 castors, disant, J'ai esté esleu pour chef, comme tels et tels que tu as cognus, l'un estoit mon père qui avoit succédé à un autre de qui il portoit le nom de *Annadabjiou,* il entretenoit le pays parmi les nations, et les François, j'en désire faire de mesme, et me tenir tellement lié avec vous que ce ne sera qu'une mesme volonté, et les présents qu'ils m'avoit donnez n'estoient à autre in-

Miristou vint treuver l'autheur avec les principaux des siens et un présent de 65 castors.

A quel fin ce Sauvage lui fit ces présents.

tention, que pour tousjours estre en mon amitié, et me devoit appeler son frère, pour plus de tesmoignage d'affection, chose qui avoit esté résolue de l'advis de ses compagnons.

Je le confirmé en tout et partout, l'asseurant que tant qu'ils seroient bons nous les aimerions comme nos frères, et que je les assisterois contre ceux qui voudroient leur faire du desplaisir: ils monstroient signe d'une grande resjouissance, et souvent se louoient en me venant mettre leurs mains dans les miennes, avec inclination, pour monstrer le contentement qu'ils avoient.

Mahigan aticq que signifie.

Et me dit qu'il avoit changé son nom qui estoit *Mahigan aticq*, qui veut dire loup et cerf, *aticq* veut dire cerf, et *Mahigan* loup, je lui demandé pourquoi ils lui donnoient ces deux noms si contraires, il me dit qu'en leur pays il n'y avoit beste si cruelle qu'un loup, et un animal plus doux qu'un cerf, et qu'ainsi il seroit bon, doux, et paisible, mais s'il estoit outragé et offencé il seroit furieux et vaillant.

Noms de Miristou.

Je fus assez satisfait de ceste responce pour un Sauvage: voyant leur bonne volonté, je me déliberé lui faire un festin, et à tous ses compagnons tant hommes que femmes et enfants, afin que devant tous il fût receu capitaine: pour plus de marque je fis le festin de la valleur de 40 castors, où ils se remplirent bien leur ventre; sans quelque

L'autheur leur fait festin.

A quoi le festin revenoit.

petit trouble qui survint, il y eût eu plus de plaisir, mais le père et le meurtrier son fils se trouvèrent à ce festin, auxquels j'avois défendu d'y assister, et même de venir à nostre habitation, mais l'effronterie et l'audace de ces coquins fut grande et extrême, ce que sachant, je parlé au chef, pour voir comme il s'acquiteroit en sa nouvelle charge, lui disant, qu'il sçavoit bien pourquoi nous ne le désirions voir, et qu'il eût à le r'envoyer, ce que fit aussi tost ledit *Mahigan aticq*, le meurtrier fait semblant de s'en aller, et le chef me le vint dire, je lui tesmoignai que je n'estois bien content, et ne me trouvai point au festin, où tous nos Sauvages ne laissoient perdre un moment de temps à festiner, pendant que *Mahigan aticq* m'entretenoit un peu. Après un de nos gens me vint dire que le meurtrier ne s'estoit point retiré, je fais semblant d'estre plus en colère que je n'estois, en me levant je fis prendre une arme pour aller treuver ledit meurtrier, ce que voyant *Mahigan aticq*, il me dit, Je te prie de sursoir et ne l'aller chercher, et que c'estoit un fol, ce qu'il fit, et lui dit rudement et en collère, qu'il se retirast, ce que firent le père et le fils, qui fut le subjet que la cérémonie ne se passa pas comme je me l'estois promis. Pour lors tous nos Sauvages s'en retournèrent fort saouls et remplis de viandes, ayant fait faire

Le meurtrier ne se retire.

Sauvages bien-traittez s'en retournèrent.

la cuisine en une chaudière à brasser de la bière, qui tenoit près d'un tonneau.

Apportent 100 castors à l'autheur.

Le lendemain nos Sauvages me vindrent trouver, avec tous les principaux, faisant apporter cent castors, en me disant que je n'eusse aucun desplaisir de ce qui s'estoit passé, et que cela n'arriveroit plus : entr'autre estoit un Sauvage, qui avoit prétendu d'estre chef, fils d'un premier *Annadabigeou,* qui avoit esté capitaine de ces lieux là, me représentant les grands biens qu'avoit son feu père, et qu'il estoit descendu de l'un des plus grands chefs qui fût en ces contrées, et autres discours sur ce suject : et que quoi qu'il n'eust esté esleu chef avec la forme accoustumée, que néantmoints il estoit capitaine, ayant tousjours porté une affection particulière aux François, qu'il venoit pour se faire recognoistre, non comme principal chef, mais comme le second après *Mahigan actiq*.

Sauvage qui vante sa race.

Dit qu'il a tousjours aimé les François.

Mahigan actiq reprenant la parole, dit qu'il l'advouoit pour tel, et comme sa seconde personne : et qu'à son défaut il commanderoit, et que nous devions avoir la mesme confiance qu'en lui, et que se joignant ensemble ils tiendroient tout le monde en paix, que quand lesdits capitaines françois seroient arrivez à Tadoussac, sçavoir les sieurs de Caen et du Pont, estant en ce lieu ils les

asseureroient derechef de leur bonne affection et de fidélité, donnant lesdits cent castors à nous trois : pour estre bien réunis ensemble, à les maintenir de nostre part. Je leurs fis responce que si par le passé, ils avoient veu quelque chose entre les François, ce n'estoit pas jusques là pour en venir à une guerre comme ils croyoient, estant tous bons amis, et que maintenant ils ne verroient plus de dispute entr'eux comme ils avoient veu par le passé, entre lesdits de Caen et du Pont, de plus qu'ils seroient fort satisfaits de l'eslection qui avoit esté faite.

Lesdits sieurs de Caen et du Pont ont leur part des castors.

Responce que l'autheur rend aux chefs des Sauvages.

Tous ces discours finis, je m'imaginai que puisqu'ils ne vouloient estre esleuz, que par consentement des François, et pour leur donner quelque sorte d'envie et d'honneur extraordinaire, tant pour eux que pour leurs descendants à l'advevenir : qu'il estoit à propos de les recevoir capitaines avec quelques formalitez que je leurs fis entendre, que quand on recevoit un chef, que l'on obligeoit tels capitaines, à porter les armes contre ceux qui nous voudroient offencer, ce qu'il promit faire. Je lui donnai deux espées, qu'il eut pour agréables, et de ceste bonne réception et présent, il fallut aller monstrer ces présents à tous ses compagnons, et leur faire entendre tout ce qui s'estoit passé, et leur fis donner de quoi faire festin, ce que je fis à la valeur de quelque nombre

L'autheur consent que Mahigan soit receu capitaine.

A quelle condition.

de castors : et après s'en allèrent. Ainsi je cherchois quelque moyen de les attirer à une parfaite amitié, qui pourroit un jour leur faire cognoistre en partie l'erreur où ils sont jusques à présent, ou à leurs enfants qui seroient proche de nous: incitant les pères à nous envoyer leurs enfants, pour les instruire à notre foy, et par ainsi estants habitez, si la volonté leur continuoit, l'on pourroit estre asseurez que si on les menoit en quelque lieu aux descouvertures, qu'ils ne nous fausseront point compagnie, ayant de si bons ostages près de nous, comme leurs femmes et enfants: car sans les Sauvages, il nous seroit impossible de pouvoir descouvrir beaucoup de chose dans un grand pays, et se servir d'autres nations, car il n'y auroit pas grande seureté, et ne leurs faudroit que prendre une quinte pour vous laisser au milieu de la course.

Moyen de s'asseurer des Sauvages.

Les Sauvages servent à descourir dans un grand pays.

CHAPITRE VI.

L'auteur s'est acquis une parfaite cognoissance aux découvertes. — Advis qu'il a souvent donnez à messieurs du Conseil. — Des commoditez qui reviendroient de ces découvertures. — Paix que ces Sauvages traittent avec les Iroquois. — Forme de faire la paix entr'eux.

Ce qui a accreu le courage à l'autheur d'avoir cognoissance parfaite des choses douteuses.

La cognoissance que de long-temps j'ai eue, en la recherche et descouverture de ses terres, m'a toujours augmenté le courage de rechercher les moyens qui m'ont esté possible, pour parvenir à mon dessein, de cognoistre parfaictement les choses que plusieurs ont douté. Ce que je tiens pour certain selon les relations des peuples, et ce que j'aurai pu conjecturer de l'assiète du pays, qui sans doute me donne une grande espérance, que l'on peut faire une chose digne de remarque, et de louange, estant assisté des peuples des contrées, lesquels il faut contenter par quelque moyen que ce soit, ce qui (à mon opinion) sera aisé, et à tout le moins arrive ce qui pourra, pouveu que Dieu conserve les entrepreneurs, il ne peut qu'il n'en revienne de grandes commoditez, qui serviront beaucoup en ceste affaire. Il y

a long-temps que j'ai proposé et donné mon advis à nosseigneurs du Conseil, qui ont tousjours esté bien receus; mais la France a esté si brouillée ces années dernières, que l'on recherche à faire la paix, ne pouvant y faire despence. Je peux bien asseurer, que s'il ne se faict rien en ce temps, malaisement se pourra-il faire quelque chose à l'advenir : tous hommes ne sont pas propres à risquer, la peine et fatigue est grande, mais l'on a rien sans peine : c'est ce qu'il faut s'imaginer en ces affaires : ce sera quand il plaira à Dieu : de moi je préparerai tousjours le chemin à ceux qui voudront après moi, l'entreprendre.

Advis de l'autheur au conseil du roi.

Tous hommes ne sont propres à la fatigue.

Il y a quelque temps, que nos Sauvages moyennèrent la paix avec les Irocois, leurs ennemis; et jusques à présent, il y a eu toujours quelque accroche pour la méfiance qu'ils ont des uns et des autres; ils m'en ont parlé plusieurs fois, et assez souvent m'ont prié d'en donner mon advis, leurs ayant donné, et treuvé bon qu'ils vesquissent en paix les uns avec les autres, et que nous les assisterions : mais quand il est question de faire la paix avecques des nations, qui sont sans foy, il faut bien penser à ce que l'on doit faire, pour y avoir une parfaicte seureté. Je leur proposai, leur en donner des moyens, et seroit un grand bien proche de nous; l'augmentation du trafic, et la descouverture plus aisée, et la seureté pour la chasse de

Sauvages cherchent la paix avec les Irocois.

Moyen de faire la paix avec les nations strangères.

nos Sauvages, qui vont aux castors, qui n'osent aller en de certains lieux, où elle abonde, pour la crainte qu'ils ont les uns des autres; et y ont toujours travaillé jusques à présent.

Deux Irocois aux Trois Rivières.

Le 6 dudit mois de juin, arrivèrent deux Irocois aux Trois Rivières, pour traitter de ceste paix : le capitaine m'en donne aussitost advis, et y envoyèrent deux canots, pour les amener à leurs cabanes, proche de Québec, où ils estoient logez.

L'autheur s'embarque en la barque des Sauvages.

Le 9 ils vindrent aux cabanes de nos Sauvages, lesquels ne manquèrent de m'envoyer une chalouppe, pour aller voir la reception qu'il leur feroit : Je m'enbarquai, accompagné dudit Sentein, et de cinq de mes compagnons, avec chacun son mousquet, où arrivant sur le bord du rivage, devant leurs cabanes, le capitaine Mahigan aticq, accompagné de ses compagnons, avec les deux Irocois à son costé, s'en vient au devant de nous, baisant leurs mains, et la mettant en la nostre, et en firent faire autant aux deux Irocois, nous tenants chacun par la main, jusques à ce que nous fussions à la cabane dudit capitaine; où arrivant, nous trouvasmes nombre de peuples assis, chacun selon son rang. Ledit chef me tesmoigna estre fort satisfaict, et tous ses compagnons, de ce que je m'estois acheminé vers eux, pour voir les Irocois, lesquels firent rapport, envers les leur, de la bonne intelligenee qui estoit entre nous, et eux.

Leur chef tesmoigne à l'autheur l'aise qu'ils avoient d'avoir esté vers eux.

Ce faict, trois de nos Sauvages, avec les deux Irocois, dansèrent, et après m'avoir demandé si je l'aurois agréable, je leur tesmoignai estre contant.

Chacun des Sauvages lui baisent la main.

Ceste dance dura une bonne espace de temps; et achevé qu'ils eurent de danser, chacun d'eux baisa sa main, et me la vindrent mettre en la mienne, en signe de paix, et bien-vueillance. Le meurtrier estoit l'un de ces trois danseurs, qui voulut mettre sa main dans la mienne, je ne le voulus jamais regarder; ce qui lui donna un grand desplaisir, de se voir ainsi méprisé devant les Irocois, et de toute l'assemblée: il n'arresta guères qu'il ne sortist de la cabane. Cependant le chef commanda à tous les hommes, femmes et filles, de danser; ce qu'ils firent quelque temps: la danse finie, il me remercia à sa façon, et me pria de tousjours les maintenir en amitié: Je lui dis, qu'il ne devoit point douter de mon affection, lorsqu'il se comportera doucement avec nous.

L'autheur ne veut voir le meurtrier.

Le capitaine le remercie.

L'autheur le prie de le venir voir.

Je le priai de me venir voir le lendemain, et douze de ses principaux, et les deux Iroquois (nous traicterons du subjet de leur venue) ce qu'ils m'accordèrent; et leur fis tirer quelques coups de mousquets: delà, nous nous r'embarquasmes pour retourner en nostre habitation. Le lendemain, ils ne faillirent à venir avec les deux Iroquois; peu à près leur arrivée, je leur fis festin, suivant leur

Il le traite.

façon de faire : après qu'ils eurent repeu, nous entrasmes en discours, sur ce qui estoit du traicté de paix avec les Iroquois, je leur demandai comment ils entendoient faire ce traicté : ils dirent que l'entreveue des uns aux autres, estoit avec amitié, tirant paroles de leurs ennemis, de ne les nuire ni empescher de chasser par tout le pays ; et eux au semblable en feroient de mesme envers les Iroquois : et ainsi, ils n'avoient d'autres traictez à faire leur paix.

Leur entreveue est avec amitié.

Je leur dis que parlementer, estoit véritablement faire les approches à une paix, mais il falloit les seuretez d'icelle, et puis qu'il m'en demandoient mon advis, je leur en dirois ce qui m'en sembleroit, s'ils me vouloient croire ; à quoi ils accordèrent, et me prièrent de rechef, de leur en donner mon advis qu'ils suivroient au mieux qu'il leur seroit possible ; et qu'aussi bien, ils estoient las et fatiquez des guerres qu'ils avoient eues, depuis plus de cinquante ans, et que leurs pères n'avoient jamais voulu entrer en traicté, pour le désir de vengeance qu'ils avoient de tirer du meurtre de leurs parents et amis, qui avoient esté tuez ; mais qu'ayant considéré le bien qui en pourroit revenir, ils se résoudoient, comme dit est, de faire la paix.

Parlementer est s'approcher de la paix.

Demandent son advis pour la paix.

Response à la première question que je leur fis sçavoir, si ces deux Irocois estoient venus pour

leur particulier; où s'ils avoient esté envoyez de leur nation.

Ils me dirent, qu'ils estoient venus de leur propre mouvement : et le désir qu'ils avoient de voir leurs parents et amis, qui estoient parmi eux détenus prisonniers de longue main, les avoit fait venir; et l'asseurance qu'ils avoient du traitté de paix, commencé depuis quelque temps, estants comme en trefve les uns et les autres, jusqu'à ce que la paix fût du tout asseurée ou rompue. Je leurs dis que puisque ces hommes n'estoient députez du pays, qu'ils les devoient traitter amiablement, avec toute sorte de paix et amitié, non pas en la façon comme s'ils estoient députez du pays, et qu'ils devoient estre receuz, avec plus d'allégresse et de cérémonie. De plus puisqu'ils vouloient venir à une bonne paix, qu'il falloit qu'ils choisissent quelque homme d'esprit parmi eux, et l'envoyer avec ces deux Iroquois, ayant charge de traitter de paix, et les inciter à envoyer en ce lieu de Québec de leur part : lors qu'ils verroient que nous y assisterions, que cela seroit occasion de se mieux asseurer, comme estants obligez à les maintenir.

Désir de voir leurs parents prisonniers les fait venir vers nous.

Ils trouvèrent cet avis bon, et de fait ils se résolurent d'y envoyer quatre hommes, sçavoir deux aux Irocois, distants de Québec de cent cinquante lieues, et leur fis donner la valeur de 38 castors.

Trouver mon advis très-bon.

Leur donne 38 castors.

de marchandises des cent dont ils leurs avoient fait présents, et ces marchandises estoient pour faire présent à leurs ennemis à leur arrivée, comme est leur coustume, et ainsi s'en allèrent fort contents. Voilà un bon acheminement.

CHAPITRE VII.

Arrivée du sieur du Pont et de la Ralde avec vivres. L'autheur leur raconte la paix faicte entre les Sauvages. — Lettre du Roy à l'Autheur. — Arrivée du sieur de la Ralde à Tadoussac. — Ce qui se passa le reste de l'année 1622, et aux premiers mois de 1623.

1622.
Arrivée des sieurs du Pont et de la Ralde bien receus par l'autheur.

Le 15 de juin arrivèrent lesdits du Pont et de la Ralde, avec 4 barques chargées de vivres et marchandises, ausquels je fis la meilleure réception qu'il me fut possible, et ne trouvèrent que toute sorte de paix, ce que plusieurs ne croyoient pas, suivant ce qui s'estoit passé. Ils ne sçavoient point que le subject en estoit osté, occasion pourquoi toutes choses s'estoient passées avec douceur, ils furent quelques huict jours à faire leurs affaires, où durant ce temps, je leurs fis entendre comme ces Sauvages avoient esleu un chef par nostre consentement, et le bien qui en pouvoit réussir, pourveu qu'on l'entretienne en ceste amitié.

Ce qu'il leur dit touchant le chef des Sauvages.

Mahigan les vient visiter.

Mahigan aticq vient voir ces messieurs qui le receurent fort humainement sur ce que je leurs en avois dit.

Lesdits du Pont et de la Ralde partirent pour monter amont le dit fleuve aux Trois Rivières, où ils treuvèrent quelque nombre de Sauvages, en

attendant un plus grand. Quelques jours après arriva le Sire, commis, qui nous apporta nouvelle de l'arrivé dudit sieur de Caen à Tadoussac, qui m'escrivait qu'en bref il s'achemineroit par devers nous, après sa barque montée : me priant lui envoyer quelque scieurs d'aiz, et un canot en diligence audit du Pont et de la Ralde, ce que je fis, et ledit le Sire partit ce mesme jour pour retourner le treuver à Tadoussac.

Arrivée du Sire, commis.

Trois jours après arriva une barque des Tois Rivières, qui allait audit Tadoussac, suivant l'ordre qui lui avait donné.

L'autheur envoie au-devant du sieur de Caen.

Le vendredi 15 de juillet sur le soir, arriva ledit sieur de Caen dedans une chalouppe, craignant n'estre assez à temps à la traitte des Trois Rivières: ayant laissé charge de despescher sa barque à Tadoussac, pour l'aller treuver aux Trois Rivières, je le receus au mieux qu'il me fut possible, me faisant entendre tout ce qui s'estoit passé en toutes les affaires, tant de la nouvelle que de l'ancienne société, à quoi je satisfis au mieux qu'il me fut possible. Il me rendit la lettre suivante de Sa Majesté.

Son arrivée.

Réception que je lui fis.

« Monsieur de Champlain, voulant conserver « mon cousin le duc de Montmorency aux droits « et pouvoirs que je lui ai ci-devant accordez en « la Nouvelle-France, suivant les lettres patentes « que je lui ai fait expédier, j'ai treuvé bon que la

Lettre du roi envoyée à l'autheur.

« contestation qui estoit à mon Conseil, entre l'an-
« cienne compagnie, faite par les précédents gou-
« verneurs, pour faire les voyages audit pays de
« la Nouvelle-France, establis par mon cousin,
« suivant son pouvoir; que ladite Nouvelle soit
« conservée au traitté, joignant en icelle ceux de
« l'ancienne qui y voudront entrer, ainsi que vous
« verrez par l'arrest de mon Conseil, qui vous sera
« envoyé par le sieur Dolu, suivant lequel je veux
« et entend que vous vous gouverniez avec lesdits
« nouveaux associez, maintenant le pays en paix,
« en y conservant mon auctorité, en tout ce qui
« sera de mon service, à quoi m'asseurant que
« vous ne manquerez, je prie Dieu qu'il vous ait,
« monsieur de Champlain, en sa saincte garde.
« Escrit à Paris le 20 de mars 1622. Signé Louis,
« et plus bas Potier. »

Le sieur de Caen est deux jours à Québec.

Ledit de Caen fut deux jours à Québec, et de là s'en alla aux Trois Rivières. Le lendemain sa barque arriva de Tadoussac, qui l'alla treuver.

Le dernier dudit mois de juillet, passa ledit de la Ralde, qui s'en retournoit à Tadoussac, pour apprester son vaisseau, et de là aller à Gaspey, voir si n'y avoit point de vaisseaux, qui contrevinsent aux défences de Sa Majesté.

Le sieur de la Ralde arrive à Tadoussac.

Ledit de la Ralde arrive à Tadoussac, et eut quelques paroles avec Hébert, que ledit sieur de

Caen avoit laissé en sa place pour commander à son vaisseau bien qu'arrivant ledit de la Ralde, la commandement estoit à lui comme lieutenant dudit de Caen, et l'autre estoit son enseigne, qui ne voulut cognoistre ledit de la Ralde, et leur dispute vint sur le fait de la religion, bien que tous deux catholiques : car quand ledit de Caen qui estoit de la religion prétendue réformée, faisoit faire les prières sur le derrière en sa chambre, et les catholiques sur le devant : et durant que ledit Hébert demeura au vaisseau, les prières s'y continuoient, comme quand son chef y estoit : mais quand ledit de la Ralde y fut arrivé comme lieutenant, et commandant audit vaisseau, il voulut que les catholiques vinssent faire leurs prières en la chambre, et que les prétendus réformez fussent en leur rang, sur le devant pour prier, ledit Hébert s'y opposa, disant que son capitaine ne l'entendoit, et ne lui en avoit donné charge, ledit de la Ralde dit, quand le chef y est, il fait comme il l'entend; mais quand j'y suis en son absence, je fais comme il me semble, et sur ce sujet il s'esmeut une grande dispute, qui s'appaisa par le moyen de quelques Pères Recolets, comme d'autres personnes qui s'y treuvèrent. Hébert eut le tort de ceste dispute, et n'avoit pas de raison.

L'enseigne du sieur de Caen ne le veut recognoistre.

Différent pour les prières.

Ce que dit le sieur de la Ralde.

Les Pères Récollets appaisent le trouble.

Ledit sieur de Caen arriva des Trois Rivières le 19 d'aoust, et le mercredi 24 je fis lire et publier

les articles de messieurs les associez, arrestez par le Roy en son Conseil.

Le sieur de Caen va à Tadoussac.

Le jeudi 25 ledit de Caen partit de Québec pour aller à Tadoussac, et je fus avec lui jusques à son département qui fut le 5 jour de septembre 1622.

Laisse le sieur du Pont.

Ledit du Pont fut laissé à l'habitation, pour principal commis de messieurs les associez, et hyvernasmes ensemble.

En cet hyvernement estoient, tant hommes que femmes et enfants, cinquante personnes.

Nous faillismes à nous perdre au port aux Saumons.

Ledit de Caen estant parti, nous eschouasmes quelque chalouppe, et sur le soir, qui fut le 6, levasmes les anchres pour aller à Québec, où fusmes contrariez de si mauvais temps, que nous nous pensasmes perdre au port aux Saumons sur nos anchres, ne pouvant appareiller: mais le vent venant à s'appaiser au 13 dudit mois, nous nous mismes sous voilles, et arrivasmes à Québec le 20. Le lendemain nous eschouasmes nostre barque, et fismes descharger le reste des commoditez, et aussi tost que tout fut deschargé, Desdame fut despesché avec une chalouppe lui septiesme, pour aller à Tadoussac mener des matelots, et ramener une barque que l'on avoit laissée avec quelques cinq hommes, pour la garder, attendant que l'on y fust pour la ramener, d'autant qu'il n'y avoit point de matelots pour esquipper les deux barques.

Desdame despesché à Tadoussac.

Le 10 d'octobre arriva la barque de Tadoussac,

qui nous dit qu'un vaisseau de 50 à 60 tonneaux estoit arrivé à Tadoussac pour faire pesche de baleine, laquelle il n'avoit peu faire à la grande Baye, ni en autre port, et qu'il avoit esté mis hors, à ce qu'ils dirent, par monsieur de Grandmont, comme ils firent paroistre par leur commission qu'ils montrèrent au baillif aidé de son commis, qui estoit resté audit Tadoussac : il estoit armé de quatre pièces de canon de fonte verte, d'environ de sept à huict cens pesant chacune, deux breteuils, et le vaisseau bien armé avec vingt-quatre hommes, un bon pont de corde bien pouessé, tout à l'espreuve du mousquet, ayant à la valeur de six à sept cens escus de marchandises, pour traitter, au reste très mal amunitionnez de vivres, qui les contraignit de prendre du baillif deux barils de pois, demi baril de lard, qu'ils payèrent en chaudière de cuivre rouge, celui qui y commandoit s'appeloit Guérard, Basque, qui s'estoit associé avec un Flamant, pour ce qui touchoit la marchandise de traitte.

Arrivée de la barque de Tadoussac.

Sont contraints de prendre des vivres du baillif.

Ledit Guérard escrivit un mot de lettre audit du Pont, par laquelle il lui demandoit des castors, pour la moictié moins que l'on traittoit, pour les marchandises qu'il avoit, lui en envoyant le mémoire. Voilà ce que nous apprismes. De plus ils dirent qu'il venoit un vaisseau espagnol audit Tadoussac de deux cents tonneaux, pour faire sa pesche de baleine, et dit que durant que les vais-

Guérard escrit au sieur du Pont.

Advis d'un vaisseau espagnol venant à Tadoussac.

seaux estoient à Tadoussac, qui estoit à l'isle Verte, et avoit veu partir ledit vaisseau de la Ralde de Tadoussac, et que presque toutes les nuicts il venoit avec une chalouppe au port, et oyoit la pluspart des discours qui se disoient au vaisseau dudit sieur de Caen, jusques à son départ.

Nul moyen de l'empescher faute d'hommes.

De pouvoir y remédier il estoit impossible, pour n'avoir des matelots ni des hommes de main, afin de s'en servir en telles affaires, car il eût fallu au moins huict matelots d'ordinaire en l'habitation, et quelques dix ou douze quand il est question d'aller attaquer un ennemi, avec une vingtaine d'hommes, qui sçeussent ce que c'est d'aller à la guerre, c'est ce qui ne se voit point à Québec, l'on pense estre trop fort, et que personne ne seroit entreprendre en ces lieux, mais la meffiance est la mère de seureté, c'est pourquoi suivant les advis que souvent je donnois, l'on devoit remédier à la conservation du pays, et à l'asseurance des hommes qui y demeurent, qui estoit d'achever le fort jà commencé, et y avoir de bonnes armes et munitions, et garnison suffisante qui s'y entretiendroit pour peu de chose, autrement rien ne se peut maintenir que par la force.

Moyen d'estre asseuré à Québec est d'achever le fort.

Ouvriers employez aux choses nécessaires.

L'on employa les ouvriers aux choses les plus nécessaires de l'habitation. Ledit du Pont tomba malade de la goutte le 27 de septembre, jusques au 23 d'octobre, et l'incommodité qu'il en sentoit,

Maladie du sieur du Pont.

fit que pendant l'hiver il ne sortit point de l'habitation, pour son indisposition.

Je passai le temps à faire accommoder des jardins, pour y semer en l'automne, et voir ce qui en réussiroit au printemps, ce que je fis y prenant un singulier plaisir, ceste occupation n'estoit point inutille pour la commodité qu'en recevoit toute l'habitation, à quoi personne n'avoit fait d'espreuve, car la pluspart des hommes voudroient bien cueillir, mais rien semer, ce qui ne se peut, car l'on ne sçauroit dire en ces lieux combien on reçoit d'utilité des jardinages : un peu de soing et vigilance sert beaucoup à un homme de commandement, car s'il n'a de l'affection qu'à de certaine chose, mal aisément peut il avoir beaucoup de commoditez sans main mettre, ou commander de ce faire, nos Pères y estoient assez vigilants n'ayant autre soing que de prier Dieu et jardiner.

L'autheur fait accommoder des jardinages.

Utilité qui se reçoivent des jardins de ce pays.

L'un de nos Pères appellé le Père Irénée, se résolut le 13 de décembre d'aller hyverner avec les Sauvages, pour apprendre leur langue, et profiter quelque chose s'il pouvoit pour l'amour de Dieu : mais le 22 dudit mois, il retourna à son habitation, pour ne se pouvoir accommoder à la vie de ces peuples : Ledit Père y retourna pour la seconde fois, mais ne pouvant supporter la fatique il s'en revint, et le Père Joseph plus robuste et accoustumé à ceste vie, se délibéra d'y aller passer trois mois

Le Père Irenée va hyverner avec les Sauvages.

Ne se peut accommoder avec eux.

Le Père Joseph y va.

de temps, qui estoit en bon temps, d'autant que la chasse de l'estan se faisoit en quantité, où l'on ne mange que de la viande, bien que ce ne soit qu'à cinq ou six lieues de nostre habitation, et partit le mesme jour qu'arriva ledit Père Irénée qui fut le 17 de janvier 1623.

1623.

Le sieur du Pont retombe malade.

Le 23 de mars ledit du Pont retomba malade de ses gouttes où il fut très mal avec de si grandes douleurs, que l'on n'osoit presque le toucher, quelque remède que le chirurgien lui peust apporter, et fut ainsi tourmenté jusques au septiesme de mai qu'il sortit de sa chambre.

Tempeste violente.

Le 19 de mars il fit un temps fort violent accompagné de vents, tonnerre, gresle et esclairs, bien qu'en ce temps l'air est encore froid, et le pays rempli de neiges et glaces.

Barque qui va à Tadoussac.

Le 19 d'avril l'on commença à accommoder une barque, pour aller à Tadoussac, ce qu'estant achevée le premier de mai, elle partit avec Desdames sous-commis et hommes, et ledit du Pont n'y peust aller, pour son indisposition. Le 16 d'avril il y avoit un pied de neige en quelques endroits. Je semé toutes sortes de grains le 20 dudit mois derrière l'habitation, où les neiges estoient plustost fondues qu'ailleurs, pour estre au midi et à l'abri du vent de Nortouest, qui est fort dangereux.

Le lundi 8 de mai, nos ouvriers allant coupper du bois pour scier, le malheur en voulut à un jeune

homme nommé Jean le Cocq, qu'une bûche roulant d'un lieu à autre passa par dessus lui, qui lui rompit le col, et lui escrasa la teste, et ainsi mourut pauvrement.

Jeune homme eut le col rompu d'une bûche.

Le 10 dudit mois le Père Irénée se résolut d'aller à Tadoussac, pour essayer de faire quelque fruict aux Sauvages de par delà, cela m'estonnoit, voyant qu'il avoit assez à faire et de quoi s'employer par deçà, à ce que je lui remonstré : mais ne le pouvant dissuader de ce voyage, il s'embarqua dans une chalouppe avec des Sauvages qui le devoient mener : mais estant à Tadoussac il changea de résolution, et s'en revint à Québec le 22 dudit mois, et ainsi son entreprise fut rompue, et ne put demeurer à Tadoussac avec nos gens, pour n'estre accommodé comme il eust désiré.

Le Père Irénée veut aller à Tadoussac.

Il y va et s'en revient à Québec.

Voyant que jusques au 14 de juin l'on n'avoit point nouvelle des vaisseaux, et craignant que quelque accident ne fût arrivé, l'on délibéra d'envoyer une chalouppe à Tadoussac, ce qui fut fait avec cinq hommes, et Olivier truchement pour faire revenir la barque, si les vaisseaux n'estoient arrivez, pour retourner et aller à Gaspey, recouvrir des vivres pour ceux qui resteroient à l'habitation, et rapasser dans les vaisseaux pescheurs, partie des gens les moins utiles. En ce temps je fis paver la cour de l'habitation, avec quelques réparations au logis.

L'autheur fait paver la cour de l'habitation.

Le vendredi 16 arriva une chalouppe avec la nostre, où estoit un matelot appellé Jean Paul, qui nous dit l'arrivée du sieur Deschesnes à Tadoussac, dans une barque, et avoit laissé son vaisseau à Gaspey, pour faire pesche de poissons.

Nouvelle de l'arrivée du sieur Deschesnes à Tadoussac

Le 28 arriva Desdames avec la Realle, et deux religieux, l'un appellé le Père Nicolas, et l'autre le Frère Gabriel, qui nous dirent que ledit sieur de Caen n'estoit point encore arrivé, qui nous mettoit en peine.

Arrivée de Desdames.

Le 2 de juillet arriva un canot où estoit Estienne Bruslé truchement, avec Desmarests, qui nous apporta nouvelle qu'il estoit arrivé; il n'arresta à Québec qu'une nuict passant plus outre, pour advertir les Sauvages, et aller au devant d'eux pour les haster de venir.

D'Estienne Bruslé.

Le 4 duditmois arriva Loquin commis, dans une barque pour aller en traitte, qui estoit à ce voyage lieutenant dudit sieur de Caen en son vaisseau, où montant haut, fit rencontre dudit du Pont, qui avoit esté avec une chalouppe à la rivière des Irocois, pour persuader les Sauvages de descendre à Québec, ce qu'il asseura audit Loquin, qui fit qu'ils rebroussèrent chemin et s'en revindrent audit Qué bec sur ceste espérance, que véritablement ce seroit une bonne chose s'ils pouvoient descendre à ladite habitation, que cela relèveroit de grandes peines et risques que l'on court. En ce temps un

De Loquin commis.

Sauvage appellé la Foirière, donna advis que la plus grande partie des Sauvages avoient délibéré de nous surprendre, en mesme temps tant à Tadoussac qu'à Québec, et assommer tout, à la sollicitation du meurtrier, auquel advis l'on donna tel ordre, que depuis ledit meurtrier a desnié fort et ferme qu'il n'eust voulu faire ce mal, disant que l'autre estoit un imposteur. Lesdits Deschesnes et Loquin voyant que les Sauvages ne venoient point comme ils avoient promis audit du Pont, partirent avec deux barques le 9 de juillet, pour aller amont ledit fleuve, et rencontrèrent seize canots proche de Québec, qui les fit retourner pour traitter ce qu'ils avoient, pour puis après suivre leur première délibération.

Advis d'un Sauvage de la surprise que vouloient faire les autres sur nous.

Deschesne et du Pont rencontrèrent 16 canots vers Québec.

Le 13 dudit mois arriva ledit sieur de Caen avec deux barques, où je le receus au mieux qu'il me fut possible, estant arrivé il se délibéra d'envoyer une barque, pour essayer d'amener lesdits Sauvages s'ils les rencontroient, et ledit Deschesnes partit pour cet effect.

Arrivée du sieur de Caen.

Le 16 dudit mois, ledit de Caen ne tarda guères qu'il ne suivît ledit Deschesnes, je m'embarquai en sa barque qu'il me donna, et s'en vint en une autre: nous fismes voille avec quatre barques, chargées de marchandises pour la traitte.

Il suit le sieur Deschesnes.

CHAPITRE VIII.

Arrivée de l'autheur devant la rivière des Irocois. — Advis du pilote Doublet au sieur de Caen, de quelques Basques retirez en l'isle S. Jean. — Plaintes des Sauvages accordées. — Le meurtrier est pardonné. — Cérémonies observées en recevant le pardon du Roy de France. — Accord entre ces nations sauvages et les François. — Retour du sieur du Pont en France. — L'autheur fait faire de nouveaux édifices.

Leur arrivée dans la rivière des Irocois.

Le 23 dudit mois, nous fusmes devant la rivière des Irocois, où treuvasmes ledit Deschesnes, qui dit avoir eu nouvelle qu'il devoit arriver quelques trois cens Hurons, où Estienne Bruslé les avoit rencontrez, au sault de la Chaudière, 75 lieues de ladite rivière des Irocois.

Cedit jour arrivèrent quelques 60 canots de Hurons, et Algommequins, qui ramenèrent du Vernay, et autres hommes qu'on leur avoit donné pour hyverner en leur pays, afin de tousjours les tenir en amitié, et les obliger à venir.

Arrivée du pilote Doublet.

Ce jour là mesmes arriva le pilote Doublet, lui sixiesme, dans une double chalouppe, qui venoit de l'isle S. Jean et Miscou, où estoit le sieur de la Ralde en pescherie, qui donnoit advis au

sieur de Caen, que des Basques s'estoient retirez à ladite isle S. Jean, pour se mettre en deffence si on les alloit attaquer, ne voulant subir aux commissions de Sa Majesté; et qu'ils s'estoient saisis d'un moyen vaisseau où estoit un nommé Guers, qui l'année d'auparavant estoit venu à Tadoussac comme j'ai dit ci dessus : il se contenta de lui prendre ses marchandises de traitte, le laissant aller avec ses munitions, et canons de fonte verte : il méritoit qu'on lui fît ressentir le chastiment que doivent recevoir ceux qui contreviennent aux ordonnances et décrets de Sa Majesté, il treuva de la courtoisie à son advantage, ce qu'il n'eût fait en beaucoup de personnes, qui l'eussent traitté avec plus de sévérité. Le pilote fit avec ceste chalouppe le long des costes et fleuve Sainct Laurent, près de deux cens lieues : il dit que ces Basques avoient donné de mauvaises impressions de nous aux Sauvages de ses costes, disant que s'ils nous treuvoient à leur advantage, ils nous feroient un mauvais parti, et de fait il eût couru ceste fortune sans un Père Récollet, qui estoit parmi ces Sauvages il y avoit deux ans, lequel escrivit une lettre à nos Pères, de l'estat auquel il estoit parmi ces peuples, qui l'affectionnoient fort, et espéroit y faire quelque fruict moyennant la grâce de Dieu, estant fort advancé au langage du pays.

Advis qu'il donne au sieur de Caen.

S'estoit saisi d'un vaisseau.

Les Basques avoient donné de mauvaises impressions des gens de l'autheur aux Sauvages.

Le pilote courut risque sans un Père Récollet.

Plaintes des Sauvages.

Le 17 dudit mois arrivèrent des Sauvages, qui firent une assemblée entr'eux, où ils formèrent quelques plaintes des uns et des autres, touchant les passages qui n'estoient pas libres aux Hurons, que les Algommequins les traittent mal, leur faisant contribuer de leurs marchandises, et ne se contentant pas de ce, les déroboient, qui leur donnoit encore suject d'un grand mécontentement : on les accorda sur toutes ces plaintes, ils firent des présents de quelques castors qui leurs furent payés plus qu'ils ne valoient.

On les accorda.

Pourparler pour l'accord du meurtrier.

Le 30 fut célébré la saincte messe. Ce jour mesme l'on fit un pourparler, pour l'accord du meurtrier, auquel je ne pouvois entendre, pour la perfidie qu'il avoit commise, en l'assassinat de nos hommes, néantmoins plusieurs considérations, et les raisons dudit sieur de Caen, qui me dit que Sa Majesté et mondit Seigneur lui remettoient la faute, qui m'y firent condescendre, à la charge que l'assassin feroit une satisfaction devant toutes les nations, confessant que malicieusement, perfidement et meschamment, il avoit tué nos compagnons, méritant la mort si on ne lui faisoit grâce, ce qui fut accordé.

L'autheur le consent.

Le lendemain fut délibéré de faire quelques présents à toutes les nations, pour les obliger à nous aimer, et traitter bien les François qui al-

loient en leur pays, pour les conserver contre leurs ennemis, et ainsi leur donner courage de revenir avec plus d'affection.

Cet accord ne se pouvoit faire que devant toutes les nations afin qu'elles recogneussent quelle est nostre bonté, au respect de leurs cruautez, et afin que le meurtrier en receût plus de honte, l'obligeant après le pardon d'estre autant affectionné à nous aimer, comme il avoit esté nostre ennemi mortel : il nous fallut user de quelque cérémonie, car il faut user de démonstrations parmi ces peuples, avec les discours : la cérémonie fut telle qui s'ensuit.

Cérémonie de l'accord et du pardon demandé par le meurtrier.

Le dernier de juillet, tous trouvèrent bon de suivre la volonté de Sa Majesté, de pardonner au meurtrier qui avoit tousjours esté en crédit, et fait capitaine par les Sauvages pour avoir tué nos hommes, ledit meurtrier se devoit mettre au milieu de toutes les nations assemblées en ce lieu, et celui qui l'avoit assisté en ce meurtre, et lui faire discours devant tout le peuple, du bien qu'il avoit receu des François, qu'il avoit très mal recognu, comme meschamment et traitreusement il avoit assassiné nos hommes dépourveus d'armes, sous ombre d'amitié, qu'on n'eust jamais peû penser ni aucun de nostre habitation, qu'il eust eû le cœur si desloyal et perfide comme il l'avoit monstré, que ce pendant le chef qui pour lors estoit à l'ha-

bitation, et autres du depuis n'avoient voulu user du pouvoir et droict que la justice leur donnoit de le faire mourir, comme il le méritoit.

Cependant, l'affection que nous avions porté à ceux de sa nation, et comme estant allié des principaux, nous avoit empesché de le faire mourir, nous estants contentez de le chasser de nostre habitation, pour ne le voir, ni raffraischir la mémoire de nos hommes massacrez. Et voyant qu'il avoit recogneu sa faute, s'estant mis en devoir de recevoir le chastiment qu'il méritoit, qu'on lui pardonnoit, par la volonté de nostre Roy, qui lui donnoit la vie; et à la requeste de tous les peuples : à la charge de jamais ne retourner, ni tomber en ceste faute, ni aucuns de sa nation; estants personnes qui ne nous contentions de présents, pour payement de la mort de nos hommes, comme ils faisoient entr'eux : et que s'il arrivoit à l'advenir qu'ils commissent telles perfidies et trahisons, on feroit punir de mort les autheurs du mal; les tenants pour nos ennemis : et tous ceux qui voudroient empescher : et plusieurs autres discours sur ce sujet; et quelques autres cérémonies qui furent faictes. Cela achevé, le meurtrier se leva, et son compagnon, me venant demander pardon, avec promesse à l'advenir, de se comporter si fidellement avec les François, qu'il n'auroit autre volonté que réparer ceste faute par quel-

Protestation que fait le meurtrier.

ques bons services : et ainsi furent délibérez.

Malice de ces peuples.

Mais quoi que s'en soit, ces peuples qui n'ont aucune considération, si c'est par charité ou autrement; ils croyent que le pardon a esté faict faute de courage, et pour n'avoir osé entreprendre de le faire mourir, bien qu'il le méritoit, et cela nous mettoit en assez mauvaise estime parmi eux, de n'en avoir point eu de ressentiment.

Accord fait avec les Sauvages.

Toutes ces nations très aises et satisfaits, ils nous remercièrent, nous louants de ce que nous n'avions tesmoigné un mauvais cœur, et accordèrent de mener onze François pour la défence de leurs villages, contre leurs ennemis, dont il en demeureroit huict en leurs villages, et trois qui reviendroient avec eux au printemps en traitte. Ils emmenèrent trois Pères Récollets, sçavoir les Pères Nicolas, Joseph, et Frère Gabriel, pour voir s'ils pourroient profiter au pays, pour la gloire de Dieu, et apprendre leur langue. Deux autres François furent donnez aux Algommequins, pour les maintenir en amitié, et inciter à venir en traitte : il leur fut fait un grand festin selon leur coustume, qui fit l'accomplissement de la feste, et par ainsi s'en allèrent grandement contants.

François qui leurs sont donnes.

Le 2 d'août s'embarquèrent tous nos François avec les Sauvages en leurs canots, chacun avec son homme, et ce mesme jour l'on rechargea toutes

les marchandises qui restoient en terre, se lèvent les anchres; nous mismes voilles, et le quatriesme jour arrivasmes à Québec, où les barques estant toutes assemblées, l'on fit visiter, et treuva on quantité de castors parmi les matelots, que l'on fit serrer, attendant qu'ils fussent de retour en France, pour les contenter, s'il se treuvoit par la société que cela fût raisonnable, ne leur estant permis de traitter à leur préjudice, ce qui occasionna ceux des équipages d'estre mal contents, comme ils le tesmoignèrent.

Arrivée des François à Québec.

Le 8 dudit mois fut despesché ledit Deschesnes, avec six barques, pour aller querir les vivres pour l'habitation, et lui de s'en aller à Gaspey en son vaisseau, pour faire faire diligence de la pesche du poisson.

Le sieur Deschesnes despesché pour aller quérir des vivres.

Ledit sieur de Caen et moi, fusmes au cap de Tourmente, pour voir ce lieu, où estant arrivé et visité, fut trouvé très agréable, pour la scituation, et les prairies qui l'environnent estant un lieu propre pour la nourriture du bestial.

L'autheur et le sieur de Caen vont au cap de Tourmente.

Ayant veu particulièrement ce lieu, lequel s'il estoit mis en l'estat, que l'industrie et l'artifice des hommes pourroit y apporter, il seroit très-beau, car tout ce qui s'y peut désirer, pour une belle rencontre s'y treuve : partant de ce lieu, retournasmes à Québec le 17 dudit mois, où vismes toutes les barques de retour, qui deschargeoient

Visite des barques.

les commodités de ladite habitation, laquelle fut visitée par des massons et charpentiers, pour voir si elle estoit en estat de subsister et durer, il fut jugé que l'on auroit plustôt fait d'en édifier une nouvelle, que réparer annuellement la vieille, qui estoit si caduque qu'elle attendoit l'heure de tomber, fors le magazin de pierre à chaux et à sable, (comme dit est) auquel je fis faire une porte par dehors, qui alloit dans la cave, faisant condamner une trappe qui estoit dans le magazin des marchandises, par où on alloit souvent boire nos boissons, sans aucune considération.

Résolution de du Pont de retourner en France.

Ledit du Pont se résolut de s'en aller en France, à cause de l'incommodité qu'il avoit, et ne pouvant avoir les choses nécessaires ici pour sa maladie, qui l'occasionna de partir avec ledit sieur de Caen de Québec, le 23 d'aoust avec trois barques, pour s'en aller embarquer à Tadoussac, delà en France, et passer à Gaspey, pour sçavoir nouvelle de ce qui s'estoit passé durant son absence, pour le sujet des Basques qui estoient à l'isle de Sainct Jean.

Son département.

Arrivée du pilote Doublet.

Le premier de septembre, ledit pilote Doublet arriva avec une chalouppe, et lettre dudit sieur de Caen, qui me prioit d'envoyer le plus promptement que je pourrois les ouvriers, restant pour retourner, ce qu'ils firent en deux chalouppes, le trouvent à Gaspey, où il leur avoit donné le rendez-vous.

Recognoissant l'incommodité que nous avions eue par les années passées, de faire le foin si tard pour le bestial, j'en fis faire au cap de Tourmente deux mille bottes, dès le mois d'aoust, et les envoyai quérir avec une de nos barques.

Recognoissant la décadence, en quoi s'alloit réduire nostre habitation, nous avions résolu d'en faire une nouvelle : pour le plus abrégé je fis le plan d'un nouveau bastiment, abbatant tout le vieux, fors le magazin, et ensuitte d'icelui faire les autres corps de logis de dix-huict toises, avec deux aisles de dix toises de chaque costé, et quatre petites tours aux quatre coings du logement, et un ravelin devant l'habitation, commendant sur la rivière, entouré le tout de fossez et pont-levis : et pour ce faire je jugé que premier que bastir il falloit assembler les matériaux pour commencer à bastir au printemps, je fis faire quantité de chaux, abbatre du bois, tirer de la pierre, apprester tous les matériaux nécessaires pour la massonnerie, charpenterie, et le chauffage, qui incommodoit grandement pour le divertissement des hommes, et n'y en eut que dix-huict de travail à toutes ces choses, où l'on fit assez de besongne pour si peu qu'il y avoit. L'incommodité que l'on recevoit à monter la montagne, pour aller au fort Sainct Louis, me fit entreprendre d'y faire faire un petit chemin pour y monter avec facilité, ce qui fut fait

Il fait le plan d'un nouveau bastiment.

Fait disposer les matériaux.

Fait faire un chemin pour aller au fort S. Louis.

le 29 de novembre, et sur la fin dudit mois la petite rivière Sainct Charles fut presque prise de glace, et depuis le mois de novembre jusques à la fin dudit mois, le temps fut fort variable, et se passa en journées assez froides, au matin avec gelée, bien qu'il fist beau le reste du jour; se faisoit quelques fois de la pluie, et des neiges, qui parfois se fondent à mesure qu'elles tombent : ayant remarqué qu'il n'y a point quinze jours de différents, d'une année à autre pour la température de l'hiver, qui est depuis le 20 de novembre, jusques en avril, que les neiges se fondent, et mai est le printemps : quelques fois, les neiges sont plus grandes en une année qu'en l'autre, qui sont de pied et demi; et trois et quatre pieds au plus, au plat pays : car aux montaignes du costé du Nord, elles sont de cinq à six pieds de haut.

Rivière de Sainct Charles gelée

Température de ces pays.

Aussi nous avions une autre incommodité, tant pour les hommes, que pour le bestial, le long de la rivière S. Charles, à une sapinière qui estoit bruslée, et tous les bois renversez, qui rendoient le chemin difficile, de sorte que l'on n'y pouvoit passer, qui fit que je me fis faire un chemin, où j'employai un chacun, qui travaillèrent si bien, qui fut promptement faict.

Le 10 de décembre, la grande rivière fut chargée d'un grand nombre de glaces, de sorte qu'elle

charioit, et le bordage pris, ne pouvoit plus permettre de naviguer.

Je fis traîner le bois pour le fort sur les neiges, comme le temps plus propre le permettoit: les Sauvages nous donnèrent un peu d'eslan qui nous fit grand bien, d'autant qu'en hyver l'on a aucun rafreschissement, n'ayant que les commoditez qui viennent de France, pour n'y en avoir au pays à suffisance, ce qu'avec le temps, l'on pourra estre relevé de ceste peine, par le soing que l'on prendra à la nourriture du bestial, duquel il y avoit bon commencement, car le défaut de ces choses, est grandement préjudiciable à la santé de plusieurs, et principallement de ceux qui seroient malades ou blessez, qui n'ont que salures, et les farines.

Le 18 d'avril, je fis employer tout le bois qui avoit esté faict pour le fort, afin de le pouvoir mettre en deffence, autant qu'il me seroit possible. Je fis faire quelques réparations à l'habitation qui estoit en décadence, attendant que l'on en eust faict une nouvelle.

Temps auquel est la chasse au gibier.

En ce temps, est la saison de la chasse du gibier, qui est en grand nombre jusques à la fin de mai, qu'ils se retirent pour faire leurs petits, et ne reviennent qu'au quinziesme de septembre qui dure jusques à ce que les glaces se forment le long

des rivages, qui est environ le 20 de novembre.

Le 20 il fit un grand coup de vent, qui enleva la couverture du bastiment du fort Sainct Louis, plus de trente pas par dessus le rempart, par ce qu'elle estoit trop haulte eslevée, et le pignon de la maison de Hébert, qui estoit de pierre, que je lui fis rebastir : ce petit inconvénient apporta un peu de retardement aux autres affaires, car il falut remettre la maison en estat, de laquelle je fis raser le second estage, et la rendis logeable au mieux qu'il me fut possible, attendant l'occasion plus commode pour la mieux édifier.

Vent qui enleva la couverture du fort S. Louis.

Sur la fin du mois, arriva un Sauvage appellé des François, Simon; il lui parut avoir quelque fantaisie, à quoi ils sont ordinairement sujets, et principalement lors que contre la volonté de tous les capitaines et compagnons, ils veulent faire la guerre à leurs ennemis les Irocois, avec lesquels ils estoient en pourpaler de paix, il y avoit trois ou quatre jours : et de ce les Sauvages m'en donnèrent advis, et me prièrent de faire en sorte de l'en empescher, et leur oster la frénésie qu'avoit cestui ci : je l'envoyai quérir, et lui demandé le suject pourquoi il faisoit cela, lui remontrant le préjudice qui en pourroit arriver à tous ceux de sa nation, et l'advantage que les ennemis prendroient, du peu d'estat qu'ils faisoient de l'auctorité de leur chef, estants ainsi que des enfants sujects au changement,

Sauvages sont sujects à suivre leur fantaisie et de faire tout de leur teste malgré la volonté de leurs chefs.

et n'ayant aucune parole arrestée, et se démonstrant sans foy ni loyauté. De plus que tous les François ne seroient jamais contents de ceste forme de procédé, et que ceste guerre durant un traitté de paix sans suject, estoit meschante et pernicieuse, procédante plustost d'un meschant, et d'un homme lasche et sans courage, d'autant que je sçavois fort bien que le but de ceste guerre, n'estoit que d'aller surprendre quelques hommes, ou femmes à l'escart, et les trouvant incapables de se défendre, les assommer sans défence : à tout cela il me fit une courte responce, qui estoit qu'il sçavoit bien qu'ils ne valloient rien, et qu'ils estoient pires que chiens, et s'estoit ainsi imaginé, qu'il ne seroit jamais content qu'il n'eust eû la teste d'un de leurs ennemis, en sorte qu'il estoit résolu, lui quatriesme d'y aller. Comme je le vis obstiné, et que nulle remonstrance ne le pouvoit esmouvoir, je lui usai de quelques menaces s'il le faisoit : et ainsi s'en alla tout pensif à sa cabane.

Dessein qu'ils avoient en voulant faire la guerre.

Response de ce Sauvage.

Deux ou trois jours après, les chefs me vindrent trouver, pour me dire qu'ils estoient bien aises de ce que j'avois parlé à lui, qu'il avoit changé de résolution de ne point y aller, me disant que je leur fissent donner quelques choses pour festiner, comme est leur coustume, quand il est question de faire quelque accord, ou autres choses semblables.

Les chefs viennent trouver l'autheur.

Je leurs fis donner un peu de pois, et s'en allèrent ainsi joyeusement pensant que ce Sauvage oublieroit ce qu'il avoit projetté. Cependant deux charpentiers travailloient à accommoder les barques et chalouppes, et deux autres à faire les fenestres, portes, poutres, et autres choses de charpenterie, pour le nouveau bastiment; et quelques mil cinq cents planches que j'avois fais scier pour couvrir le logis, et trente cinq poutres qui estoient toutes prestes, avec la pluspart du bois de charpenterie assemblé pour la couverture. Le premier de mai, je fis creuser la terre pour faire les fondements du bastiment, qui avoit esté résolu de faire.

J'employai trois hommes à aller quérir du sable avec la chalouppe, pour le bastiment; les massons à faire du mortier, attendant que quatre autres ostoient la terre pour les fondements, et le reste à approcher la pierre pour bastir : Je fis tirer les allignements pour commencer à bastir un corps de logis.

Le 6 de mai, l'on commença à maçonner les fondements, sous lesquels je mis une pierre, où estoient gravez les armes du Roy, et celles de Monseigneur; avec la datte du temps, et mon nom escrit, comme Lieutenant de mondit Seigneur, au pays de la Nouvelle France, qui estoit une curiosité qui me sembla n'estre nullement hors de propos, pour un jour à l'advenir, si le temps y eschet;

Fondements jettés, avec les armes du Roy.

monstrer la possession que le Roy en a prise, comme je l'ai fait en quelques endroits, dans les terres que j'ai découvertes.

Le 8 dudit mois, les cerisiers commencèrent à espanouir leurs boutons, pour pousser leurs feuilles dehors.

Commencement du printemps en la Nouvelle France, où tous les fruicts poussent.

En ce temps mesme, sortoient de la terre de petites fleurs, gris de lin, et blanches, qui sont des primesveres du printemps, de ces lieux là.

Le 9 les framboises commencèrent à boutonner, et toutes les herbes à pousser hors de la terre.

Le 10 ou le 11 le sureau monstra ses feuilles.

Le 12 il y a des violettes blanches, qui se firent voir en fleur.

Le 15 les arbres furent boutonnez, et les cerisiers revestus de feuillages, et le froment monté à un ampan de hauteur.

Les framboisiers jettèrent leurs feuilles : le cerfeuil estoit bon là à coupper : dans les bois, l'oseille s'y void à deux pouces de hauteur.

Le 18 les bouleaux jettent leurs feuilles : les autres arbres les suivent de près : le chesne a ses boutons formez, et les pommiers de France que l'on y avoit transplantez, comme aussi les pruniers boutonnoient; les cerisiers y ont la feuille assez grande la vigne boutonnoit, et fleurissoit; l'oseille estoit bonne à coupper.

Le cerfeuil des bois paroissoit fort grand, les

violettes blanches et jaunes estoient en fleur : le bled d'Inde se sème, le bled froment croissoit un peu plus d'un ampan de hauteur.

La pluspart de toutes les plantes, et simples, estoient sortis de terre : il y avoit des journées en ce mois, où il faisoit grande chaleur.

Le 21 de mai, je despêchai un canot à Tadoussac avec trois hommes, pour attendre le sieur de Caen, avec letres que je lui escrivois, et une autre au premier vaisseau de sa flotte.

Le 29 dudit mois, les fraises commencèrent à fleurir, et les chesnes à jetter leurs feuilles assez grandes en esté.

Le 30 les fraises furent toutes en fleur, les pommiers commencèrent à espanouir leurs boutons, pour jetter leurs feuilles : les chesnes avoient leurs feuilles d'environ un pouce de long, les pruniers et cerisiers en fleurs, et le bled d'Inde commençoit à lever.

Durant ce temps, je fis assoir quelques poutres sur le premier estage de la nouvelle habitation, et poser quelques fenestres et portes à icelle.

Nouvelle de la descouverture d'un vaisseau rochelois.

Le premier du mois de juin arriva un canot de Tadoussac, qui nous dit qu'aux environs de Bicq, il y avoit un vaisseau rochellois, qui traittoit avec les Sauvages, que dans ce vaisseau estoit un puissant homme qui y commandoit, estant tousjours masqué, et armé, et les Sauvages ne sçavoient

comme il s'appeloit, ni moins le cognoissoient ils pour ne l'avoir veu; et ma créance fut telle, que quand ils l'eussent cogneu, ils ne nous l'eussent voulu dire, tant ils nous portent d'affection. L'on empesche les autres vaisseaux de venir traitter avec eux, encore que l'on leur fît le meilleur traittement qu'il fût possible, et ainsi sommes nous aimez d'eux, en récompense du bien que nous leur faisons.

Le meilleur remède que j'ai recognu pour jouir plus facilement d'eux, c'est de n'en faire estat que par occasion, et peu après leur remonstrer hardiment leurs deffauts, et ne se soucier de mille sortes d'insolences qu'ils font le plus souvent: car comme ils voient que l'on en fait point d'estat, cela les rend plus audacieux à médire et mal faire, ayant moi-mesme expérimenté plusieurs fois, que lorsque j'en faisois moins d'estime c'estoit alors qu'ils me recherchoient le plus d'amitié, et dirai plus que l'on n'a point d'ennemis plus grands que ces Sauvages, car ils disent que quand ils auroient tué des nostres, qu'ils ne laisseroient de venir d'autres vaisseaux qui en seroient bien aises, et qu'ils seroient beaucoup mieux qu'ils ne sont, pour le bonmarché des marchandises qui leurs viennent des Rochellois, ou Basques. Entre ces Sauvages, il n'y a que montaignars qui tiennent tels discours.

Arrivée de la chaloupe de

Le 2 jour de juin arriva une chalouppe où estoit

le pilote Gascoin avec cinq ou six matelots, qui nous dit qu'il estoit arrivé au port de Tadoussac, avec un vaisseau de soixante tonneaux, ayant quelque cent barils de pois, sept tonneaux de citre, vingt-quatre baricques tant de biscuit que de galette, et que ledit sieur de Caen devoit partir douze jours après lui, que la prise de l'un de ces vaisseaux par les Flamants l'avoit fait retourner à Paris pour se plaindre au Roy, et à Monseigneur, du sujet qui occasionnoit le retardement, m'informant de lui, s'il n'avoit aucune lettre pour moi de sa part, il me dit que non; qu'il me faisoit ses recommandations, je m'estonnai grandement qu'il ne m'avoit escrit un mot d'advis, de sa venue en ce lieu, car cela va à telle conséquence, que n'ayant advis de ceux qui ont la conduitte d'une flotte, ou autres telles affaires importantes, ne doivent jamais permettre que leurs vaisseaux partent sans un mot d'advis, au gouverneur ou lieutenant des places esloignées, comme sont celles-ci, pour leur tesmoigner qu'ils se peuvent fier en eux, leurs donnant entrée libre dans l'habitation ou fort, comme estant de la compagnie. Une lettre que m'escrivoit le sieur le Gendre l'un des associez, m'asseura que le vaisseau venoit de la part dudit sieur de Caen.

Gascoin à Tadoussac.

L'autheur trouve estrange de ce que le sieur de Caen ne lui escrivoit.

Le 4 dudit mois je fis mettre deux barques à l'eau, qui partirent pour aller à Tadoussac, quérir les commoditez qu'avoit apporté ledit vaisseau,

Il envoie deux chaloupes à Tadoussac pour avoir des vivres.

lequel avoit ordre de laisser un commis nommé Hallard, avec partie des commoditez des vivres, pour traitter audit Tadoussac, ce qui nous fit un grand plaisir, d'autant que nous n'avions des farines et citres, que jusqu'au 10 dudit mois de juin; que sans cela il nous eust fallu réduire au Migan, avec quatre baricques de bled d'Inde, attendant nouvelles de la venue des autres vaisseaux.

Lettre que lui escrit Hallard.

Le 12 arriva une barque qui apporta quelques poinçons de citre, galettes, pois et prunes, et m'apporta une lettre de Hallard, qui me mandoit qu'il s'ennuyoit grandement, que le vaisseau dudit sieur de Caen ne venoit, craignant qu'il ne lui fust arrivé quelques accidents par la mer : que recognoissant la nécessité des vivres que nous pourrions avoir, il m'envoyoit ce qui lui restoit de commoditez, s'en réservant un peu pour entretenir les Sauvages, qui traictoient ordinairement avec les Rochelois, et que je lui eusse à mander ma volonté de ce qu'il devoit faire.

Le 24 dudit mois, la barque estant deschargée, prévoyant aux malheurs qui ordinairement peuvent arriver sur la mer, pour les risques qui y sont grandes; voyant que la saison des vaisseaux se passoit, sans sçavoir nouvelles de l'un des deux qui devoit arriver, scachant bien qu'il ne faut pas attendre aux extrémitez à pourvoir en telles affaires, aussi que la nécessité des vivres nous pres-

soit. J'advisai qu'il ne seroit hors de propos d'escrire audit de la Ralde, qui estoit à Miscou, quelques 35 lieues de Gaspey, et lui faire entendre la nécessité en laquelle nous allions tomber, s'il ne nous secouroit, au cas qu'il fust arrivé fortune au vaisseau; et avois donné charge au pilote Gascoin, d'attendre audit Tadoussac, jusques au 15 ou 16 de juillet, et si en ce temps il n'oyoit aucune nouvelle, qu'il eust à aller trouver ledit de la Ralde; et donnois ordre à Marsollet truchement, lui troisiesme, de ne partir de Tadoussac, pour venir à Québec, que ce ne fust au 8 d'aoust, qui estoit oster toutes sortes d'espérance, si les vaisseaux ne fussent venus en ce temps: et esquippé la barque de tout ce qui leur estoit nécessaire pour leur voyage: et partirent le 24, jour de S. Jean.

Descente des Hurons et Algommequins, et Bisserains.

Le 28 du mois, nous eusmes nouvelles de la descente des Hurons, Algommequins et Bisserains, qui furent bien faschez de n'avoir point de nouvelles des vaisseaux.

Arrivée de du Vernay qui rapporte nouvelle de la descente des Sauvages.

Le premier du mois de juillet, du Vernay qui estoit allé aux Hurons, arriva dans un canot, qui nous apporta nouvelles certaines de la descente des Sauvages, à la rivière des Irocois; et de la mort d'un François, qui avoit esté mon serviteur: et que le Père Nicolas estoit resté avec neuf François, estant revenu quatre de nos hommes, le

Père Joseph, et le Frère Gabriel, qui venoient quérir quelques choses pour porter audit Père Nicolas. De plus ledit du Vernay me dit que le François avoit esté mal traitté, parmi quelques nations, faute que la pluspart, ne s'estaient pas bien comportez avec ces peuples.

Arrivée du pilote Gascoin.

Ce jour arriva une chalouppe, où estoit le pilote Gascoin, qui ayant apperceu vers l'eau le vaisseau dudit de Caen, qui entroit à Tadoussac, où il avoit envoyé une chalouppe du Bic, avec ordre de ce qu'ils devoient faire audit Tadoussac, qui estoit de dépescher promptement une chalouppe, pour envoyer à Québec faire charger la barque qui y restoit, et envoyer au devant des Hurons, ce qui fut fait, et partit ce mesme jour.

Arrivée des Sauvages.

En ce temps arrivèrent les Sauvages, qui estoient allez de la part des montagnars aux Irocois, pour contracter amitié, et y avoit près de six sepmaines qu'ils estoient partis d'auprès de Québec. Ils furent très bien receus des Irocois qui leurs firent tout plain de bonne réception, pour achever de faire cette paix. Mais en la compagnie de ces Sauvages estoit un appelé Simon, qui devoit aller à la guerre. Après qu'il eut pris congé desdits Irocois s'en re-

Perfidie du Sauvage Simon.

tournant, le meschant traistre et perfide Simon, rencontrant un Irocois l'assomma, pour la récompence du bon traittement qu'il avoit receu desdits

Irocois. Tous nos Sauvages en furent grandement desplaisants, et eurent bien de la peine à réparer ceste faute : car il ne faut parmi tels gens qu'un tel coquin, pour faire rompre toutes sortes de bonnes entreprises, pour n'avoir aucune justice entr'eux

Le 10 dudit mois les Sauvages vindrent cabaner proche de l'habitation. Le lendemain arriva ledit de Caen, avec deux barques chargées de marchandises : le jour en suivant l'on commença la traitte avec les Sauvages : d'autres Canadiens arrivèrent en ce mesme temps avec quelques chalouppes. Le 14 dudit mois la traitte fut achevée avec lesdits Sauvages, et partirent le mesme jour pour s'en retourner en leurs pays, et un François fut avec les Bissereins.

Arrivée du sieur de Caen.

Le 16 le Frère Gabriel arriva avec 7 canots, qui nous résjouit grandement, nous comptant tout ce qui s'estoit passé en son hyvernement, et la mauvaise vie que la pluspart des François avoient mené en ce pays des Hurons et entr'autres : le truchement Bruslé à qui l'on donnoit cent pistoles par an, pour inciter les Sauvages à venir à la traitte, ce qui estoit de très mauvais exemple d'envoyer ainsi des personnes si malvivants, que l'on eust deub chastier sévèrement, car l'on recognoissoit cet homme pour estre fort vicieux, et adonné aux femmes ; mais que ne fait faire l'espérance du

Arrivée du Frère Gabriel.

gain, qui passe par dessus toutes considérations.

Le sieur de Caen va aux Trois Rivières.

Le 19 ledit de Caen partit pour aller aux Trois Rivières avec les barques, pour traitter avec d'autres Sauvages s'il en rencontroit.

Le 20 huict canots des Hurons qu'avoit amené ledit Bruslé, partirent de Québec. Ce jour mesme, arriva ledit du Pont.

Barque arrivée à Québec.

Le 25 arriva aussi à Québec une barque, qui nous dit, qu'il estoit venu six Irocois, nonobstant la mort de celui qui avoit esté tué, pour confirmer l'amitié avec tous les Sauvages : ayant bien jugé, que le Sauvage qui avoit tué leur compagnon, l'avoit fait de sa propre malice et non du consentement de ses compagnons. Le lendemain, arriva une barque, où il y avoit deux soldats, que le sieur de Caen envoyoit en son vaisseau, pour les mettre à la chaisne, pour quelques légèretez qu'ils avoient commises. Nouvelles vindrent aussi, qu'il estoit arrivé à l'entrée de la rivière des Irocois, trente canots Hurons, avec quelques François.

Arrivée d'une barque du sieur de Caen avec deux soldats pour estre mis à la chaisne.

Le sieur de Caen venu à Québec.

Le premier d'aoust, est arrivé à Québec ledit sieur de Caen, et le 4 il fut au cap de Tourmente, qui dit lui avoir esté donné par monseigneur de Montmorency, avec l'isle d'Orléans, et quelques autres isles adjacentes : et le 10 il retourna à Québec.

En ce temps je me résolus de repasser en France avec ma famille, y ayant hyverné près de cinq

ans, et où durant ce temps, nous fusmes assez mal secourus de raffraichissements, et d'autres choses fort escharsement, nous n'avions de quoi remercier les associez en cela, car s'ils l'eussent sceu, ils y eussent donné ordre : la courtoisie et le devoir les obligeoit d'avoir soing des personnes qui avoient esgard à la conservation de la place et de leur bien, outre la charité pour ceux qui pouvoient estre malades, fussent morts faute de secours ; et ainsi estoit plustost diminuer le courage, que de l'augmenter à servir des personnes, qui ne font estat des hommes qui conservent leur bien, et se tuent de soin et travail à garder ce qui leur appartient, au lieu que peu de choses contante tout un peuple.

Résolution de l'autheur de repasser en France.

Je fis embarquer tout mon esquippage, et laissai l'habitation nouvelle bien advancée, et eslevée de 14 pieds de haut, 26 toises de murailles faictes avec quelques poutres au premier estage, et toutes les autres prestes à mettre les planches sciées pour la couverture, la pluspart du bois taillé et amassé pour la charpente de la couverture du logement ; toutes les fenestres faictes, et la pluspart des portes, de sorte qu'il n'y avoit plus qu'à les appliquer, je laissai deux fourneaux de chaux cuitte, de la pierre assemblée, et ne restoit plus en tout que sept ou huict pieds de hauteur, que toute la muraille ne fust eslevée, ce qui se pouvoit en quinze jours,

leurs matériaux assemblez, pour estre logeable, si l'on y eust voulu apporter la diligence requise. Je les priai d'amasser des fassines, et autres choses, pour achever le fort, jugeant bien en moi-mesme que l'on n'en feroit rien, d'autant qu'ils n'avoient rien de plus désagréable, bien que c'estoit la conservation, et la seureté du pays; ce qu'ils ne pouvoient, ou ne vouloient comprendre. Cette œuvre ne s'avançoit que par intervalles, selon la commodité qui se présentoit, lorsque les ouvriers n'estoient employez à autres œuvres.

Le sieur de Caen, laisse son nepveu pour principal commis en l'absence de l'autheur.

Ledit sieur de Caen laissa son neveu, le sieur Esmery, pour principal commis, et pour commander en mon absence audit Québec, avec cinquante et une personnes, tant hommes que femmes, garçons, et enfants.

Partement de l'autheur pour venir à Tadoussac.

Le jeudi 15 jour d'aoust partismes de Québec, le 18 arrivasmes à Tadoussac, où nous eusmes nouvelles de la mort de cinq hommes du vaisseau dudit Deschesnes, qui estoit à l'Acadie, lesquels hommes, avoient esté tuez par les Sauvages du lieu, proche du sieur de Biencour, qui estoit demeurant en ces lieux, il y avoit plus de 18 ans avecques les Sauvages.

Cinq hommes tuez par les Sauvages.

S'en retourne en France.

Le 21 d'aoust 1624 nous levasmes l'anchre et mismes soubs voilles, pour retourner en France.

Le 25 fusmes mouiller l'anchre devant Gaspey,

et trouvasmes de la Ralde qui estoit venu de Miscou, faire sa pescherie de poisson.

Le premier de septembre, un vaisseau partit de la flotte où commandoit le capitaine Gérard, pour aller en France devant porter des nouvelles.

Le 6 le vaisseau de du Pont acheva de faire sa pesche de poisson audit Gaspey.

La nuict venant au samedi, ledit sieur de Caen partit avec quatre vaisseaux, en l'un desquels estoit sa personne, et en l'autre ledit du Pont, au troisiesme ledit de la Ralde, et une patache de 45 à 50 tonneaux, dans laquelle estoit le pilote Cananée.

Le 19 l'on apperceut un vaisseau de 60 tonneaux, que l'on jugeoit estre Rochelois, on fist chasse dessus, mais il s'évada, et ainsi se sauva à la faveur de la nuict.

Le 27, on treuva fond à la sonde, à 90 brasses. Ce jour là petite barque où commandoit Cananée, se sépara de nous, pour aller à Bordeaux, selon l'ordre qu'il en avoit : depuis nous sceusmes qu'elle fut prise des Turcs, le long de la coste de Bretaigne, qui emmenèrent les hommes qu'ils y trouvèrent, et les firent esclaves.

Le 29, nous recogneusmes en la coste d'Angleterre, le cap appellé Tourbery.

Le dernier de septembre nous apperceusmes la terre de la Heue.

Le premier d'octobre, entrasmes dans le havre de Dieppe, où louasmes Dieu de nous avoir amenez à bon port; auquel lieu je séjournai quelques jours, de là, je m'acheminai à Paris avec tout mon train, où estant; je fus treuver à Sainct Germain le Roy, et monseigneur de Montmorenci, qui me présenta à Sa Majesté, auquel je fis la relation de mon voyage, comme à plusieurs messieurs du Conseil, desquels j'avois l'honneur d'estre cogneus. Ce fait, je m'en retournai à Paris, où je treuvai que les anciens et nouveaux associez, eurent plusieurs contestations sur le mauvais mesnage qui s'estoit fait en l'embarquement, qui apporta plusieurs troubles, cela en partie donna suject à mondit seigneur de Montmorenci, de ce deffaire de sa charge de Viceroy, qui lui rompoit plus la teste, que ses affaires plus importantes, la remettant à monseigneur le duc de Ventadour, qu'il voyoit porté à ce sainct dessein, convenant avec lui d'un certain prix, tant pour la charge de Viceroy, que pour l'intérest qu'il avoit en ladite société, le tout sous le bon plaisir de Sa Majesté, laquelle commanda d'expédier les lettres patentes d'icelle commission, au mois de mars 1625, au nom de mondit seigneur le duc de Ventadour, n'estant poussé d'autres intérest que du zèle et affection qu'il avoit de voir fleurir la gloire de Dieu. en ces pays barbares; et pour cest effect, y en-

Arrivée de l'autheur à Dieppe.

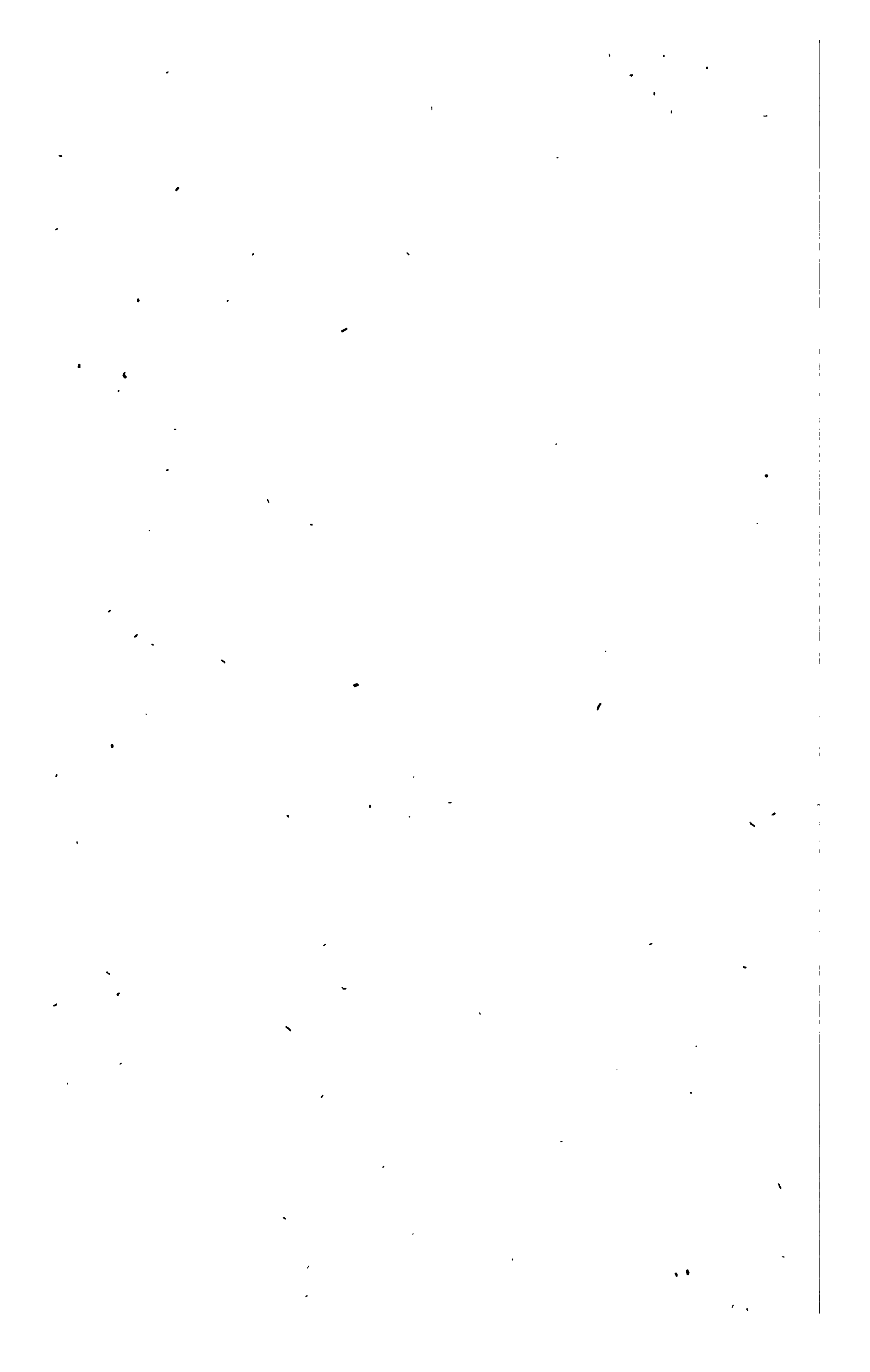
Va à Sainct Germain treuver le Roy.

Fait relation de son voyage.

Monsieur de Montmorency se desfait de sa charge de Viceroy de la Nouvelle France.

La met entre les mains du duc de Ventadour.

voyer des religieux, jugeant n'en trouver de plus capables, que les Pères Jésuistes, pour amener ces peuples à nostre foy : il en envoya six, à ses propres cousts et despends, dès l'année mesmes. Sçavoir estoit, le révérend Père l'Almand, principal du collége de Paris, très-dévot et zélé religieux, fils du feu sieur l'Almand, qui avoit esté lieutenant criminel de Paris; et le Père Brebeuf, le Père Massé, Frère François, et Frère Gilbert, qui s'acheminèrent aussitost avec une grande affection, à Dieppe, lieu de l'embarquement.



VOYAGES

DU SIEUR

DE CHAMPLAIN.

LIVRE DEUXIÉME.

CHAPITRE PREMIER.

Monsieur le duc de Ventadour Viceroy en la Nouvelle France, continue la lieutenance au sieur de Champlain. — Commission qu'il lui fait expédier.—Retour du sieur de Caen de la Nouvelle France. — Trouble qu'il eut avec les anciens associez.

En ce mesme temps, mondit seigneur de Ventadour, Viceroy en la Nouvelle France, me continua en l'honneur de la lieutenance, que j'avois eue de mondit seigneur de Montmorency, me promettant pour icelle année de demeurer proche de lui, pour l'instruire des affaires dudit pays, et donner

ordre à quelques miennes autres que j'avois à Paris.

Sensuit la commission de monseigneur le duc de Ventadour, pair de France, donnée à monsieur de Champlain.

« Henry de Levy, duc de Ventadour, pair de
« France, lieutenant général pour le Roy au gou-
« vernement de Languedoc, Viceroy, et lieutenant
« général au pays de la Nouvelle France, et terres
« circonvoisines. A tous ceux qui ces présentes
« lettres verront salut : Sçavoir faisons, que pour
« la bonne et entière confiance que nous avons du
« sieur Samuel de Champlain, capitaine pour le
« Roy en la marine : et de ces sens, suffisance, pra-
« tiques, expériences au faict d'icelle, bonne dili-
« gence, cognoissance qu'il a audit pays, pour les
« diverses navigations, voyages, fréquentations
« qu'il y a faictes, et en autres lieux circonvoisins
« d'icelui : A icelui sieur de Champlain, pour ces
« causes, et en vertu du pouvoir à nous donné par
« Sa Majesté, conformément aux lettres de com-
« missions par lui obtenues, tant du feu sieur
« comte de Soissons, que Dieu absolve, de mon-
« sieur le prince de Condé ; et depuis de monsieur
« le duc de Montmorency, nos prédécesseurs en
« ladite lieutenance généralle des quinze octobre,
« et vingt deuxiesme novembre 1612, et huict mars

« 1620, et à la nomination de Sa Majesté, par les
« articles ordonnez par arrest du Conseil du pre-
« mier avril 1622. Avons commis, ordonné, dé-
« puté, commettons, ordonnons, et députons par
« ces présentes, nostre lieutenant, pour représen-
« ter nostre personne audit pays de la Nouvelle
« France : Et pour cet effect lui avons ordonné
« d'aller se loger avec tous ses gens, au lieu de
« Québec, estant dedans le fleuve Sainct Laurent,
« autrement appelé la grande rivière de Canada,
« audit pays de la Nouvelle France, et audit lieu,
« et autres endroicts que ledit sieur de Champlain
« advisera bon estre : faire construire et bastir tels
« forts et forteresses qu'il lui sera besoin et néces-
« saire, pour la conservation de ses gens : lequel
« fort, où forts, il nous gardera à son pouvoir,
« pour audit lieu de Québec, et autres lieux et en-
« droicts, en l'estendue de nostredict pouvoir, tant
« et si avant que faire se pourra : Establir, estendre,
« et faire cognoistre le nom, puissance et auctorité
« de Sa Majesté : et en icelles, assubjettir, sousmet-
« tre, et faire obéir tous les peuples de ladite
« terre, et les circonvoisins d'icelle : et par le
« moyen de ce, et de toutes autres voies licites,
« les appeler, faire instruire, provoquer et esmou-
« voir à la cognoissance et service de Dieu, et à la
« foi et religion catholique, apostolique et ro-
« maine, là y establir, et en l'exercice et profes-

« sion d'icelle, maintenir, garder et conserver les-
« dits lieux, sous l'obéissance et auctorité de Sadite
« Majesté, et pour y avoir esgard et vacquer avec
« plus d'asseurance, nous avons, en vertu de nos-
« tredit pouvoir, permis audit sieur de Champlain
« commettre et establir, et substituer tels capi-
« taines et lieutenants pour nous, que besoin sera.
« Et pareillement commettre des officiers pour la
« distribution de la justice, et entretien de la po-
« lice, réglements et ordonnances, jusques à ce
« que par nous autrement en ait esté pourveu.
« Traitter, contracter à mesme effect, paix, allian-
« ces, confédérations, bonne amitié, correspon-
« dance et communication, avec lesdits peuples et
« leurs princes, ou autres ayant commandement
« sur eux, entretenir, garder, et soigneusement
« conserver les traittez et alliances, dont il con-
« viendra avec eux, pourveu qu'ils y satisfascent
« de leur part : et à leur deffaut leur faire guerre
« ouverte, pour les contraindre et amener à telle
« raison qu'il jugera nécessaire, pour l'honneur,
« obéissance, et service de Dieu, et de l'établisse-
« ment, manutention, et conservation de l'auctorité
« de Sadite Majesté parmi eux : du moins pour vivre,
« hâter et fréquenter en toute asseurance, liberté,
« fréquentation, et communication, y négocier et
« traffiquer amiablement et paisiblement, faire
« faire à ceste fin les descouvertures desdites terres,

« et notamment depuis ledit lieu de Québec jusques
« et si avant qu'il se pourra estendre au dessus
« d'icelui, dedans les terres et rivières qui se des-
« chargent dedans ledit fleuve Sainct Laurent, pour
« essayer à treuver le chemin facile pour aller par
« dedans ledit pays au royaume de la Chine et In-
« des Orientales; ou autrement tant et si avant qu'il
« se pourra estendre, le long des cottes dudit pays,
« tant par mer que par terre, et faire en ladite
« terre ferme soigneusement rechercher et recog-
« noistre toutes sortes de mines d'or, d'argent, cui-
« vre, et autres métaux et minéraux, les faire
« fouiller, tirer, purger, et affiner, pour estre
« convertez, et en disposer selon et ainsi qu'il
« est prescript par les édits et reiglements de Sa-
« dite Majesté, et ainsi que par nous sera ordonné,
« et où ledit sieur de Champlain trouverroit des
« François, ou autres trafiquants, négociants, et
« communiquants avec les Sauvages et peuples,
« notamment depuis le lieu de Gaspey, par la haul-
« teur de quarante huict et à quarante neuf de-
« grez de latitude, et jusques au cinquante et
« deuxiesme degré, Nort et Su dudit Gaspey, qui
« nous est réservé par Sadite Majesté, lui avons
« permis et permettons s'en saisir et les appréhen-
« der, ensemble leurs vaisseaux et marchandises
« et tout ce qui se trouvera à eux appartenants,
« et iceux faire conduire et amener en France, dans

religion prétendue, publiquement dans le fleuve Sainct Laurent : désirant que les catholiques y assistassent, chose qui lui avoit ésté deffendue par mondit seigneur, lesquelles accusations ledit sieur de Caen n'approuva, disant que s'estoit la haine et

Ses excuses.

la malice de ses envieux, qui procuroient tout le mal qu'ils pouvoient contre lui, quoi que ce soit, après avoir bien disputé les uns contre les autres, aux assemblées qui se faisoient en l'hostel de Ventadour. Il falut avoir arrest de messieurs du Conseil; puisqu'ils ne se pouvoient accorder sur un contract que l'on avoit fait, auquel l'on quittoit l'affaire audit sieur de Caen en donnant trente six pour cent d'intérests, sur un fond de soixante mil

A quoi le sieur de Caen estoit obligé.

livres : qu'il seroit tenu d'exécuter tous les articles, dont la société estoit obligée envers le Roy, et dans trois jours donneroit caution bourgeoise dans Paris, et nommeroit un chef catholique, agréable à monseigneur le Viceroy, pour la conduitte des vaisseaux. Le temps venu il ne fournit cautions au gré des associez, ni ne nomma ledit chef, ce que refusant les anciens associez, ledit sieur de Caen les fait appeller devant le juge de l'admirauté, de

Faict appeler es associez.

là ils furent audit conseil de Sa Majesté, suivant une requeste que lesdits anciens associez avoient présentée, pour faire interdiction au juge de l'admirauté d'en congnoistre, ils sont un temps à contester les uns contre les autres, enfin le conseil

ordonna que l'enchère qui avoit esté faite au Conseil, de quatre pour cent d'advantage que les trente six, par le contract passé entr'eux à l'hostel du seigneur de Ventadour, que ledit de Caen auroit la préférence, en donnant caution suffisante dans Paris : et que attendu l'absence dudit seigneur de Ventadour, ledit de Caen nommeroit un chef catholiq; pour la conduitte des vaisseaux qui fut ledit de la Ralde qu'il nomma, et que pour la personne dudit de Caen il ne feroit le voyage : lequel ne laissa toujours d'appareiller et apprester ses vaisseaux, des choses qu'il jugeoit estre nécessaires pour l'habitation de Québec. Ayant son arrest il s'en vint à Dieppe, pour faire partir les vaisseaux, où je me trouvai estant parti de Paris le premier d'avril 1626 accompagné des sieurs Destouche, et Boullé mon beau-frère, lequel mondit Seigneur avoit honoré de ma lieutenance au fort, et ledit Destouche de mon enseigne.

Arrest du Conseil.

Le sieur de Caen apprește ce qui est nécessaire pour aller à Québec.

Les revérends Pères Noyrot Jésuiste, et de la Noue et un Frère, estoient à Dieppe, pour treuver commodité de faire passer des vivres pour vingt ouvriers, qu'ils menoient audit pays pour eux, estant contraints de prendre un vaisseau de quatre-vingts tonneaux du sieur de Caen, qui leur fretta pour les passer, avec tout leur attirail : moyennant le prix de trois mil cinq cents livres : voilà tout ce qui se passa jusqu'à l'embarquement qui fut le 15

Embarquement de l'autheur.

d'avril 1626. Je m'embarqui dans le vaisseau la Catherine, du port de 250 tonneaux, et aussi le Père Joseph Caron Récollet, qui y avoit autrefois hyverné : nous fusmes à la rade jusques au vingtiesme dudit mois, que nous levasmes l'anchre, et nous mismes sous voille à un heure après midi, faisant un bort sur autre, attendant ledit sieur de Caen, qui désiroit donner quelque ordre audit de la Ralde et Émery son nepveu, qui estoit en la Fleque pour vice-admiral, qui devoit aller faire sa pesche de poisson à l'isle Percée.

Sur les six heures du soir arriva ledit de Caen, qui fit prester le serment audit de la Ralde, et à ceux de son esquippage, et donna l'ordre qu'il désiroit l'on tint audit voyage, ce qu'ayant fait il fit publiquement la lecture devant tout son esquippage et autres, d'un petit livre, contenant plusieurs choses que l'on lui imputoit avoir faites. Je creû qu'il y en avoit qui n'estoient pas trop contents de ceste lecture. Ayant fait ce qu'il voulut, il prit congé de la compagnie et s'en retourna à terre, et nous à nostre route au mieux que le temps le peust permettre, qui ne fut que pour battre la mer vingt quatre heures, car le lendemain il nous fallut relascher à la rade de Dieppe.

Le sieur de Caen faict lire un livre des choses qu'on lui imputoit.

Le vendredi au soir que mismes sous voilles ayant levé l'anchre cinq vaisseaux de conserve.

Le 27 nous apperceusmes un vaisseau que l'on jugeoit estre fort ban, nous fismes chasse sur lui quelques trois heures, mais estant meilleur voillier que nous, mismes à l'autre bord.

L'autheur fait mettre sous voiles.

Le 23 de mai eusmes une tourmente, qui dura deux fois vingt quatre heures, avec orages de pluies, tonnerres, esclairs, et bruines fort espesses, qui fit que le petit vaisseau des Pères Jésuistes, nommé l'Allouette, nous perdit de veue.

Le 5 de juin par 44 degrez et demi de latitude, nous eusmes sonde, sur lecore du ban. Le 12 cognoissance de l'isle de Terre Neufve, qui estoit le cap des Vierges, et le soir la veue du cap de Raye. Le 13 fusmes recognoistre le cap de Sainct Laurent et isle Sainct Paul. Le 17 passasmes proche des isles aux Oiseaux. Le 20 nous fusmes mouiller l'anchre, entre l'isle de Bonadventure et l'isle Percée, où trouvasmes arrivez tous les vaisseaux qui nous avoient quittez, comme l'Allouette qui nous avoit perdue, durant les coups de vent qu'avions eûs : et y avoit quinze jours que ledit Émery de Caen estoit arrivé, tesmoignage que nostre vaisseau n'estoit pas trop bon voillier, nous fusmes deux mois et six jours à ceste traverse contrariez de mauvais temps.

Isles qu'ils recognoissent.

« Il m'a semblé n'estre hors de propos de faire « une description particulière, de l'isle de Terre

« Neufve, et autres costes qui sont du cap Breton,
« et golfe Sainct Laurent, jusques à Québec, bien
« que j'en aie traicté en quelques endroits, mais
« non si particulièrement, et de suitte, comme je
« fais en ce chapitre ci dessous. »

CHAPITRE SECOND.

Description de l'isle de Terre Neufve. — Isles aux Oiseaux. — Ramées S. Jean, Enticosty, et de Gaspey, Bonadventure, Miscou, Baye de Chaleu, avec celle qui environne le golfe S. Laurent, avec les costes, depuis Gaspey, jusques à Tadoussac, et de là à Qu ébec, sur le grand fleuve S. Laurent.

Le cap de Rase, attenant à l'isle de Terre Neufve, est la terre la plus proche de France, esloignée de 25 lieues de Lecore, du grand banc, où se faict la pesche du poisson vert, il est par la hauteur de 46 degrez et 35 minutes de latitude, et d'icelui cap à celui de Saincte Marie 22 lieues, et de hauteur 46 degrez trois quarts, et de ce lieu jusques aux isles Sainct Pierre 23 lieues, du bout de celle qui est le plus Arrouest, et dudit cap de Rase aux isles Sainct Pierre 45 lieues, qui sont de hauteur près de 46 et deux tiers, et 40 lieues jusques au cap de Raye, de hauteur 47 et demi, dans toutes ces costes du Su de ladite isle de Terre Neufve, y a nombres de bons ports, rades, et havres, entr'autres Plaisance, la baye des Trespassez, celle de tous les Saincts, comme aussi ausdites isles Sainct

Pierre, où plusieurs vaisseaux vont faire pesche de poisson sec.

La coste du Nortdest et Surouest de ladite isle de Terre Neufve, et celle du Nort un quart au Nordouest, contient quelques 110 lieues jusques au 52 degré, est fournie de plusieurs bons ports et isles, où y a nombre de vaisseaux, vont faire pescherie de molue, tant François, Malouains, que Basques et Anglois.

Circuit de l'isle de Terre-Neufve.

De l'isle, à la grande terre du Nort, il y a 8 à 10 lieues par endroits, la coste de l'isle Nordest et Surouest, qui regarde le golfe Sainct Laurent a cent lieues de long, n'est cogneu que fort peu, si ce n'est proche le cap de Raye où il y a quelque port où se fait pesche de poisson. Toute ceste dite isle de Terre Neufve tient de circuit plus de 300 lieues, où il y a nombre de bons ports (comme j'ai dit) le terroir est presque tout montueux, rempli de pins et sapins, cèdres, bouleaux, et autres arbres de peu de valeur. Il se descharge dans la mer quantité de petites rivières et ruisseaux qui viennent des montagnes. La pesche du saumon est fort abondante en la pluspart de ces rivières, comme d'autres poissons. Les froidures y sont aspres, et les neiges grandes, qui y durent près de sept mois de l'an. Il y a force eslans, lapins, et gelinotes, icelle n'est point habitée, les Sauvages qui y vont quelques fois en esté de la grandtaire

voir les vaisseaux qui font pescherie de molue.

Du cap de Raye qui est par les 47 degrés et demi de latitude, jusques au cap de Sainct Laurent, qui est par les 46 degrés 55 minutes, il y a 17 à 18 lieues, cet espace est l'une des emboucheures dudit golfe Sainct Laurent, de ce lieu aux isles aux Oiseaux il y a 17 à 18 lieues qui sont un peu plus de 47 degrés et trois quarts, se sont deux rochers dans ledit golfe, où il y a telle quantité d'oiseaux appellez tangeux, qui ne se peut dire de plus, les vaisseaux passant par là quand il fait calme, avec leur batteau vont à ces isles, et tuent de ces oiseaux à coups de bâtons, en telle quantité qu'ils veulent, ils sont gros comme des oies, ils ont le bec fort dangereux, tous blancs hormis le bout des aisles qui est noir; se sont de bons pescheurs pour le poisson qu'ils prennent et portent sur leurs isles, pour manger au Su de ces isles, et au Su et Surouest y en a d'autres qui s'appellent les isles Ramées-Brion, au nombre de 6 ou 7 tant petites que grandes, et sont une lieue ou deux des isles aux Oiseaux.

Bonnes pesches en ces isles.

En aucunes de ces isles y a de bons ports, où l'on fait pesche de poisson, elles sont couvertes de bois, comme pins, sapins et bouleaux, aucunes sont plates, autres un peu eslevées comme est celle de Brion qui est la plus grande. La chasse des oiseaux y est à commandement en sa saison, comme est la

Autres isles.

pesche du poisson, des loups marins, et bestes à la grande dent qui vont sur lesdites isles, elles sont esloignées de la terre la plus proche de 12 ou 15 lieues, qui est le cap Sainct Laurent, attenant à l'isle du cap Breton.

Desdites isles aux Oiseaux jusques à Gaspey, il y a 45 lieues qui est de hauteur 48 degrés deux tiers, et au cap de Raye 70 lieues.

Baie du lieu de Gaspey.

En ce lieu de Gaspey est une baye contenant de large en son entrée trois à quatre lieues, qui fuit au Norrouest environ cinq lieues, où au bout il y a une rivière qui va assez avant dans les terres : les vaisseaux viennent en ce lieu, pour faire la pesche du poisson sec, où est un gallay où l'on fait la seicherie des molues, et un ruisseau d'eaue douce qui se descharge dans la grand' mer, commodité pour les vaisseaux qui vont mouiller l'anchre à une portée de mousquet, de ce lieu : et à une lieue du cap de Gaspey, est un petit rocher que l'on nomme le Farillon, esloigné de la terre d'un jet de pierre, ce dit cap est une pointe fort estroitte, le terrouer en est assez haut, comme celui qui environne ladite baye couverte de pins, sapins, bouleaux, et autres meschants bois. La pesche est abondante tant en molues, harans, saumons, macreaux, et homars. La chasse des lapins et perdrix, comme autre gibier se treuve aussi à l'isle Percée et de Bonadventure, distante de six à sept lieues, plus au midi :

entre les deux il y a la baye aux molues, en laquelle se fait pescherie, les terres sont couvertes de mesmes bois que celle du susdit Gaspey.

Ladite isle Percée est par la hauteur de 48 degrés et un tiers, elle est distante de 15 lieues de Miscou, il faut traverser la baye de Chaleu. Ledit Miscou est par la hauteur de 47 degrés 25 minutes, la terre est descouppée par plusieurs bras d'eaue qui forment des isles, et où les vaisseaux se mettent, est entre-deux desdites isles, qui font un cap à ladite baye de Chaleu, ce lieu est desgarni de bois, n'y ayant que des bruyères, herbes, et pois sauvages: l'on fait en ce lieu bonne partie de traitte avec les habitants du pays. Pour des marchandises ils donnent en eschange des peaux d'eslan et quelques castors. Il y a eu d'autrefois des François qui ont hyverné en ce lieu, et ne s'y sont pas trop bien treuvez pour les froidures trop grandes, comme aussi les neiges, néantmoins ce lieu est fort bon pour la pesche. A six lieues delà au Nortdest, est le ban des Orphelins où il y a très bonne pescherie de Molues.

Baye de Chaleu.

Ban des Orphelins.

Ceste baye de Chaleu entre quelques quinze ou vingt lieues dans les terres, ayant dix ou douze lieues de large par endroits: en icelle se deschargent deux ou trois rivières qui viennent de quelques quinze ou vingt lieues dans les terres, elles ne sont navigables que pour les canots des Sauvages.

Pays qui environne ceste baye.

Tout le pays qui environne ladite baye, est partie montueux, autre plat et beau, couvert de bois de pins, sapins, cèdres, bouleaux, ormes, fresnes, érables, et dans lesdites rivières y a des chesnes. La pesche de plusieurs poissons est abondante en ce lieu, et la chasse des oiseaux de rivière, outardes oies, grues, et de plusieurs autres sortes. Il se treuve en tous ces lieux force eslans, desquels les Sauvages en tuent quantité l'hiver.

Des isles de Miscou à l'isle Sainct Jean, y a environ dix ou douze lieues au Suest, elle est par la hauteur de quarante six degrés deux tiers, le bout le plus Nort de ladite isle, ayant environ vingt cinq lieues de longueur, et de ceste isle à la terre du Sud, une ou deux lieues; en laquelle sont de bons ports, et bonne pescherie de molue, les Basques y vont assez souvent, elle est couverte de bois comme les autres isles.

De l'isle de Sainct Jean au petit passage de Conseau l'on conte vingt lieues, ce passage est par la hauteur de quarante cinq degrés et deux tiers, et jusques aux isles Ramées environ trente lieues.

Abondance de ports et rivières.

Toute la coste depuis Miscou jusques au passage de Conseau, est abondante en ports, et petites rivières, qui se deschargent dans la mer: entr'autres est la baye de Miaamichy, Trégate, le pays est agréable, quelque peu montueux : la pesche et la

chasse du gibier y sont fort bonnes en la saison, il y a des éslans en ces terres, mais non en telle quantité qu'aux contrées de la baye de Chaleu.

Au Nortdest de Gaspey est l'isle d'Enticosty, sur la hauteur de cinquante degrés au bout de l'Ouest Nort-ouest de l'isle, et celui de l'Est, Suest, 49 degrés elle gists, Est Suest, et Ouest, Norrouest, selon le vrai méridien de ce lieu, et au compas de la pluspart des navigateurs, Suest et Norrouest, elle a quarante lieues de long, et large de quatre à cinq par endroits. La pluspart des costes sont hautes et blanchastres comme les falaises de la coste de Dieppe, il y a un port au bout de l'Ouest Surouest de l'isle qui est du costé du Nort, il ne laisse d'y en avoir d'autres, qui ne sont pas cognus, elle est fort redoutée de ceux qui navigent, pour estre batarière, et y sont quelques pointes qui avancent en la mer, toutesfois nous l'avons rangée, n'en estant esloignée que d'une lieue et demie, et la treuvâmes fort saine, le fon bon à trente brasses: le costé du Nort est dangereux y ayant entre la terre du Nort et ceste isle des batures et d'autres isles, bien qu'il y aye passage pour des vaisseaux, et dix à douze lieues jusques à ladite terrè du Nort. Ceste isle n'est point habitée de Sauvages, ils disent y avoir nombre d'ours blancs fort dangereux, icelle est couverte de bois de pins, sapins, et bouleaux. Il fait grand froid, et s'y voient quantité de

Isle de Enticosty.

Ours blancs en ceste isle.

neiges en hyver: les Sauvages de Gaspey y vont quelquefois, allant à la guerre contre ceux qui se tiennent au Nort.

Grande baie du golfe de S. Laurent.

Il y a un lieu dans le golfe Sainct Laurent, qu'on nomme la grande baye, proche du passage du Nort de l'isle de Terre Neufve, à cinquante deux degrés, où les Basques vont faire la pesche des balaines.

Sauvages de ces pays.

Les Sauvages de la coste du Nort sont très-meschants, ils font la guerre aux pescheurs, lesquels pour leur seureté arment des pataches, pour conserver les chalouppes qui vont en mer pescher la molue: l'on n'a peu faire de paix avec eux, et sont la pluspart petits hommes fort laids de visage, les yeux enfoncés, meschants et traistres au possible: ils se vestent de peaux de loups marins, qu'ils accommodent fort proprement: leurs batteaux sont de cuir, avec lesquels ils vont rodant et faisant la guerre, ils ont fait mourir nombre de Malouains, qui auparavant leurs ont souvent rendu leur change au double, ceste guerre procède de ce que un matelot malouain par mesgarde ou autrement, tua la femme d'un capitaine de ceste nation.

Font la guerre aux Malouains.

Tout le pays est excessivement froid en hyver; et les neiges y sont fort hautes, qui durent sept mois ou plus sur la terre par endroits, elle est chargée de nombre de pins, sapins et bouleaux, en plus de cent lieues de costes qui regardent le

golfe Sainct Laurent. Il y a nombre de bons ports et isles (ou la pescherie de molue et saumont est abondante), et nombre de rivières, qui ne sont néantmoins beaucoup navigeables, que pour des chalouppes ou canots, selon le rapport des Sauvages.

Ce golfe a plus de quatre cents lieues de circuit, y ayant nombre infini de ports, hâvres et isles, qui y sont enclos : c'est comme une petite mer qui parfois est fort esmeue et agitée des vents impétueux qui viennent plus souvent du Nortdest, et parfois y a de grandes bourasques de Norrouest. En ces lieux sont de grands courants de marée non réglez, les uns portent en un temps d'un costé, autrefois en un autre, et ainsi changent de fois à autre, ce qui apporte souvent du mescomte aux estimes des navigeants, quand il fait des brunes, à quoi ce lieu est fort suject, et qui durent quelquefois sept ou huict jours, il n'y a qu'une grande pratique qui peut en avoir quelque cognoissance.

Distance du cap de Gaspey à la terre du Nort.

Du cap de Gaspey à la terre du Nort y a vingt cinq à trente lieues, c'est la largeur de l'embouchure du fleuve de Sainct Laurent, les marées sont en tout temps droiturières en ce lieu comme la rivière, et le vent tousjours de bout, soit à descendre ou monter, et arrive rarement qu'on voye le vent par le travers des terres, de façon qu'un vais-

seau estant dans le courant fera sa drive hors du fleuve plustost que d'aller à la coste : les ebes sont beaucoup plus fortes que les flots qui durent sept heures, et quelquefois plus : ce qui fait qu'on a plus de peine à monter qu'à descendre, joint que les vents de Norrouest sont les plus ordinaires et contraires en certaines saisons.

Sa scituation. Ce cap de Gaspey (comme j'ai dit) est à l'entrée de la grande rivière du costé de la terre du midi, montant amont l'on passe si l'on veut une lieue ou deux vers l'eau du cap des Boutonnières, par la hauteur de quarante neuf degrés et un quart, et à douze lieues dudit Gaspey.

Et costoyant tousjours la coste du Su, jusques au commencement des monts Nostre Dame vingt lieues dudit cap des Boutonnières, les monts en ont vingt cinq de longueur, à la fin est le cap de Chatte assez haut, fait en forme de pain de sucre fort ecore : se voyent aussi des terres doubles au-dessus qui quelquefois vous en font perdre la cognoissance si le temps n'est clair et serain, si ce n'est que vous approchiez d'une lieue ou deux du dit cap de Chatte. Montant amont l'on va jusqu'au travers de la rivière de Mantane, où il y a douze à treize lieues dans ceste rivière de plaine mer, des moyens vaisseaux de quatre-vingts ou cent tonneaux y peuvent entrer, c'est un hâvre de bare de basse mer : estant en ladite rivière assez d'eaue

pour tenir les vaisseaux à flot. Ce lieu est assez gentil, et s'y fait grande pescherie de saumon et truittes, ayant les filets propres à cet effect, l'on en pourroit charger des bateaux en leurs temps et saison. Ceste rivière vient de certaines montagnes, et peut on s'aller rendre par le travers des terres, par le moyen des canots des Sauvages, en les portant un peu par terre en la rivière qui se descharge dans la baye de Chaleu, ce lieu de Mantane est fort commode pour la chasse des eslans, où il y en a une grande quantité.

Lieu de Mantane fort commode.

De Mantane l'on va à l'isle de Sainct Barnabé à seize lieues, elle est par la hauteur de quarante huict degrez trente-cinq minutes, et estant basse; autour sont des pointes de rochers, elle contient quelque lieue et demie de longueur, fort proche de la terre du Su: il y a passage entre deux pour passer de petites barques, et ne faut laisser de prendre garde à soi, car elle est couverte de bois de pins, sapins, et cèdres.

L'isle de Barnabé.

De Sainct Barnabé au Bic, il y a quatre lieues, c'est une montagne fort haute et pointue, qui parroist au beau temps de douze à quinze lieues, et elle est seule de ceste hauteur, au respect de quelques autres qui sont proche d'elle.

Du Bic on traverse la grande rivière au Norrouest ou Nort, un quart au Norrouest, et on va recognoistre Lesquemain à la terre du Nort, y

ayant sept à huict lieues. En ce lieu de Lesquemain proche de terre, est un petit islet de rocher derrière lequel se faisoit un dégrat pour la pesche de balaines, et une place pour mettre un vaisseau : mais ce lieu est asséché de basse mer. Proche de là est une petite fort abondante en saumons, où les Sauvages y font bonne pescherie, comme en plusieurs autres.

Rivière abondante en saumons.

De Lesquemain l'on passe près de Bergeronnettes, qui en est à quatre ou cinq lieues, le travers y a anchrage demie lieue vers l'eaue, puis l'on va au moulin Baudé trois lieues, qui est la rade du port de Tadoussac, le bon anchrage d'icelle est qu'il faut ouvrir le moulin Baudé, qui est un saut d'eaue venant des montagnes, et au travers jetter l'anchre.

Ayant le vent bon à demi flot couru, à cause des marées du Saguenay qui porte hors, bien qu'il y aye les deux tiers de plaine mer, l'on peut lever l'anchre et mettre à la voille, doubler la pointe aux Vaches, avec la sonde à la main, et tenir tousjours deux ou trois chalouppes prestes : que si le vent venoit à se calmer tout d'un coup comme il arrive assez souvent, la marée vous porteroit au courant du Saguenay, et ayant doublé ladite pointe aux Vaches, vous faire tirer à terre hors des marées dudit Saguenay s'il faisoit calme, et ainsi en terre audit port de Tadoussac; mettant le cap au Nort, un

quart du Norrouest, estant dans le port il fit porter une bonne anchre à terre et enfoncer l'orain dans le sable le plus que l'on pourra, et mettre une boise par le travers contre l'orain, et avoir des pieux que vous enfoncerez dans le sable de basse mer le plus avant que l'on pourra pour empescher que le vaisseau ne chasse sur son anchre: d'autant que ce qui est le plus à craindre sont les vents de terre, qui viennent du Saguenay et sont fort impétueux et violents, et viennent par bourasques qui durent fort peu, car le vent du travers de la rivière n'est point à craindre, d'autant qu'il y a bonne tenue du costé de vers l'eau, car l'anchre ne chasse point le cable, ou l'anchre du vaisseau romperoit plustost.

Or les costes du Nort depuis le travers d'Enticosty sont fort baturières pour la pluspart; en quelques endroits il y a de bons ports, mais ils ne sont cognus, hormis Chisedec et le port Neuf trente lieues de Tadoussac: aussi il y a nombre de petites rivières où la pesche du saumon est grande, selon le rapport des Sauvages et des Basques qui cognoissent partie d'icelle coste. J'ai costoyé ces terres quelques cinquante ou soixante lieues dans une chalouppe, la terre est basse le long de la mer, mais dans les terres elle paroist fort haute, il n'en fait pas bon approcher que la sonde à la main. Là est une nation de Sauvages qui habitent ces pays,

Lieux près de Tadoussac.

qui s'appellent Exquimaux, ceux de Tadoussac leur font la guerre.

Et depuis Gaspay jusques au Bic, se sont terres la plus grande part fort hautes, notamment lesdits monts Nostre Dame, où les neiges y sont jusques au 10 et 15 de juin. Le long de la coste il y a force anses, petites rivières et ruisseaux, qui ne sont propres que pour de petites barques et chalouppes, mais il faut que ce soit de plaine mer. La coste est fort saine, et en peut on approcher d'une lieue ou deux, et y a anchrage tout le long d'icelle, contre l'opinion de beaucoup, ainsi que l'expérience le fait cognoistre : l'on peut estaler les marées pour monter amont, si le vent n'est trop violent. Tout ce pays est rempli de pins, sapins, bouleaux, cèdres, et force pois, et persil sauvage, le long de la coste l'on pesche de la molue, jusqu'au travers de Mantane, et force macreaux en sa saison, et autres poissons.

Ce pays est plain d'arbres.

Le travers de Tadoussac, qui est par quarante-huict degrés deux tiers, à deux lieues au Sud il y a nombre d'isles, et est entr'autres l'isle Verte, à quelque six lieues dudit Tadoussac, en laquelle les Rochelois venoient à la desrobée traitter de peleteries avec les Sauvages. La grande rivière a de large le travers dudit Tadoussac, 5 à 6 lieues. Jusqu'à la terre du Su est une rivière par laquelle l'on peut aller à celle de S. Jean, en portant les

Isle Verte.

canots partie par terre, et le reste par les lacs et rivières, tous ces chemins ne se font sans difficulté.

Partant de Tadoussac à la pointe aux Allouettes il y a une petite lieue, ceste pointe met hors plus de demi lieue, elle assèche de basse mer. Il y a un islet de cailloux couvert de persil, qui a la feuille fort large, et quantité de pois sauvage. Les barques de plaine mer rangent la grand terre. Du Cap de la rivière de Saguenay, l'on passe proche d'un islet qui est au fond d'une anse qui s'appelle l'islet Brulé presque tout rocher. Le travers il y a anchrage à un cable vers l'eaue, au fond de l'anse est un ruisseau qui vient des montagnes de se ruisseau rangeant la terre à demi ject de pierre, il n'y a que sable jusques au cap de la Pointe des Allouettes, sur icelui est une plaine comme une prairie, contenant quelques quatre à cinq arpents de terre, le reste sont bois de pins, sapins, et bouleaux, où il y a force lapins et perdrix. Les barques (comme dit est) passent proche de ce cap pour abréger chemin, à aller à Québec: car passant dehors la pointe de l'islet de Cailloux vers l'eaue, il faudroit faire plus d'une lieue et demie qui est le grand passage, où il y a de l'eau assez pour quelque vaisseau que ce soit: il se faut donner garde de l'isle Rouge, où les marées chargent, ayant le temps clair et sans bruines. Il n'y a point

Isle Rouge.

de danger en toute ceste pointe, et autres bans de sables qui y sont attenants, asseché tout de basse mer où l'on treuve une quantité de coquillages, comme bregos, coques, moulles, hoursains, et force loches, qui sont sous les pierres en plusieurs endroits : cela va jusqu'à l'anse aux Basques, contenant près de trois à quatre lieues de circuit. Il s'y voit aussi une infinité de gibier en sa saison, tant oiseaux de rivière, et sarselles, que petites oies, outardes, et entr'autres il y a un si grand nombre d'allouettes, courlieux, grives, begasses, beccasses, pluviers et autres sortes de petits oiseaux qu'il s'est veu des jours que trois à quatre chasseurs en tuoient plus de trois cents douzaines, qui sont très grasses et délicates à manger. Pour aller à cette Pointe aux Allouettes, il faut traverser le Saguenay qui tient en son entrée un quart de lieue de large : de ceste rivière j'en ai fait assez ample description, tant de ce que j'ai veu, que du rapport des Sauvages qui m'en a esté fait.

Oiseaux en abondance.

Cap de Chafaut.

De la Pointe aux Allouettes faisant le Surouest, un quart au Su, l'on va au cap de Chafaut aux Basques, en ce lieu il y a anchrage, mais il faut prendre garde, car par des endroits est rocher où les anchres pourroient bien demeurer, si l'on ne recognoist bien lè fond un peu plus vers l'eaue, le mouillage est plus net et vers le Chafaut aux Basques, demeure à sec qui est au fond de l'anse

où sont deux ruisseaux qui viennent des montagnes. A l'entrée de ces deux ruisseaux est un islet de rocher, où il y a un peu de terre dessus, et quelques arbres qui assèchent tout de basse mer jusqu'à la grande terre, en laquelle est une petite rivière à trois quarts de lieue de la pointe aux Allouettes, et une bonne lieue et d'avantage du Chafaut aux Basques laquelle est abondante en poisson en son temps, comme de truittes et saumons, quantité d'éplan très excellent qui s'y prend, le gibier s'y retire en grand nombre.

Du cap de Chafaut aux Basques, faisant la mesme route jusqu'à la rivière de l'Equille, il y a trois lieues, et de la Pointe aux Allouettes cinq. Costoyant la coste du Nort l'on passe proche de l'anse aux Rochers qui est baturière. A l'entrée du port est un petit islet proche de terre, où il y a mouillage de beau temps pour des barques, au fond de l'anse sont deux petites rivières qui ne sont que ruisseaux, à une lieue et demie du cap aux Basques.

De l'anse de Rocher à la rivière de l'Equille, il y a près d'une lieue et demie, un cap est entre deux : ceste rivière de l'Equille vient des montagnes, et assèche de basse mer un peu vers l'eaue de l'entrée, il y a mouillage pour barques. L'isle au Lièvre demeure au Suest trois lieues, la Pointe aux Allouettes, et ceste dite isle est Nortnordest

et Susurouest : laquelle isle est éloignée de la terre du Sud près de trois lieues, entre les deux il y a des isles : ce costé n'est bien cognu, comme n'estant sur la routte de Québec et Tadoussac.

Isle aux lièvres.

L'isle aux Lièvres ainsi nommée pour y en avoir, est couverte de bois de pins, sapins et cèdres, il y a des pointes de rochers assez dangereuses, elle a deux lieues et demie de longueur.

Port aux Femmes.

Du port de l'Equille au port aux Femmes, il y a une bonne lieue : ce port aux Femmes est une anse partie sable et cailloux, proche de là est un petit estang. Les Sauvages se cabanent quelques fois en ce lieu, au dessus d'une pointe de terre qui est plate et assez agréable : proche de ce lieu il y a anchrage, pour barques en beau temps.

Du port aux Femmes l'on va au port au Persil, distant près d'une lieue qui est anse, derrière un cap, où il y a une petite rivière qui assèche de basse mer, elle vient des montagnes qui sont fort hautes, il y a anchrage proche, et à l'abri du vent du Su, venant à Ouest jusques au Nort-nordest.

Du port au Persil l'on va tournant au tour d'une montagne de rochers qui fait cap : une lieue après l'on vient au port aux Saumons, qui est une anse dans laquelle se deschargent deux ruisseaux, il y a un islet en ce lieu où sont quantité de framboises, fraises, et blues, en leur saison : ceste anse

assèche de basse mer, un peu vers l'eaue de l'islet il y a anchrage pour vaisseaux et barques, l'on est à l'abri du Nortdest.

Du port aux Saumons à celui de Malle Baye, est distant d'une lieue double, ce cap rangeant la coste d'un quart, et demi lieue il y a anchrage pour des vaisseaux : cedit cap et l'isle aux Lièvres sont Nord est, un quart à l'Est et Surrouest, un quart à l'Ouest près trois lieues.

Cap de Male baie.

Du cap de Male Baye jusqu'à la rivière Plate, trois lieues, ceste rivière est dans une anse qui assèche de Basse mer, reservé un petit courant d'eaue qui vient de la rivière, qui est assez spatieuse, il y a force rochers dedans, qui ne la rendent navigeable que pour les canots des Sauvages qui servent à surmonter toutes sortes de difficultez avec leurs bateaus d'escorse.

De la rivière Plate au cap de la rivière Plate, faisant le Surouest trois lieues et demie, entre les deux est un petit ruisseau anse ou devant icelui il y anchrage, comme devant la rivière Plate pour des vaisseaux. Estant un peu vers l'eaue de l'anse la seconde vous gouverne, vous prendrez tant et si peu d'eaue que vous voudrez, soit pour vaisseaux ou barques, le fond est sable en la pluspart de ses endroits.

Du cap de la rivière Plate au Surouest il y a deux lieues, vous passez plusieurs petites anses

qui sont remplies de rochers, comme est partie de toute la coste depuis Tadoussac jusqu'en ce lieu, toutes les terres sont fort hautes, et le pays fort sauvage et desagréable, remplis de pins, sapins, cèdres, bouleaux et quelques autres arbes, si ce n'est quelque rencontre de petites valées qui sont agréables.

Du cap aux Oiseaux à l'isle au Coudre, il y a une bonne lieue, elle a une lieue et demie de longueur, eslevée par le milieu comme un costeau, chargée d'arbres de pins, de sapins, cèdres, bouleaux, hestres et des coudriers par endroits. Au bout de ladite isle du Surouest sont des prez, et un petit ruisseau qui vient de ladite isle, avec quantité de bonnes sources d'eaues très excellentes, en icelle est nombre de lapins, et quantité de gibier, qui y vient en saison : il se voit nombre de pointes de rochers autour d'icelle, et notamment une qui avance beaucoup en la rivière du costé du Nort, de quoi il se faut donner de garde, la marée y court avec beaucoup de violence, comme au milieu de Lachenal, elle est esloignée de la terre du Nort demie lieue, terre de rochers assez haute, il y a anchrage entre les deux pour des vaisseaux, en se retirant un peu du courant du costé du Nort demi quart de lieue dudit cap aux Oies. A une lieue de ladite isle au nort, est une grande anse qui assèche de basse mer, où il y a nombre de rochers espars çà

et là, en ce lieu descend une rivière qui n'est navigeable que pour des canots, y ayant nombre de sauls, elle vient des montagnes qui paroissent dedans les terres fort hautes chargées de pins et sapins.

Au Su de l'isle au Coudre, il y a nombre de basses et rochers, qui sont sur le travers de la rivière près d'une lieue, tout cela couvre de plaine mer, plus au midi est la chenal, où les vaisseaux peuvent aller, à quatre ou cinq brasses d'eaue de basse mer, rangeant quantité d'isles, les unes contenant une à deux lieues, et autres moins, en aucunes sont des prairies qui sont fort belles, où en la saison y vient une telle quantité de gibier qu'il n'est pas croyable à ceux qui ne l'ont veue : ces isles sont chargées de grands arbres, comme pins, sapins, cèdres, bouleaux, ormes, fresnes, érables, et quelque peu de chesnes, en aucunes. Si vous attendez la plaine mer vous treuverez sept à huict brasses d'eaue, jusqu'à ce que l'on soit au travers de l'isle au Ruos, alors l'on treuve dix, douze, et treize brasses d'eaue, allant à Québec passant au Su de l'isle d'Orléans.

Du costé du Su de ces isles est encore un autre passage où il n'y a pas moins de huict brasses d'eau : pour n'estre encore bien recognue, l'on n'en fait point d'estime ne grande recherche, puisqu'on en a d'autres : de ces isles à la terre du Su

il y a environ deux lieues, la mer y assèche près d'une lieue : en ce lieu est une rivière fort belle qui vient des hautes terres, toute chargée de forests, où sont quantité d'eslans et cariboux, qui sont presque aussi grands que cerfs, la chasse du gibier abonde sur les batures qui assèchent de basse mer.

Retournons au Nort du passage de ladite isle au Coudre, double la pointe de rochers toujours la sonde à la main, pour suivre la chenal et éviter les basses, tant du costé que d'autre, mettant le cap au Surrouest vous rangez sept lieues de costé jusqu'au cap Brulé demie lieue du cap de Tourmente, laquelle terre est fort montueuse, plaine de rochers, et couverte de pins, et sapins, y ayant nombre de ruisseaux qui viennent des montagnes se descharger en la rivière.

Cap Brulé.

Comme l'on est au cap Brulé, il faut mettre le cap sur le bout de l'isle du Nordest appellé des Ruos, qui vous sert de marque pour suivre la chenal, il y a deux lieues de passage qui est le plus dangereux et difficile à passer depuis Tadoussac, à cause des batures et pointes de rochers qui sont en ce traject de chemin, néantmoins il ne laisse d'y avoir assez d'eaue jusques à cinq brasses de basse mer, toujours la sonde à la main, car par ce moyen vous conduirez le fond jusqu'à ce que treuviez dix à douze brasses d'eaue : alors l'on suit

le fond costoyant l'isle d'Orléans au Su, qui a six lieues de longueur et une et demie de large, en des endroits chargée de quantité de bois, de toutes les sortes que nous avons en France, elle est très belle, bordée de prairies du costé du Nort, qui innondent deux fois le jour. Il y a plusieurs petits ruisseaux et sources de fontaines, et quantité de vignes qui sont en plusieurs endroits. Au costé du Nort de l'isle y a un autre passage, bien que en la chenal il y aye au moindre endroit trois brasses d'eaue, cependant l'on rencontre quantité de pointes, qui avancent en la rivière, très dangereuses et peu de louiage, si ce n'est pour barques, et si faut faire les bordes courtes. Entre l'isle et la terre du Nort il y a près de demie lieue de large, mais la chenal est estroit, tout le pays du Nort est fort montueux. Le long de ces costes y a quantité de petites rivières qui la pluspart assèchent de basse mer, elle abonde en poisson de plusieurs sortes, et la chasse du gibier qui y est en nombre infini, comme à l'isle et aux prairies du cap de Tourmente, très beau lieu et plaisant à voir pour la diversité des arbres qui y sont, comme de plusieurs petits ruisseaux qui traversent les prairies, ce lieu est grandement propre pour la nourriture du bestial.

De l'isle d'Orléans à Québec y a une bonne grande lieue, y ayant de l'eaue assez pour quelque

vaisseau que se soit, de façon que qui voudroit venir de Tadoussac l'on le pourrait faire aisément avec des vaisseaux de plus de trois cents tonneaux, il n'y a qu'à prendre bien son temps et ses marées à propos pour y aller avec seureté.

Retournant à la continuation de nostre voyage de Québec, ledit de la Ralde fit descharger de ses vaisseau quelque nombre de bariques de galettes et pois, tant dans le vaisseau des Pères Jésuites, qu'au nostre. Nous sçeusmes par des Basques qui s'estoient sauvez de leur navire, lequel s'estoit brûlé dans un port appellé Chisedec qui est au fleuve Sainct Laurent, par un petit garçon qui malheureusement mit le feu aux poudres, y estant allez pour faire pesche de balaines, de là furent à Tadoussac avec leurs chalouppes où ils traittèrent quelques peleteries, et s'en vinrent à l'isle Percée, pour treuver passage pour retourner en France, ledit de la Ralde se délibéra de les mener à Miscou pour plus amplement s'informer de ce qu'ils avoient fait et traitté, et premier que partir il vint à bort le 21 dudit mois, et délibéra d'aller à Miscou pour recouvrir de certaines debtes que les Sauvages lui devoient, et voir en quel estát estoient les marchandises qu'il avoit laissées l'année d'auparavant en garde à un Sauvage appellé Iouan Chou, me promettant que dans un mois plus tard il viendroit à Québec, nous apportant

De la Ralde se résoud d'aller à Miscou.

toutes les choses qui nous manquoient, principalement des poudres et des mousquets, comme il avoit esté chargé de m'en fournir. Il fit assembler son esquippage, leur disant que ne pouvant aller pour l'heure en son vaisseau, il y mettroit ledit Émery pour y commander; et que l'on lui obéît comme à sa propre personne, en le chargeant particulièrement de dire aux matelots prétendus réformés, qu'il ne désiroit qu'ils chantassent les psaumes dans le fleuve Sainct Laurent, cela dit il se désembarqua.

Ce que de Caen est chargé de dire aux matelots huguenots.

Et nous levasmes l'anchre et mismes sous voilles avec vent favorable. Le soir ledit Émery fit assembler son équipage, leur disant que monseigneur le duc de Ventadour ne désiroit qu'ils chantassent les psaumes dans la grande rivière comme ils avoient fait à la mer, ils commencèrent à murmurer et dire qu'on ne leur devoit oster cesté liberté: enfin fut accordé qu'ils ne chanteroient point les psaumes, mais qu'ils s'assembleroient pour faire leurs prières, car ils estoient presque les deux tiers de huguenots, et ainsi d'une mauvaise debte l'on en tire ce que l'on peut.

Ils murmurent.

Ce qu'il leur fut accordé.

Le 25 de juin nous mouillasmes l'anchre le travers du Bicq, quatorze lieues à l'Est de Tadoussac. Ledit Émeri despescha une chalouppe à Québec pour advertir ledit du Pont de nostre venue. Sur le soir appareillasmes pour aller à Tadoussac. La

Arrivée de l'autheur près Tadoussac.

Brune qui les incommode.

nouict s'esleva une si grande brune que le lendemain au matin pensasmes aborder un islet près de l'Esquemain terre du Nort, ce qu'ayant esvité heureusement nous mismes vers l'eaue, et la brune continuoit si fort que l'on ne voyoit pas presque la longueur du vaisseau, l'on fit mettre nostre batteau dehors entre la terre et nous, et un trompette, affin que quand ils verroient la terre ils nous en advertissent par le son d'icelle, car l'on n'eust peû voir le bateau à cinquante pas de nous, et comme il s'apperceut en estre fort proche il nous donna advis que n'en devions pas approcher de plus près : et de plus advisa un petit vaisseau d'environ cinquante tonneaux qui avoit mouillé l'anchre entre deux pointes, et qui traittoit avec les Sauvages du port de Tadoussac : ce qu'ayant apperceu il fait devoir de venir à nous, par le moyen du son de la trompette et d'un autre qui leur respondoit de nostre vaisseau, nous ayant apperceus il nous dirent ces nouvelles : mais comme nous estions de l'avant du vaisseau et le vent et marée contraires pour retourner au lieu où estoit ledit vaisseau la brune qui nous affligeoit fort, et notre vaisseau mauvais voilier, nous ne peusmes rien faire.

Advis que Émery leur donne.

Vient vers l'autheur.

Ledit vaisseau ayant sçeu que nous estions proche de lui, par le moyen d'un canot de Sauvages qui estoit vers l'eaue, lequel ayant apperceu nostre

basteau, les alla promptement advertir, et aussitost couppèrent leurs cables sur l'escubier, laissèrent leur anchre et basteau, mettent sous voilles, ce que nous apperceumes, et une esclercie, et estant meilleur voilier, il s'esloigna en peu de temps de nous, ce qui nous occasionna de mettre à l'autre bord. Comme le vaisseau des Pères Jésuistes qui avoit fait chasse sur lui, et s'il eust esté bien armé il l'eust emporté, car il fut jusqu'à parler audit vaisseau, et prit on le basteau du Rochellois: de ceste marée fusmes mouiller l'anchre à la pointe des Bergeronnes, attendant la marée pour aller à Tadoussac, auquel lieu l'on envoya des charpentiers et calfeustreurs, pour accommoder les barques qui y estoient.

Vaisseau rochelois pris.

Le samedi 27 levasmes l'anchre et nous vinsmes mouiller le travers du moulin Baudé: à deux lieues du cap des Bergeronnes. Un François qui estoit venu de Québec, nous dit que du Pont avoit esté fort malade, tant des gouttes que d'autres maladies, et qu'il en avoit pensé mourir : mais que pour lors il se portoit bien et tous les hyvernants, mais fort nécessiteux de vivres comme le mandoit ledit du Pont, lequel avoit despesché une chalouppe pour envoyer à Gaspey et à l'isle Percée, pour sçavoir des nouvelles, et treuver moyen d'avoir des vivres s'il estoit possible, pour n'abandonner l'habitation, et pouvoir repasser en France la plus

Ce que lui dit un François venu de Québec.

Nécessité de vivres.

grande partie de ceux qui avoient hyverné, craignants que nous ne fussions perdus, ou qu'il fust arrivé quelqu'autre fortune pour estre si tard à venir, qu'ils n'avoient plus que deux poinçons de farines, qu'ils réservoient pour les malades qui pourroient y avoir, estants réduits à manger du migan comme les Sauvages.

Voilà les risques et fortunes que l'on court la pluspart du temps, d'abandonner une habitation et la rendre en telle nécessité qu'ils mourroient de faim, si les vaisseaux venoient à se perdre, et si l'on ne munit ladite habitation de vivres pour deux ans, avec des farines, huilles, et du vinaigre, et ceste advance ne se fait que pour une année, attendant que la terre soit cultivée en quantité pour nourrir tous ceux qui seroient au pays, qui seroit la chose à quoi l'on devroit le plus travailler après estre fortifié et à couvert de l'injure du temps. Ce n'est pas que souvent je n'en donnasse des advis, et représenté les inconvénients qui en pouvoient arriver : mais comme cela ne touche qu'à ceux qui demeurent au pays, l'on ne s'en soucie, et le trop grand mesnage empesche un si bon œuvre, et par ainsi le Roy est très mal servi, et le sera tousjours si l'on n'y apporte un bon reiglément, et estre certain qu'il s'exécutera.

Inconvenients que l'autheur a souvent représentez.

Le 29 dudit mois nous entrasmes au port de Tadoussac où il y avoit quelque trente cinq cabanes

Ils entrèrent au port de Tadoussac.

de Sauvages. Le dernier de juin une barque partit chargée de vivres pour l'habitation, et de marchandises pour la traitte, le Père Noyrot Jésuiste et le Père Joseph Récollet s'en allerent dedans.

Son arrivée à Québec.

Le premier de juillet je partis pour aller à Québec, où arrivé le cinquiesme dudit mois, je vis ledit du Pont, tous les Pères et autres de l'habitation en bonne santé : après avoir visité l'habitation et ce qui s'estoit fait du depuis mon départ pour les logements, je ne le trouvai si advancé comme je m'estois promis, voyant que les hommes et ouvriers ne s'estoient pas bien employez comme ils eussent bien peû faire, et le fort estoit au mesme estat que je l'avois laissé, sans qu'on y eust fait aucune chose, (ce que je m'estois bien promis à mon départ,) ni au bastiment de dedans qui n'estoit que commencé, n'y ayant qu'une chambre où estoient quelques mesnages, attendant qu'on l'eust parachevé, je voyois assez de besongne d'atteute, bien qu'à mon départ de deux ans et demi j'avois laissé nombre de matériaux prests, et bois assemblé, et dix huict cents planches sciées pour les logements, ausquels les ouvriers firent de grandes fautes, pour n'avoir suivi le dessin que j'avois fait et monstré.

Trouve le logement peu advancé.

Après avoir tout considéré, je jugé combien par le temps passé les ouvriers perdoient le temps aux plus beaux et longs jours de l'année, pour entretenir le bestial de foin, qu'il falloit aller quérir au

cap de Tourmente à huict lieues de nostre habitation, tant à faucher et faner, qu'à l'apporter à Québec, en des barques qui sont de peu de port, où il falloit estre près de deux mois et demi, employant plus de la moitié de nos gens de travail, qui ne passoient pas vingt quatre, de cinquante cinq personnes qui estoient en ladite habitation, cela me fit résoudre de mettre en effect ce que long temps auparavant j'avois délibéré. L'ayant donné à entendre aux associez qui fit que j'allai aux prairies dudit cap de Tourmente, choisir un lieu propre pour y faire une habitation, à y loger quelques hommes pour la conservation du bestial, et y faire une estable pour les retirer, et par ce moyen estant une fois là, l'on ne seroit plus en souci de ce qui nous donnoit de l'incommodité, et les ouvriers si peu qu'il y en avoit, ne perderoient le temps comme au passé.

Nombre de personnes qui estoient en l'habitation.

Je choisis un lieu où est un petit ruisseau et de plaine mer, où les barques et chalouppes peuvent aborder, auquel joignant y a une prairie de demie lieue de long et davantage, de l'autre costé est un bois qui va jusques au pied de la montagne dudit cap de Tourmente demie lieue de prairies, lequel est diversifié de plusieurs sortes de bois, comme chesnes, ormes, fresnes, bouleaux, noyers, pommiers sauvages, et force lembruches de vignes, pins, cèdres et sapins, le lieu de soi est fort agréa-

Lieu choisi pour faire le fort agréable.

ble, où la chasse du gibier en sa saison est abondante : et là je me résolus d'y faire bastir le plus promptement qu'il me fut possible, bien qu'il estoit en juillet je fis néantmoints employer la pluspart des ouvriers à faire ce logement, l'estable de soixante pieds de long et sur vingt de large, et deux autres corps de logis, chacun de dix huict pieds sur quinze, faits de bois et terre à la façon de ceux qui se font aux villages de Normandie, ayant donné ordre en ce lieu, je m'en retournai à Québec, pour remédier aux autres choses, qui fut le huictiesme dudit mois, où estant j'envoyai le sieur Foucher pour avoir esgard à ce que les ouvriers ne perdissent leurs temps, avec des vivres pour leur nourriture, et tous les huict jours je faisois un voyage en ce lieu pour voir l'advancement de leur travail.

Le plan de la maison du cap de Tourmente.

Je considéré d'autre part que le fort que j'avois fait faire estoit bien petit, pour retirer à une nénécessité les habitants du pays, avec les soldats qui un jour y pourroient estre pour la deffense d'icelui, quand il plairoit au Roy, les envoyer, et falloit qu'il eust de l'estendue pour y bastir, celui qui y estoit avoit esté assez bon pour peu de personnes, selon l'oiseau il falloit la cage, et que l'agrandissant il se rendroit plus commode, qui me fit résoudre de l'abattre et l'agrandir, ce que je fis jusqu'au pied, pour suivre mieux le dessein que

j'avois, auquel j'employai quelques hommes qui y mirent toute sorte de soing pour y travailler, afin qu'au printemps il peust être en deffence, cela s'exécuta, sa figure est selon l'assiette du lieu que je mesnagé avec deux petits demi bastions bien flanquez, et le reste est la montagne, n'y ayant que ceste advenue du costé de la terre qui est difficile à approcher, avec le canon qu'il faut monter 18 à 20 toises, et hors de mine, à cause de la dureté du rocher, ne pouvant y faire de fosse qu'avec une extrême peine, la ruine du petit fort servit en partie à refaire le plus grand qui estoit édifié de fascines, terres, gazons et bois, ainsi qu'autrefois j'avois veu pratiquer, qui estoient de très bonnes forteresses, attendant un jour qu'on la fit revestir de pierres à chaux et à sable qui n'y manque point, commandant sur l'habitation, et sur le travers de la rivière.

Fait faire des bastions pour la défense du lieu.

Ainsi je donné ordre à faire couvrir la moitié de l'habitation que j'avois fait commencer premier que partir, et quelques autres commoditez qui estoient nécessaires. Voilà tous nos ouvriers employez au nombre de 20, bien qu'une partie du temps il y en avoit qui estoient empeschez à aller dans les barques, qui ne servoient de rien à l'habitation.

Hommes de travail qu'amena le Père Noyrot.

Le Père Noyrot amena vingt hommes de travail que le révérend Père Allemand employa à se lo-

ger, et défricher les terres où ils n'ont perdu aucun temps, comme gens vigilants et laborieux, qui marchent tous d'une mesme volonté sans discorde, qui eût fait que dans peu de temps ils eussent eu des terres pour se pouvoir nourrir et passer des commoditez de France, et pleust à Dieu que depuis 23 à 24 ans, les sociétez eussent esté aussi réunies et poussées du mesme désir que ces bons Pères : il y auroit maintenant plusieurs habitations et mesnages au pays, qui n'eussent esté dans les trances et appréhensions qu'ils se sont veues.

Le 14 dudit mois arriva le Père de la Noue de Tadoussac, qui nous dit que depuis que Émery estoit parti dudit lieu que ceux de l'équipage ne s'estoient pas souciez des deffences qu'il avait faites à son départ, de ne chanter des pseaumes, ils ne laissèrent de continuer, de sorte que tous les Sauvages les pouvoient entendre de terre : cela n'importe à leur dire, c'est le grand zèle de leur foy qui opère.

Les Pères de la Noue et Brébœuf, qui avoient hyverné avec le révérend père l'Allemand, se délibérèrent d'aller aux Hurons hyverner, voir le pays, apprendre la langue, et considérer quelle utilité et bien l'on pourroit espérer pour l'acheminement de ces peuples à nostre foy : aussi il y eut un Père Récollet appellé le Père Joseph de la Roche qui y avoit hyverné l'année d'auparavant

desdits Pères Jésuites, avec le mesme dessein, et quelques François qu'on envoya pour obliger les Sauvages à venir à la traitte.

Arrivée de quatre chalouppes où estoient des prétendus réformez.

Le mesme jour arrivèrent trois ou quatre chalouppes qui alloient à Tadoussac, et d'aucuns qui estoient dedans, dirent qu'il y avoit des prétendus réformez qui faisoient leurs prières en quelques barques, s'assemblant au desceu dudit Émery de Caen, qui fut cause que je lui en donnai advis, afin qu'il y mît ordre, tant là qu'à Tadoussac.

Chalouppes du sieur de la Ralde venant à Québec.

Le 22 dudit mois arriva uue chalouppe à Québec, de la part dudit de la Ralde de Miscou, lequel m'escrivit qu'il ne pouvoit venir ceste année, d'autant qu'il avoit treuvé plusieurs vaisseaux qui avoient traitté des peleteries, contre les deffences du Roy, et pour ce, s'en vouloir saisir et les amener en France, escrivant audit Émery de Caen qu'il eust à envoyer l'Alouette, vaisseau des Pères Jésuistes, et l'armer des choses nécessaires pour se rendre tant plus fort et maistre desdits vaisseaux qui traittoient.

Un canot arriva de la rivière des Irocois, ce mesme jour, qui nous dit que cinq Flamands avoient esté tués par les Sauvages irocois, qui par ci-devant avoient esté leurs amis, qui ont maintenant guerre avec les Mahiganathicoit, où sont les Flamands au 40e degré, costes attenantes à celle des Virgines où l'Anglois habite.

Le 25 jour d'Aoust ledit Émery partit de Québec. Et ledit du Pont se délibéra de repasser en France, bien que ledit sieur de Caen lui mandoit que cela seroit en son option de demeurer s'il vouloit, et s'estant résolu de s'en retourner, Cornaille de Vendremur d'Envers demeura en sa place, pour avoir soing de la traitte et des marchandises du magazin, avec un jeune homme appellé Olivier le Tardif de Honnefleur, sous-commis qui servoit de truchement. Tous nos vivres estant désembarquez je les fis visiter, le nombre qu'il y avoit estoit peu, qui estoit pour tomber en des inconvénients d'une mauvaise attente, comme j'ai dit ci-dessus, si Dieu ne nous aidoit par le prompt retour des vaisseaux.

L'autheur envoie de bestial au cap de Tourmente.

Le 15 de septembre j'envoyai le bestial au cap de Tourmente, d'où il y a sept lieues. Et le 21 je fis porter des vivres et commoditez, pour six hommes, une femme et une petite fille.

Le 24 s'en revindrent tous les ouvriers dudit cap, qui avoient parachevé le logement tant pour les hommes que pour le bestial, lesquels hommes j'employai à aller couper nombre de pièces de bois pour scier en hyver et faire la charpente nécessaire à faire les logements.

Le 24 du mois d'octobre je fus audit cap de Tourmente, et de là pensois aller aux isles, qui sont le travers pour recognoistre quelques parti-

Voyage de l'autheur au cap Tourmente.

cularitez, mais le vent de Nordest s'esleva si fort que nous pensasmes périr; toutes nos commoditez furent perdues, nostre chalouppe grandement offencée, qui nous contraignit de relascher et retourner à Québec.

Barque brisée.

Le 30 dudit mois s'esleva un si grand coup de vent de Nordest, que la mer croissant extraordinairement, nous brisa une de nos barques sans y pouvoir remédier, laquelle estoit toute pourrie au fond pour estre trop vieille, Dieu permettant ce malheur pour un autre plus grand bien.

Le mois de novembre est fort variable en ces lieux, tantost il y neige, pleut et gèle, avec quelques coups de vents advancoureurs de l'hyver, néantmoins je ne laissai durant ce temps de faire amasser quantité de pièces de bois pour employer les charpentiers et sieux d'ais pendant l'hyver, qui nous surprit plustost qu'à l'accoutumée, qui fut le 22 dudit mois, la grande rivière commença à chasrier de petites glaces. Le 7 de décembre mourut de la jaunisse un des ouvriers des Pères, qui estoit assez aagé.

Sauvage baptisé.

Le 17 dudit mois le révérend Père l'Allemand baptisa un petit Sauvage, qui n'avoit que dix à douze jours, par la permission de son père appellé Caquémisticq, le lendemain fut enterré au cemetière de l'habitation.

Le 25 de janvier Hébert fit une cheute qui lui

occasionna la mort : ç'a esté le premier chef de famille résident au pays, qui vivoit de ce qu'il cultivoit.

Le 22 de mars les Sauvages me donnèrent deux eslans masle et femelle, le masle mourut pour avoir trop couru et travaillé, estant poursuivi des Sauvages, lesquels nous firent part de quelque chair d'eslan : l'hyver que j'y passai fut un des plus longs que j'aie veu en ce lieu, qui fut depuis le 21 de novembre jusqu'à la fin d'avril, il y avoit sur la terre quatre pieds et demi de neiges, et à Miscou huict, qui est dans le golfe Sainct Laurent, à 155 lieues de Québec, où ledit de la Ralde avoit laissé quelques François hyverner, pour traitter quelque reste de marchandises qui lui restoient, et qu'il ne voulut rapporter en France : ils faillirent tous à mourir du mal de terre, j'envoyai visiter ceux qui estoient au cap de Tourmente, lesquels s'estoient fort bien portez, mais avoient un peu mal mesnagé leurs vivres, et leurs en fallut donner d'autres, aux despens des hyvernants de l'habitation, qui n'avoient pas assez de farines que quelques galettes, qui suppléerent au deffaut : sans cela nous eussions esté très mal, comme de toutes autres choses, pour n'avoir pourveu en France de bonne heure aux commoditez nécessaires pour l'habitation.

L'hyver est fort long.

CHAPITRE III.

Les François sont sollicitez de faire la guerre aux Irocois. — L'autheur envoie son beau-frère aux Trois Rivières.

Pendant l'hyver quelques uns de nos Sauvages furent aux habitations des Flamands, lesquels les Sauvages dudit pays sollicitèrent les nostres de faire la guerre aux Irocois, qui leurs avoient tué vingt quatre Sauvages et cinq Flamands qui ne leurs avoient voulu donner passage, pour aller faire la guerre à une nation appellée les Loups ausquels lesdits Irocois vouloient du mal, et pour engager nos Sauvages à ceste guerre, qui avoient la paix avec lesdits Irocois, ils leurs donnèrent des présents de colliers de pourcelaine, pour faire donner à quelques chefs, comme au réconcilié et autres, afin de rompre ceste paix. Ces messagers estant de retour donnèrent les colliers aux chefs, qui les ayant receuz délibérèrent de s'assembler bon nombre, avec les Algommequins et autres nations, et s'en aller treuver les Flamands et Sauvages pour faire une grande assemblée ruiner les villages irocois, avec lesquels au précédent ils

avoient paix, n'estants qu'à deux journées d'eux, et douze de Québec. Il y avait plusieurs de nos Sauvages qui ne vouloient point ceste guerre, ains la continuation de la paix avec les Irocois, et ce qui fut cause d'un grand trouble entre ces peuples, desquelles nouvelles je n'avois encore rien sçeu que par un capitaine sauvage des nostres, appellé Mahigan Aticq, qui ne voulut consentir à ceste guerre, que premier il n'eust eû mon advis, ce que je lui promis : il me discourut fort particulièrement de toute ceste affaire, jugeant où cela pouvoit aller, car l'importance n'estoit pas seulement de ruiner les Irocois comme ennemis des Flamands, mais le tout tiroit à plus grande conséquence, que je passerai sous silence.

Ce que l'autheur dit à un capitaine des Sauvages et se plaint d'eux.

Je dis audit Mahigan Aticq que je lui sçavois bon gré de m'avoir donné cet advis, mais que je treuvois fort mauvais, comme ledit réconcilié et autres avoient pris ces présents, et délibéré ceste guerre sans m'en advertir, veu que c'estoit moi qui m'estois entremeslé de faire la paix pour eux avec lesdits Irocois, considérant le bien qui leur en arrivoit de voyager librement amont la grande rivière, et dans les autres lieux, autrement n'estant qu'en peur de jour en jour, de se voir massacrer et pris prisonniers, eux, leurs femmes et enfants, comme ils avoient esté par le passé : la où recommençant ceste guerre, s'estoit rentrer de

fièvre en chault mal, et que pour moi je ne pouvois consentir à une meschanceté : qu'eux et moi leurs avions donné parole de ne leurs faire aucune guerre, sans qu'au préalable ils ne nous en eussent donné sujećt, et que pour ceux qui entreprenoient ceste affaire, touchant la guerre sans nous en communiquer, je ne les tenois point pour mes amis, mais ennemis, et que s'ils faisoient cela sans quelque sujećt, je ne les voulois point voir à Québec, que néanmoins où je treuverois lesdits Irocois je les assisterois comme amis, contre les Sauvages proche des Flamands, qui estoient ennemis comme leurs ayant fait la guerre, estant allé autrefois aux Mahiganaticois, qui sont ceux de ceste mesme nation qui nous avoient tué malheureusement de nos hommes, que pour le réconcilié s'il avoit pris ces présents, que je ne le voulois plus voir n'y tenir pour mon ami, s'il ne les renvoyoit, n'aller en guerre s'il les retenoit, que c'estoit estre de mauvaise foi, que promettre une chose pour en faire une autre, et que se laisser corrompre pour des présents, et je ne pouvois que penser de telles personnes, et que si on leurs en donnoit pour faire quelque meschanceté contre nous, ils le feroient. Et entre autres discours tendant à cet effect, il me dit que j'avois raison, et qu'il falloit aller en diligence aux Trois Rivières, au conseil qui se devoit délibérer, et que mesme

il y en avoit quelque nombre qui vouloient aller faire une course aux pays desdits Irocois pour en attraper quelques uns, premier qu'aller vers les Flamands, si je n'y allois ou envoyois, et me pria instamment d'y envoyer puis que ma commodité ne le pouvoit permettre d'y aller; d'autant, me dit-il, qu'ils ne me voudroient pas croire de ce que je pourrois leur dire de ta part : mais y envoyant ils verront la vérité, et ce que tu désires, Sur ce je me délibère d'y envoyer Boullé mon beau-frère avec un truchement, le lendemain le réconcilié me vint treuver, qui avoit ouï quelque vent que je sçavois quelque chose de ceste affaire, je lui fis fort froide réception, et ne me peus empescher de lui tesmoigner le desplaisir que j'en avois : il me dit qu'il ne sçavoit rien de ceste affaire, mais jugeant que j'estois bien certain de tout ce qui se passoit, il s'en alla doucement s'embarquer en un canot, va au Trois Rivières premier que mon beau-frère et ledit Mahigan Aticq y fussent, où il tesmoigna n'avoir agréable ceste guerre, et se monstra aussi contraire comme il y avoit esté porté, mais quelques Algommequins estoient partis pour aller en leur pays, et de là à la guerre sans nostre sceu, qui occasionna du malheur tant pour nos Sauvages que pour nous, comme il sera dit ci-après.

Sauvages vont à la guerre sans nostre sceu.

Le 9 dudit mois de mai j'envoyai mon beau-

L'autheur envoie son beau-

frère à leur assemblée.

frère pour aller à ceste assemblée 30 lieues de Québec amont ledit fleuve, où ils s'assemblèrent tous pour prendre là résolution : la moitié désiroit la continuation de la guerre, autres la paix : il fut enfin résolu de ne rien faire jusques à ce que tous les vaisseaux fussent arrivez, et que les Sauvages d'autres nations seroient assemblés, ce qui occasionna mon beau-frère de revenir le 21 dudit mois, et me dit ce qui avoit esté résolu. Le Père Joseph, Récolet, baptisa un petit Sauvage de l'aage de 18 à 20 ans, qui fut nommé Louis, au nom du Roy, le 2 de mai. Quelque temps après il s'en retourna avec les Sauvages, comme fit un autre qui avoit esté instruit en France, qui sçavoit bien lire, escrire et passablement parler latin.

Le Père Joseph baptise un petit Sauvage.

Le 7 de juin arriva un canot où il y avoit deux François qui m'apportoient lettres des sieurs de la Ralde et d'Émery de Caen, qui estoient arrivez à Tadoussac le dernier de mai 1627.

Canot arrive de France à l'autheur.

Le 9 dudit mois de juin arriva ledit Émery, lequel ayant deschargé et pris ce qui lui estoit nécessaire pour sa retraitte, il s'en alla aux Trois Rivières, et après lui avoir dit ce qui s'estoit passé de ceste affaire touchant ceste guerre, et l'utilité que la paix nous apporteroit de ce costé-là si on pouvoit la continuer : mais comme Émery fut arrivé où estoient les Sauvages, il ne sceut tant faire, ni tous lesdits Sauvages qui estoient là, que

Jeunes hommes vont à la

neuf ou dix jeunes hommes écervelez n'entreprinsent d'aller à la guerre, ce qu'ils firent sans qu'on les peust empescher, pour le peu d'obéissance qu'ils portent à leurs chefs, ils furent par la rivière des Irocois, arrivant au lacq de Champelain, où ils rencontrèrent un canot dans lequel estoient trois Irocois, qui sous feinte d'estre encore amis, les prirent, un se sauva, et amenèrent les deux aux Trois Rivières, de là ils retournèrent devant la rivière des Irocois, où se devoit faire la traitte, et là commencèrent à mal traitter ces deux prisonniers en leur donnant plusieurs coups de bâtons et arrachant à l'un les ongles des mains, et se délibérant les faire mourir, les faisant promener de cabane en cabane, et contraignant de chanter comme est leur coutume, voilà ce qui fut cause de l'espérance rompue de ceste paix par cet accident. Cependant ledit sieur Émery faisoit ce qu'il pouvoit en suitte de l'advis que je lui avois donné de maintenir ceste paix avec les Irocois, leur remonstrant le peu de foy et de parole; et ne pouvant rien faire avec eux, il m'escrivit une lettre, me faisant entendre toutes les nouvelles: que ma présence y eust esté fort requise, ce qui fut cause qu'aussi-tost je m'embarquai dans un canot avec Mahigan Aticq qui fut le quatorziesme de juillet, où arrivant au lieu où estoient lesdits prisonniers, je sceu que le mesme jour le réconcilié

Guerre sans permission.

Prennent trois Irocois et les contraignent.

Rupture de la paix.

avoit coupé les cordes desquelles ils estoient liez, ne désirant pas qu'ils mourussent que premièrement ils ne m'eussent veu, et tenu conseil sur ce qu'ils devoient faire. Après avoir sceu toutes ces nouvelles dudit Émery, je fus à terre voir nos Sauvages et lesdits prisonniers qui se disoient frères, l'un aagé de vingt huict ans, beau Sauvage, et très bien proportionné, et l'autre de dix-sept, qui me donnèrent de la compassion de les voir, et bien aise de ce qu'ils avoient esté délivrez des tourments qu'on leur vouloit faire souffrir.

L'autheur remonstre la faute aux siens.

Le conseil fut assemblé sur ce que je leurs dit qu'ils avoient fait une grande faute de permettre à ces Sauvages d'avoir esté à la guerre, et grande lascheté à ceux qui y avoient esté d'avoir eu si peu de courage que les prendre sous ombre d'amitié, et les ayant si mal traittez comme ils avoient fait, et qu'asseurément cela leur pourroit estre vendu fort cher si l'on n'y trouvoit quelque remède, que les ennemis ne pourroient plus avoir subject de se fier en leurs paroles, que ceci estoit la deuxiesme meschanceté qu'ils leurs avoient faicte, et l'autre estoit qu'allant traitter de paix avec lesdits Yrocois, qui les avoient bien receus, cependant en s'en retournant ils avoient assommé un des leurs, et que leur bonté leur avoit pardonné.

Leur remonstre la paix.

Estants tous assemblez je leur donnai à entendre qu'ils considérassent combien de bien ils recevoient

de la paix au prix de la guerre, qui n'apporte que plusieurs malheurs, qu'ils sçavoient comme ils en avoient esté par le passé : que pour nous cela nous importoit fort peu : mais que la compassion que nous avions de leur misère nous obligeoit, les aimant comme frères, de les assister de nostre bon conseil, de nos forces contre leurs ennemis quand ils voudroient leur faire la guerre mal à propos, laquelle ils n'avoient encore commencée si ce n'estoit les subjects qu'ils leurs en avoient donné, dont ils pourroient en avoir du ressentiment si nous ne taschions d'y apporter le remède, et aussi qu'ils sçavoient bien que la guerre estant, toute la rivière leur seroit interdite et n'y pourroient chasser ni pescher librement sans courir de grands dangers, crainte et appréhension, et eux principalement qui n'avoient point de demeure arrestée, vivants errants par petites troupes escartées, dont ils se rendent autant plus foibles, et que s'ils estoient tous assemblez en un lieu comme sont leurs ennemis, et que c'est ce qui les rend forts. De plus qu'ils considérassent combien ils pourroient endurer de nécessitez pour ce subject. Ainsi se tindrent plusieurs autres discours, que pour moi récognoissant l'utilité de la continuation de ceste paix il eust esté à propost de bien traitter les deux prisonniers, les renvoyer sans aucun mal, et donner quelque présents aux chefs de leurs villages pour payer la faute

Conseil de l'autheur fort à propost.

qu'ils avoient commise en la prise de ces deux prisonniers, suivant leurs coustumes, et remonstrant aussi qu'ils n'avoient pas esté pris du consentement des capitaines ni des anciens, mais de jeunes fols, et inconsidérez qui avoient fait cela, dont tous en avoient conceu un grand desplaisir.

Résolution de renvoyer un des prisonniers avec présents.

Là pluspart, et tous d'un consentement, après que chaque capitaine eut fait sa harangue, ils se résolurent de renvoyer l'un des prisonniers avec le réconcilié qui s'y offrit, et deux autres Sauvages, accompagnez de présents pour donner aux capitaines des villages où ils alloient mener le prisonnier, laissant l'autre en ostage jusques à leur retour : et pour faire plus valoir leur ambassade, ils nous demandèrent un François avec eux. Je leur dis que s'il y en avoit quelques uns qui y voulussent aller, que pour moi j'en estois comptant : il s'en treuva deux ou trois moyennant qu'on leur donnast quelque gracieuseté pour leur peine, et la risque qu'ils pouvoient courir en ce voyage, l'un d'eux appellé Pierre Magnan, qui avec la volonté qu'il avoit, et la commodité qu'on lui promit, il se délibère de faire le voyage avec le réconcilié, deux Sauvages et l'Irocois, lesquels s'accommodèrent des choses les plus nécessaires, et partirent le 24 dudit mois, et moi le mesme jour m'en retournai à Québec, où j'arrivai le lendemain, y trouvant ledit du Pont, qui estoit arrivé le 17 lequel me dist que

L'autheur permit que quelques François l'accompagnent.

Arrivée de du Pont à Québec.

ledit sieur de Caen voyant qu'il ne s'estoit point embarqué en la Flecque, vaisseau qui venoit pour la pesche de baleine, qu'il lui avoit escrit et prié que s'il treuvoit moyen de passer en quelque vaisseau pour s'en venir hyverner en ce lieu qu'il lui feroit un singulier plaisir, pour avoir l'administration des choses qui dépendoient de son service.

Ce que voyant, tout incommodé qu'il estoit, pour l'instante prière qu'il lui en avoit faicte, il s'estoit embarqué en un vaisseau de Honnefleur pour venir à Gaspey et de là prit une double chalouppe avec six à sept matelots et son petit fils pour s'en venir à Québec, où en chemin il avoit receu de grandes incommoditez de ses gouttes, ce qui en effect estonna un chacun, et mesme ledit de la Ralde, à ce qu'il me dist, qu'il n'eust jamais creu que ledit du Pont eust voulu se mettre en un tel risque ayant l'incommodité qu'il avoit.

Raison de son voyage.

Ledit Émery me manda que depuis mon département frère Gervais Récollet avoit baptisé un Sauvage appellé Tregatin, lequel estant proche de la mort le voulut estre, et le demanda trois fois, ne voulant adjouter foy aux superstitions des Sauvages, promettant que si Dieu lui redonnoit la santé il se feroit instruire aussi tost après son baptesme, il recouvra la santé, mais il n'a pas suivi ce qu'il avoit promis, le tout à sa plus grande condemnation, si Dieu ne l'assiste.

CHAPITRE IV.

Mort et assassinat de Pierre Magnan, François, du chef des Sauvages appellé Réconcilié, et d'autres deux Sauvages. — Retour d'Émery de Caen et du Père l'Allemand à Québec. — Nécessitez en la Nouvelle France.

Le 25 d'aoust un Sauvage nous apporta la nouvelle de la mort dudit Pierre Magnan, et du réconcilié, et des autres deux Sauvages, qui nous dit qu'un Algommequin qui s'estoit sauvé dudit village des Irocois leur avoit fait entendre au vrai comme les ennemis les avoient traittez cruellement. Comme nos ambassadeurs furent arrivez audit village des Irocois ils furent bien receus, l'on les mena pour tenir conseil sur le subject de leur ambassade : à mesme temps les villages circonvoisins en furent advertis, et là les chefs se treuvèrent pour le traitté de paix : et par malheur pour les nostres, c'est que les Algommequins (comme j'ai dit ci-devant) avoient esté à la guerre contre les Irocois, et en avoient tué cinq, qui fut le subjet que des Sauvages appellez Ouentouoronons d'autre nation, amis desdits Irocois, vindrent en diligence pour se venger sur ceux qui estoient

Mort de Pierre Magnan François.

Ce crime des Algommequins cause de la rupture de la paix.

alliez, et les tuèrent à coups de haches sans que lesdits Irocois les peussent empescher, leur disant, Pendant que vous venez pour moyenner la paix, vos compagnons tuent et assomment les nostres, ainsi perdirent la vie malheureusement. Pour le réconcilié il méritoit bien ceste mort, pour avoir massacré deux de nos hommes aussi malheureusement au cap de Tourmente, et ledit Magnan natif d'un lieu proche de Lisieux, avoit tué un autre à coups de bastons, dont il fut en peine, et avoit esté contraint de se retirer en la Nouvelle France. Voilà comme Dieu chastie quelquefois les hommes qui pensent esviter sa justice par une voie et sont attrapez par une autre. Ces nouvelles nous apportèrent un grand desplaisir, tant pour nous voir hors d'espérance de ceste paix, qui nous pouvoit apporter de la commodité pour avoir les passages plus libres à nos Sauvages, de pouvoir chasser et pescher. De plus qu'ayant fait mourir un de nos hommes de ceste façon, cela alloit à telle conséquence que si nous ne nous en ressentions il fallait estre tenus de tous les peuples hommes sans courage, et estre aux risques de recevoir souvent tels affronts si nous ne mettions peine de nous en ressentir.

Le réconcilié fut tué.

Subjets de la mort de Magnan.

Ces nouvelles arrivées de la mort des ambassadeurs parmi nos Sauvages, de rage et de desplaisir qu'ils eurent ils prindrent ce jeune garçon Irocois

Les Ouentouoronons prennent un jeune Irocois qu'ils traittent cruellement.

qu'ils avoient retenu pour ostage, ils lui arrachent les ongles, le bruslent à petit feu aveo des tisons, lui faisant souffrir plusieurs tourments, et ainsi mal traitté en firent présent à d'autres Sauvages pour l'achever de le faire mourir, et les obliger de les assister en leur guerre contre lesdits Irocois, lesquels Sauvages prirent le garçon, le lièrent à un poteau le bruslant peu à peu. Comme il estoit en ces douleurs extrêmes ils lui coupèrent les mains, les bras, lui levant les espaules, et estant encore vif lui donnèrent tant de coups de cousteaux qu'il mourut ainsi cruellement, et chacun en emporta sa pièce qu'ils mangèrent.

Le tuent à coups de cousteaux.

Ledit Émery ayant fait la traitte, qui fut l'une des bonnes (qui se fust faite il y avait long-temps) s'en retourna à Québec le dernier de septembre et de là à Tadoussac porter ses peleteries.

Retour du sieur de Caen à Québec.

Le 2 d'octobre deux autres barques partirent pour s'en aller audit Tadoussac, en l'une desquelles repassa le révérend Père l'Allemand, lequel s'en retournoit fort affligé de ce que leur vaisseau n'estoit venu leur apporter les commoditez qui leurs estoient nécessaires pour la nourriture de vingt sept à vingt huict personnes qui estoient au pays, cela leur faisoit perdre beaucoup de temps, ne pensant à autre chose, sinon que les vaisseaux où devait venir le Père Noyrót (qui s'estoit équipée à Honnefleur) fut perdu et pris par les

Retour du Père l'Allemand.

Anglois, qui fut le subject que nous ne receusmes aucunes lettres de celles qu'il nous apportoit, ne sachant comme toutes les affaires s'estoient passées en France ; que ce que me mandoit ledit sieur de Caen qui estoit peu de chose, et ainsi pour n'avoir des vivres et commoditez, ledit Père l'Allemand fut contrainct de faire passer tous ses ouvriers et austres, hormis les Pères Massé, Dénoue, un Frère, et cinq autres personnes pour n'abandonner leur maison, lesquels il accommoda au mieux qu'il peut, traittant quelques dix baricques de galette du magazin, au prix des Sauvages, à sept castors pour baricques de galette que ledit Père avoit recouvert des uns et des autres à un escu comptant pour castor, et ainsi achetoit chèrement ce que la nécessité leur contraignoit, sans trouver aucune courtoisie. Ledit de la Ralde qui estoit venu pour lors à Québec rapportant n'avoir eu aucun ordre en France de les assister ni mesme de rapasser aucun religieux : tout ceci ne monstroit que l'animosité qu'il avoit envers lesdits Pères et le sieur de Caen qui avoit eu quelque chose à démesler avec ledit Père Noyrot qui l'avoit désobligé, à ce qu'il me mandoit, mais tous les Pères qui estoient par delà n'en devoient pâtir, n'estant cause de ce qui s'estoit passé en France. Ils commençoient à se bien establir, et avoient fort advancé, tant en leurs bastiments qu'à déserter les terres : ce néantmoins

Cherche des vivres.

ledit de la Ralde ne laissa de recevoir ledit Père l'Allemand en son vaisseau et lui faire bonne chère, car à la vérité la courtoisie, l'honnesteté, la bonne mine et conversation dudit Père l'obligeoit trop à lui rendre toute sorte de bon traittement qu'il treuva en sa personne : dans la mesme barque s'en alla ledit Destouches, qui fut le 2 de septembre.

Le sieur de la Ralde traitte fort bien le Père l'Allemand.

Nous eusmes nouvelles par la dernière barque qui apportoit le reste de nos commoditez que ledit de la Ralde estoit parti dans la Catherine le septième septembre et avoit laissé ledit Émery de Caen dans la Flecque jusques au 5 d'octobre pour la pesche de la baleine, et voir ce qui réussiroit de ceste entreprise. L'on avoit envoyé quelque génisse d'un an dans le vaisseau qui venoit à Tadoussac pour faire pesche de baleine, et en fut porté par les barques 16 et quelque 7 ou 8 qui moururent par la mer, à ce que l'on nous dit.

Portement dudit sieur de la Ralde.

Voilà tout ce qui se passa jusques au département des vaisseaux : nous demeurasmes cinquante cinq personnes, tant hommes que femmes et enfants, sans comprendre les habitants du pays, assez mal accommodez de toutes les choses nécessaires pour le maintien d'une habitation, dont je m'estonnois fort comme l'on nous laissoit en des nécessitez si grandes, et en attribuoit on les défauts à la prise d'un petit vaisseau par les Anglois qui venoient de Bisquaye, comme ledit sieur de Caen

Nombre des personnes qui demeurent en ce pays.

Cause du manquement de leurs nécessitez.

me le mandoit, je ne sçai d'où en venait la faute, plusieurs discours se disoient sur ce subject, quoi que s'en soit il nous fallust passer par de là, il n'y avoit point de remède.

De ces cinquante cinq personnes il n'y avoit que dix huict ouvriers, et en fallait plus de la moitié pour accommoder l'habitation du cap de Tourmente, faucher et faner le foing pour le bestial pendant l'esté et l'automne. Le parachèvement de l'habitation de Québec demeure à parfaire, l'on me devoit donner dix hommes pour travailler au fort de Sa Majesté, bien que ledit sieur de Caen et tous ses associez l'eussent souscript, et Sa Majesté et le Viceroi le désirassent, néantmoins l'on ne le veut permettre, et empesche on tant que l'on peut. On veut que tous les hommes travaillent à l'habitation, il n'y a remède, pourveu que la traitte se fasse s'est assez, il n'y a personne qui osast entreprendre de nous enlever, c'est en ceci où j'avois beaucoup de peine à faire gouster les raisons pourquoi le fort nous estoit nécessaire, tant pour la conservation de leur bien, que celles des habitants du pays : c'est ce qui donnoit du mescontentement à toutes les sociétés : néantmoins considérant l'importance et la nécessité d'avoir un lieu de conserve, je ne laissois de faire ce qu'il m'estoit possible de temps à autre.

Voyant les ordres et commandements donnés

au contraire de la volonté de mondit Seigneur le Viceroi, je jugeai bien dès-lors que la plus grande part des associez ne s'en soucioient beaucoup, pourveu qu'on leur donnast d'intérest les quarante pour cent : j'en avois dit mon sentiment audit de la Ralde, lequel ne me donnoit beaucoup de contentement, d'autant qu'il avoit prescript ce qu'il devoit faire, c'est en un mot que ceux qui gouvernent la bource font et defont comme ils veulent.

Le fort que faisoit l'autheur pour garder l'habitation despleut au sieur de Caen.

Un des déplaisirs que je recognu en ceste affaire que l'on estoit fâché que je faisois construire un fort au-dessus de l'habitation, pour la conservation d'icelle, du pays et des habitants, et cela déplut audit de Caen comme il me fit assez cognoistre par sa lettre, que d'y employer de ses hommes il n'y estoit pas obligé, aussi il ne s'en soucioit pourveu que Sa Majesté en fît la despense, en y envoyant des ouvriers pour cet effect : à tout cela je ne peus rien faire pour lors, sinon d'en escrire à mondit seigneur le Viceroi, et lui donner advis de tout ce qui se passoit en ceste affaire, afin qu'il y apportast l'ordre qu'il jugeroit nécessaire, et moi de ne laisser, en temps que je pouvois, d'employer quelques hommes au fort, et le reste à travailler à l'habitation.

CHAPITRE V.

Guerre déclarée par les Irocois. — Assemblée des Sauvages. — Assassinat de deux hommes appartenants aux François. — Recherche de l'autheur de ce crime. Le meurtrier amené, ce que les Sauvages offrent pour estre alliez avec les François. — L'autheur veut venger ce meurtre.

Le 20 de septembre les Sauvages nous dirent que nombre d'Yrocois s'acheminoient pour nous venir faire la guerre, à eux et à nous : nous leurs dismes que nous en estions très aises, mais que nous ne les croyons, et qu'ils n'avoient que la hardiesse d'assommer des gens endormis sans se deffendre.

Nouvelle de la guerre déclarée par les Irocois.

Les communes des Sauvages, de cinquante à soixante lieues de Québec, s'assemblent tous en cedit lieu aux mois de septembre et octobre, pour faire la pesche d'anguilles, qui est en abondance en ce temps là, lesquels ils font boucaner, et les réservent pour en manger jusques au mois de janvier, que les neiges sont hautes, pour aller à la chasse de l'eslan, dequoi ils vivent jusqu'au printemps.

Assemblée des communes des Sauvages.

De quoi ils vivent le long de l'année.

Le 3 d'octobre je partis de Québec, pour aller au

L'autheur va au cap de Tourmente.

cap de Tourmente, voir l'avancement qu'avoient fait nos ouvriers, et en ramener une partie : deux hommes s'en retournèrent par terre, conduire quelque bestial que l'on amenoit dudit cap de Tourmente à Québec. Après avoir mis ordre en ce lieu, je m'en retournai le 6 dudit mois, où estant arrivé j'appris que quelques Sauvages avoient assassiné ces deux hommes endormis, qui conduisoient le bestial, à demie lieue de nostre habitation. Ceci m'affligea grandement : on fut quérir les corps qu'ils avoient traisnez au bas de l'eau afin que la mer les emmenast, estant apportez on les visita, ils avoient la teste escrasée de coups de haches, et plusieurs autres d'espée et cousteaux dans le corps.

Nous advisasmes qu'il estoit à propos de conduire ceste affaire meurement, et descouvrir les meurtriers au plustost pour les chastier, et voir comme nous procéderions envers ces canailles, qui n'ont point de justice parmi eux : car de nous venger sur beaucoup qui n'en seroient coulpables, il n'y avoit pas aussi de raison, ce seroit déclarer une guerre ouverte, et perdre pour un temps le pays, jusqu'à ce que l'on eust extermité ceste race, par mesme moyen perdre les traittes du pays, ou pour le moins les bien altérer, aussi que nous estions en un misérable estat, faute de munitions pour guerroyer, et plusieurs autres inconvénients furent

considérez, qui pourroient arriver si l'on faisoit les choses trop précipitement. Nous délibérasmes de faire assembler tous les capitaines des Sauvages, leur conter l'affaire, et leurs faire voir les corps meurtris des defuncts, ce qui fut exécuté.

Remonstrance aux chefs de l'habitation.

Le lendemain tous les chefs vinrent à nostre habitation, où nous leurs fismes plusieurs remonstrances du bien qu'ils recevoient annuellement de nous, que contre tout droit et raison ils faisoient des actes abominables et détestables, de traistres et meschants meurtres, et que si nous avions l'ame aussi diabolique qu'eux, que pour ces deux hommes l'on en ferait mourir cinquante des leurs, et les exterminerions tous : qu'on leurs avoit pardonné un meurtre de deux autres hommes, mais que pour cetui-ci nous voulions avoir les meurtriers, pour en faire la justice, qu'ils nous les déclarassent et missent entre les mains, s'ils vouloient que nous vécussions en paix, nous n'en voulions qu'à ceux qui avoient assassiné nos hommes que nous leurs fismes voir.

Au commencement ils vouloient dire que c'estoit des Irocois, mais comme il n'y avoit nulle apparence, nous leurs fismes cognoistre le contraire, et que ce meurtre ne venoit que de leurs gens, enfin ils le confessèrent, mais ils dirent qu'ils ne sçavoient pas celui qui avoit fait ce coup.

Nos gens soubçonnoient entr'autres un certain

Sauvage que nous leurs dismes, et qu'ils le fissent venir ce qu'ils promirent faire. Le lendemain ils l'amenèrent, et fut interrogé sur quelques discours de menace, qu'il avoit fait à quelques uns de nos gens, ce qu'il nia, et que jamais il n'avoit pensé à une si signalée malice, que de vouloir tuer des François qu'il aimait comme lui mesme. De plus qu'il avoit sa femme et plusieurs enfants qui l'auraient empesché de faire ce meurtre, quand il auroit eu le dessein. Je lui fis dire que le meurtrier du précédent avoit bien femme et enfants, et qu'il ne laissa néantmoins d'en assassiner deux des nostres, outre que l'on le chérissoit plus qu'aucun des Sauvages de son temps, et par conséquent que ses excuses qu'il alléguoit ne pouvoient pas être suffisantes pour se descharger du soubçon qué l'on avoit sur lui : quoi que s'en soit plusieurs discours se passèrent entre eux et nous, et nous résolumes d'arrester cetui-ci, attendant qu'il nous donnast trois jeunes garçons des principaux d'entre eux, l'un des montagnes, le second des Trois Rivières, et le troisiesme le fils du soubçonné, jusqu'à ce qu'ils nous livrassent le meurtrier qui avoit fait le coup : ils nous demandèrent terme de trois jours, tant pour délibérer sur ceste affaire, que pour essayer de pouvoir descouvrir le meurtrier, ce que nous leurs accordasmes.

Ils s'en retournèrent en leurs cabannes, et alors

nous avions à nous tenir sur nos gardes, tant au fort qu'à l'habitation, donnant advis aux Pères Jésuistes et au cap de Tourmente que chacun eust à se bien garder, et ne permettre qu'aucun Sauvage les accostast sans estre les plus forts : toutes choses estant bien disposées nostre Sauvage que nous avions retenu attendant son fils en sa place et les autres.

Le troisiesme jour ils ne faillirent à venir amenant quant et eux les trois jeunes garçons de l'aage de douze à dix huict ans nous disant qu'ils avoient fait grande recherche et perquisition pour sçavoir ceux qui avoient tué nos hommes, et qu'ils ne l'avoient peu sçavoir, qu'ils feroient en sorte qu'en peu de temps ils nous en donneroient advis, et qu'ils estoient très-desplaisants du malheur qui nous estoit arrivé, que pour eux ils estoient tous innocents, et que comme tels, ne se sentoient coulpables. Ils amenèrent ces trois jeunes garçons, le fils de nostre prisonnier, et un de Tadoussac, et l'autre de Mahigan Aticq qui demeuroient proche de nostre habitation, et deschargèrent ceux des Trois Rivières, disant que ce ne pouvoit avoir esté aucun d'iceux qui eust fait ce meurtre, d'autant qu'ils n'estoient que deux cabannes, que la nuict que nos gens furent tuez ils estoient tous à leurs maisons, au reste ils nous prièrent que nous vescussions en paix, attendant que les meurtriers

Leurs excuses.

fussent descouverts, estant plus que raisonnable qu'ils mourussent, et que nous eussions à bien conserver ces Sauvages qu'ils nous laissoient, le père que nous tenions prisonnier dit à son fils, prens garde à vivre en paix avec les François, asseure toi qu'en peu de temps je te délivrerai et sçaurai celui qui a fait ce coup, et le plus grand desplaisir que j'ai eu c'est que les François ont eu soubçon sur moi, et les autres Sauvages asseurèrent aussi les deux autres, et qu'en peu de jours l'on sçauroit ceux qui avoient fait ce meschant acte.

Ce que l'autheur dist à ses capitaines.

Nous dismes à tous ces capitaines que le peu d'asseurance qu'il y avoit pour nos hommes d'aller seuls dans les bois et y dormir, ayant parmi eux de si meschants traistres qu'à l'advenir jusqu'à ce qu'on eust descouvert les meurtriers et fait justice d'eux, j'enchargerois à tous nos hommes de n'aller plus sans armes et que s'il y avoit aucun d'eux qui les approchast sans leur consentement qu'ils les tireroient comme ennemis, et qu'ils eussent à se donner de garde, et advertir tous leurs compagnons, d'autant qu'ils ne cognoissoient les meschants qui estoient parmi eux, nous avions à nous donner de garde, mais qu'eux n'avoient nul subject d'entrer en deffiance de nous. Ils nous dirent que nous avions raison de ne faillir à tuer s'il s'en rencontroit aucun qui ne voulussent se retirer

quand on leur diroit, que pour le moins l'on cognoistroit quels ils seroient, et que pour les jeunes garçons qu'ils nous laissoient, on leur fist bon traittement que cependant de leur part ils feroient toute diligence de descouvrir les assassinateurs, et ainsi se séparèrent chacun de leurs costez pour aller au lieu où pendant l'hiver ils pourroient treuver de la chasse pour subvenir à leurs nécessitez.

Ils se séparent et se retirent chacun chez soi.

Sur la fin de janvier quelques trente Sauvages tant hommes que femmes et enfants pressez de la faim, pour y avoir fort peu de neiges pour prendre de l'eslan et autres animaux, se résolurent de se retirer vers nous pour en leurs extrêmes nécessitez estre secourus de quelques vivres, qu'à ce deffaut ils estoient morts : je leur fis encore cognoistre combien le meurtre en la mort de nos hommes estoit détestable, et la punition que justement devoit mériter celui qui avoit assassiné nos hommes, et que pour ce meschant ils pouvoient tous pâtir et mourir de faim sans le secours de nostre habitation, la bonté des François, dont ils ne recevoient que toutes sortes de bien-faits. Cette trouppe affamée voulant tesmoigner le ressentiment qu'ils avoient en la mort de nos gens, et comme ne trempant aucunement en ceste perfidie, désirant se joindre avec nous d'une amitié plus estroitte que jamais ils n'avoient faict, et oster toute

Sauvages affamez se retirent vers les François.

L'autheur leur fait cognoistre la qualité du meurtre.

sorte de deffiance que pouvions avoir d'eux ils se résolurent de nous donner trois filles de l'aage de unze à douze et quinze ans, pour en disposer ainsi qu'aviserions bon estre, et les faire instruire et tenir comme ceux de nostre nation, et les marier si bon nous sembloit.

Le deuxiesme de janvier mil six cents vingt huict estant passez la rivière, qui charioit un nombre de glaces, tant pour avoir de quoi assouvir la faim qui les pressoit, comme pour faire présent de ces filles, demandèrent à s'assembler et tenir conseil avec nous, où ils nous firent entendre tout ce que dessus, ayant amené les trois filles avec eux.

Après nous avoir fait un long discours de l'estroite amitié qu'ils vouloient avoir avec nous, et s'y joindre et habiter et déserter des terres proches du fort, recognoissant qu'ils feroient mieux qu'en lieu qu'ils eussent peu espérer : et pour asseurance de tout ce qu'ils disoient, ils ne pouvoient faire offre de chose qu'ils eussent plus chère que ces trois jeunes filles qu'ils nous prioient de prendre, lesquelles estoient très contentes de demeurer avec nous.

Font offres de leurs filles.

Après que j'eus ouï tous leurs discours je jugeai que pour plus grande seureté de ceux qui demeuroient audit pays, que pour plus estroitte amitié qu'il n'estoit point hors de propos d'accepter cet

offre, et de prendre ces filles ce que jamais ils n'avoient offert, quelque présent qu'on leur eust voulu donner pour avoir une fille, et que mesme le chirurgien quelque temps auparavant désirant en avoir une jeune pour la faire instruire et se marier avec elle, ne pust avec tous les Sauvages avoir le crédit d'en avoir une, quelques offres qu'il fist, bien que tout ce qu'il faisoit n'estoit que pour la gloire de Dieu, et le zèle qu'il avoit audit pays de retirer une ame des enfers : à la vérité je m'estonnois fort des offres qu'ils nous faisoient, ce que jamais, comme j'ai dit ci-dessus, l'on n'avoit peu obtenir.

Jamais les Sauvages n'avoient voulu donner leurs filles.

Sur ce jugeant qu'il n'estoit nullement à propos de laisser aller les offres, et qu'ils nous pressoient, je demandai audit du Pont son advis, comme principal commis, et d'autant que les vivres qui estoient pour traitter, comme pois, febves et bled d'Inde, dont il y en avoit suffisamment et en quantité desquelles choses l'on les nourriroit, car de ceux qui estoient pour les hyvernants il n'y en avoit que fort peu, et ne pouvoit on leur en donner sans oster la pitance. Ledit du Pont dit que pour lui il ne se mesloit de ces choses, bien qu'il recognoissoit ceste affaire estre très bonne, mais que pour les vouloir prendre et nourrir, qu'il ne le désiroit, que s'ils le vouloient, qu'ils attendissent le retour des vaisseaux : mais comme en un si long

L'autheur prend l'advis de du Pont sur ces offres.

On permet leur donner de quoi se nourrir.

temps qu'il y avoit jusques à leur arrivée, et que la fantaisie se peut changer, principalement entre lesdits Sauvages, je creus que nous perdrions ce que peut estre nous aurions mesprisé, cela aussi donneroit encore subject ausdits Sauvages de nous vouloir plus de mal, n'en vouloir pas seulement aux meurtriers, mais encore à ceux qui n'en sont coulpables : et de plus que l'on dist aux Sauvages, qu'il n'y avoit que des pois, et que peut estre ils ne pourroient s'accommoder pour le présent. A cela elles dirent qu'elles seroient très contentes et qu'on les prist, quoi que les commis ne les voulussent recevoir.

Raisons de l'auteur. Les filles reçuës en l'habitation.

Je me résolus de les prendre toutes trois, les accommodant des choses nécessaires, les retenant en nostre habitation. Ainsi les Sauvages furent très-aises, et moi aussi, tant pour le bien du pays comme pour l'espérance que je voyois que c'estoient trois ames gaignées à Dieu, que tout ce qu'il y avoit à faire en cela estoit d'avoir le soing et prendre garde que quelques Sauvages ne les enlevassent, comme quelques uns avoient commencé, ausquelles choses je remédiai au mieux qu'il me fut possible.

Toutesfois cet offre fut à la charge qu'ils ne pourroient prétendre aucun subject d'empescher que ne fissions recherche et justice du meurtrier s'il estoit descouvert, ainsi au contraire ils nous di-

rent que s'ils le sçavoient qu'ils l'accuseroient, comme un perfide et desloyal, et asseurément qu'en peu de jours cela seroit descouvert, en ayant entendu quelque chose de celui que nous soubçonnons.

Un Sauvage appellé Martin des François, qui avoit donné une de ses trois filles tomba malade, et se voyant à l'extrémité demanda le baptesme, ce qu'entendant le Père Joseph Coron il s'achemine à sa cabanne, il fait entendre le suject et la conséquence de ce qu'il demandoit, et qu'en telle chose il n'y avoit pas à rire. Car ce n'estoit assez d'estre baptisé mais falloit qu'il promît que si Dieu lui rendoit sa santé, de ne retourner plus à faire la vie sauvage et brutalle qu'il avoit menée par le passé, ains vivre en bon chrestien et se faire instruire, ce qu'il promit. Ce que voyant ledit Père Joseph, faisant œuvre de charité et d'hospitalité il le fait porter en sa maison, le traitte, l'accommode de tout ce qu'il peut et croit estre nécessaire à sa santé, récognoissant (selon son jugement) qu'il ne devoit point reschapper qu'il ne mourust en un jour ou deux au plus tard, il le baptisa le 6 avril, ce qu'ayant esté fait, il semble se treuver au bout de 4 ou 5 jours mieux qu'il n'avoit fait : et entendant que quelques Sauvages estoient venus en ces cabannes, dont il y en avoit un qui se disoit de leurs Pilotouas, soit que ledit Martin creust avoir plustost

Sauvage malade demande le baptesme.

Le Père Joseph le fait apporter en sa maison.

Le baptise.

du soulagement de son mal, par le moyen de ce nouveau médecin ou autrement : il désire s'en retourner en sa cabanne où il s'y fait porter : il demande à estre pensé, et médeciné par son médecin, pour recouvrir entièrement sa santé.

Le Pilotoua se met en devoir d'user envers le malade de ses remèdes accoustumés, et chantèrent tant aux aureilles du malade avec un tel bruit et tintamarre, que tout cela estoit plus capable d'avancer ses jours que le guérir, car comment pouvoit il recevoir allégement en ce tintamarre, que le plus sain en eust eû la teste rompue, il usa de tous ses plus subtils médicaments qu'il peust, lesquels ne lui servirent de rien, et cependant ledit Martin ne se resouvenant plus du sainct baptesme et de ce qu'il avoit promis, retourne en la créance de ses superstitions passées, il y eut de nos gens qui lui firent quelques remonstrances sur le peu d'esprit qu'il avoit, et le mal qu'il faisoit de la perdition de son ame, qui pâtiroit plus aux enfers pour avoir abusé de ce sainct sacrement que s'il n'eust esté baptisé, il n'en fait nul estat, disant, qu'il n'adjoustoit point de foy en tout ce qu'on lui avoit fait, sans faire davantage de réplique, ainsi demeura en son mal, qui alla en augmentant jusques à la mort, sans qu'il peust treuver de remède pour l'empescher, et mourut le dix huictiesme dudit mois : les jugements de cette mort furent

divers, d'autant que beaucoup croyoient, que peut-estre premier que de rendre le dernier souspir de la vie il auroit eu un repentir, et Dieu lui auroit pardonné. C'est pour revenir à ce que nous enseigne nostre Seigneur, *Ne jugez point, de peur que ne soyez jugez.* Néantmoins il y avoit bien de quoi craindre en la vie qu'il a menée jusques à la fin, que ceste ame ne soit perdue.

Sa mort, jugements divers sur icelle.

Depuis 22 ans qu'on est allé pour habiter et défricher à Québec, suivant l'intention de Sa Majesté, les sociétés n'avoient fait déserter un arpent et demi de terre : par ainsi ostoient toute espérance pendant leur temps, de voir le bœuf sous le joug pour labourer, jusqu'à ce qu'un habitant du pays recherchast les moyens de relever de peine les hommes qui travailloient ordinairement à bras, pour labourer la terre, laquelle fut entamée avec le soc et les bœufs, le 27 d'avril 1628 qui montre le chemin à tous ceux qui auront la volonté et le courage d'aller habiter, que la mesme facilité se peut espérer en ces lieux comme en nostre France, si l'on en veut prendre la peine et le soing.

Sur la fin dudit mois, il y eust quelques Sauvages qui nous apportèrent nouvelle de la mort de Mahigan Athic, par mesme moyen nous voulurent persuader qu'à cent cinquante lieues amont le fleuve Sainct Laurent, estoient descendus certains Sauvages Algommequins qui avoient massacré nos

hommes s'estants retirez secrettement sans estre apperçeus, mais comme ces discours estoient esloignez de la raison sans apparence, nous n'y adjoustasmes foy, disant que le Sauvage que nous tenions pour suspect, estoit devenu insensé, courant par les bois comme désesperé, ne sçachant ce qu'il estoit devenu.

Le 10 de mai un canot arriva de Tadoussac, où estoit la Fourière capitaine des Sauvages dudit lieu, avec celui que nous soubçonnions avoir faict le meurtre, lequel n'estoit en tel estat qu'on nous l'avoit représenté, qui venoit pour se justifier, sur l'asseurance que lui avoit donné ledit la Fourière, moyennant quelque présent qu'il avoit receu, de retirer son fils d'entre nos mains.

Estant en terre il envoya sçavoir si j'aurois agréable qu'il nous vînt voir, je le fais venir avec le meurtrier soupçonné, où ledit la Fourière fit quelque discours sur l'affection que de tous temps ils nous avoit portée, que jamais il ne receut tel desplaisir que quand on luidit de la façon que nos hommes avoient esté tuez, croyant que c'estoient des Irocois et non d'autres, mais que depuis peu il avoit sceu par un jeune homme de nation irocoise et élevé parmi eux, et les Algommequins d'où il venoit mescontant pour l'avoir mal traité qu'il avoit rapporté que trois d'icelle nation estoient venus de plus de cent cinquante lieues tuer de nos

gens, chose très-certaine, avec autre discours sans raison : et que les prestres qui prioient Dieu avec cérémonie qu'ils faisoient, estoient le suject que beaucoup de leurs compagnons mouroient, ce qui n'avoit esté auparavant, avec autres paroles perdues, discours de quelques réformez qui leurs avoient mis cela en la fantaisie, comme de baucoup d'autres choses de nostre croyance.

Je lui fis response de poinct en poinct à toutes ses raisons foibles et débiles, que pour l'amitié et affection, il ne pouvoit aller au contraire qu'on ne lui en eust tesmoigné d'année à autre, et sauvé la vie à plus de cent de ses compagnons, qui fussent morts de faim, sans ce secours qu'ils avoient receus de nous en ses extrêmes nécessités, au contraire nous n'avions pas suject de nous louer d'eux, comme ils avoient de nous, ayant par ci-devant tué de nos hommes, qu'on avoit pardonné au meurtrier, outre plusieurs autres desplaisirs, pensant que le temps le rendroit plus sage, mais que je n'estois plus résolu de temporiser ni souffrir qu'ils nous bravassent en tenant les bras croisez sans ressentiment, d'avoir encore depuis peu assassiné deux de nos hommes estants endormis, que le rapport qui avoit esté fait par ce jeune homme des Algommequins qui avoient tué les nostres, ausquels on n'avoit jamais mesfait estoit chose controuvée, que quand il y auroit quelque vérité,

qu'ils eussent passé par plusieurs endroits sur leurs chemins où il y avoit des nostres, qu'ils eussent peû tuer sans prendre la peine de passer parmi eux, et non courir la risque d'estre descouverts pour aller en un lieu du tout esloigné de chemin ni sentier, en lieu où ces hommes ne faisoient que reposer icelle nuict pour le matin s'en revenir avec le bestial.

De plus que la nuict qu'ils furent massacrez, il y avoit des canots proche d'eux qui faisoient la pesche de l'anguille, tant de sujects estoient suffisants de tuer les premiers, sans se mettre en toutes ces peines, et de passer encore une rivière pour venir à l'effect de ceste exécution, avec d'autres raisons si apparentes qu'il n'y pouvoit respondre. De plus que tous les capitaines sauvages qui estoient ici concluèrent que le meurtre avoit esté par un des leurs, après avoir visité les corps et les coups qu'ils avoient, promettant faire ce qu'ils pourroient pour descouvrir les meurtriers, et nous les livrer ou en donner advis, estant raisonnable que ceux qui avoient fait le coup mourussent: que nous vouloir persuader par des raisons sans apparence, lui qui ne sçavoit comme la chose c'estoit passée n'y estant, qu'il n'avoit nulle raison de vouloir pallier et couvrir ce meurtre.

Lui remonstrant que s'il ne sçavoit autre chose pour m'obtenir le droit qu'il prétendoit, qu'il avoit

pris de la peine en vain, aussi que nous estions fort côntants de ce qu'il avoit amené avec lui le soubçonné qui avoit fait le meurtre, outre le légitime suject que nous avions eu de demander son fils en ostage. Nous avions des Sauvages qui durant l'hyver nous avoient asseuré qu'il n'y en avoit point d'autre qui eût fait l'assassinat que lui: pour cet effect nous le voulions retenir prisonnier, jusqu'à ce que les informations fussent bien avérées, que s'il méritoit la mort il devoit mourir, sinon il seroit libre et ne devoit craindre s'il n'avoit fait le coup, cependant il seroit traitté comme son fils, lequel je mis en liberté avec un autre, réservant le plus jeune des trois pour lui tenir compagnie : qui fut estonné ce fut le galand et ledit la Fourière, à qui l'on fit gouster les raisons qu'il ne sçavoit que de la bouche du meurtrier, qui fut contrainct de se taire, ne sachant autre chose que ce que lui avoit dit ce jeune Sauvage iroquois, qui accusoit les Algommequins, où à propos entrèrent deux d'icelle nation, auquel l'on dit ce que ledit la Fourière avoit dit, qui deffendirent leur nation, et n'avoir jamais fait une telle perfidie, ni mesme songé, que ce qu'il disoit estoit si esloigné de la raison, que tels discours donnoient plustost suject de risée que d'y adjouster foy : qu'il sçavoit très-bien que nous n'avions ni n'aurions jamais la croyance de ce faulx bruit. De plus que le Sauvage

qu'ils allégoient leur avoit apporté ses nouvelles estoit un enfant, auquel l'on ne pouvoit ajouster foy, estant imposteur, menteur, resentant tousjours la nation d'où il estoit.

Tous ces discours finis, l'on arresta prisonnier nostre homme, renvoya on son fils et le jeune Sauvage que nous avoit donné feu Mahigan Atic.

Ce jour partit quelques jeunes hommes pour aller à la guerre aux Iroquois, conduits par un vieil homme peu expérimenté, qui fit croire qu'il ne feroit pas beaucoup d'expédition.

Ledit la Fourière voyant que son voyage ne lui avoit de rien servi, qu'à nous avoir mis l'oiseau au piége, il s'en alla nous recommandant de traitter doucement le prisonnier, attendant sçavoir plus grande vérité. Quelques jours après le départ dudit la Fourière, le Frère du réconcilié qui fut tué aux Iroquois avec nostre homme, tua à Tadoussac l'imposteur d'Iroquois qui avoit accusé les Algommequins d'avoir fait ce meurtre, pour s'estre resouvenu que ce jeune homme estoit de nation Iroquoise, qui avoit fait mourir son frère, allant pour traitter de paix et d'amitié, et ainsi se vengent ses brutales gens, sur ceux qui n'en sont causes.

Nos jeunes guerriers revinrent comme ils avoient esté, sans avoir fait mal à personne, c'est ce que l'on espéroit de ceste troupe volage, qui ne s'en-

gagea pas si avant dans le pays des ennemis, qu'ils ne peussent bien faire leur retraitte sans appercevoir ni estre apperceus de l'ennemi.

Le 14 dudit mois arriva à Québec 7 canots de Tadoussac, où il y avoit vingt et un Sauvages robustes et dispos, qui s'en alloient à la guerre, pour essayer s'ils feroient quelque chose plus que les autres, ils se promettoient d'aller proche des villages des ennemis et y faire quelque effect, en un mois qu'ils devoient estre à ceste guerre.

Le 18 dudit mois revint ledit la Fourière, pour traitter quelques vivres et du petun : lequel à son retour ne se mit pas beaucoup en peine pour le prisonnier, comme il avoit fait auparavant. Il nous dit qu'il n'avoit encore receu nouvelle d'aucuns vaisseaux qui fussent arrivez à la coste, qui nous mettoit en peine, d'autant que tous nos vivres estoient faillis, horsmis 4 à 5 poinçons de galettes assez mauvaises, qui estoit peu, et des pois et febves à quoi nous estions réduits sans autres commoditez, voilà la peine en laquelle on estoit tous les ans, sans juger les inconvénients qui en peuvent arriver, je l'ai assez représenté ci-dessus en plusieurs endroits, des accidents qui en sont arrivez à ce deffaut, de jour en jour nous attendions nouvelles, ne sçachant que penser attendu la disette que l'on pouvoit avoir, en laquelle nous estions, et que nous devions avoir des vaisseaux au plus tart à la fin de

mai pour nous secourir, imaginant que quelque changement d'affaire en ceste société seroit arrivé, ou contrariété de mauvais temps.

Le 29 dudit mois de juin arrivèrent quelque canots dudit Tadoussac, pour avoir des pois, où ils perdirent leur temps, n'en ayant pas pour nous en suffisance, si les vaisseaux ne nous secouroient, voyant le retardement, le temps qui se passoit, ne pouvant avoir lieu d'aller à Gaspey, 130 lieues à val de Québec, pour recouvrir quelques commoditez des navires qui pourroient estre à la coste, et treuver passage pour partie des personnes qui estoient trop, pour le peu de commoditez qui nous restoient. Tout ceci nous fit délibérer de remédier à ce qui nous seroit le plus nécessaire, pour n'avoir barque à Québec. Ledit de la Ralde les ayant laissées à Tadoussac au lieu d'en envoyer une pour subvenir aux inconvénients qui pourroient arriver. De plus que l'habitation estoit sans aucun matelot, ni homme qui peust sçavoir ce que c'estoit de les accommoder et conduire : de bray, voiles et cordages nous n'en avions point, et peu d'autres choses qui manquoient pour telles affaires, ainsi estions dénuez de toutes commoditez, comme si l'on nous eût abandonnez, car la condition des vivres que l'on nous avoit laissé avec le peu de toutes choses nous le fit cognoistre, c'est assez que la peleterie soit conservée, l'utilité de-

meure aux associez et à nous le mal : c'est comme Sa Majesté est servie, aux désordres qui se commettoient en ces affaires, et l'ennemi qui faisoit profit de nostre désordre et nous succomber si l'on n'y prenoit garde : il ne manque point de François perfide, indignes du nom, qui vont treuver l'Anglois ou Flamand, leur dire l'estat auquel l'on estoit : qui pouvoient s'emparer do ces lieux, n'estants accommodez des choses nécessaires pour se deffendre et s'opposer à leurs violences.

Cependant il nous faut adviser de quel bois l'on fera flèche, pour nous garantir des inconvénients qui pouvoient arriver, nous treuvasmes à propos de mettre tous nos hommes à chercher du bray dans les bois, et sapinières, suffisamment pour brayer une barque et chalouppe pour envoyer à Tadoussac, accommoder la plus commode, et l'amener à Québec, pour plus facilement et commodément mettre les personnes que nous voulions renvoyer à Gaspey, pour treuver passage aux vaisseaux qui estoient aux costes pour s'en retourner en France. La diligence d'un chacun fut telle, qu'en moins de cinq à six jours, nous en eusmes suffisamment, de là fusmes au cap de Tourmente tuer un bœuf pour en avoir le suif, pour mesler avec le bray, l'on fit faire aussitost de l'estouppe de vieux cordages, ramassant toutes choses au moins mal que l'on pouvoit pour nous accom-

moder, et au nombre de ceux qui devoient retourner, l'on mettoit deux familles qui n'avoient pouce de terre pour se pouvoir nourrir, estants entretenus des vivres du magazin, car tout cela ne nous servoit de rien, qu'à manger nos vivres dix personnes qu'ils estoient en ces deux familles, hormis les deux hommes qui pourroient estre employez, l'un boulanger, et l'autre qui servoit de matelot.

Or comme toutes choses furent prestes il ne failloit plus treuver qu'un homme qui fût entendu à calfeultrer la barque, et l'accommoder de ce qui lui estoit nécessaire, nous nous adressasmes à un habitant du pays, qui se nourrit de ce qu'il a défriché au pays, appelé Couillart, bon matelot, charpentier et calfeultreur, qui ne pouvoit estre suject qu'à la nécessité, auquel nous mettions toute nostre asseurance qu'il nous secoureroit de son travail et industrie, d'autant que depuis quinze ans qu'il avoit esté au service de la compagnie, il s'estoit tousjours monstré courageux en toutes choses qu'il faisoit, qu'il avoit gaigné l'amitié d'un chacun, faisant ce que l'on pouvoit pour lui, et de moi je ne m'y suis pas espargné en tout ce qu'il avoit à faire. Enfin je lui dis qu'il estoit nécessaire, n'ayant personne en nostre habitation, qu'il allast à Tadoussac accommoder ceste barque, il chercha toutes les excuses qu'il peust pour s'en exempter, assez mal à propos et sans raison, qui me fit lui

tenir quelques propos fascheux. Bref, pour toute conclusion dit qu'il avoit peur des Sauvages qu'ils ne l'assommassent : pour le relever de ceste appréhension, je lui fis offre de lui donner une chalouppe bien esquipée d'hommes et d'armes, et envoyer mon beau-frère pour l'asseurer, tout cela ne servit de rien, sinon que pour accommoder deux chalouppes qui estoient en nostre habitation, qu'il le feroit volontiers, mais d'y aller il craignoit sa peau, et ne vouloit abandonner sa femme, pour la conserver, je lui dis vous l'avez tant de fois laissée seule avec sa mère par le passé, allez lui dis-je alors, vous perdez toutes les conditions que l'on pouvoit espérer d'un homme de bien, si ce n'estoit pour peu je vous fairois mettre prisonnier, pour la désobéissance que vous faite en une nécessité, vous déservez le Roy en tout ceci, néantmoins on advisera à ce que l'on aura à faire. Le sieur du Pont et moi advisasmes que se servir d'un homme par force l'on n'en auroit jamais bonne issue, et falloit s'en passer, et qu'il nous calfeultrast deux chalouppes, n'en pouvant tirer autre service.

Le 9 de juillet deux de nos hommes vindrent à pied du cap de Tourmente apporter nouvelle de l'arrivée de six vaisseaux à Tadoussac, selon le rapport d'un Sauvage, lequel ce mesme jour nous confirma son dire, qu'un homme de Dieppe,

nommé le capitaine Michel, commandoit dedans, venant de la part du sieur de Caen : ce discours nous fit penser que se pouvoit estre celui avec lequel ledit de Caen avoit part en son vaisseau, qui venoit ordinairement à Gaspey faire pescherie de molue, ces nouvelles aucunement nous resjouirent : d'autre part considérant qu'il y avoit six vaisseaux, chose extraordinaire en ces voyages pour la traitte, que ce capitaine Michel commandoit à ceste flotte, il n'y avoit pas d'apparence n'estant homme propre à telle conduitte, qui nous fit croire qu'il y avoit plus ou moins en l'affaire, un changement extraordinaire. De plus que le Sauvage estant interrogé particulièrement se treuvoit en plusieurs dire, entr'autre chose nous dit qu'ils avoient pris un Basque qui traittoit à l'isle Percée, traittant ses marchandises aux Sauvages dudit Tadoussac : désirant en avoir une plus ample vérité, nous résolusmes de sçavoir d'un jeune homme truchement de nation grecque, s'il pourroit se déguiser en Sauvage et aller en un canot recognoistre quels vaisseaux se pouvoient estre, en lui donnant deux Sauvages avec lui, ausquels avions de la créance et fidélité, qui nous promettoient servir en ceste affaire en les gratifiant de quelque honnesteté, ledit Grec se résolut de s'embarquer, l'ayant accommodé de ce qu'il lui estoit nécessaire il partit.

Cependant j'estois en meffiance, craignant ce que souvent j'avois appréhendé, et les advis que plusieurs fois j'avois donné, sçavoir que se ne fussent ennemis, qui me fit mettre ordre tant à l'habitation qu'au fort, pour nous mettre en l'estat de recevoir l'ennemi si tel estoit.

Voilà qu'une heure après le partement dudit Grec il s'en revient avec deux canots qui se sauvoient à nostre habitation, en l'un desquels estoit Foucher, qui estoit demeurant audit cap de Tourmente, pour avoir esgard aux hommes qui y estoient habitez, lequel nous dit qu'il s'estoit sauvé des mains des Anglais qui l'avoient pris prisonnier, et trois de ses hommes, une femme et une petite fille qu'ils avoient amené à bord d'une barque qui estoit mouillée à l'anchre le travers dudit cap de Tourmente, ayant tué en partie ce qu'ils voulurent du bestial, et fait brusler le reste dans leurs estables, où ils l'enfermèrent, comme aussi deux petites maisons où se retiroit ledit Foucher et ses hommes, après avoir ravagé tout ce qu'ils peuvent jusqu'à des béguins de la petite fille : ceste tuerie de bestial faite, ils s'en retournèrent promptement et se r'embarquèrent, mais ce n'estoit pas sans crainte qu'ils avoient qu'on ne les poursuivast, ce que asseurément eust esté fait si nous eussions eû certains advis de leur arrivée par les Sauvages, qui le sçavoient tous bien, comme perfides

et traistres qu'ils sont, celèrent ceste meschante nouvelle, au contraire ils faisoient courrir le bruit que c'estoient des nostres et de nos amis, que nous ne nous devions mettre en peine. Ceste barque estoit arrivée une heure ou deux devant le jour, et mouillèrent l'anchre comme dit est, et aussitost mirent quinze à seize soldats dans une chalouppe, mettant pied à terre venant le long du bois, pensant surprendre nos gens couchés : mais comme ils arrivèrent proche de l'habitation ils virent ledit Foucher, qui leurs demanda d'où ils estoient, qu'ils eussent à s'arrester, un des siens s'avançant à ceste troupe en laquelle d'abord ne paroissoit que François, qui l'année d'auparavant estoient venus avec ledit sieur de la Ralde, dire, nous sommes de vos amis, ne nous cognoissez vous pas, nous estions l'année passée ici, nous venons de la part de monseigneur le cardinal, et de Roquemont, allant à Québec leur porter des nouvelles, et en passant avions désir de vous voir. A ces douces paroles et honnestetés ils se saluèrent les uns et les autres, pensant que tout ce qu'ils disoient estoit en vérité, mais ils furent bien estonnez qu'estants environnez quatre personnes qu'ils estoient, qu'ils furent saisis et pris comme j'ai dit-dessus, car les traistres Sauvages leurs avoient rapporté l'estat en quoi nous estions.

Estant trop acertené de l'ennemi je fais employer

tout le monde à quelque retranchement autour de l'habitation, au fort des barricades sur les ramparts qui n'estoient parachevez, n'y ayant rien fait depuis le partement des vaisseaux, pour le peu d'ouvriers que nous avions, qui avoient esté assez empeschés tout l'hiver à faire du bois pour le chauffage, toutes ces choses se faisant en diligence, je disposai les hommes aux lieux que je jugeai estre à propos, afin que chacun cogneust son quartier, et y accourust selon la nécessité du temps.

Le lendemain 10 du mois sur les trois heures après midi apperceusmes une chaloupe, qui tesmoignoit avoir la manœuvre qu'ils faisoient, qu'ils désiroient aller dans la rivière Sainct Charles pour faire descente ou mettre le feu dans la maison des Pères, ou bien ils ne sçavoient pas bien prendre la route pour venir droit à nostre habitation, jugeant aussi que ceste chaloupe ne pouvoir faire grand eschet, s'il n'en avoit d'autres, et que venir à l'estourdie de la façon il n'y avoit point d'apparence: car ils pouvoient se promettre d'y demeurer la plus grande part, qu'il falloit quelque autre suject les amenast, qui fit que néantmoins je ne voulus négliger ce qui estoit à faire, envoyant quelques arquebusiers par dedans les bois recognoistre où ils mettroient pied à terre, là les attendre de pied ferme à leur descente pour les

empescher et deffaire s'il y avoit moyen : comme ils approchoient de la terre nos gens cogneurent les nostres, qui estoient dedans avec une femme et la petite fille qui les asseura, se monstrant quelques uns leurs disant qu'ils allassent descendre à l'habitation, ce qu'ils firent, recogneusme que s'estoient des Basques prisonniers des Anglois, qui l'avoient envoyée pour rapporter nos gens, et une lettre de la part du général, l'un des Basques que je fis venir qui avoit la lettre, me dit, monsieur le commandement forcé que nous avons du général anglois qui est à la radde de Tadoussac, nous a contrainct de venir en ce lieu vous donner ceste lettre de sa part, laquelle verrez s'il vous plaist vous prie de nous pardonner et excuser puisque la contraincte nous y a obligé. Je pris la lettre et fis entrer les Basques qui estoient au nombre de six, ausquels je fis faire bonne chère, attendant qu'on les eust depesché, il estoit assez tard, qui fit qu'ils ne s'en retournèrent que la lendemain matin.

Ledit sieur du Pont et moi et quelques autres des principaux de nostre habitation, que je fis assembler pour faire la lecture, pour adviser à ce que nous respondrions, voici la teneur ci-dessous.

« Messieurs, je vous advise comme j'ai obtenu « commission du Roy de la Grande-Bretagne,

« mon très honoré seigneur et maistre, de prendre
« possession de ces pays, sçavoir Canadas et l'Aca-
« die, et pour cet effect nous sommes partis dix
« huict navires, dont chacun a pris sa route selon
« l'ordre de Sa Majesté, pour moi je me suis désja
« saisi de la maison de Miscou, et de toutes les
« pinaces et chalouppes de ceste coste, comme
« aussi de celles d'ici de Tadoussac où je suis à
« présent à l'anchre, vous serez aussi advertis
« comme entre les navires que j'ai pris il y en a un
« appartenant à la nouvelle compagnie, qui vous
« venoit treuver avec vivres et rafraischissements,
« et quelque marchandise pour la traitte, dans
« lequel commandoit un nommé Norot: le sieur
« de la Tour estoit aussi dedans, qui vous venoit
« treuver, lequel j'ai abordé de mon navire: je
« m'estois préparé pour vous aller treuver, mais j'ai
« treuvé meilleur seulement d'envoyer une pa-
« tache et deux chalouppes, destruire et se saisir
« du bestial qui est au cap de Tourmente, car je
« sçais que quand vous serez incommodé de vivres,
« j'obtiendrai plus facillement ce que je désire,
« qui est d'avoir l'habitation: et pour empescher
« que nul navire ne vienne je résous de demeurer
« ici, jusqu'à ce que la saison soit passée, afin que
« nul navire ne vienne pour vous avictvailler:
« c'est pourquoi voyez ce que désirez faire, si me
« désirez rendre l'habitation ou non, car Dieu

« aidant tost au tard il faut que je l'aie, je dési-
« rerois pour vous que ce fut plustost de cour-
« toisie que de force, à celle fin d'esviter le sang
« qui pourra estre respandu des deux costez, et la
« rendant de courtoisie vous vous pouvez asseu-
« rer de toute sorte de contentement, tant pour
« vos personnes que pour vos biens, lesquels sur
« la foi que je prends en paradis je conserverai
« comme les miens propres, sans qu'il vous en
« soit diminué la moindre partie du monde. Ces
« Basques que je vous envoye sont des hommes
« des navires que j'ai pris, lesquels vous pourront
« dire comme les affaires de la France et l'Angle-
« terre vont, et mesme comme toutes les affaires
« se passent en France touchant la compagnie
« nouvelle de ces pays; mandez-moi ce que de-
« sirés faire, et si desirés traitter avec moi pour
« ceste affaire, envoyés moi un homme pour cet
« effect, lequel je vous asseure de chérir comme
« moi-mesme avec toute sorte de contentement,
« et d'octroyer toutes demandes raisonnables que
« desirerés, vous résoudant à me rendre l'habita-
« tion. Attendant vostre responce et vous résou-
« dant ce faire ce que dessus je demeurerai, mes-
« sieurs, et plus bas votre affectionné serviteur
« David Quer. Du bord de la Vicaille, ce 18 juil-
« let 1628 stille vieux, ce 8 de juillet stille nou-
« veau. Et desscus la missive estoit escrit, à mon-

« sieur, monsieur de Champlain, commandant à
« Québec. »

La lecture faite nous concluasmes sur son discours que s'il avoit envie de nous voir de plus près il devoit s'acheminer, et non menacer de si loing, qui nous fit résoudre à lui faire ceste responce telle qu'il s'ensuit.

« Monsieur, nous ne doutons point des com-
« missions qu'avez obtenues du Roy de la Grande-
« Bretagne, les grands Princes font tousjours
« eslection des braves et généreux courages, au
« nombre desquels il a esleu vostre personne pour
« s'acquiter de la charge en laquelle il vous a
« commise pour exécuter ses commandements,
« nous faisant ceste faveur que nous les particula-
« riser, entre autres celle de la prise de Norot et
« du sieur de la Tour qui apportoit nos commo-
« ditez, la vérité que plus il y a de vivres en une
« place de guerre, mieux elle se maintient contre
« les orages du temps, mais aussi ne laisse de
« se maintenir avec la médiocrité quand l'ordre
« y est maintenu. C'est pourquoi ayant encore
« des grains, bleds d'Inde, pois, febves, sans ce
« que le pays fournist, dont les soldats de ce lieu
« se passent aussi bien que s'ils avoient les meil-
« leures farines du monde, et sçachant très bien

« que rendre un fort et habitation en l'estat que
« nous sommes maintenant, nous ne serions pas
« dignes de paroistre hommes devant nostre Roy,
« que nous ne fussions repréhensibles, et mériter
« un chastiment rigoureux devant Dieu et les
« hommes, la mort combattant nous sera honora-
« ble, c'est pourquoi que je sçais que vous estime-
« rez plus nostre courage en attendant de pied
« ferme vostre personne avec vos forces, que si
« laschement nous abandonnions une chose qui
« nous est si chère, sans premier voir l'essai de
« vos canons, approches, retranchement et batterie,
« contre une place que je m'asseure que la voyant
« et recognoissant vous ne la jugerez de si facile
« accez comme l'on vous auroit peu donner à en-
« tendre, ni des personnes lasches de courage à
« la maintenir, qui ont esprouvé en plusieurs lieux
« les hazards de la fortune, que si elle vous est
« favorable vous aurez plus de suject en nous vain-
« quant, de nous départir les offres de vostre
« courtoisie, que si nous vous rendions posses-
« seurs d'une chose qui nous est si recommandée
« par toute sorte de devoir que l'on sçauroit
« s'imaginer. Pour ce qui est de l'exécution du
« cap de Tourmente, bruslement du bestial, c'est
« une petite chaumière, avec quatre à cinq per-
« sonnes qui estoient pour la garde d'icelui, qui
« ont esté pris sans verd par le moyen des Sau-

« vages, ce sont bestes mortes, qui ne diminuent
« en rien de ce qui est de nostre vie, que si vous
« fussiez venu un jour plus tard il n'y avoit rien
« à faire pour vous, que nous attendons d'heure à
« autre pour vous recevoir, et empescher si nous
« pouvons les prétentions qu'avez eu sur ces lieux,
« hors desquels je demeurerai, monsieur; et plus
« bas vostre affectionné serviteur, CHAMPLAIN ; et
« dessus, à monsieur, monsieur le général QUER,
« des vaisseaux anglois. »

La responce faite je la donnai aux Basques, qui s'en retournèrent et envoyai une chalouppe au cap de Tourmente pour veoir le débris des Anglois, et s'il n'y avoit point quelque bestial qui se seroit sauvé, il estoit resté quelques six vaches que les Sauvages tuèrent, et une qui fut sauvée qui s'estoit enfuie dans les bois, qui fut ramenée.

Les Basques arrivants à Tadoussac donnèrent ma lettre au général Quer que nous attendions de jour en jour. Après s'estre informé des Basques ils fit assembler tous ceux de ses vaisseaux, et notamment les chefs ausquels il leut la lettre, ce qu'ayant fait ils délibérèrent ne perdre temps voyant n'y avoir rien à faire, croyants que nous fussions mieux pourveus de vivres et munitions de guerre que nous n'estions, chaque homme

estant réduit à sept onces de pois par jour, n'y ayant pour lors que 50 livres de poudre à canon, peu de mèche et de toutes autres commoditez, que s'ils eussent suivi leur pointe malaisément pouvions nous résister, attendu la misère en laquelle nous estions, car en ces occasions bonne mine n'est pas défendue. Cependant nous faisions bon guet, tenant tousjours mes compagnons en devoir. Ledit Quer n'attendoit plus nos vaisseaux, croyant qu'ils fussent péris ou pris des ennemis, se délibéra de brusler toutes nos barques qui estoient à Tadoussac, ce qu'ils firent, horsmis la plus grande qu'ils emmenèrent, lèvent les anchres, et mettent sous voiles pour aller chercher des vaisseaux le long des costes pour payer les frais de leur embarquement.

Rareté de munitions.

Ennemis bruslent nos barques.

Quelques jours après arriva une chalouppe où il y avoit dix matelots, et un jeune homme appellé Desdames pour leur commander, qui venoit nous apporter nouvelle de l'arrivée du sieur de Roquemont à Gaspey, qui estoit général des vaisseaux François, et nous apportoit toutes commoditez nécessaires, et quantité d'ouvriers et familles qui venoient pour habiter et défricher les terres, y bastir et faire les logements nécessaires, lui demandant s'il n'avoit point de lettres dudit sieur de Roquemont, il me dit que non, et qu'il estoit parti si à la haste

Arrivée d'une chalouppe.

Et du sieur de Roquemont.

qu'il n'avoit pas eu le loisir de mettre la main à la plume. Je m'estonnai de ce qu'en un temps soubçonneux il ne m'escrivoit comme les affaires s'estoient passées en France touchant la nouvelle société, qui avoit déposé ledit sieur de Caen de ses prétentions, sur ce qu'il ne s'estoit pas acquitté de ce qu'il avoit promis à Sa Majesté, seulement le révérand Père l'Allemand m'escrivoit un mot de lettre par lequel il me faisot entendre qu'ils nous verroient en bref s'ils n'estoient empeschez par de plus grandes forces des Anglois que les leurs. Depuis j'eus cognoissance d'une commission que m'envoyoit Sa Majesté, de la teneur qui suit.

La nouvelle société dépose le sieur de Caen.

Le Père l'Allemand escrit à l'autheur.

« Louis par la grâce de Dieu Roi de France et « de Navarre, à nostre cher et bien aimé le sieur « de Champlain, commandant en la Nouvelle « France, en l'absence de nostre très cher et bien « amé cousin le Cardinal de Richelieu, grand « Maistre, Chef, Sur-intendant général de la na- « vigation et commerce de France, Salut. Comme « nous estimons estre obligez de veiller à la conser- « vation de nos subjects, et que par nostre soin rien « ne dépérisse de ce qui leur peut appartenir, par- « ticulièrement en leur absence, et que nous vou- « lons estre bien et duement informez de l'estat « véritable du pays de la Nouvelle France sur

Commission du Roy au sieur de Champlain.

« l'establissement que nous avons faict depuis
« quelque temps d'une nouvelle Compagnie pour
« le commerce de ces lieux. A ces causes, à plain
« confiant de vostre soin ét fidélité nous vous
« avons commis et députe, commettons et dépu-
« tons par ces présentes, signées de nostre main :
« pour incontinent après l'arrivée du prémier vais-
« seau de ladite nouvelle compagnie faire inventaire
« en la présence des commis de Guillaume de
« Caen, ci-devant adjudicataire de la traitte dudit
« pays de toutes les pelleteries si aucune y a, à lui
« appartenantes et à ses associez esdits lieux : en-
« semble de toutes les munitions de guerre, mar-
« chandises, victuailles, meubles, ustancilles, bar-
« ques, canots, agrez, et apparaux avec tous les
« bestiaux et toutes autres choses généralement
« quelconque estant esdits lieux appartenantes aus-
« dits de Caen et ses associez, desquelles choses
« prisée et estimation sera faite en votre présence
« par gens à ce cognoissants, que nommerez d'of-
« fice, au cas que les commis dudit de Caen sur ce
« interpellez n'en conviennent dresser procez ver-
« bal et arpentage de toutes les terres labourables
« et jardinages estant en valeur esdits lieux, de-
« puis quel temps elles ont esté défrichées; com-
« bien de familles ledit Caen a faict passer en ladite
« Nouvelle France conformément aux articles que
« nous lui avons ci-devant accordez, et faire des-

« cription et figure du fort de Québec et de toutes
« les habitations et bastiments, tant prétendus par
« ledit de Caen, que autres, desquels prisée et
« estimation sera faicte par gens à ce cognoissants,
« et en présence, comme dit est, et de tout ce que
« dessus dresser procez verbal, pour icelui veu et
« rapporté en nostre Conseil estre pourveu sur les
« prétensions dudit de Caen et ses associez ainsi
« qu'il appartiendra par raison. De ce faire vous
« donnons pouvoir, authorité, commission et
« mandement spécial, et de passer outre non-
« obstant oppositions ou appellations quelcon-
« ques faites ou à faire, récusations, prise à
« partie par lesquelles ne voulons estre differé.
« Car tel est nostre plaisir. Donné à Partenay
« le 27e jour d'avril 1628, et de nostre Règne
« le 18, signé Louis; et plus bas, par le Roy,
« Pothier, avec le grand sceau.

Après que Desdames m'eut dit ce qu'il sçavoit il me donna à entendre qu'il avoit veu cinq ou six vaisseaux anglois et nostre barque, estant contraint pour n'estre apperceue d'eschouer aussitôt, ils firent passer leur chaloupe par-dessus une chaussée de caillous, les ennemis estants passez ils remirent leur batteau à l'eau pour parfaire leur voyage, ayant eu charge dudit sieur de Roquemont qu'estant à l'isle Sainct Barnabé d'envoyer

Rapport que lui fit Desdames.

un' canot à Québec pour sçavoir l'estat auquel nous estions, s'il estoit vrai que les Anglois nous eussent tous pris et tuez, comme les Sauvages leurs avoient donné à entendre, et lui devoit demeurer à ladite isle, distante de Tadoussac de 48 lieues, attendant le canot : que ledit sieur de Roquemont venant à la veue de l'isle il feroit de certains feux dans ses vaisseaux qui seroient faits semblabement sur terre pour signal qu'ils ne seroient point ennemis : que l'on avoit aussi deschargé nombre de farines à Gaspey pour estre plus légers et moins embarrassez à combattre les Anglois, qu'ils iroient chercher jusques à Tadoussac : que le lendemain ils entendirent plusieurs coups de canon, qui leur fit croire que les vaisseaux anglois avoient fait rencontre des nostres. Je lui dis qu'ayant entendu ces coups, ils devoient retourner pour sçavoir à qui demeureroit la victoire pour en estre certain; il dit qu'il n'avoit aucun ordre de ce faire : cependant ces unze hommes estoient autant de bouches augmentées pour manger nos pois, desquels nous nous fussions bien passez, mais il n'y avoit remède, je leur fis la mesme part qu'à ceux de l'habitation.

Ordre pour s'entrerecognoistre.

ombat des A glois avec les nostres.

CHAPITRE VI.

Défauts observez par l'autheur au voyage du sieur de Roquemont. — Sa prévoyance. — Sa résolution contre tout événement. — Le sauvage Érouachy arrive à Québec. — Le récit qu'il nous fit de la punition divine sur le meurtrier. — Érouachy conseille de faire la guerre aux Irocois.

Défauts observez en ce voyage.

Voici quelques défauts qui se commirent en ce voyage, d'autant que ledit sieur de Roquemont devoit considérer, que l'embarquement n'estoit faict à autre dessein que pour aller sécourir le fort et habitation qui manquoient de toutes commoditez, tant pour l'entretien de la vie, comme de munitions pour la deffense, qu'en allant chercher l'ennemi pour le combattre (arrivant faute de lui) il ne se perdoit pas seul, mais il laissoit tout le pays en ruine, et près de cent hommes, femmes et enfants mourir de faim, qui seroient contraints d'abandonner le fort et l'habitation au premier ennemi, faute d'estre sécourus, comme l'expérience l'a fait voir.

Second défaut.

Ledit Roquemont estant à Gaspey, ayant appris que l'Anglois avoit monté la rivière, plus fort que lui en vaisseaux et munitions, les devoit éviter le

plus qu'il pourroit et pour ceste occasion assembler son conseil, afin de sçavoir des plus expérimentez s'il y avoit en ces costes quelque port où l'on peust se mettre en seureté, et le faire; où l'ennemi ne le peus endommager: car bien que le capitaine I. Michel qui estoit avec l'Anglois cogneut quelques ports autour de Gaspey et isle de Bonnaventure, il n'eût peu nuire aux nostres, qui sçavoient assez de rettraites en ces costes, plus que ledit Michel, mais le trop de courage fit hasarder le combat.

Troisiesme défaut.

Or les vaisseaux dudit de Roquemont estant en bon port très seur, l'on devoit envoyer une chalouppe bien équippée, pour découvrir et voir la contenance de l'ennemi, et quelle exécution il pouvoit avoir fait à Québec, et attendre que les vaisseaux des ennemis fussent partis pour s'en retourner, aussitost aller donner advis aux nostres: lesquels asseurez que l'Anglois seroit passé, eussent sorti du port, pour mettre à la voile, monter la rivière, et donner secours au fort et habitation, ce qui eust esté facile.

Quatriesme défaut.

Ou bien puisque ledit sieur de Roquemont estoit délibéré d'aller attaquer l'ennemi, prendre le petit Flibot de quelques 80 à 100 tonneaux, avantageux de voiles, le charger de farines, poudres, huilles, et vinaigres, y mettant les religieux, femmes, et enfants, et à la faveur du combat, il

pouvoit se sauver, monter la rivière et nous donner secours. De dire que dira on si je ne vois l'ennemi? je dis qu'en pareilles ou semblables affaires c'est estre prudent, qu'il vaut mieux faire une honorable retraitte qu'attendre une mauvaise issue. Le mérite d'un bon capitaine n'est pas seulement au courage, mais il doit estre accompagné de prudence, qui est ce qui les fait estimer, comme estant suivi de ruses, stratagesmes, et d'inventions : plusieurs avec peu ont beaucoup fait, et se sont rendus glorieux et redoutables.

Le courage doit estre accompagné de prudence.

Cependant que nous attendions des nouvelles de ce combat avec grande impatience, nous mangions nos pois par compte, ce qui diminuoit beaucoup de nos forces, la pluspart de nos hommes deveuant foibles et débiles, et nous voyant dénués de toutes choses, jusques au sel qui nous manquoit, je me délibérai de faire des mortiers de bois où l'on piloit des poids qui se réduisoient en farines, lesquels nous profitoient mieux qu'auparavant, mais à cause de ce travail on estoit long-temps en cet estat, je pensai que faire un moulin à bras ce seroit chose encore plus aisée et profitable, mais comme nous n'avions pas de meulle, qui estoit le principal instrument, je m'informai à nostre serrurier s'il pourroit treuver de la pierre propre à en faire une, il me donna de l'espérance, et pour ce subject alla chercher de la

Prévoyance de l'autheur.

Faict faire un moulin à bras.

pierre, et en ayant treuvé il les taille, un menuisier entreprend de les monter. De sorte que ceste nécessité nous fit treuver ce qu'en vingt ans l'on avoit creu estre comme impossible. Ce moulin s'achève avec diligence, ou chacun portoit sa semenée de poids que l'on mouloit et en recevoit on de bonne farine, qui augmentoit nostre bouillie, et nous fit un très grand bien, qui nous remit un peu mieux que nous n'estions auparavant.

La pesche de l'anguille vint qui nous aida beaucoup, mais les Sauvages habiles à ceste pesche ne nous en donnèrent que fort peu, les nous vendant bien chères, chacun donnants leurs habits et commodités pour le poisson, il en fut traitté quelque 1200 du magasin pour des castors neufs, n'en voulant point d'autres, dix anguilles pour castor, lesquelles furent departies à un chacun, mais c'estoit peu de chose.

Il traitte des anguilles pour des castors.

Nous espérions que le champ de Heber et son gendre, nous pourroient soulager de quelque grains à la cueillette : de quoi ils nous donnoient bonne espérance, mais quand ce vint à les recueillir il se trouva qu'ils ne nous pouvoient assister que d'une petite esculée d'orge, pois et bleds d'Inde par semaine, pesant environ 9 onces et demie, qui estoit fort peu de chose à tant de personnes, ainsi nous fallut passer la misère du temps. Les Pères Jésuites avoient un moulin à bras où les

mesnages alloient moudre leurs grains le plus souvent. Hebèr ne faisoit rien que nous ne recogneussions la quantité qu'il en mouloit, afin de ne donner suject de plainte qu'il eust faict meilleure chère que nous, ce que je ne faisois pas semblant de veoir, bien que je pâtissois assez, mais c'est là coustume qu'en telles nécessités chacun tasche de faire magasin à part, sans en rien dire : je m'estois fié à eux de faire la levée de leurs bleds, ce qu'autre que moi n'eust pas permis en telles nécessités, car en leur donnant leur part comme aux autres on en estoit quitte, et le surplus leur estoit payé, c'est de quoi il avoit peur.

Il est vrai que ledit sieur de Caen avoit envoyé des meules à Tadoussac, mais par la négligence de ceux qu'il envoyoit au pays peu affectionnés, aimèrent mieux les laisser en ce lieu que les porter à Quebec, sçachant bien qu'on ne les pouvoit enlever que par leur moyen, c'estoit à ce que l'on dit, qu'il y en avoit en la Nouvelle France, mais il eust autant vallu qu'elles eussent esté à Dieppe qu'audit Tadoussac, où depuis les Anglois les ont rompues en plusieurs pièces.

Meules que l'autheur avoit envoyes à Tadoussac.

Voyant le soulagement que nous recevions de ce moulin à bras, je me délibérai d'en faire faire un à eau, et pendant l'hiver employer quelques charpentiers à apprester le bois qui seroit nécessaire pour cet effect, comme pour le logement à

Fait faire un moulin à eau.

le mettre à couvert, et au printemps faire tailler les meules, et ainsi accommoder un chacun de ceux qui auroient des grains à faire moudre, et ne retomber plus aux peines où l'on avoit esté par le passé, qu'à ce deffaut ceux qui auroient volonté de défricher qu'ils le fissent pendant que commodément ils feroient moudre leurs grains.

Travail des hommes durant l'hyver.

Tout l'hyver nos hommes furent assez fatigués à couper du bois, et le traîner sur la neige de plus de 2,000 pas pour le chaufage, c'estoit un mal nécessaire pour un plus grand bien : quelques Sauvages nous aidèrent de quelques eslans, bien que peu pour tant de personnes, et celui qui nous

Sauvage qui les assiste.

assista s'appelloit Chomina qui veut dire le raisin, très bon Sauvage et secourable. J'envoyai quelques uns de nos gens à la chasse essayer s'ils pourroient imiter les Sauvages en la prise de quelques bestes, mais ils ne furent si honnestes que ces peuples, car ayant pris un eslan très puissant ils s'amusèrent à le dévorer comme loups ravissants, sans

L'autheur reproche leur gloutonnerie.

nous en faire part, que d'environ vingt livres, ce qui me fit à leur retour user de reproches de leur gloutonnerie, sur ce que je n'avois pas un morceau de vivres que je ne leurs en fisse part : mais comme ils estoient gens sans honneur et civilité, aussi s'estoient-ils gouvernés de mesme, et depuis je ne les y envoyai plus, les occupant à autres choses.

La longueur de l'hiver nous donnoit assez sou-

vent à penser aux inconvénients qui pouvoient arriver, comme une seconde prise de nos vaisseaux, et les moyens que nous pourrions avoir pour subvenir à nos nécessités, qui estoient plus grandes qu'elles n'avoient jamais esté, d'autant que toutes nos légumes nous défailloient en mai, quelque mesnage que j'eusse fait, qui estoit le temps que nous attendions nouvelles, ou bien pour le plus tard à la fin de mai, et estoit meilleur pâtir doucement, que manger tout en un coup, puis mourir de faim : c'est ce que je remonstrois à tous nos gens, qu'ils prinssent patience attendant nostre secours.

Je pris résolution que si nous n'avions des vaisseaux à la fin de juin, et que l'Anglois vînt comme il s'estoit promis, nous voyant du tout hors d'espérance de secours, de rechercher la meilleure composition que je pourrois, d'autant qu'ils nous eussent fait faveur de nous rapasser et avoir compassion de nos misères, car autrement nous ne pouvions subsister.

Résolution de l'autheur en cas d'accident.

La seconde résolution estoit en cas que n'eussions aucuns vaisseaux, de faire accommoder une petite barque du port de sept à huict tonneaux, qui estoit restée à Québec parce qu'elle ne valloit rien qu'à brusler. Ceste nécessité nous fit résoudre à lui donner un radoub pour s'en pouvoir servir, comme je fis y commencer le premier de mars, et

dans icelle barque y mettre le plus de monde que l'on pourroit, y mettant quelque pelleterie et aller

Autre remède.

à Gaspey, Miscou et autres lieux vers le Nort, pour trouver passage dans des vaisseaux qui viennent faire pesche de poisson, et payer leur passage en pelleterie, et ainsi la barque pourroit faire deux voyages partant d'heure, ce qui devoit estre pour le premier voyage le 10 de juillet, et ainsi descharger l'habitation d'un nombre d'hommes, et en retenir suivant la quantité des grains que l'on eust pu recueillir tant au désert d'Hébert comme celui des Pères qui devoient estre ensemencés au printemps, qui avoient réservé des grains et légumes pour cet effect. Mais tout le mal que je prévoyois en ceste affaire estoit de pouvoir vivre attendant le mois d'aoust, pour faire la cueillette des grains : car il falloit avoir de quoi passer trois

Estat misérable des nostres.

à quatre mois, ou mourir : nostre recours, bien que misérable, estoit d'aller chercher des herbes et racines, et vaquer à la pesche de poisson, attendant le temps de nous voir plus à nostre aise, et s'il eust esté impossible de redonner le radoub à la barque, comme l'on pensoit au commencement

Résolution de l'autheur.

c'estoit d'emmener avec moi 50 à 60 personnes, et m'en aller à la guerre avec les Sauvages qui nous eussent guidés aux Irocois, et forcer l'un de leurs villages, ou mourir en la peine pour avoir des bleds, et là nous y fortifier en y passant le reste de

l'esté, de l'automne, et l'hiver plustost que mourir de faim les uns pour les autres à l'habitation, où nous eussions attendu nouvelle au printemps de ceux de Québec par le moyen des Sauvages, et me promettoient que si tant estoit que Dieu nous favorisast du bonheur de la victoire, que ce seroit le chemin de faire une paix générale, et tenir le pays et les rivières libres. Voilà les résolutions que j'aurois prises, si Dieu ne nous assistoit de secours plus favorable.

Un Sauvage arrive aux nostres.

Le 19 du mois d'avril arriva un Sauvage appellé Érouachy, homme de commandement, il y avoit près de deux ans qu'il estoit parti de Québec lors que nos hommes furent massacrés, lequel nous avoit asseuré qu'à son retour (qui ne devoit estre que de 7 à 8 mois) il nous sçauroit à dire au vrai le meurtrier de ces pauvres gens, mais comme il avoit haléné ceux qui excusoient celui que nous tenions prisonnier, frappé du mesme coin, il nous voulut imprimer la mesme marque, se voyant vaincu de quelques particularités de la vérité et de la raison qu'on avoit de le retenir, jusques à ce que l'on eust fait une plus particulière recherche, il dit qu'il falloit attendre que tous les Sauvages fussent assemblés, s'asseurant tellement que celui qui avoit fait le coup viendroit, et nous le livreroit, si n'estoit qu'il fust adverti, qu'en ce cas il ne le pourroit faire, néantmoins que si nous l'ai-

Ce que l'autheur dit sur ses demandes.

mions bien, qu'on le laisseroit sortir; recognoissant ses raisons foibles, je lui dis qu'il y avoit bien peu d'apparence qu'un homme coulpable voyant un autre retenu en sa place se vînt jetter entre nos mains pour estre justifié, pouvant esviter une si mauvaise rencontre : de plus la grande perquisition que l'on avoit fait depuis deux ans qui lui auroit donné plus de suject de s'esloigner, que d'approcher, néantmoins s'il le faisoit, nous estions résolus de délivrer le prisonnier, et les accusateurs comme faux tesmoins seroient recognus pour très pernicieux et meschants à la louange et gloire de l'accusé. De plus qu'auparavant de venir à l'exécution nous attendrions le retour de nos vaisseaux, et que tous les Sauvages fussent assemblez, ce qu'estant nous parlerions plus clairement à toutes les nations qui jugeroient de la façon que nous nous gouvernerions en telles affaires, et s'en trouvant un autre coulpable, comme je lui avois dit, il seroit libre. Voilà qui sera bien, dit il, et pour s'insinuer en nostre amitié, craignant que les discours qu'il nous avoit tenus nous en fissent refroidir, il dit qu'il nous vouloit donner advis que nous eussions à nous donner de garde des Sauvages de Tadoussac qui estoient meschants traîtres, ce que nous sçavions bien desjà, nous l'ayant assez tesmoigné à la venue de l'Anglois; que si mes compagnons alloient à la chasse

Advis qu'il nous donne de nous garder des Sauvages.

ou pesche de poisson pour coucher hors l'habitation, qu'il ne leur conseilloit qu'au préalable il ne donnast un de ses compagnons pour les assister, désirant vivre en paix avec nous, et que le desplaisir qu'il avoit de voir perdre le pays, lui faisoit tenir ces discours.

Il nous fit entendre au vrai la mort des Sauvages et du François appellé le Magnan, qui estoient allez aux Irocois, pour traicter de paix, ne l'ayant sceu asseurément comme il nous le conta, l'ayant appris des Irocois du mesme village, qui avoient esté pris prisonniers par une nation appellée Mayganathicoise (qui veut dire nation des loups) qui avoient guerre depuis deux ans avec les Irocrois à deux journées de leur village, et trois à quatre des Flamands, qui sont habitués au 40e degré, à la coste tirant aux Virginies, les prisonniers furent bruslez. Voici le récit de toute l'affaire.

Artifice d'un Algommequin pour tromper et perdre un Sauvage et un François.

Un Algommequin de l'isle qui est à 180 lieues de Québec, fut cause de la mort des Sauvages et du François, lequel sçachant qu'un Sauvage appellé Cherovouny, qui estoit en grande réputation, devoit faire ceste ambassade, lui voulant mal et lui portant une haine particulière, s'en alla aux Irocois, où il avoit quelques parents : leur donne advis comme amateur de leur conservation, ne désirant point de troubles parmi les na-

tions : et que si ledit ambassadeur venoit pour moyenner la paix, ils n'eussent à adjouster foi en lui, pour ce que le voyage qu'il entreprenoit n'estoit que pour recognoistre leur pays, et sous ombre de paix et d'amitié les trahir, n'ayant autre dessein que de les faire mourir après qu'il auroit recogneu particulièrement leurs forces. Que c'estoit lui seul qui estoit cause de tant de divisions parmi les nations, mesmes qu'il y avoit plus de dix ans qu'il avoit tué deux François, ce qui lui estant pardonné on n'osoit le faire mourir. Les Irocois lui prestent l'oreille trop légèrement, lui promettent que venant il ne s'en retourneroit pas comme il estoit venu. De là il s'en retourne aussitost vers les Algommequins, disant qu'il avoit esté poursuivi des ennemis, qui l'avoient pensé assommer. Ceste nation se laisse aller à ses discours, et croit ce qu'il disoit, jusques à ce que la vérité eust esté recognue. Peu de temps après le galant voyant qu'il ne faisoit pas bon pour lui, il esquive et se va ranger du costé des Irocois pour mettre sa vie en seureté.

Ce qu'il leur dit.

Se sauve parmi les Irocois.

Ces entremetteurs de la paix s'en allèrent aux premiers villages des Irocois, qui sçachant leur venue font mettre une chaudière pleine d'eau sur le feu en l'une de leurs maisons, où ils firent entrer nos Sauvages avec le François, à l'abord ils leur montrent bon visage les prient de s'asseoir

Les faiseurs de paix bien receus d'eux.

Cherovouny est traicté de chair humaine.

auprès du feu, leur demandent s'ils n'avoient point de faim, ils dirent que oui, et qu'ils avaient assez cheminé ceste journée sans manger : alors ils dirent à Cherovouny où il est bien raisonnable qu'on t'appreste de quoi festiner pour le travail que tu as pris : l'un de ces Irocois s'addressant audit Cherovouny, tirant un cousteau lui coupe de la chair de ses bras, la met en ceste chaudière, lui commande de chanter ce qu'il fait, il lui donne ainsi sa chair demi crue, qu'il mange, on lui demande s'il en veut davantage, dit qu'il n'en a pas assez, et ainsi lui en coupent des morceaux des cuisses et autres parties du corps, jusques à ce qu'il eust dit en avoir assez, et ainsi ce pauvre misérable finit inhumainement et barbarement ses jours, le François fut bruslé avec des tisons et flambeaux d'escorce de bouleau, où ils lui firent ressentir des douleurs intolérables premier que mourir. Au troisiesme qui s'en vouloit fuir, ils lui donnèrent un coup de hache, et lui firent passer les douleurs en un instant. Le quatriesme estoit de nation irocoise qui avoit esté pris petit garçon par nos Sauvages, et élevé parmi eux fut lié, les uns estoient d'advis qu'on le fît mourir, d'autant que si on lui donnoit liberté il s'en retourneroit : enfin ils se résolurent de le garder espérant que le temps lui feroit perdre le souvenir et l'amitié qu'il avoit de nos Sauvages de Québec, le tenant comme

Le font mourir.

Bruslent le François.

Lient et gardent un Irocois.

prisonnier : voilà comme ces pauvres misérables finirent leur vie.

Dieu punit les homicides.

Il semble en ceci que Dieu, juste juge, voyant qu'on n'avoit fait le chastiment deu à ce Cherovouni, à cause de deux François qu'il avoit tuez au cap de Tourmente allant à la chasse, lui ayant pardonné ceste faute il fut puni par la cruauté que lui firent souffrir les Iroquois, et ledit Magnan de Tougne en Normandie, qui avoit aussi tué un homme à coups de bastons, pourquoi il estoit en fuitte, et fut puni de mesme par le tourment du feu.

Subject aux François de se ressentir des Irocois.

Néantmoins nous avions un légitime suject de nous ressentir de telles cruautés barbares, exercées en nostre endroit, et en la personne dudit Magnan, et pour ce que si nous ne l'eussions fait, jamais l'on n'eust acquis honneur ni gloire parmi les peuples, qui nous eussent mesprisez comme toutes les autres nations, prenant ceste audace à l'advenir de nous avoir à desdain et lasches de courage : car j'ai recognu en ces nations, que si vous n'avez du ressentiment des offences qu'ils vous font, et que leurs préfériez les biens et traittes aux vie des hommes sans vous ensoucier, ils viendront un jour à entreprendre à vous couper la gorge, s'ils peuvent, par surprises comme est leur coustume.

Ce Sauvage Érouachy nous dit qu'il avoit passé

quelques mois parmi une nation de Sauvages qui sont comme au midi de nostre habitation environ de 7 à 8 journées, appellés Obenaquiouoit, qui cultivent les terres, lesquels désiroient faire une estroite amitié avec nous, nous priant de les secourir contre les Iroquois, perverse et meschante nation entre toutes celles qui estoient dans ce pays, croyants que comme intéressés de la mort de nostre François, nous aurions agréable ceste guerre légitime, en destruisant ces peuples, et ferions que le pays et les rivières seroient libres aux commerces. Les nations du pays sçachant nostre solution par ledit Érouachy, leur feroit sçavoir qu'ils donneroient ordre à ce qu'ils auroient à faire pour le sujeet de ceste guerre, soit que nous y fussions ou que nous n'y fussions pas.

Ce que dit le Sauvage Érouachy.

Conseille à nos François de faire la guerre aux Irocois.

Je considérai que ceste légation nous pouvoit estre profitable en nos extrêmes nécessitez, qu'il nous en falloit tirer advantage, ce qui me fit résoudre d'envoyer un homme tant pour recognoistre ces peuples, que la facilité ou difficulté qu'il y auroit pour y parvenir, et le nombre de terres qu'ils cultivoient, n'estant qu'à 8 journées de nostre habitation : que ceste nation nous pourroit soulager, tant de leurs grains comme prendre partie de mes compagnons pour hyverner avec eux, par ce moyen soulager, au cas que quelque accident fust arrivé à nos vaisseaux, soit par nau-

Ce que nos gens pouvoient tirer d'utilité de ces peuples.

frage ou par combat sur la mer, ce que j'appréhendois grandement, les attendant à la fin de mai au plus tard, pour estant secourus, oster toutes les prétentions que les Anglois avoient de se saisir de tous ces lieux comme ils s'estoient promis de faire, cela leur estant fort facile, n'ayant de quoi se substanter, ni munitions suffisantes pour se défendre et sans aucun secours. Voilà comme l'on nous avoit laissez despourveus de toutes commoditez, et abandonnez aux premiers pirates ou ennemis, sans pouvoir résister.

Prétention des Anglois.

Cela arresté, je dis audit Érouachy que pour ceste année je ne pouvois assister ces peuples en leurs guerres; attendu la perte des vaisseaux qu'avions faite avec l'Anglois, qui nous avoient grandement incommodez des choses qui nous eussent esté nécessaires en ceste guerre, que néantmoins arrivant nos vaisseaux, et y ayant des hommes assez, je ne laisserois d'y faire tout mon pouvoir de les assister dès l'année mesme, et quoi qu'il arrivast l'autre en suivant je les secourerois de cent hommes, si je pouvois les accommoder des choses qui leur seroient nécessaires. Sur ce je lui fis voir des moyens et inventions pour promptement enlever la forteresse des ennemis : dont il fut très-aise de les voir, et les considéra avec attention. De plus, que pour asseurer davantage les peuples j'y voulois envoyer un homme avec quelques présents

Ce que l'autheur dit à Érouachy.

Inventions que l'autheur lui monstra pour enlever la forteresse des ennemis.

pour estre témoin oculaire de tout ce que je lui disois, et pour plus grande asseurance je m'offrois à leur envoyer de mes compagnons pour hyverner en leur pays, et au printemps se treuver au rendez-vous de la rivière des Iroquois, comme à toutes les nations leurs amis, qui les voudroient assister, aussi que si quelque année leur succédoit mal en la cueille de leurs grains, venant vers nous nous les secourerions des nostres, comme nous espérions d'eux au semblable en les satisfaisant; le tout pour tenir à l'advenir une ferme amitié les uns avec les autres, et quoi que se fusse, si nos vaisseaux ne venoient nous ne laisserions pas d'aller à la guerre, y menant cinquante hommes avec moi, jugeant qu'il valoit mieux faire et exécuter ce dessein pour descharger l'habitation que mourir de nécessité les uns pour les autres, attendant secours de France, et ainsi j'allois cherchant des remèdes au mieux qu'il m'estoit possible. Tout ce discours pleut audit Érouachy, qui tesmoigna en estre grandement satisfaict, comme chose qui le mettoit en crédit avec ces nations.

Ce qu'estant treuvé bon d'un chacun j'eus désir d'envoyer mon beau-frère Boulay en ceste descouverture, d'autant qu'il estoit question que celui qui iroit fust homme de jugement, et s'accommodast aux humeurs de ces peuples, où tout le monde n'est pas propre, et recognoistre exactement le

L'autheur envoie recognoistre les lieux, avec présents pour les Sauvages.

chemin que l'on feroit avec les autheurs des lieux, et plusieurs particularitez qui se rencontrent et qui sont nécessaires; à sçavoir à ceux qui vont descouvrir. Mais d'autre part la nécessité et confiance que j'avois de lui, si l'Anglois venoit, fist que je ne lui peus permettre ce qu'il désiroit, ce qui me fit résoudre d'y envoyer un autre auquel je promis quelque gratification pour la peine qu'il auroit en ce voyage, lui donnant des présents pour les Sauvages, de nostre part, comme est la coustume en telles affaires, et furent aussi faits des présents aux Sauvages qui lui servoient de guides et truchement, et pour ce faict il partit le 16 de mai 1629.

Cedit jour j'envoyai un canot avec deux François et un Sauvage qui avoit esté baptisé par le Père Joseph Caron, Récollet, fils de Chomina, bon Sauvage aux François, mais le fils retourna comme auparavant avec les Sauvages, et par ainsi son fruict fut comme inutile (il y a bien à considérer premier que d'en venir au baptesme), et il y a en ceci des personnes trop faciles pour ces choses, qui sont si chatouilleuses : mais le bon Père fut emporté de zèle. Je les envoyai à Tadoussac pour attendre nos vaisseaux, et pour aussi-tost nous en venir donner advis, comme aussi si c'estoient nos ennemis, leur donnant charge d'attendre jusques au dixiesme de juin pour commencer à donner l'ordre à nos affaires. Je leur avois donné

Il envoie à Tadoussac pour attendre quelques vaisseaux françois.

lettres signées de moi et du sieur du Pont addressantes au premier vaisseau qu'ils pourroient descouvrir, subject de Sa Majesté, qui auroit voulu tenter le hazard de venir à la desrobée traitter avec les Sauvages contre les deffenses de Sa Majesté, comme ordinairement il y en va tous les ans; par laquelle nous leur mandions, que s'ils nous vouloient traitter des vivres au prix des Sauvages, on leur donneroit de la pelleterie de plus grande valeur pour eux, promettant prendre toutes leurs marchandises au mesme prix desdits Sauvages, et pour le plaisir qu'ils nous feroient en ceste extresme nécessité, nous tascherions les gratifier envers messieurs les associez si leurs vaisseaux venoient. Ou venant pour le plus tard au dixiesme de juillet, qu'en repassant partie de nos compagnons en France, on leur promettoit de payer leur passage, et de plus la traitte libre en la rivière, et ainsi nous ne laissions passer aucune occasion qui nous venoit en l'esprit pour remédier en toutes choses, craignant une plus rude secousse que l'année d'auparavant si nos vaisseaux ne venoient point. Je fus visiter le Père Joseph de la Roche, très bon religieux, pour sçavoir si nous pourrions espérer du secours de leurs grains, s'ils en avoient de trop, et que n'en eussions de France: il me dist que pour ce qui estoit de lui il le feroit et y consentiroit, qu'il en falloit donner advis au

Va visiter le Père Joseph pour être aidé de quelques grains.

Père Joseph Caron Gardien, et qu'il lui en parleroit.

La crainte que nous avions qu'il ne fust arrivé quelque accident à nos vaisseaux, nous faisoit rechercher tous moyens de remédier à la famine extresme qui se préparoit, voyant estre bien avant en mai, et n'avoir aucunes nouvelles, ce qui donnoit de l'appréhension à la pluspart des nostres, qu'ayant passé de grandes disettes avec sept onces de farine de pois par jour, qui estoit peu pour nous maintenir, venant à n'avoir rien du tout se seroit bien pis, ne nous restant des poix que pour la fin de mai. Tout cela me donnoit bien à penser, bien que je donnasse le plus de courage qu'il m'estoit possible à un chacun, considérant que prest de 100 personnes malaisément pourroient ils subsister sans en mourir beaucoup, si Dieu n'avoit pitié de nous : divers jugements se faisoient sur le retardement des vaisseaux pour soulager un chacun en leur donnant de bonnes espérances, afin de ne perdre le temps.

Il envoie une chalouppe à Gaspay chercher des grains.

Nous délibérasmes d'équiper une chalouppe de six matelots et Desdames, commis de la nouvelle société, pour y commander, auquel donnions procuration et lettres, avec un mémoire bien ample de ce qu'il devoit faire pour aller à Gaspey : les lettres s'adressoient au premier capitaine des vaisseaux qu'il treuveroit audit lieu ou autres

ports et rades des costes, par lesquelles nous leur demandions secours et assistance de leurs vivres, passages, et autres commoditez selon leur pouvoir, et pour les intérests qu'ils pourroient prétendre du retardement de leur pesche, que nous tiendrions pour fait tout ce que ledit Desdames feroit suivant la procuration qu'il avoit, et au cas qu'il ne nous arrivast aucun vaisseau au dixiesme de juillet, n'en pouvant plus espérer en ce temps, comme estant hors de saison, n'estant la coustume de commencer alors un voyage pour y arriver si tard. La chose estant délibérée, ledit Desdames me donna advis qu'un bruit couroit entre ceux qu'il emmenoit, que rencontrant quelque vaisseau ils ne reviendroient, et que de retourner seul il n'y avoit nulle apparence, et que j'eusse à y remédier avant que cela arrivast. Ce que sçachant, j'en désirai sçavoir la vérité, ce que je ne peus, me contentant leur dire que telles personnes ne méritoient que la corde, qui tenoient ces discours: car mettant en effect leur pernicieuse volonté, ils ne considéroient la suitte ni la conséquence, ne désirant qu'ils fissent le voyage puis qu'il falloit pâtir et endurer, ce seroit tous ensemble se mettre en peine, bien faschez de se veoir frustrez de leur espérance, néantmoins pour remédier à cela je changeai l'équipage, y mettant la moitié des anciens hyvernants qui avoient leurs femmes à

Faux bruit qu'on faict courir parmi les siens.

l'habitation, avec l'autre de matelots, retenant le reste pour nous servir en temps et lieu : je les fis apprester de tout ce qui leur estoit nécessaire, ayant donné les despesches audit Desdames, et le mémoire pour sa conduitte, soit que par cas fortuit il rencontrast nos vaisseaux ou ceux des ennemis, et de plus le chargeasmes que s'il ne trouvoit aucuns vaisseaux sujects du Roy, il iroit trouver un Sauvage de crédit et ami des François, le prier de nostre part de vouloir recevoir de nos compagnons avec lui pour hyverner, si aucuns vaisseaux ne venoient, et qu'on lui donneroit le printemps venu, une barique de galette et deux robes de castor pour chaque homme. Ils partirent le 17 dudit mois de mai.

Ordre que l'autheur met pour faire hyverner ses gens.

Ces choses expédiées je fis faire diligence de faire faire le radoub à nostre barque, envoyant chercher du brai de toutes parts pour la brayer car c'estoit ce qui nous mettoit le plus en peine, comme chose très longue à amasser dans des bois, nous espérions avec cette petite barque quelque 30 personnes pour aller à Gaspey ou autres lieux pour y treuver des vaisseaux, et avoir moyen d'aller en France, suivant la charge qu'avions donnée audit Desdames, et n'en trouvant aucun, laiser, comme dit est, partie de nos hommes avec ledit Juan Chou capitaine sauvage, et s'ils treuvoient du sel en ces lieux-là faire pesche de molue

Résolutions de faire repasser en France.

au lieu de Gaspey ou isle de Bonnaventure, que dans la barque il resteroit quelque 6 à 7 personnes qui nous apporteroient ce qu'ils auroient pesché de poisson, qui eust peu se monter à quelque quatre milliers, et ainsi nous aider au mieux qu'il nous eust esté possible.

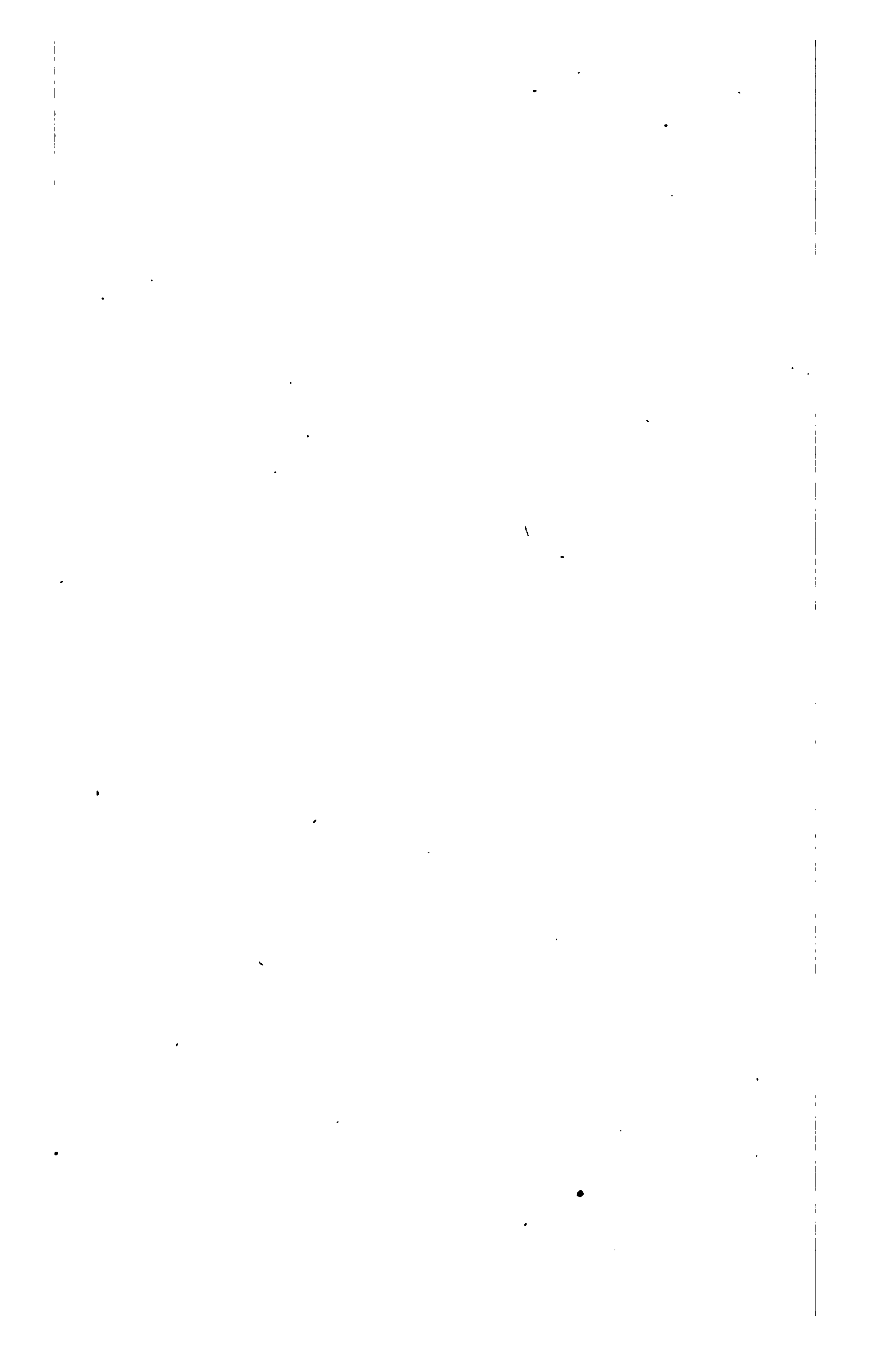
La déploration la plus sensible en ces lieux en ce temps de disette estoit de voir quelque pauvres mesnages chargez d'enfants qui crioient à la faim après leurs père et mère, qui ne pouvoient fournir à leur chercher des racines, car malaisément chacun en pouvoit-il treuver pour manger à demi leur saoul dans l'épaisseur des bois, à quatre et cinq lieues de l'habitation, avec l'incommodité des Mousquites, et quelquesfois estre harassez et molestez du mauvais temps. Les sociétez ne leur ayant voulu donner moyen de cultiver des terres, ostant par ce moyen tout suject d'habiter le pays, néantmoins on faisoit entendre qu'il y avoit nombre de familles, il estoit vrai qu'estant comme inutiles ils ne servoient que de nombre, incommodant plus qu'elles n'apportoient de commoditez, car l'on voyoit clairement qu'avenant quelque nécessité ou changement d'affaire, il eust fallu qu'elles eussent retourné en France pour n'avoir de la terre défrichée depuis 15 à 20 ans qu'elles y avoient esté menées de l'ancienne société : il n'y avoit eu que celle de feu Hébert qui s'y est main-

Incommoditez grandes qui se rencontrent en ces pays.

tenue, mais ce n'a pas esté sans y avoir de la peine, après avoir un peu de terre défrichée, le contraignant et obligeant à beaucoup de choses qui n'estoient licites pour les grains qu'il levoit chaque année, l'obligeant de ne les pouvoir vendre ni traitter à d'autres qu'à ceux de ladite société pour certaine somme. Ce n'estoit le moyen de donner de l'affection d'aller peupler un pays, qui ne peut jouir du bénéfice du pays à sa volonté, au moins leur devoient-ils faire valoir les castors à un prix raisonnable, et leur laisser faire de leurs grains ce qu'ils eussent désiré. Tout ceci ne se faisoit à dessein que de tenir tousjours le pays nécessiteux, et oster le courage à chacun d'y aller habiter pour avoir la domination entière, sans que l'on s'y peust accroistre. Ce qui leur desplaisoit grandement c'estoit de ce qu'ils voyoient que si je faisois construire un fort, n'y voulant contribuer de leur volonté et blasmant une telle chose, bien que ce fust pour la conservation de leurs biens et sauve-garde de tout le pays, comme il se recogneut à la venue de l'Anglois, que sans cela dès ce temps-là nous eussions tombé entre leurs mains.

Les commis du sieur de Caen virent bien combien cela estoit nécessaire, quoiqu'ils ne les pouvoient confesser auparavant, encores qu'ils le sçeussent bien en leurs ames : mais ils estoient si

complaisants qu'ils vouloient agréer à ceux qui avoient la bource. Davantage s'il y eust fallu des hommes en la place des femmes et enfants, il eust esté nécessaire de leur donner des gages outre la nourriture, ce qui estoit espargné par ce mesnage, et autant de profit aux sociétez, pour le peu d'ouvriers qui estoient à entretenir : car d'environ 55 à 60 personnes qui estoient pour la société il n'y en avoit pas plus de 18 pour travailler aux choses nécessaires, tant du fort de l'habitation qu'au cap de Tourmente, où la pluspart des ouvriers estoient empeschez à faucher le foin, le serrer, faner, et faire les réparations des maisons. Cela n'estoit pas pour faire grand ouvrage en toutes ces choses au bout de l'année quand nous eussions eu les vivres et autres commoditez à commandement : car tout le reste des hommes et autres personnes consistoit en trois femmes, l'une desquelles le sieur de Caen avoit amenée pour avoir soin du bestial, qui estoit le plus nécessaire, deux autres femmes chargées de huict enfants, quatre Pères Récollets, tous les autres officiers ou volontaires n'estoient pas gens de travail.



VOYAGES

DU SIEUR

DE CHAMPLAIN.

LIVRE TROISIÈME.

CHAPITRE PREMIER.

Rapport du combat faict entre les François et les Anglois. — Des François emmenez prisonniers à Gaspey. — Retour de nos gens de guerre. — Continuation de la disette des vivres. — Chomina fidelle ami des François promet les advertir de toutes les menées des Sauvages. — Comme l'autheur l'entretient.

Le 20 de mai vingt Sauvages forts et robustes venant de Tadoussac pour aller à la guerre aux Iroquois, nous dirent le combat qui avoit esté fait entre les Anglois et les François, qu'il y avoit eu des hommes tuez, que le sieur de Roquemont avoit esté blessé au pied : que les François avoient

Combat entre les François et Anglois

esté pris et emmenez à Gaspey, qui depuis les avoient mis tous dans un vaisseau pour s'en retourner en France, et retindrent tous les chefs en leurs vaisseaux et quelques compagnons, ils bruslent une cache de bleds qui estoient aux Pères Jésuites à Gaspey, cela fait s'estoient mis sous un voile pour s'en aller en Angleterre : ils nous dirent aussi que quelques jours après le partement des Anglois vint un vaisseau qui s'estoit sauvé durant le combat auquel ils demandèrent une chalouppe pour nous venir advertir qu'ils avoient des vivres assez, mais qu'ils ne leur voulurent donner : ils ne me peurent dire le nom du capitaine qui commandoit dedans, ne me pouvant imaginer pour quel suject ils estoient retournez audit Gaspey, où il pouvoit rencontrer quelques vaisseaux de l'ennemi.

Les Anglois renvoient les François prisonniers en France.

N'ayant encore nouvelles de nos vaisseaux, j'envoyai un canot pour aller à la chasse aux loups marins vers les isles du cap de Tourmente, afin d'avoir de l'huile d'iceux pour mesler parmi le brai que nous avions amassé pour brayer nostre barque.

Rapport des gens de guerre François.

Le 30 du mois partie de nos guerriers revindrent de sans avoir faict aucune exécution, nous apportant nouvelles qu'ils avoient rencontré deux canots des Algommequins, avec un prisonnier Irocois, qu'ils emmenoient en son pays pour faire

la paix, emportant avec eux des présents pour leur donner ; que lesdits Irocois l'autonne passée avoient tué un Algommequin, et pris quelques femmes et enfants qu'ils avoient remené depuis peu ausdits Algommequins, ce qui les avoit occasionnez d'envoyer ces deux canots avec ce prisonnier, et que la nation des Mahigan-Aticois désiroit traitter de paix avec lesdits Irocois, ayant sceu aussi par quelques Sauvages que des vaisseaux estrangers estoient arrivez aux costes où estoient les Flamands qui désiroient faire une paix généralle de leur costé avec les nations qui avoient guerre entr'eux.

Le sixiesme de juin arrivèrent le reste des guerriers des Trois Rivières, qui furent proche du premier village des ennemis, ne voyant et ne pouvant faire plus d'effect que de tuer quelques femmes qui faisoient leurs bleds, ils en tuèrent sept et un homme ; en apportant leurs testes, et faisant une prompte retraitte, ils donnèrent l'alarme au village, qui du commencement pensoient qu'ils fussent en plus grand nombre qu'ils n'estoient pour les venir surprendre.

Retardement des vaisseaux de France.

Le unziesme dudit mois le canot que j'avois envoyé à Tadoussac revint sans avoir aucunes nouvelles de nos vaisseaux, ce qui nous faisoit penser au sujet de ce retardement : car nos pois estants faillis, quelque mesnage que j'eusse peu apporter,

et nous voyant si nécessiteux et desnuez de tout, nous pensasmes à ce que nous aurions à faire du prisonnier soubçonné d'avoir meurdri nos hommes, n'ayant plus rien pour lui donner à cause que nos vaisseaux n'estoient encore venus, et les attendions de jour autre avec l'assemblée des Sauvages, pour parler à eux, et puis faire la justice de ce Sauvage. Mais comme nous prévoyons que la mer n'estoit si libre que nos vaisseaux ne fussent pris ou perdus pour une seconde fois, je fis que l'on retarda le jugement de nostre prisonnier, et que venant aux preuves manifestes et le trouvant coulpable il ne falloit point temporiser, mais l'exécuter sur l'heure, si on en venoit là, ce qui estoit trop vrai, selon qu'un Sauvage appelé Choumina nous avoit dit, vrai et fidèle ami aux François, aussi en avions nous eu quelque tesmoignage. D'ailleurs nous considérions que si l'on venoit à l'exécution estant en la nécessité, que cela pour lors nous eust apporté quelque dommage, car comme ces peuples n'ont aucune forme de justice, ils eussent cherché moyen en nos malheurs de nous faire du pis qu'ils eussent peu, et ne nous en pouvant passer, il fallut songer comme l'on le livreroit. Ledit Érouachy me vint treuver, me priant que puisque les vaisseaux n'estoient point venus, et que nous n'avions aucunes commoditez pour vivre que nous eussions à délivrer le prison-

Jugement du Sauvage criminel retardé.

Érouachy sollicite la délivrance de ce Sauvage.

nier si long-temps détenu, qui s'en alloit mourant de jour en autre : je lui dis que si nous le relaschions que ce ne seroit point à cause de la nécessité de vivres, car bien que nos pois manquassent, nous allions chercher des racines de quoi il se fust aussi bien, voire mieux passé que nous, lui qui estoit accoustumé d'avoir de telles nécessitez : de plus, que si nous eussions voulu lui faire perdre la vie depuis un an qu'il estoit détenu, que nous l'aurions peu faire, mais que nous ne faisions aucune chose sans bonne et juste information. Il dist qu'il le recognoissoit bien, que toutesfois si on le vouloit délivrer qu'il en respondroit, et s'obligeroit de le représenter, estant guéri d'un mal de jambe dont il estoit entrepris, et de mal d'estomach, que si on n'y apportoit un prompt remède il mourroit en bref : je lui dis que j'y adviserois dans dix jours, qui estoit pour dilayer, attendant tousjours nos vaisseaux.

Ce que l'autheur lui dist.

J'advisai que s'il estoit question qu'il sortist, que ce seroit à mon grand regret, et d'ailleurs qu'en le délivrant cela nous pourroit en quelque façon estre profitable, et que toutesfois et quantes que nous le désirerions avoir nous le pourrions reprendre, s'il n'abandonnoit tout le pays.

Or comme j'ai dit ci-dessus, entre tous le Sauvages nous n'avions pas cogneu un plus fidelle ami et secourable que Chomina, qui nous advertissoit

Chomina Sauvage advertit les

François des menées des autres.

de toutes les menées qui se passoient parmi les Sauvages, aussi je l'entretenois fort bien le cognoissant vraiment loyal, il estoit, comme j'ai dit ci-dessus, l'accusateur et dénonciateur de nostre meurtrier, soubçonné par ses camarades qui lui portoient envie, mais il y en avoit qui le favorisoient, et principalement Érouachy[1], qui le portoit fort parmi eux.

L'autheur l'entretient de belles promesses.

Je mande Chomina qu'il me vînt trouver au fort, et après lui avoir longuement discouru sur ce subject de la bonne volonté qu'il avoit tousjours eue envers les François, qu'il eust à la continuer, en lui promettant de l'eslir capitaine à l'arrivée de nos vaisseaux : que tous les chefs feroient estat de sa personne, qu'on le tiendroit comme François parmi nous, qu'il recevroit des gratifications et de beaux présents à l'advenir, lui donnant crédit et honneur entre tous ceux de sa nation, comme aussi de le faire manger à nostre table, honneur que je ne faisois qu'aux capitaines d'entr'eux, et que pour accroistre son crédit, qu'aucun conseil ni affaire ne se passeroit parmi eux qu'il n'y fust appellé, tenant le premier rang en sa nation, et pour davantage le mettre en réputation et le mettre du tout hors de soupçon de ce qu'on l'accusoit qu'il estoit l'un des tesmoins de nostre meurtrier, qu'il lui vouloit du mal, le menaçant que s'il sortoit une fois de nos mains qu'il se ven-

geroit de lui. Pour rabatre toutes ces mauvaises volontez, il falloit qu'il creust mon conseil, que s'il avoit bien faict par le passé, il falloit qu'il fist encore mieux à l'advenir: ce qu'il promit faire avec grande démonstration d'allégresse, disant que je m'asseurasse qu'il ne se passeroit rien entre les Sauvages au desadvantage des François qu'il ne nous en donnast advis, qu'il sçavoit bien que la pluspart n'avoient le cœur bon, et qu'Érouachy (duquel nous pensions faire estat) estoit un homme cauteleux, fin et menteur, nous donnant de bons discours, accordant facilement ce qu'on lui proposoit, et néantmoins en arrière il faisoit tout le contraire, parlant autrement; que pour lui il n'avoit rien tant en haine que ces cœurs doubles, mais qu'il falloit quelquefois faire semblant d'adjouster foy en ses discours, et ne faire néantmoins que ce que l'on jugeroit devoir estre fait par apparence. Il dit qu'il aime grandement les François, c'est le moins qu'il peut dire, les effects le feront assez cognoistre. Alors il me dist, le temps et la saison approchera pour ceux qui auront bon cœur envers toi et tes compagnons, si vos vaisseaux ne viennent, tu es asseuré de moi et de mon frère lesquels ne feront que ce que tu voudras pour t'assister en ce que tu pourrois avoir affaire de nous, je tascherai encore d'attirer avec moi quelques Sauvages de crédit poussez de mesme volonté, il y

Erouachy homme cauteleux.

Ce que Chomina dist à l'autheur.

en a que j'ai commencé à y disposer, cela fait je ne doute plus rien contre mes envieux, desquels je ne me soucie pas beaucoup : ils demeureront tels avec desplaisir, et moi contant de vostre amitié, en vous servant de tout mon cœur. Voilà bien dit (lui dis-je) nous sommes délibérez de mettre le prisonnier dehors pour ton respect, et te faire entrer en crédit : par ce moyen tu diras audit Érouachy que tu m'as prié pour le prisonnier afin de le mettre hors, que je t'ai donné bonne espérance qu'en peu de jours cela se pourra faire, voyant ce qu'il dira et tous les autres Sauvages, que je m'asseure qu'ils le trouveront bon, jugeant bien que si c'estoit toi qui eust accusé le meurtrier que tu ne poursuivrois pas sa délivrance, mais plustost sa mort, et leur dire à tous les considérations que nous voulons, en cas qu'il sorte.

Conditions de la délivrance du meurtrier.

Le premier article. Que le prisonnier laisseroit son petit fils chez le Père Joseph Caron Récollet, qu'il nourrissoit, et seroit comme pour ostage et asseurance, que le cas arrivant que les François (qui estoient allez aux Hurons) vinssent, et qu'ils n'y peussent retourner ny aller à la nation des Abenaquioicts, où j'avois envoyé descouvrir, les despartir entr'eux jusques à 25 attendant nos vaisseaux.

2. Que si lesdits Abenaquioicts avoient désir de nous donner de leurs bleds d'Inde ou traitter :

qu'ils nous fourniroient de 8 canots avec quelques Sauvages et des François que nous y envoyerions pour traitter dudit bled d'Inde.

3. Que lui et ledit Érouachy nous respondroient que le prisonnier ne feroit aucun mal à qui que ce fust estant délivré et guari.

4. Que le temps venu de la pesche des anguilles ils nous en feroient fournir raisonnablement par leurs compagnons en payant.

5. Que je désirois qu'il fust recogneu pour capitaine entre les Sauvages; attendant que nos vaisseaux fussent venus pour en faire les cérémonies et le faire recevoir, et qu'il auroit pour adjoint et pour son conseil après lui Érouachy, Bastisquan chef des trois rivières, et le Borgne; qui estoit un bon Sauvage et homme d'esprit, avec un autre de nostre cognoissance, pour résoudre et délibérer des affaires entre eux.

6. Que ledit Érouachy tiendra sa promesse, que s'il void celui qu'il dit qui avoir tué nos hommes, qu'il s'en saisira ou nous le monstrera, s'il vient en ces lieux, pour en faire justice.

Voilà les conditions que tu leur diras que je désire, ausquelles je ne vois point de difficulté, et ayant resoult ensemblement, vous me viendrez revoir pour sçavoir ce que l'on fera sur ceste affaire, et s'ils seront délibérez d'accorder ce que je te propose. Il me promit d'accomplir le tout, en

leur remonstrant combien nous les surpassions en bonté, police, et justice, et comme nous nous comportions en choses criminelles, et ne leur ressemblions, veu qu'aussi-tost qu'un de leurs hommes avoit esté tué, sans considération aucune, ils alloient faire mourir le premier de la nation qu'ils rencontroient, fust-ce sa femme ou son enfant: mais parmi nous, au contraire la justice ne s'exerçoit que contre celui qui avoit tué, et ne le sçachant que par soubçon nous usions de grande patience attendant le temps que nostre Dieu, juste Juge (qui ne souffre que les meschants prospèrent en leur mal) permet à la fin qu'ils soient descouverts par des tesmoignages bien approuvez et irréprochables, premier que les faire mourir, ou délivrer s'ils n'estoient coulpables, ce que nous faisions avec honneur et louange, et à la honte et infamie de ceux qui l'auraient meschamment accusé, devant souffrir le mesme supplice que le criminel, que nous avions détenu ce prisonnier, et pour le 14 mois, sans lui faire aucun mal que de l'avoir retenu tant de temps, sur ce qu'il m'avoit dit et ouï dire à Martin, Sauvage défunct, et pour le bruict commun qui estoit entre tous les Sauvages, qu'il n'estoit pas prisonnier sans suject, joint le discours que la femme dudit prisonnier avoit fait, et austres tesmoignages de nos gens, mais qu'à l'advenir il falloit se comporter plus sa-

Sauvages cruels en leur justice.

gement en nostre endroit : qu'ils prinsent courage de nous assister en tout ce que nous leurs propositions, vivant en paix les uns avec les autres, qu'ils n'avoient point de subject de se plaindre, ne leur ayant jamais m'effect ains au contraire en leurs extrêmes nécessitez plusieurs d'eux seroient morts sans nostre secours, et ont très mal recogneu les bienfaicts, nous ayant tué quatre hommes depuis que nous estions habituez à Québec. Il s'esmerveilloit comme nous avions tant de patience, veu que nous pouvions perdre leur pays, et les rendre fugitifs en d'autres contrées où ils seroient très-mal au prix du leur, et ainsi sur ce subject nous fismes plusieurs discours.

Chomina va dire aux Sauvages ce que l'autheur lui avoit dit.

Chomina s'en alla dire à tous les Sauvages ce que je lui avois dit. Le lendemain il me revint trouver, me disant avoir fait récit à tous ses compagnons en conseil ce que je lui avois proposé, que tous avoient reçeu une grande resjouissance, que véritablement ceste affaire le mettroit en crédit et hors de toute mesfiance; que dans deux jours ils me viendroient trouver après avoir résolu ce qu'ils auroient à respondre, en confirmant tout ce que nous désirions, avec promesse de nous assister en tout et par tout, quoique nos vaisseaux ne vinssent, et vivre en bonne intelligence à l'advenir. Ce sont leurs discours ordinaires qu'il faut croire par bénéfice d'inventaire, et en tirer ce que l'on

peut, comme d'une mauvaise debte, car la moindre mouche qui leur passe devant le nez est capable de diminuer beaucoup de ce qu'ils promettent si on leur refuse de quelque chose, principalement quand les demandes sont générales, autrement non.

Chomina et ces Sauvages le viennent trouver.

Au bout de deux jours ledit Chomina, Érouachy, et tous les autres Sauvages me vindrent trouver, Érouachy parlant pour tous, dit ainsi. Il y a long temps que nous avons esté lié d'une estroitte amitié, et notamment depuis près de 30 ans que vous nous avez assisté en nos guerres et autres nécessitez extresmes, sans vous avoir eu que peu de ressentiment; nous jugeants véritablement incapables de vostre affection pour n'avoir fait ce que nous pouvions depuis que les Anglois sont venus en ce lieu, pour moi tu sçais comme estant esloigné je ne pouvois remédier par présence ni conseil, à toutes ces choses passées, et de plus que tout le pays est desnué de chefs et capitaines qui sont morts depuis deux ans, et ne restant que des hommes vieux sans commandement, et des jeunes sans esprit et conduite, qui ne jugeant combien vostre bienvueillance nous est nécessaire, que sans la continuation d'icelle nous serions misérables,

Ce qu'ils lui dirent.

mais comme vostre cœur a tousjours esté entièrement bon nous vous prions le continuer, comme le père à ses enfants. Nous ne recognoissons plus

d'anciens amis que toi, qui sçache nos déportements et gouvernements trop affectionnés envers nous jusques à présent. Il est vrai que l'on a tué de vos hommes, mais ce sont des meschants particuliers, et non le général qui en a receu beaucoup de desplaisir, principalement ceux qui ont du jugement, à l'un tu lui as pardonné, l'ayant recognu pour meurtrier qui avoit fait le meurtre par le mauvais conseil de certaines personnes qui sont aussi bien morts que lui : l'autre aussi meschant que le premier, qui est celui que tu soubçonne, et dis en avoir quelque tesmoignage, ce qu'estant vérifié nous ne le désirons maintenir, mais qu'il meure. Il n'a jamais rien confessé, il proteste ne l'avoir fait, et qu'il n'appréhende pas tant la mort de ce qu'on l'accuse, que s'il les avoit faict mourir qu'il le diroit librement plustost que de demeurer dedans une prison, souffrant plus d'ennuis et de tourments en ses maladies que s'il mouroit tout d'un coup. Que tout ce que j'avois dit à Chomina ils le désiroient effectuer et faire pour les François tout ce qu'ils pourroient, et désirant qu'il fust capitaine, dit qu'il en estoit très content comme aussi tous les Sauvages, mais ce qu'il disoit estoit au plus loin de sa pensée, recognoissant asseurément que délivrant le prisonnier à sa requeste et supplication, qu'il falloit qu'il nous eust grandement obligé.

Ce que lui répliqua l'autheur.

Je lui dis devant tous que les affections de ceux qui promettoient beaucoup ne consistoient pas en paroles et caresses, qui n'estoient que les avant coureurs des effects en la pluspart du monde tant envers eux qu'envers nous : que pour lui nous l'avions treuvé entre tous les Sauvages de parole effective, il avoit l'esprit, le jugement et la cognoissance très bonne, sans ingratitude, qui sont les choses autant requises qu'il falloit pour un chef. Pour le courage il n'en manquoit point, que je le pouvois asseurer que lui et tous ceux qui tiendroient son parti je les maintiendrois de tout mon pouvoir contre ceux qui lui voudroient faire du desplaisir : que nous avions le naturel si bon que ceux qui nous avoient obligés pour peu que ce fust, nous n'en estions mescognoissants. Tu pourrois estre en peine de sçavoir qui nous a incité à lui vouloir tant de bienvueillance. Je te dirai que quand il a esté question d'envoyer quelque Sauvage et faire diligence nous voyant en peine il n'a attendu que nous lui en parlassions, mais aussitost avec son frère il s'est offert de nous servir sans marchander ni espérer de récompense que nostre volonté, et promptement et d'un cœur franc il nous a servis avec fidélité, s'employant et s'offrant à toutes occasions, ce que n'ont fait les autres : en nos nécessités il ne nous a jamais abandonné, ni en hyver ni en esté, nous secourant de

ce qu'il pouvoit, désirant plustost mourir avec nous que nous abandonner. Quand quelques uns de mes compagnons alloient en sa maison que ne faisoit-il point pour les carresser et traitter humainement : leur donnant souvent ce qu'il gardoit pour lui. Il prenoit compassion de nos nécessités et ne faisoit pas comme d'autres qui s'en rioient, nous vendant excessivement un peu de poisson ou viande quand on en désiroit avoir, sans autres infinies obligations que nous lui avons pour tant de tesmoignage de sa fidélité : il s'est offert aussi en cas que l'on voulust se battre avec l'Anglois qu'il viendroit avec nous pour y vivre et mourir : et se mettant en devoir lui et son frère, se sont présentés en nostre fort avec leurs armes pour recevoir tel commandement que j'eusse désiré, ce que n'a jamais fait autre Sauvage que lui : au contraire comme ils virent les Anglois à Tadoussac, ils les conduirent jusques au cap de Tourmente, leur enseignant volontairement le chemin, aidant aux Anglois à tuer nostre bestial, et piller les maisons de nos gens comme s'ils eussent esté ennemis : regarde et juge quelle raison nous avons à haïr ceux-là, et vouloir du bien à ces hommes-ci.

Secours que Chomina offre aux François.

Il est vrai que voilà de puissantes raisons pour l'affectionner, il s'est trouvé des occasions où il a monstré quel estoit son cœur, mais pour moi j'estois absent : je ne laisse pourtant d'avoir le mesme

Sauvages de Tadoussac meschants.

désir de servir si l'occasion se présentoit. Pour ceux qui ont conduit les Anglois, ils sont de Tadoussac, meschants Sauvages qui n'ont point d'amitié, estant assez recogneus pour tels, qui parlent de bouche aimablement, mais le cœur n'en vaut rien, et ne font que du mal. Nous sommes très aises de ce que Chomina s'est si bien porté en vostre endroit, vous avez raison de l'aimer néantmoins nous ne laissons tous de vous affectionner aussi bien que lui. Je ne doute point de sa fidélité, il a montré par effect ce qui nous occasionne à te vouloir du bien, en attendant les effects de nos promesses, assurez-vous que nous les effectuerons, et les vaisseaux venus l'on recevra ledit Chomina pour capitaine. Tu sçais la façon de faire quand on eslist un chef, et qu'il change de nom, tu en as faict d'autres, c'est pourquoi tu feras encore ceslui-ci que nous tiendrons pour tel attendant son eslection comme chef, chacun respondant d'une voix, ainsi sera il.

Ce que voyant je dis audit Chomina, que quand il voudroit qu'il emmenast le prisonnier, et qu'il lui remonstre d'estre sage à l'advenir, que s'il a esté prisonnier tant de temps, que ce sont les discours des Sauvages, et non nous.

Ledit Chomina sortant avec tous les autres Sauvages, le va treuver, lui ayant auparavant donné bonne espérance de sa délivrance qu'il moyen-

noit, après avoir remonstré plusieurs choses, le prisonnier lui dit, je sçai bien que les François n'ont point de tort de m'avoir retenu si long-temps, ils avoient juste suject de le faire, d'autant que les nostres leur avoient donné à entendre que c'estoit moi qui avois fait le meurtre, quand je serai guari je leur veux tesmoigner qu'un meschant homme ne voudroit faire ce que je ferai pour eux.

Causes qui firent délivrer le meurtrier prisonnier.

Ces discours finis ils le prennent et le mettent en une couverte, et l'emportant à quatre, car il ne pouvoit se soustenir sur les jambes estant fort desfait et débile : la vérité est que ces gens qui ont accoustumé une grande liberté, la prison de 14 mois leur est un grief supplice, autant presque s'ils recevoient la mort tout d'un coup : ce fut où la nécessité des vivres nous contraignit, veu que sans ceste extrémité il eût toujours esté prisonnier : mais quoi, c'estoit chose forcée ou estre tousjours en trances et appréhension avec ces Sauvages qui ne nous eussent voulu secourir en nostre nécessité : car nous voyant foibles, dénuez d'hommes et de tout secours, ils eussent peû entreprendre sur nous ou sur ceux qui alloient chercher des racines dans les bois, avec beaucoup d'autres considérations qui nous excitoient à cela.

CHAPITRE II.

Arrivée de Desdames de Gaspey. — Un capitaine canadien offre toute courtoisie au sieur du Pont. — Quelques discours qu'eut l'autheur avec lui, et ce que firent les Anglois.

Le 25 du mois d'avril Desdasmes arriva avec la chalouppe de Gaspey, qui dit n'avoir veû aucuns vaisseaux, ni les Sauvages, et n'en avoit sçeû aucunes nouvelles, sinon que quelques uns qui venoient du costé d'Acadie qui dirent y avoir quelques huict vaisseaux anglois, partie rodant les costes, autres faisant pesche de poisson : que Ivan Chou capitaine sauvage des Canadiens leur avoit fait bonne réception selon leur pouvoir, s'offrant que si le sieur du Pont vouloit aller en leur pays, au cas que nos vaisseaux ne vinssent, qu'il ne manqueroit d'aucune chose de leur chasse, ce faisant faire une petite maison en quelque endroit. De plus qu'il prendroit 20 de nos compagnons, qui partiroient parmi les siens pour y passer l'hyver, où ils n'auroient aucune faim, moyennant deux robbes de castors pour chaque homme. Ce n'estoit pas peu de treuver tant de courtoisie et

Courtoisie du capitaine de Canada aux François.

de retraite asseurée parmi eux, beaucoup mieux qu'avec nos Sauvages : ils nous apportèrent un baril et demi de sel, sans ce que ceux de la chalouppe aidèrent aux Pères religieux, lesquelles choses en ce temps-là ils prisoient plus que de l'or. Il nous confirma comme les Anglois avoient bruslé tous les vivres qui restoient aux Pères Jésuites, qu'ils avoient donné quelques six barils de farine aux Sauvages moitié guerre moitié marchandise : qu'ils avoient une grande aversion contre les ennemis, notamment contre les François renégats qui les avoient emmenés : et tout ce que nous avions sçeu des Sauvages, il nous le confirma touchant le combat, sçavoir qu'un petit vaisseau françois arrivant sur ceste affaire, ne voulant estre de la partie, se sauva partie à la rame et à la voile, et cogneut on que c'estoit le Révérend Père Norot Jésuite, qui s'estoit séparé depuis longtemps d'avec ledit de Roquemont, s'ils eussent eu quelque homme de conduitte et hazardeux, ils eussent entré facillement en la rivière pour venir à Québec nous secourir, ce qui l'occasionna de s'en retourner en France, n'ayant emmené en Angleterre que les capitaines et principaux, et le petit Sauvage que l'on remmenoit en son pays : que le général Guers avoit esté dix jours à se raccommoder à Gaspey, qu'ils n'avoient bruslé les barque ni chalouppe à l'isle de Bonnaventure, ni

autres lieux, comme on nous avoit dit: que l'on avoit donné deux vaisseaux pour rapasser les François en France avec partie des maris, femmes et enfants, qui coururent depuis plusieurs fortunes et dangers, tant aux costes d'Espagne qu'ailleurs, desquels naufrages ils s'estoient sauvez, fort incommodez de toutes choses: voilà ce que les effects de ceste guerre causèrent au commencement en la Nouvelle France aux Anglois, ils faisoient bien d'aller en ces lieux, voyant qu'ils ne pouvoient rien faire en l'isle de Ré où tout leur avoit mal succédé.

Naufrage et perte que coururent les Anglois.

Entendant de si tristes nouvelles nous voyant comme hors d'espérance de tout secours, nous jugeasmes qu'il n'estoit plus temps de temporiser, mais bien de remédier de bonne heure à ce que nous pouvions avoir affaire; nostre petite barque estoit toute preste, le dit du Pont s'estoit résolu de s'en aller dedans sans attendre la chalouppe davantage, craignant qu'elle ne tardast trop, et partant trop tard que malaisément l'on trouveroit des vaisseaux aux costes pour estre possible partis, qu'en chemin faisant pour le plus seur, si nos vaisseaux devoient venir, ils les rencontreroient ou ladite chalouppe qu'ils emmèneroient avec eux. Ledit du Pont avoit eu de la peine à se résoudre à cause de l'incommodité de ses goutes, mais lui ayant bien remonstré qu'il avoit bien quitté sa

maison pour s'embarquer en un meschant petit vaisseau, et de plus qu'il estoit venu à Gaspey parmi tous les dangers de la guerre aussi malade qu'il estoit : davantage qu'il s'estoit mis dans une chalouppe de Gaspey pour venir à Québec avec de si grandes incommoditez qu'on ne l'auroit creu, si on ne l'avoit veu, que ce n'estoit pas de mesme en ceste occasion plus pressante, d'autant que son aage et la réputation qu'il avoit entre les navigeants de ces costes, estoient cause qu'avec les capitaines et maistres des vaisseaux desquels il estoit cogneu, plus facilement il treuveroit passage, et pourroit plus asseurément contracter avec lesdits chefs des vaisseaux pour le passage; pour sa personne il n'alloit pas dans une chalouppe comme il estoit venu de Gaspey avec de grandes douleurs et incommoditez, mais en une barque fort gentille et bien accommodée, y ayant sa chambre où il seroit très bien, et avec des personnes qui l'assisteroient, en lui portant toute sorte de respect, pouvant recouvrir plus de rafraichissement le long des costes, changeant d'un jour à autre de lieu que non pas à Québec où il n'y avoit rien : qu'il se trouvoit fort peu de personnes qui voulussent demeurer à l'habitation sans vivres. Que pour sa personne seule il falloit empescher quelquefois quatre hommes à l'assister et secourir, lesquels ne pourroient demeurer avec lui, de sorte que force

Ce que dit l'autheur au sieur du Pont.

leur seroit de l'abandonner pour aller chercher leur vie de jour à autre : que de tenter la fortune de repasser en France lui seroit chose meilleure que de souffrir de si grandes nécessités, ne pouvant plus rien espérer de Québec, ayant le peu qu'il y avoit esté conservé pour lui seul, ce que je ne pensois pas qu'il peust faire, il me dist que pour le voyage qu'il avoit fait de France à Québec, il n'estoit pas à s'en repentir, mais trop tard, je lui dis, vous sçaviez aussi-bien que moi la façon comme l'on nous traitte en ces lieux, où les nécessitez ont plus régné que les biens-faits de ceux qui ont ceste affaire, vous n'estes point novice en cela, un autre se pourroit excuser, mais vous avez trop d'expérience pour sçavoir et cognoistre ce qui en est : car si à Québec vous aviez les commoditez approchantes de ce qu'il vous faudroit je vous conseillerois d'y demeurer. Enfin comme j'ai dit ci-dessus, il se résolut de s'embarquer et laisser le sieur de Marais, fils de sa fille en sa place, et emporter avec lui quelque 1000 castors pour subvenir aux frais de la despence, qui furent embarquez. Cela résoulu, le lendemain il me dist si j'aurois agréable qu'il fît lire sa commission que lui avoit donnée le sieur de Caen, afin qu'un chacun sçeust la charge qu'il lui avoit donnée en ces lieux, craignant que ledit de Caen ne lui donnast ses gages, lorsqu'il lui demanderoit, je lui dis que

Le sieur du Pont faict voir sa commission.

cela ne m'importoit pas beaucoup, mais qu'il commençoit bien tard, parce que ledit de Caen, outre le droict qui lui pouvoit appartenir, s'attribuoit des honneurs et commandements qui ne lui appartenoient pas, anticipant sur les charges de Viceroy, lui monstrant les principaux points. Pour ce qui touchoit le trafic et commerce de pelleterie il y avoit toute puissance, qu'en cela les articles de Sa Majesté nous gouvernoient, à quoi il se falloit arrester : en outre j'avois bonne commission en forme, selon la volonté de Sa Majesté, et de monseigneur le Viceroy, et celle dudit sieur de Caen ne pouvoit estre de telle considération.

Le lendemain, qui estoit le dimanche, au sortir de la saincte messe je fais assembler tout le peuple, avec la copie de la commission du sieur du Pont, les articles de Sa Majesté et la commission de monseigneur le Viceroy, auquel véritablement je fais entendre le pouvoir que pouvoit donner ledit sieur de Caen à ses commis, différents d'avec celui que j'avois selon les articles de Sa Majesté, que je fis lire, contenant aucuns poincts de la commission dudit du Pont, et ensuite ma commission, qui estoit fort ample, disant à tous : je vous fais commandement de par le Roy, et monseigneur le Viceroy, que vous ayez à faire tous ce que vous commandera ledit du Pont, pour ce qui touche le trafic et commerce des marchandises, suivant

Pouvoir qu'il pouvoit donner à ses commis.

Ce que l'autheur enjoignit à tous.

les articles de Sa Majesté que je vous ai fait lire, et du reste de m'obéir en tout et par tout en ce que je commanderai, et où il y aura de l'intérest du Roy et de mondit Seigneur, en me réservant dix hommes gagez dudit de Caen, suivant les articles résolus de toute la société, desquels ledit de Caen avoit esté porteur, et me les mit en main, par l'un desquels estoit porté et enchargé me donner dix hommes, avec toutes les commoditez nécessaires pour les employer au Fort, ainsi que j'aviserois bon estre. J'ai creu que ledit sieur de Caen ne s'en ressouvenoit plus, car il n'y avoit pas d'apparence qu'il eust voulu disputer une chose où lui-mesme avoit signé, et le sieur Dolu, et autres associez. La chose la plus importante estoit de se fortifier le mieux que l'on pourroit pour la conservation du pays, qu'à faute de ce faire c'estoit le laisser en proie à un ennemi qui peut recognoistre nostre foiblesse, sans que ledit du Pont ni autres puissent empescher l'effect du commandement que j'ai, sur peine de désobéissance et punition corporelle.

Je vois bien (dist le sieur du Pont) que vous protestez ma commission de nullité. Oui en ce qui heurte l'authorité du Roy et de monseigneur le Viceroy, pour ce qui est de vostre traicté et commerce, suivant les articles de Sa Majesté, à quoi il se faut tenir, cela se passa ainsi.

La chalouppe (comme j'ai dit ci-dessus) estoit venue de Gaspey, qui interrompit le dessein dudit du Pont de s'en aller, d'autant que son intention n'estoit qu'au cas qu'il n'y eust aucun vaisseau à Gaspey où il peust s'en retourner, de revenir à Québec sans se mettre en peine de passer plus outre pour chercher passage et aller en France dans les vaisseaux françois, qui pouvoient être à l'isle de Sainct Jean du cap Breton, Canseau, isles de Sainct Pierre, Plaisance ou autres ports, qui sont à l'isle de Terre Neufve, où il y en avoit, et sembloit qu'il ne voulust aller à Gaspey que pour establir les François avec les Sauvages et s'en revenir à Québec : les matelots qui ne désiroient plus y retourner craignant de mourir de faim, avoient volonté de courir le risque et de chercher passage plustost que de demeurer avec les Sauvages, si ce n'estoit par force : ce qui me fit lui demander si c'estoit son intention de s'embarquer en la barque, s'il avoit dessein de s'en retourner à Gaspey, il me dit qu'oui : alors je lui dis, que pensez-vous qui vous rameine, regardez ce qu'avez à faire, car les matelots ne sont pas délibérez de revenir, et ainsi vous vous trouverez déceu si vous vous attendez à cela, vous voyez que l'on descharge l'habitation de plus d'hommes que l'on peut, ne faisant estat que d'y faire demeurer treize à quatorze personnes, et vous revenant,

Dessein du sieur du Pont d'aller à Québec.

Remonstrance que l'autheur fait au sieur du Pont.

vous en amenerez une douzaine, ce seroit pour mourir de faim les uns pour l'amour des autres, il n'y a pas beaucoup d'apparence : joint que quelques matelots sont résolus de demeurer avec les Sauvages de par delà, et le reste d'aller chercher passage à quelque prix que ce soit, mesme que ne trouvant vaisseaux ils se veulent hazarder de passer la mer en ceste barque, et si n'avez volonté de passer plus outre, je vous conseille plustost de demeurer ici : car aussi bien vostre voyage seroit inutile, estant contraint de demeurer avec les Sauvages ou courir le hazard avec les matelots.

Ce qu'entendant il désira plustost demeurer, que de se mettre au risque, appréhendant la peine qu'il pensoit avoir en ce voyage pour le mal des goutes qui le tourmentoient de telle façon, qu'il estoit plus couché que debout, cela résolu il fit descharger de la barque 500 castors, de mil qu'il y avoit fait mettre.

Je fis d'amples mémoires de tous les deffauts que je recognoissois, avec lettres adressantes à Sa Majesté, à monseigneur le Cardinal, et à messieurs du Conseil, et aux associez, mettant le tout entre les mains de mon beau-frère Boullay, lequel j'avois bien instruit de tout ce qui estoit nécessaire, lui donnant une commission suivant le pouvoir que j'avois : et lui commandai de s'en aller avec les

Il fait mémoire de tous les deffauts.

matelots chercher passage à quelque prix que ce fût, lui donnant charge de laisser à Gaspey avec Ivan Chou et ses compagnons sauvages, tous ceux qui y voudroient demeurer, et ceux qui le voudroient suivre qu'il les emmenast avec lui. J'ordonnai à tous ceux qui devoient s'en retourner, qu'ils allassent dans les bois deux ou trois jours premier que partir pour chercher des racines pour leur provision, attendant qu'ils peussent rencontrer la pesche de molue vers Mantane : ce qu'ayant fait je les fais tous assembler, voulant sçavoir la volonté des uns et des autres, sçavoir ceux qui désiroient demeurer à Gaspey, et ceux qui vouloient suivre mon beau-frère, il s'en treuva vingt, de trente qu'ils estoient, qui désirèrent demeurer à Gaspey, ent'autres Foucher, Desdames, et deux autres matelots, et le reste désiroit courir risque.

Fait assembler les matelots.

Ayant mis ordre à tout, mon beau-frère partit avec sa barque et tout son esquipage, le 26 de juin, laquelle n'avoit que des racines, si ce n'estoient aucuns qui par leur mesnage avoient quelque peu de farine de pois. La barque partie chacun de ceux qui restoient commencèrent à labourer la terre, et y semer des naveaux, pour nous survenir durant l'hiver : en attendant la moisson on estoit tous les jours à la recherche des racines pour vivre, ce qui causoit de grandes fatigues, car on alloit six

Partement de son beau frère.

à sept lieues les chercher, avec une grande peine et patience, sans en treuver en suffisance pour nous nourrir. Les autres faisoient ce qu'ils pouvoient pour prendre du poisson, et faute de filets, lignes et hains, nous ne pouvions faire grande chose : la poudre pour la chasse nous estoit si chère que je désirois mieux pâtir que d'user si peu que nous en avions, qui n'estoit pas plus de 30 à 40 livres, et encore très mauvaise.

Chacun travaille à chercher de quoi vivre.

Nous attendions de jour en jour les Hurons, et par mesme moyen vingt François qui estoient allez avec eux pour nous soulager de nos pois : ceste surcharge me mettoit bien en peine, n'ayant du tout rien à leur donner s'ils n'apportoient de la farine avec eux, ou que lesdits Hurons ne les remmenassent, ou bien les mettre avec les Sauvages autour de nous, comme ils nous avoient promis de les prendre, mais comme ils sont d'une humeur assez variable, cela me donnoit du tourment. Chomina nous dit qu'il s'en alloit aux Trois Rivières avec tous les Sauvages, qui deslogeoient d'auprès de Québec, pour aller au devant des Hurons traitter de farines s'ils en avoient : pour cet effect il demanda quelques cousteaux, et promet en traitter fidèlement, nous apportant aussitost les farines : la créance que nous avions en lui, fit qu'on lui en donna, et une arme de picquier qu'il demanda à emprunter pour la guerre, de quoi il ne fut re-

Chomina promet faire venir des farines.

fusé. Son frère Ouagabemat s'offrit d'aller à la coste des Étéchemins, où estoient les Anglois, pour y traitter de la poudre; il demanda qu'on lui donnast un François, lequel demeuroit à deux journées dans les terres de la coste, ce qui lui fut accordé, pour tascher de quelque façon que ce fût à nous maintenir. Pour ce sujet il partit le 8 de juillet, laissant la grande rivière, et ayant fait quelque chemin par celle qui va ausdits Étéchemins, ils treuvèrent si peu d'eau qu'ils furent contraints de s'en revenir le 11 dudit mois, et par ainsi ce voyage fut rompu.

Voyage rompu.

Le 15 de juillet arriva l'homme que j'avois envoyai à la descouverte des Sauvages appelé Abenaquioit, qui me fit rapport de tout son voyage suivant le mémoire que je lui avois donné, le nombre des saults qui falloit passer premier que d'y arriver, la difficulté des chemins qui se rencontroient en ce traject de terre, jusqu'à la coste desdits Étéchemins, les peuples et nations qui sont en ces contrées, leurs façons de vivre, nous asseurant que tous ces peuples vouloient lier une estroitte amitié avec nous, et prendre de nos hommes avec eux pour les nourrir durant l'hiver, attendant que nous eussions secours de nos vaisseaux : qu'en peu de jours il devoit venir un chef de ses peuples avec quelques canots pour confirmer leur amitié, et mesme nous aider de leurs bleds d'Inde, estant

Rapport de la descouverte des Sauvages.

Les villages de ces peuples sont grands.

peuples qui ont de grands villages, et à la campagne de maisons, ayant nombre de terres défrichées où ils sèment force bleds d'Inde qui recueillent suffisamment pour leur nourriture, et en aider leurs voisins, quand il manque quelque année qui n'est pas si bonne que d'autre. Il y a de belles campagnes et fort peu de bois où ils habitent, la pesche du poisson y est abondante de

Pays fort délicieux.

bars, saumons, esturgeons et autres poissons en grande quantité : comme aussi y est très bonne la chasse des animaux et du gibier, de sorte que quand les eaues sont un peu grandes l'on y peut aller en six jours avec diligence : il y a une rivière qui va tomber en ceste coste des Étéchemins, en laquelle j'ai esté autrefois du temps du sieur du Mont, comme j'allois descouvrir les ports, hâvres et rivières. Ce voyage et descouverte me donna un grand contentement pour l'espérance du fruict qu'un jour nous en pourrions retirer durant nostre nécessité, où ces peuples nous pouvoient bien servir. Ce qui est de remarquable, c'est un lieu où l'on ne craint point d'ennemis sur le chemin, qui vous puisse empescher d'aller et venir librement.

Arrivée des hommes des Hurons.

Le 17 du mois de juillet arrivèrent nos hommes des Hurons en douze canots qui n'apportèrent aucunes farines sinon quelques uns qui en avoient, ne la monstroient à la veue, en attendant nostre disette, il falloit qu'ils fissent comme nous, et

allassent chercher des racines pour vivre. Je me délibérai les envoyer à l'habitation des Abenaquiois pour vivre de leurs bleds d'Inde attendant le printemps, n'ayant plus d'espérance de voir aucuns amis ni ennemis, la saison estant passée selon les apparances humaines.

Retour du Père Brébeuf.

Le révérend Père Brébeuf (selon ce que lui avoit mandé le révérend Père Massé supérieur) s'en revint des Hurons, leur laissant une extrême tristesse de son départ, lui disant : Hé quoi ! nous délaisses-tu ? Il y a trois ans que tu es en ces lieux pour apprendre nostre langue pour nous enseigner à cognoistre ton Dieu, l'adorer et servir, estant venu pour ce suject, à ce que tu nous as tesmoigné, et maintenant que tu sçais plus parfaitement nostre langue qu'aucun qui soit jamais venu en ces lieux, tu nous délaisses, et si nous ne cognoissons le Dieu que tu adores, nous l'appellerons à tesmoin que ce n'est point nostre faute, mais bien la tienne, de nous laisser de telle façon; il le leur remonstroit que l'obéissance qu'il devait à ses supérieurs ne lui permettoit pour le présent de demeurer, attendu aussi les affaires qu'il avoit, et qui estoient grandement importantes, mais qu'il les asseuroit, moyennant la grâce de Dieu, de les venir treuver et amener ce qui seroit nécessaire pour leur enseigner à cognoistre Dieu et le servir, et ainsi se départit. En effect ce bon

Regret qu'on eut de son départ.

Père avoit un don particulier des langues, qu'il apprit et comprit en deux ou trois ans, ce que d'autres ne feroient en vingt : nous fusmes fort aises de le voir, comme estoient aussi les Pères qui se promettoient qu'il leur apporteroit des farines des Hurons, qui eust esté fort peu de chose, n'eust esté la valeur de quelque quatre ou cinq sacs, qui, à ce que l'on me dist, pesoient environ chacun 50 livres.

Avoit le don des langues.

Ceste arrivée de canots de Sauvages ne nous apporta aucun bénéfice, car ils n'avoient point de farines à traitter qu'environ deux sacs, que les Pères Récollets traittèrent, et le sieur du Pont en fit traitter un autre par le sous-commis : pour moi il fut hors de ma puissance d'en pouvoir avoir, ni peu, ni prou et ne m'en fut seulement offert une escuellée, tant de ceux qui en pouvoient avoir, parmi les nostres, que parmi les autres : toutefois je prenois patience, ayant tousjours bon courage, attendant la récolte des pois, et des grains qui se feroit au désert de la veufve Hebert et son gendre, qui avoient quelque six à sept arpents de terres ensemencées, ne pouvant avoir recours ailleurs, et peux dire avec vérité que j'ai assisté un chacun de tout ce qui m'estoit possible, ce qui fut néantmoins fort peu recogneu en mon particulier, et ceux qui estoient avec moi au fort, et estant les plus mal pourveus de toutes choses.

L'autheur assiste un chacun avec fort peu de recognoissance.

Pour ce qui estoit des révérends Pères Jésuites ils n'avoient que de la terre défrichée et ensemencée pour eux et serviteurs au nombre de douze ne nous en pouvant aider comme je crois qu'ils eussent fort désiré : le lieu où ils sont habituez est très agréable, estant sur le bord de la rivière S. Charles.

Habitation des Pères Jésuites fort agréable.

Les Pères Récollets avoient beaucoup plus de terres défrichées et ensemencées et n'estoient que quatre, promettant que s'ils en avoient plus qui ne leur faudroit en 4 à cinq arpents de terre ensemencez de plusieurs sortes de grains, légumes, racines et herbes potagères qu'ils nous en donneroient. L'année précédente chacun avoit si bien conservé ce qu'il avoit qu'il s'estoit fait fort peu de libéralitez, sinon à quelques particuliers de ceux qui estoient logez à l'habitation, et celle, comme dit est, des Pères Jésuites qui nous assistèrent de quelques naveaux selon leur puissance.

Charité des Pères Récollets.

Comme les Hurons se délibèrent de s'en retourner avec si peu de marchandises qu'ils avoient apportées, pensant treuver de quoi traitter, nouvelles nous vindrent de l'arrivée des Anglois par un Sauvage appelé La Nasse, qui avoit sa maison proche des Pères Jésuites, lequel donnoit espérance et toute sa famille de se faire instruire en nostre foy, et mesme les Pères lui avoient donné de leur terre défrichée pour le gaigner à eux, ce fut lui qui

Nouvelle de l'arrivée des Anglois.

nous donna cet advis, ce qui m'estonna grandement, pour ce qu'alors je n'attendois ni François ni Anglois qui eussent entrepris ce voyage bien hazardeusement pour estre venu tard, d'autant que si en France ils eussent fait équiper de bonne heure comme en mars, la moindre barque estoit suffisante de nous secourir et nous oster du danger d'estre pris, apportant farines, poudre, mousquets, avec un peu de mèche: l'ennemi jugeant bien qu'il n'y avoit rien à faire pour eux sinon traitter quelque pelleterie à Tadoussac, et ne pouvant rien faire, à ce que j'ai sceu depuis, s'ils eussent esté contraints de retourner sans rien faire de porter tout ce qu'ils avoient au cap Breton, où ils avoient une habitation d'un Escossois qui estoit de la compagnie du chevalier Alexandre en Angleterre et rosder les costes comme ils avoient fait l'année précédente, pour prendre des vaisseaux qui aideroient à payer les frais de leur embarquement.

CHAPITRE III.

Le sieur de Champlain ayant eu advis de l'arrivée des Anglois, donne ordre de n'estre surpris, se résould à composer avec eux. — Lettre qu'un gentilhomme anglois lui apporte, et sa response. — Articles de leur composition. — Infidelles François prennent des commoditez de l'habitation. — Anglois s'emparent de Québec.

Lorsque ces nouvelles vinrent j'estois seul au fort, une partie de mes compagnons estoient allez à la pesche, les autres chercher des racines, mon serviteur et les deux petites filles sauvagesses y estoient aussi : sur les dix heures du matin une partie se rendit au fort et à l'habitation, mon serviteur arrivant avec quatre petits sacs de racines, me dit avoir veu lesdits vaisseaux anglois à une lieue de nostre habitation, derrière le cap de Levy: je ne laissai de mettre en ordre si peu que nous avions, pour éviter la surprise tant au fort qu'à l'habitation, les Pères Jésuites et Récollets accoururent aussi tost à ces nouvelles pour voir ce que l'on pourroit : je fis assembler ceux que je jugeai à propos pour sçavoir ce que nous aurions à faire en ces extrémitez : il fut arresté qu'attendu l'im-

Ordre que l'autheur met pour n'estre surprins.

puissance en laquelle nous estions sans vivres, poudre, ni mesche, et sans secours, il estoit impossible de nous maintenir, c'est pourquoi qu'il nous fallait chercher une composition la plus avantageuse que nous pourrions, et attendre ce que voudroit dire l'Anglois, résolus néantmoins qu'au cas qu'ils ne voulussent faire composition, de faire sentir à la descente, que voulant nous forcer on leur feroit perdre de leurs hommes, en nous ostant l'espoir de composition.

Chalouppe que l'Anglois envoie.

Sur le flot, l'Anglois envoie une chalouppe ayant un drapeau blanc, signal pour sçavoir s'il auroit asseurance de nous venir treuver, pour nous sommer, et sçavoir la résolution en laquelle nous estions, je fis mettre un drapeau au fort, leur assurant qu'ils pourroient approcher avec toute seureté : estant arrivez en nostre habitation, un gentil-homme anglois mit pied à terre, lequel me vint treuver, et courtoisement me donna une lettre de la part des deux frères du général Guer qui estoient à Tadoussac avec ses vaisseaux, l'un s'appelloit le capitaine Louis qui venoit pour commander au fort, l'autre le capitaine Thomas Vice-Admiral de son frère, me mandant ce qui s'ensuit.

Un gentil-homme anglois vint treuver l'autheur.

Lettre des deux frères du général Guer à l'autheur.

« Monsieur, ensuite de ce que mon frère vous
« manda l'année passée que tost ou tard il auroit
« Québec, n'estant sécouru, il nous a chargé de

« vous asseurer de son amitié, comme nous vous
« faisons de la nostre, et sçachant très bien les né-
« cessitez extrêmes de toutes choses ausquelles
« vous estes, que vous ayez à lui remettre le fort
« et l'habitation entre nos mains, vous asseurant
« toutes sortes de courtoisie pour vous et pour les
« vostres, comme d'une composition honneste et
« raisonnable, telle que vous sçauriez désirer, at-
« tendant vostre response nous demeurons, Mon-
« sieur, vos très affectionnez serviteurs Louis et
« Thomas Guer. Du bord du Flibot, ce 19 de juil-
« let 1629. »

Ceste lettre lue devant le principal commis et autres des principaux, il fut résolu de leur faire response, comme il s'ensuit.

Response qu'il leur fit.

« Messieurs, la vérité est que les négligences ou
« contrariétez du mauvais temps, et les risques de
« la mer, ont empesché le secours que nous espé-
« rions en nos souffrances, et nous ont osté le
« pouvoir d'empescher vostre dessein, comme
« avions fait l'année passée, sans vous donner lieu
« de faire réussir vos prétentions, qui ne seront
« s'il vous plaist maintenant qu'en effectuant les
« offres que vous faites d'une composition, la-
« quelle on vous fera sçavoir en peu de temps
« nous y estre résolus, ce qu'attendant il vous

« plaira ne faire approcher vos vaisseaux à la por-
« tée du canon, ni entreprendre de mettre pied
« à terre que tout ne soit résolu entre nous, qui
« sera pour demain. Ce qu'attendant je demeurerai,
« Messieurs, vostre affectionné serviteur Cham-
« plain, ce 19 juillet 1629. »

Ledit capitaine Louis Guer r'envoya sur le soir sa chalouppe pour avoir ces articles de la composition, avec asseurance de nous donner toutes sortes de courtoisies, lesquels articles envoyasmes avec le plus d'adventage qu'il nous estoit possible.

Articles accordez par le sieur Guer, commandant de présent aux vaisseaux qui sont proches de Québec, aux sieurs de Champlain et du Pont, le 19 de juillet 1629.

Que le sieur Guer nous fera voir la commission du Roy de la Grande-Bretagne, en vertu de quoi il se veut saisir de ceste place, si c'est en effect par une guerre légitime que la France aie avec l'Angleterre, et s'il a procuration du sieur Guer son frère Général de la flotte angloise, pour traitter avec nous, il la monstrera.

Il nous sera donné un vaisseau pour rapasser en France tous nos compagnons, et ceux qui ont esté pris par le sieur Général, allant treuver passage en France, et aussi tous les religieux, tant les Pères Jésuistes que Récollets, que deux Sauvages

ses qui m'ont esté données il y a deux ans par les Sauvages, lesquelles je pourrai emmener sans qu'on me les puisse retenir, ni donner empeschement en quelque manière que ce soit.

Que l'on nous permettra sortir avec armes et bagages, et toutes sortes d'autres commoditez de meubles que chacun peut avoir, tant religieux qu'autres, ne permettant qu'il nous soit fait aucun empeschement en quelque manière et façon que ce soit.

Que l'on nous donnera des vivres à suffisance pour nous repasser en France, en change de pelleteries, sans que par violence ou autre manière que ce soit, on empesche chacun en particulier d'emporter ce peu qui se treuvera entre les soldats et compagnons de ces lieux.

Que l'on usera envers nous de traitement le plus favorable qu'il se pourra, sans que l'on fasse aucune violence à qui que ce soit, tant aux religieux et autres de nos compagnons, qu'à ceux qui sont en ces lieux, à ceux qui ont esté pris, entre lesquels est mon beau-frère Boullé, qui estoit pour commander à tous ceux de la barque partie d'ici, pour aller treuver passage pour repasser en France.

Le vaisseau où nous devrons passer, nous sera remis trois jours après nostre arrivée à Tadoussac entre les mains, et d'ici nous sera donné une bar-

que ou vaisseau pour charger nos commoditez, pour aller audit Tadoussac prendre possession du vaisseau que ledit sieur Guer nous donnera, pour repasser en France près de cent personnes que nous sommes, tant ceux qui ont esté pris, comme ceux qui sont de présent en ces lieux.

Ce qu'estant accordé et signé d'une part et d'autre par ledit sieur Guer qui est à Tadoussac général de l'armée angloise et son Conseil, nous mettrons le fort, l'habitation, et maisons entre les mains dudit sieur Guer, ou autre qui aura pouvoir pour cet effect de lui. Signé, Champlain, et du Pont.

Ces choses ainsi résolues furent envoyées aux vaisseaux où estoient lesdits Louis et Thomas Guer, qui virent ce que nous demandions, et après les avoir considérez ils se résolurent d'y faire respondre le plustost qu'ils pourroient, ce qu'ils firent, comme il s'ensuit.

Articles accordez aux sieurs de Champlain et du Pont.

Pour le fait de la Commission de Sa Majesté de la Grande-Bretagne le Roy mon maistre, je ne l'ai point ici, mais mon frère la fera voir quand ils seront à Tadoussac.

J'ai tout pouvoir de traitter avec monsieur de Champlain, comme je vous le ferai voir.

Pour le fait de donner un vaisseau je ne le puis faire, mais vous vous pouvez asseurer du passage en Angleterre, et d'Angleterre en France, ce qui vous gardera de retomber entre les mains des Anglois, auquel danger pourriez tomber.

Et pour le fait des Sauvagesses, je ne le puis accorder pour raisons que je vous ferai sçavoir si j'ai l'honneur de vous voir; que pour le fait de sortir armes et bagages, et pelleteries, j'accorde que ces messieurs sortiront avec leurs armes, habits et pelleteries à eux appartenants, et pour les soldats leurs habits chacun avec une robe de castor sans autre chose; et pour le fait des Pères ils se contenteront de leurs robes et livres.

Ce que nous promettons faire ratifier par mon frère Général pour la flotte pour Sa Majesté de la Grande-Bretagne, signé l'Kertk, et plus bas Thomas Kertk, et plus bas est escrit.

Les susdits articles accordez avec les sieurs de Champlain et du Pont, tant pour les frères Louis et Thomas Kertk, je les accepte et ratifie, et promets qu'ils seront effectuez de point en point. Fait à Tadoussac ce 19 d'aoust, stil neuf 1629, signé, David Kertk, avec un paraphe.

Ayant arresté les articles ils nous r'envoyèrent la chaloupe, nous priant de la despescher au plustost, pour sçavoir si nous accepterions leurs articles, à quoi nous advisasmes, nous estant assem-

blez pour résoudre ce que l'on pourroit faire en ces extrémitez, et ne pouvant pas mieux, nous résolusmes de prendre la composition. Le lendemain 20 dudit mois ils firent approcher leurs trois vaisseaux, sçavoir le Flibot de près de cent tonneaux avec dix canons, et deux pataches du port de quarante tonneaux, chacune six canons, et quelques cent cinquante hommes, ayant mouillez l'anchre devant Québec, je fus treuver le capitaine Louis, pour sçavoir ce qui l'avait empesché de ne me permettre d'emmener mes deux petites filles Sauvagesses que j'avois depuis deux ans, ausquelles j'avois enseigné tout ce qui estoit de leur créance, et appris à travailler à l'aiguille, tant en linge qu'en tapisserie, en quoi elles travaillent fort proprement, estant au reste fort civilisées et portées d'un désir extresme de venir en France. Je fis tant avec ledit capitaine Louis que je le relevai des doutes qu'il avoit, me permettant les emmener, ce que sçachant ces filles ils furent fort resjouies.

L'autheur obtient d'emmener deux Sauvagesses.

Je demandai des soldats audit Louis Quer pour empescher que l'on ne ravageast rien en la Chapelle ni chez les révérends Pères Jésuites, Récollets ni la maison de la veufve Hébert et son gendre, ce qu'il fit, comme en quelques autres lieux où il en estoit besoin, puis il fait descendre à terre environ 150 hommes armez, va prendre possession de l'habitation où estant demanda les clefs au

Anglois prenent possession de Québec.

sous-commis Corneille, et à Olivier qui traittoit avec les Sauvages, comme expérimenté et aux langues des Montagnais, Algommequins, comme de celle des Hurons, comme fort propre à cela. Il s'acquitta de sa charge en homme de bien, car ledit du Pont, principal commis, estoit au lict malade des gouttes, et ne pouvoit agir. Louis Quer ayant ces clefs les donne à un François appellé le Baillif natif d'Amiens qu'il avoit pris pour commis, s'estant volontairement donné aux Anglois pour les servir et aider à nous ruiner, comme perfide à son Roy et à sa patrie, avec trois autres que j'avois autrefois mené en nos voyages, il y avoit plus de quinze à seize ans, entre autres l'un appellé Estienne Bruslé, de Champigny, truchement des Hurons, le second Nicolas Marsolet de Rouen, truchement des Montaignais, le troisième de Paris, appellé Pierre Raye, charon de son mestier, l'un des plus perfides traistres et meschants qui fust en la bande. Ledit Baillif estoit venu autrefois en ces lieux avec ledit de Caen, qui l'avoit fait un de ses commis, l'ayant chassé pour estre grandement vicieux. Cestui-ci entre au magazin, se saisit de tout ce qui estoit dedans, et de trois mille cinq cents à quatre mille castors, qui appartenoient au sieur de Caen, comme de toutes les autres commoditez qui estoient en l'habitation pour servir à icelle.

Baillif, François perfide.

Pille le magazin des François.

Louis Quer s'achemine au fort pour en prendre

possession, voulant desloger de mon logis, jamais il ne le voulut permettre que je ne m'en allasse tout-à-fait hors de Québec, me rendant toutes les sortes de courtoisie qu'il pouvoit s'imaginer. Je lui demandai permission de faire célébrer la saincte messe, ce qu'il accorda à nos Pères : je le priai aussi de me donner un certificat de tout ce qui estoit tant au fort qu'à l'habitation, ce qu'il m'accorda, avec toute sorte d'affection ainsi qu'il s'ensuit.

Certification de tout ce qui estoit dans Québec qu'il lui donne.

« J'ai Louis Kertk, commandant de présent au « fort de Québec en la Nouvelle France pour le roy « de la Grande Bretagne, mon seigneur et maistre, « certifie à tous ceux qu'il appartiendra, que j'ai « treuvé tant au fort qu'à l'habitation ce qui s'en- « suit, 4 espoirs de fonte verte et une moyenne « avec leurs boîtes, 2 breteuls de fer, de 800 livres « chacun, 7 pierriers avec leur boiste double, « 45 balles de fer pour les espoirs, et 6 balles « pour lesdits breteuls, 40 livres de pouldre à ca- « non, 30 livres de mèche, 14 mousquets, un « mousquet à croc, 2 grandes arquebuzes à rouet « de 6 à 7 pieds, 2 autres mèches de mesme lon- « gueur, 10 hallebardes, 12 piques, 5 à 6 milliers « de plomb, 50 corcelets sans brasarts, avec leurs « bourguinotes, 2 armes de gensdarmes à l'es- « preuve du pistolet, deux pétarts de fonte verte,

« une vieille tente de guerre et plusieurs ustan-
« cilles de mesnage et outils des ouvriers qui es-
« toient en cedit lieu de Québec, où commandoit
« le sieur de Champlain en l'absence de monsieur
« le cardinal de Richelieu pour le service du roy
« de France et de Navarre. Faict au fort de Québec
« ce 21 de juillet 1629. Signé Louis Kertk. »

Ne veulent faire registre de ce qui apparte-noit aux Reli-gieux.

Ils se saisirent aussi de plusieurs commoditez appartenant aux révérends Pères Jésuites et Récollets desquelles choses ne voulurent donner de mémoire, disant, s'il faut rendre (ce que je ne crois pas) il ne se perdra rien, cela ne vaut pas la peine de l'escrire ni en faire recherche. Pour les vivres que nous trouvons il ne s'en gastera ni encre ni papier, dont nous n'en sommes pas faschez, vous aimant mieux assister des nostres. Nous vous en remercions bien fort, lui dis-je, il n'y a sinon que vous les faites payer bien chèrement sans pouvoir avoir moyen de les disputer.

Le lendemain il fit planter l'enseigne angloise sur un des bastions, fist battre la quesse, assembler ses soldats, qu'il met en ordre sur les ramparts, faisant tirer le canon des vaisseaux, et quelques 5 espoirs de fonte qui estoient au fort, et deux petits breteuls qui estoient à l'habitation, et quelques boîtes de fer, après il fit jouer toute l'es-

coupéterie de ses soldats, le tout en signe de resjouissance.

Le jour suivant il fut à la maison des Pères Jésuites, lesquels lui monstrèrent des livres et tableaux et quelques ornements d'église, en lui offrant s'il vouloit quelques uns de ces livres et tableaux. Il en prit ce qu'il voulut de ceux qui lui semblèrent les plus beaux, comme trois à quatre tableaux, le ministre anglois eut aussi quelques livres qu'il demanda aux Pères, après veu la maison et tout le désert qui estoit fort beau, il fut veoir les Pères Récollets, de là s'en retourna à l'habitation.

Vol dudit le Baillif.

La nuict ensuivant ledit Baillif prit audit souscommis Corneille cent livres en or et argent, avec une tasse d'argent, quelque bas de soie et autres bagatelles qui estoient dans sa caisse, ayant esté aussi soubçonné d'avoir pris dans la chapelle un calice d'argent doré valant 100 livres et plus, de laquelle chose l'on fit plainte audit Louis Quer qui en fit quelque perquisition, mais nul n'avoua ce sacrilége détestable devant Dieu et les hommes. Ce Baillif accoustumé à renier et blasphémer le nom de Dieu à tout propos en disoit assez pour se rendre innocent : mais comme il est sans foi ni loi, bien qu'il se dise catholique comme sont les trois autres, qui ne se soucioient de manger de la chair ni vendredi ni samedi pour penser favoriser les

Plaintes contre lui.

Anglois, qui au contraire les en blasmoient, et faisoient plusieurs autres choses licentieuses et blasmables, je lui remonstrois assez les deffauts et les reproches qu'un jour il recevroit, desquelles choses il ne se soucioit pas beaucoup, pour l'espérance qu'il avoit de jamais ne retourner en France. Toutes les meschancetez qu'il pouvoit faire aux François il leur faisoit : on recevoit toute sorte de courtoisie des Anglois, mais de ce malheureux tout mal. Je le laisserai pour ce qu'il vaut, attendant qu'un jour Dieu le chastie de ses jurements, blasphêmes et impiétez.

Depuis que les Anglois eurent pris possession de Québec, les jours me sembloient des mois, ce qui me donna subject de prier ledit Louis Quer me permettre m'en aller à Tadoussac, où j'attendrois le départ des vaisseaux, passant mon temps avec le général qui y estoit, ce qu'il m'accorda, puisque ma volonté n'estoit de demeurer davantage. J'accommodai ledit Louis Quer de quelques commoditez d'emmeublement pour sa chambre qu'il me demanda : et pour le reste de mes commodités, je les embarquai avec ledit Thomas Quer dans le Flibot avec mes deux petites Sauvagesses. Du Pont demeura avec la pluspart de nos compagnons, comme firent aussi tous les Pères, attendant de s'en retourner au second voyage.

L'autheur obtient congé d'aller à Tadoussac.

Lesdits Anglois s'estant ainsi saisis du pays, la

veufve Hébert et son gendre ne pensant pas moins qu'à s'en retourner, se saisissant de leurs maisons et de leurs terres qui estoient ensemencées, ayant apparence d'une très belle récolte, comme aussi les terres desdits Pères, ce qu'ils ne firent, au contraire lui offrant toute assistance, que s'il vouloit demeurer en sa maison qu'il le pouvoit faire aussi librement comme il avoit fait avec les François, lui permettant de faire cueillette de tous ses grains, en disposant comme il adviseroit bon estre, que pour le surplus de ce qui lui resteroit de ses grains, qu'il le pourroit traitter avec les Sauvages, et l'année suivante au temps que les vaisseaux retourneroient s'il ne se treuvoit bien, il seroit en son option de demeurer ou s'en retourner, lui faisant valloir chaque castor marchand, quatre livres, qui lui seroient livrés à Londres. Tout ceci lui estoit grand advantage et plus qu'il ne pouvoit espérer : mais comme Louis Quer estoit courtois, tenant tousjours du naturel François, et d'aimer la nation, bien que fils d'un Écossois qui s'estoit marié à Dieppe, il désiroit obliger en tant qu'il pouvoit ces familles et autres François à demeurer, aimant mieux leur conversation et entretien que celle des Anglois, à laquelle son humeur monstroit répugner.

Louis Quer aime les François.

Ces pauvres familles voyant la condition qu'on leur offroit de s'en retourner en France, après

avoir employé quinze à seize ans de leur travail, pour tascher à s'oster de l'incommodité et nécessité qu'ils souffriroient sans doute en France, et estants chargés de femmes et enfants, ils se verroient contraints de mendier leur pain, chose à la vérité bien rude et considérable à ceux qui se mettront en leur place. Ainsi se trouvoient-ils bien empeschés de ce qu'ils devoient faire, d'autant qu'ils se voyoient privés de l'exercice de la religion, n'y ayant plus de prestres: ils m'en demandèrent mon advis, plus par bienséance à mon opinion, que pour volonté qu'ils eussent à suivre ce que je leur eusse conseillé, néantmoins jugeant l'avantage que l'Anglois leur faisoit, et la liberté qu'il leur donnoit de s'en retourner en France, je pensai leur donner un conseil qui ne leur eust point esté ruineux, leur remonstrant que la chose la plus chatouilleuse et de grand poix estoit l'exercice de nostre religion, qu'ils ne pouvoient jamais espérer si les Anglois estoient toujours en ces lieux, et par conséquent privé de la confession et des saincts sacrements qui pouvoient mettre leurs ames en repos pour un jamais, si ils leur estoient administrés, ce qu'ils ne pouvoient espérer si les François ne reprenoient la possession de ces lieux, ce que je me promettois moyennant la grâce de Dieu, que pour ceste année si j'estois en leur place je ferois la cueillette de mes grains, et en traitter le plus

qu'il me seroit possible avec les Sauvages, et les vaisseaux françois revenant prendre possession, leur donner sa pelleterie et en tirer l'argent qu'il leur avoit promis, et leur abandonner vos terres, puis vous en revenir en leurs vaisseaux, car il faut avoir plus de soin de l'ame que du corps, et ayant de l'argent en France vous pourrez vous tirer hors des nécessitez. Ils me remercièrent du conseil que je leur donnai, qu'ils le suivroient, espérant néantmoins nous revoir la prochaine année avec l'aide de Dieu.

CHAPITRE IV.

Combat des François avec les Anglois. — L'autheur est pris en combattant. On le fait parler au sieur Émery. — Voyage des François à Tadoussac. — Le beau-frère de l'autheur lui compte son voyage. — Émery taschoit regaigner Québec.

Le 24 dudit mois nous levasmes les anchres et mismes à la voile, ce jour fusmes mouiller l'anchre au bord de l'Est Nordouest de l'isle d'Orléans, le lendemain mismes sous voille et le travers de la Malle-baye, 25 lieues de Québec l'on aperceut un vaisseau du costé du Nort qui mettoit soubs voille, lequel taschoit d'aller vers l'eaue pour gaigner le vent et faire retraitte s'il pouvoit, il fut trouvé appartenir audit sieur de Caen, où son cousin Émery commandoit, qui venoit à Québec pour prendre les castors qui y estoient, et traitter quelque marchandise qu'il avoit, et autres commoditez à lui appartenant, d'autant que l'Anglois sçavoit qu'il estoit en la rivière, comme il sera dit ci-après.

Combat des François avec l'Anglois à coups de canons.

Ledit Thomas commanda d'approcher le plus près que l'on pourroit du vaisseau dudit Émery pour le saluer de quelques canonades, qui lui fu-

rent aussi tost respondus par autres coups de meilleure amonition, s'entretirent quelque temps environ 30 coups, l'un qui fut tiré du vaisseau dudit Émery emporta la tête d'un des bons mariniers dudit Thomas Quer, Émery fist quelques bordées pour tascher de gaigner le vent pour se sauver, mais Thomas désirant en venir aux mains et l'aborder, me dist; monsieur vous sçavez l'ordre de la mer, qui ne permet à ceux d'un contraire parti estre libre sur le tillac, c'est pourquoi vous ne trouverez estrange que vous et vos compagnons descendiez sous le tillac, où estant fist fermer les paneaux et les clouer sur nous, faisant mettre ses matelots et soldats en ordre pour combattre à l'abordage qui fut faite assez mal à propos, entre le mas de van et le beau-pré dudit vaisseau d'Émery, lequel de son costé faisoit son devoir de se tenir prest pour se deffendre à l'abordage: chacun fait ce qu'il peut pour vaincre et terracer son ennemi: ce fut alors qu'on vint aux coups de pierre et balles de canon, et autres choses qu'ils pouvoient attraper se jettant d'un bord à l'autre, ar les uns ni les autres ne pouvoient entrer dedans leurs vaisseaux que par le beau-pré du vaisseau dudit Thomas Quer, à cause que le vaisseau (comme j'ai dit) avoit abordé debout, et une pate de l'anchre de celui de Thomas Quer s'estoit attachée et cramponnée au vaisseau d'Émery, ensorte qu'ils ne se pou-

Ce que Thomas Quer dit à l'autheur.

On vint aux coups de pierre, et balles de canon.

voient désaborder : et un homme armé d'un bord à autre pouvoit facillement empescher d'entrer : cependant que les gens de Thomas Quer estoient ainsi mal menez, une partie se jeta au fond du vaisseau que ledit capitaine faisoit monter à coups de plat d'espée, mais c'est une mauvaise chose quand la peur saisit les courages, le chef mesme ne sçavoit pas bien où il en estoit, car peu l'accompagnoient au combat, il y eust quelque rumeur en ce combat dans le vaisseau d'Émery de Caen, qui par un courage lasche cria assez hautement *Cartier, Cartier,* ce qui fut entendu par Thomas Quer, qui aussi tost ne voulut perdre temps, et releva ceste parolle, leur promettant toute courtoisie, autant dit-il, qu'au sieur de Champlain que nous avons ici, et prenez garde de conserver vos vies. Pendant tout ce combat les deux pataches approchoient qui eussent mal mené ledit Émery, qui ne pouvoit se désaborder, voyant l'inconvénient qu'il pouvoit encourir, ayant des gens en son bord qui n'avoient envie de bien faire, il demanda à me voir : pendant ce temps le combat cessa d'une part et d'autre, et vint on aussi tost avec une pinse à ouvrir les paneaux, l'on m'enlève promptement pour aller parler audit Émery de Caen : ledit Thomas Quer qui à son visage et contenance tesmoignoit n'estre pas bien en seureté de sa personne, et disoit, Asseurez-vous (me dit-il) que si l'on tire

Prinse de l'autheur par l'Anglois.

On le fait parler au sieur Emery.

du vaisseau que vous mourrez, dites leur qu'ils se rendent, je leur ferai pareil traitement qu'à vostre personne, autrement ils ne peuvent éviter leur ruine, si les deux pataches arrivent plus tost que la composition soit faite : je lui dis, Monsieur de me faire mourir en l'estat que je suis, il vous seroit très facile estant en vostre puissance, vous n'y auriez pas d'honneur, en dérogeant à ce que m'avez promis, et vostre frère le capitaine Louis Quer aussi, de plus je ne puis commander à ces personnes-là, et ne peux empescher qu'ils ne fassent leur devoir, en se maintenant et défendant comme gens de bien, vous les devez louer plus tost que les blasmer, vous sçavez qui a un prisonnier l'on lui fait dire ce que l'on veut, et par conséquent ledit Émery ne doit s'arrester à ce que je lui pourrois persuader : je vous prie donc, dit-il, de les asseurer qu'ils auront toute sorte de bon traitement s'ils se veulent rendre, ce que je fis, parlant audit Émery de Caen qui estoit sur le bord de son vaisseau, lequel demanda de rechef parole dudit Thomas Quer, qui promet leur faire la mesme composition qu'il m'avoit faite : ils mettent les armes bas, les deux pataches arrivent aussi tost, ausquelles ledit Thomas Quer fait défences d'offencer les nostres, qui sans doute les eussent ruinez, et sans icelles le vaisseau anglois eust esté enlevé : ledit Émery ayant l'advantage, se rendant maistre du vaisseau anglois

Ce qu'il dit à Thomas Quer.

Thomas le prie de dire aux siens qu'ils se rendent.

avec le sien, moi et autres François qui estoient dedans, les Anglois eussent apporté du renfort, et desmêlant les vaisseaux du grapin qui y tenoit, l'on eust peu prendre leurs deux pataches. L'accord fait tant d'un costé que d'autre, Lépinay lieutenant dudit Émery de Caen, entra dans le vaisseau, et après ledit Émery, qui vinrent faire la révérence à Thomas Quer, ledit de Caen me dit, qu'il venoit pour me secourir, que son cousin de Caen lui avoit donné lettre pour m'apporter, par laquelle il mandoit qu'il m'envoyoit des vivres pour trois mois, attendant plus grand secours du sieur Chevalier de Rasilly qui devoit arriver en bref, néantmoins il croyoit que la paix estoit faite entre la France et l'Angleterre.

Ce qu'Émery dit à l'autheur.

L'exécution faite, nous nous en allasmes à la rade à Tadoussac treuver le général Kertk, où ledit Émery auparavant avoit pensé aller, perdre par une disgrâce qui lui survint le travers de Tadoussac, comme il sera dit en son lieu, estant arrivez à la rade du moulin Baudé, où estoient encore les Anglois, ledit général nous fit bonne réception, bien aise de ceste prise : aussi y vismes nous ce bon traistre et rebelle Jacques Michel, qui avoit conduit les Anglois dès la première et seconde fois : il estoit contre-admiral de ceste flotte, composée de cinq grands vaisseaux de trois à quatre cents tonneaux, très bien amunitionnez de canons,

Les François vont à Tadoussac.

Sont bien receus du général anglois.

Flotte angloise de quoi composée.

poudres, balles, et artifices à feu : à la vérité, hors les officiers, le reste n'estoit pas grande chose, il y avoit en chacun près de six vingt hommes, aussi j'y vis mon beau-frère Boulé, qui avoit esté pris depuis qu'il estoit parti de Québec, lequel me fit le discours de ce qui se passa en son voyage depuis son département, qui fut tel qui s'ensuit.

Le beau-frère de l'autheur lui compte son voyage.

Il me dit que partant de Québec avec les incommoditez qu'ils avoient receues allant à Gaspey, ils rencontrèrent Émery, estant fort resjouis d'une si heureuse rencontre, il leur donna de quoi se rafraischir, lui ayant dit que son cousin de Caen l'envoyoit tant pour quérir les castors, qu'autres commoditez s'il en restoit et apporter au fort des vivres pour trois mois, attendant le secours de monsieur de Rasilly qui estoit prest à faire voile, quand il partit de la Rochelle, et que sans l'arrest que Joubert lui fit de la part de la compagnie, il eust arrivé un mois plustost à Québec, et n'avoit peu faire autrement pour le mauvais temps qui l'avoit contrarié à la mer, qui le contraignit relascher à la Rochelle, pour faire quelque radoub en son vaisseau qui estoit du port de 70 tonneaux : croyant que la paix estoit faite entre l'Angleterre et la France, d'autant qu'il avoit veu quelque lettre entre les mains de monsieur de la Tuilerie à la Rochelle, où on l'asseuroit d'icelle, mesme que l'on ne donnoit plus de congé pour faire la guerre à

l'Anglois : joint aussi que le capitaine Daniel venoit en la compagnie du sieur Chevalier de Rasilly, Joubert devoit venir devant et quelques deux autres barques, l'une appartenante aux Pères Jésuites, où estoient les révérends Pères Allemand et Noyrot, qui venoient pour secourir leurs Pères à Québec, croyant que ces vaisseaux pourroient estre dans la rivière, s'ils avoient vent favorable, ledit Émery de Caen demanda s'il ne sçavoit point qu'il y fût entré des vaisseaux dans la rivière, il lui dit que non, ce qui donna courage audit Émery, pensant arriver des premiers à Québec, pour emporter promptement ses peleteries, et traiter quelque peu de marchandises et vivres qu'il avoit, premier que ledit Daniel et Joubert arrivassent, il prit les cinq cents castors qui estoient en la barque qu'il mit en la sienne.

Après tous ces discours passez, et que je lui eus représenté la nécessité en laquelle nous avions esté laissez, il se délibère de monter au plustost : moi fort resjoui désirant estre des premiers à vous donner ce bon advis de ce secours si favorable en une telle nécessité, je dis audit Émery qu'il estoit à propos que j'allasse devant avec la chalouppe, pour afin que s'il y avoit du calme, au moins qu'il nous donneroit ce contentement que de nous apporter les nouvelles, que pour cet effect il lui demanda de changer son esquippage de matelots pour faire diligence, d'autant que les siens estoient

foibles et débiles, qu'ils ne pourroient nager comme les siens qui estoient frais, et aussi donner quelque baril de poudre pour nous sécourir, ce qu'il refusa, disant, qu'il ne désiroit se défaire de ses hommes ni de sa poudre, leur donnant seulement un peu de biscuit : que pour la petite barque où il estoit allé, il l'avoit laissée à gouverner et commander à Desdames, lequel devoit suivre ledit Émery de Caen. Je partis tout ainsi, avec la chalouppe et mes matelots harassez de nécessité et travail : le désir que nous avions de vous donner des nouvelles, nous donnoit de tant plus de courage. Au bout de quatre ou cinq jours après avoir quitté ledit Émery, nous apperceusmes quelque vaisseau vers l'eaue, désirant l'aller recognoistre, pensant que se fût celui dudit Daniel, selon que l'on nous l'avoit représenté, mais comme nous eusmes recogneu que ce n'estoit point lui, ains un vaisseau anglois, nous résolusmes de gagner la terre, pour nous sauver, le vaisseau anglois (où estoit ledit Thomas Quer) appercevant que nous faisions retraitte nous tire un coup de canon, et aussitost esquippe une autre chalouppe avec double esquippage, pour lasser les nostres qui faisoient ce qu'ils pouvoient pour se sauver : en ceste occasion l'esquippage frais dudit Émery eust peû servir, nos matelots n'en pouvant plus, pour estre foibles et débiles du travail : nous fusmes attaints par les

Anglois qui pillèrent et ravagèrent tout ce que nous avions, on nous emmène audit Thomas Quer qui nous reçoit assez courtoisement, il me mena à son frère le Général, qui me fait très bonne réception et nous mena à Tadoussac avec lui, je lui fis entendre comme ledit Émery de Caen lui avoit dit asseurément que la paix estoit faite, l'ayant sçeu de personnes dignes de foy au partir de la Rochelle. A il les articles, me dit le général. Non, ce sont contes faits à plaisir, il s'informe de l'estat auquel vous estiez à Québec, je lui en disois bien plus qu'il n'y en avoit ce qu'ils pouvoient croire, mais quelques matelots pris lui disoient que vous estiez bien mal si n'aviez du secours, les Sauvages qui croyoient qu'à ce changement tout leur seroit donné de la part des Anglois, lui dirent le misérable estat auquel vous estiez réduits. Nous arrivons au moulin Baudé où ils mouillent l'anchre, et aussitost ils arment le Flibot et deux pataches, pour promptement faire monter à Québec, ils avoient avec eux des hommes anglois, qui avoient esté l'année précédente au cap de Tourmente quand il fust bruslé. Les Sauvages de Tadoussac s'offrant de les conduire, leur disant, qu'ils sçavoient mieux le chemin que les François, à la vérité qu'ils ne mentent pas, car il n'y a endroits ni roches qu'ils ne cognoissent par expérience, que nous n'avons si exacte, néantmoins

ils ne laissèrent d'emmener de nos matelots, puisque la fortune leur avoit esté si favorable, leurs affaires ayant esté prévues dès l'Angleterre par le conseil, que ledit Jacques Michel leur avoit donné, qui ne se pouvant asseurer avoir en leur puissance des matelots qui estoient en la chalouppe qui prirent par cas fortuit : mais l'occasion se présenta de laquelle ils se servirent, pour aider à conduire leur Flibot et patache. C'est une disgression que je faits sur ce que aucuns ne pensent réparer leur faute, quand les choses ne réussissent à leur souhait, et faut tousjours qu'il y aie un si, ce qui n'estoit point en ceste affaire : sur ce qu'aucuns ont dit, que si l'Anglois n'eust pris la chalouppe il n'eust monté à Québec si promptement qu'ils firent : ce sont contes faits à plaisir à des personnes qui ne sçavent comme ceste affaire s'est passée, et ne savent comment couvrir leur faute, sinon en blasmant autrui, chose de mauvaise grâce, car ils avoient emmené le Flibot et les deux pataches, avec les hommes qui avoient esté audit cap de Tourmente, comme j'ai dit ci-dessus, à dessein qu'aussitost arrivez au moulin Baudé de les faire monter à Québec, craignant que si leur eust fallu monter des barques à Tadoussac, que pendant ce travail une moyenne barque eût passé et donné secours à l'habitation, leur dessein par ce moyen rompu : et quand mesme, comme

dit est, qu'ils n'eussent eu que des Sauvages du pays pour pilotes, qui eussent aussi bien pilotez comme ils l'avoient faits dès l'année passée audit cap de Tourmente, avec la plus grande barque que nous eussions à Tadoussac.

Émery tasche de gaigner à Québec.

Revenons audit Émery, lequel après que Boullé fut parti avec sa chalouppe, il lève l'anchre et met sous voilles pour gagner Québec au plustost, sans sçavoir aucunes nouvelles de l'Anglois, celles que lui dirent lesdits Desdames et Foucher, qui estoient en la petite barque de Boullé qu'ils avoient veu un canot où il y avoit des Sauvages avec de la marchandise angloise, qu'ils avoient traitez avec eux, c'est ce que dit ledit Desdames, que de eet advis ledit Émery n'en fait conte, néantmoins cela lui devoit faire penser et s'asseurer mieux qu'il ne fit, pour la considération de son vaisseau, et ne tomber aux accidents comme il fit, car estant sur le travers de Leschemin il fut pris d'un temps de brune que l'on voyoit fort peu, il passa devant les Anglois, qui estoient à la Ralde du moullin Baudé, à la portée presque du canon, sans estre apperceus d'une part ni d'autre : pensant doubler la pointe aux Allouettes, ils eschouent sur l'islet rouge comme le travers de Tadoussac où se voyant pensant estre perdus ils font une piperie pour se sauver à terre, voici que la brune s'abaisse où ils virent les Anglois, font tirer quelques coups de

canons, pour leur demander secours, et les aller sauver du naufrage où ils pensoient se voir, ledit Jacques Michel dit au général, envoyez secourir ce vaisseau qui s'en va perdre, ou pour le moins les hommes, ils tirent leur canon pour vous en advertir, vous en aurez bon marché, le général n'en voulut rien faire, disant : Il les faut laisser, et attendre un peu ils ne nous pourrons fuir. Ils sont bien despourveus de considération de venir passer à nostre veue, ayant vaisseaux devant et derrière eux : sans la brune il n'eut esté si avant, et ainsi le laissa là, et donna grande faute audit Quer de n'y envoyer des chalouppes aussi tost qu'ils ouirent tirer leur canon, et n'eussent perdu trois de leurs hommes, comme ils firent depuis en se battant avec ledit Émery, la marée commençant à monter sous le vaisseau fit que peu à peu il vint à floter sans estre que fort peu endommagé, ils prennent courage et se r'embarquent, laissent leur piperie, se mettent vers l'eau, vont mouiller l'anchre auprès du Chafaut au Basque, deux lieues de Tadoussac, où ils furent quelque temps : ils virent une chalouppe angloise qui venoit de Québec, et alloit treuver le général pour lui porter nouvelle de la prise du fort, sur laquelle ledit Émery fit tirer un coup de canon : voulant mouiller l'anchre le pert met à la voille, et va mouiller proche de la Malle-baye, où il vint quelques canots

Les Anglois peu considérés en ceci.

de Sauvages qui lui dirent que Québec estoit rendu, ce qu'il ne voulust croire, et pour ce suject envoya un canot de Sauvages avec deux François pour en sçavoir la vérité (qui n'estoit que trop vrai), qu'ils eussent à faire le plus de diligence qu'ils pourroient, il leur falloit faire vingt lieues, et autant pour le retour, c'estoit perdre un grand temps, ayant peu éviter la prise des Anglois. Ces deux hommes promirent faire ce qu'ils pourroient, l'un appellé le Cocq Charpentier, et l'autre Froidemouche, qui avoient esté en la barque de Boullé: ces deux personnages estoient ignorants et mal propres à telles affaires, veu que les plus discrets n'y sont pas trop bons. Ces deux adventuriers se mettent en chemin, vont au cap de Tourmente, s'amusent à chasser (c'estoit bien le temps) la nuict arrivez à Québec ils ne voyoient point les vaisseaux anglois, qui estoient déjà partis pour retourner à Tadoussac, ils s'approchent des cabanes des Sauvages, qui leur dirent que les Anglois estoient au fort et à l'habitation: les vaisseaux partis, et qu'ils estoient dedans. Toutes ces nouvelles suffisoient pour s'en retourner promptement treuver ledit Émery, et quelque diligence qu'ils eussent fait ils eussent treuvé le vaisseau pris des Anglois, mais au contraire ils vont passer contre le fort, entendent les sentinelles de l'ennemi, ils ne se contentent de se retirer, ils vont à la maison de la veufve

Sauvage asseurent Émery que les Anglois estoient à Québec.

Hébert ou de son gendre, les voyant leur demandent ce qu'ils estoient venu faire. Nous venons, dirent-ils, de la part du sieur Émery voir si l'habitation estoit prise : hélas! leur dirent-ils, que vous estes simples et peu advisez, ne le voyez-vous pas bien, fallait-il venir ici pour vous faire prendre, que dira on, sachant par les Sauvages que vous estes venus ici, et que je ne le dise, il y va de ma vie et de toute la ruine de ma famille, il faut que par nécessité si je me veux conserver, je dise que vous estes venus pour voir si le sieur de Champlain estoit ici, et comme tout alloit : allons treuver le capitaine Louis, il est galand homme, il ne vous fera point de tort, ce qu'ils firent, lequel leur usa de quelques paroles et menaces fascheuses, les retenant pour les faire travailler.

Ce que leur dit le gendre de la veufve Hébert.

Sont retenus par le capitaine Louis.

Cependant la petite barque où estoit Desdames suivoit ledit Émery de Caen, mais ils s'arrestèrent à une petite rivière pour prendre de l'eau, où ils furent deux jours à cause du mauvais temps. Sortant de là ils furent jusques au Bic, quinze lieues de Tadoussac, sachant au vrai par les Sauvages la prise de Québec, et que ledit de Caen ne pouvoit éviter qu'il ne fust pris pour s'estre trop hasardé, ils ne furent point incrédules, ils se délibérèrent de s'en retourner chercher passage le long des costes, où estant vers Gaspey rencontrèrent Joubert avec sa barque qui nous venoit secourir, mais

trop tard, et leur dit, qu'il avoit esté poursuivi des Anglais proche de Miscou, il leur dist aussi que le capitaine Daniel estoit parti pour mesme effect, et une autre barque pour les Pères Jésuites, où estoient les révérends Pères l'Allemand et Noyrot.

Il s'embarque avec ledit Joubert, et s'en retourne en France sans faire plus grand progrez, sinon que s'aller perdre à la coste de Bretagne près Benodet proche de Quinpercorentin, qui pensant au commencement que ce fussent quelques pirates, furent détenus jusqu'à ce qu'ils sceurent la vérité, et là ledit Joubert despendit plus qu'il n'avoit sauvé de son naufrage.

Joubert se perd aux costes de Bretagne.

Voici un défaut en ce voyage, de ne partir suivant l'ordre qui avoit esté donné par les sieurs directeurs de Paris, de partir de droitte route de Dieppe pour la Nouvelle France. Au lieu de ce faire, les vaisseaux vont attendre le sieur chevalier de Rasilly, et ainsi laissèrent perdre la saison, que s'ils fussent partis au 15, ou à la fin de mars, et que ledit capitaine Daniel partant de bonne heure, comme dit est, il fust arrivé à Québec le 20, ou à la fin de mai pour le plus tard, près de deux mois premier que les Anglois, en nous secourant ils eussent joui des traittes, ce qui ne fut effectué pour le retardement.

Ces malheurs arrivèrent faute de n'avoir parti de saison.

Les Directeurs de Bordeaux manquèrent aussi, et empeschèrent les pataches de partir si promp-

tement qu'elles eussent peu faire, et ledit sieur chevalier de Rasilly n'eust laissé d'aller combattre les Anglois, que si cela eust esté, l'ennemi eust esté vaincu, et l'habitation recouverte. Mais le traitté de paix qui se fist entre le Roy de France et le Roy d'Angleterre empescha d'effectuer la commission qu'il avoit, qui fut changée pour le voyage de Maroc, où il fut; qui ne servit pas beaucoup, et par ainsi ceste Société reçut de grandes pertes en la despense qu'ils firent encore ceste année, pensant que les vaisseaux du Roy devoient faire le voyage, sur les nouvelles certaines que l'on avoit que les Anglois estoient partis de Londres pour aller prendre Quebec. Voilà les effects de ces voyages, autant malheureux que mal entrepris.

Retournons à ce que nous fismes estant au moulin Baudé, dans les vaisseaux de Quer, deux ou trois jours après nostre arrivée, qui fut environ le premier d'aoust, nous entrasmes dans le port de Tadoussac, où aussitost le Général fit charger le Flibot pour faire porter ce qui estoit de commoditez à Québec, fit monter une barque à Tadoussac de quelques 25 tonneaux qu'il avoit portée en fagots, où je vis Estienne Juslé truchement des Hurons, qui s'estoit mis au service de l'Anglois, et Marsolet, ausquels je fis une remonstrance touchant leur infidélité, tant envers le Roy qu'à leur patrie; ils me dirent qu'ils avoient esté pris par

L'autheur reproche l'infidélité d'Estienne Bruslé et de Marsolet.

force, c'est ce qui n'est pas croyable, car en ces choses prendre un homme par force se seroit plustost espérer déservice qu'une fidélité, leur disant, Vous dites qu'ils vous on donné à chacun cent pistoles et quelque pratique, et leur ayant ainsi promis toute fidélité vous demeurez sans religion, mangeant chair vendredi et samedi, vous licentiant en des desbauches et libertinages désordonnés, souvenez-vous que Dieu vous punira si vous ne vous amendez, il n'y a parent ni ami qui ne vous dise le mesme, ce sont ceux qui accourront plustost à faire faire votre procez : que si vous sçaviez que ce que vous faites est désagréable à Dieu et au monde, vous auriez horreur de vous mesme, encore vous qui avez esté eslevez petits garçons en ces lieux, vendant maintenant ceux qui vous ont mis le pain à la main : pensez vous estre prisez de ceste nation? non, asseurez vous, car il ne s'en servent que pour la nécessité, en veillant tousjours sur vos actions, sçachant que quand un autre vous offrira plus d'argent qu'ils ne font, vous les vendriez encore plustost que vostre nation, et ayant cognoissance du pays ils vous chasseront, car on se sert des perfides pour un temps, vous perdez vostre honneur, on vous monstrera au doigt de toutes parts, en quelque lieu que vous soyez : disant, Voilà ceux qui ont trahi leur Roy et vendu leur patrie, et vaudroit mieux pour vous mourir

que vivre de la façon au monde, car quelque chose qui arrive vous aurez tousjours un ver qui vous rongera la conscience; et ensuitte plusieurs autres discours à ce suject. Ils me disoient : Nous sçavons très-bien que si l'on nous tenoit en France qu'on nous pendroit, nous sommes bien faschez de cela, mais la chose est faite, il faut boire le calice puisque nous y sommes, et nous résoudre de jamais ne retourner en France : l'on ne laissera pas de vivre, ô pauvres excusez, que si on vous attrappe vous qui estes sujets à voyager, vous courez fortune d'estre pris et chastiez.

Leur response.

Louis le Sauvage se met au service des Anglois.

Je vis Louis le Sauvage que les Pères Jésuites avoient tant pris de peine à instruire, qui commençoit à ce licentier en la vie des Anglois, bien qu'il disoit avoir une grande obligation ausdits Pères de ce qu'il sçavoit, estant en son cœur bon catholique, et qu'un jour il espéroit le témoigner aux François si jamais ils revenoient en ces lieux : les Anglois le renvoyèrent en son pays avec son père qui le vint voir, et ceux de sa nation qui en furent fort resjouis, ausquels il fit de grands discours de ce qu'il avoit veu tant en France qu'en Angleterre, Bruslé truchement fut avec lui aux Hurons.

CHAPITRE V.

Voyages de Quer général anglois à Québec. — Ce qu'il dit au sieur de Champlain. — Mauvais dessein de Marsolet. — Response de l'autheur au général Quer. — Le général refuse à l'autheur d'emmener en France deux filles sauvagesses par lui instruites en la foi.

Voyage du général à Quebec.

Le général Quer se délibère d'aller voir Québec dans une chalouppe qu'il fait esquipper, et emmena Jacques Michel et quelques autres siens capitaines de ses vaisseaux, et mon beau-frère : pendant son absence nous passasmes le temps le mieux qu'il nous fut possible, attendant son retour. Pour ce qui estoit des Sauvages les uns monstroient estre resjouis de ce changement, les autres non, selon la diversité des humeurs qui croient souvent que les choses nouvelles apportent plus grand bien, c'est où maintes fois le monde se trompe : comme ces peuples pensoient recevoir plus de courtoisie de ces nouveaux estrangers que de nous, ils treuvèrent en peu de temps toutes autres choses qui ne s'estoient imaginez, nous regrettants.

Le général fut quelque dix à douze jours à son

Ce que le general disoit à l'autheur.

voyage, à son retour fut salué de quelques canonades, me disant qu'il estoit content de ce qu'il avoit veu, que si cela leur demeuroit ils feroient bien d'autres fruicts que ce qu'on y avoit fait, tant aux peuplades qu'aux bastiments et commerces de ce qui se pourroit faire dans le pays, par le travail et industrie de ceux que l'on y envoyeroit.

Festoie à Québec tous ses capitaines.

Quelques jours après son arrivée il festoya tous ses capitaines, pour cet effect il fit dresser une tante à terre environnée de verdure, sur la fin du disner il me donna à lire une lettre qui lui avoit esté envoyée de Québec, escrite de Marsolet truchement (mescognoissant des biens qu'il avoit receus des sociétez françoises), où il y avoit escrit ce qui s'ensuit.

Monstre une lettre de Marsolet à l'autheur.

« Monsieur, depuis nostre arrivée à Québec un
« canot de Sauvage est descendu des Trois Rivières,
« pour vous donner advis qu'un conseil s'est tenu
« de tous les chefs et principaux du pays assem-
« bez, pour délibérer, sçavoir si monsieur de
« Champlain doit emmener en France les deux
« petites filles qu'il a, ils ont résolu que puisque
« les François ne sont plus demeurants en ces
« lieux, de ne les laisser aller, et vous prient les
« retenir, et ne leur permettre qu'ils s'en retour-
« nent, d'autant que si vous ne l'empeschez le

« pays se perdra, et est à craindre qu'il n'arrive
« quelque accident de mort aux hommes qui de-
« meurent en ces lieux, c'est pourquoi que s'il
« en arrive mal, je me descharge de ce que je
« dois, vous en ferez selon vostre volonté : mais
« si me croyez comme vostre serviteur, vous ne
« permettrez qu'elles passent plus outre, en les
« renvoyant ici : c'est tout ce qui s'est passé depuis
« vostre partement, j'espère m'en retourner à Ta-
« doussac pour avoir l'honneur de prendre congé
« de vous, comme estant, Monsieur, Vostre humble
« et affectionné serviteur Marsolet. »

Ayant leû ceste lettre, je jugeai aussitost que le galland avoit inventé ceste malice pour faire retenir ces filles, desquelles il vouloit abuser, comme l'on croyoit et autres mauvais François semblables à lui ; l'une de ces filles appelée Espérance, avoit dit quelques jours auparavant, que Marsolet estant au vaisseau l'avoit sollicitée de s'en aller avec lui, lui promettant plusieurs commoditez pour l'attirer, mais que jamais elle n'y avoit voulu condescendre, mesme qu'elle s'en estoit plainte à des Sauvages qui lui avoient dit, sçais tu pas bien qu'il ne vaut rien, et qu'il est en mauvaise réputation avec tous les Sauvages pour estre un menteur, ne l'escoute point, tu es bien, monsieur de Champlain vous aime comme ces filles, aussi dirent elles,

Dessein du malheureux Marsolet

Ce qu'il dit à l'une des deux filles sauvages-ses pour les suborner.

nous lui portons de l'affection, ce que n'estant nous n'aurions désir de le suivre en France, qui fut le suject que j'en parlai au Général.

Ce que l'autheur dit au général.

« Monsieur, vous me faites faveur, que vostre « courtoisie s'estende à me monstrer ceste lettre, « que si l'affaire est ainsi qu'il l'escrit, j'aurois « tort de vous faire une demande inciville, en « vous demandant permission d'emmener ces filles « que j'aime comme si elles estoient miennes, vous « me permettrez que je parle pour ces pauvres « innocentes qui m'ont esté données par les Sau- « vages assemblez en conseil, sans que je les aie « demandez, mais au contraire comme forcé avec « le consentement des filles et des parents, à telle « condition que j'en disposerois à ma volonté, « pour les instruire en nostre foy, comme si c'es- « toient mes enfants, ce que j'ai fait depuis deux « ans le tout pour l'amour de Dieu, où j'ai eu un « grand soing à les entretenir de tout ce qui leur « estoit nécessaire, les désirant retirer des mains « du diable, où elles retomberont si faut que les « reteniez : je vous supplie que vostre charité soit « telle envers ces pauvres filles de ne les violenter « et souvenez-vous que Dieu ne vous sera point « ingrat si vous faites quelque chose pour lui, il a « des récompenses grandes, tant pour le ciel que « pour la terre.

« Au reste je sçais très asseurément que Marsolet « a forgé en son esprit ce qu'il vous mande, n'ayant « treuvé autre moyen pour perdre ces filles, et « jouir de sa désordonnée volonté s'il peut. Je sçais « asseurément que les Sauvages estant au Conseil « des Trois Rivières, il ne fut parlé aucunement de « ces filles, ni de ce que Marsolet vous a escrit, « mesme je sçais que lors qu'estiez à Québec vous « vous informastes si les Sauvages n'estoient point « faschés de ce qu'elles s'en alloient, que Gros Jean « de Dieppe qui s'est donné à vous, truchement « des Algommequins, vous dit au contraire, qu'ils « fussent faschés de ce que je les emmenois, qu'ils « en estoient bien contents, que s'il y avoit du « danger de les emmener allant dans le pays « comme il alloit, il n'y eut pas esté pour beau- « coup de choses, et Coullart vous dit aussi, Mon- « sieur, nous avons autant d'intérest que personne, « à cause de ma femme et de mes enfants, que s'il « y avoit quelque risque je vous le dirois libre- « ment; au contraire les Sauvages m'ont dit qu'ils « en estoient bien aise, qu'elles estoient bien don- « nées, tout ceci est un tesmoignage suffisant, au- « quel devez adjouster foi, plus qu'à ce que vous « mande Marsolet, qui veut abuser de ces filles, « les ayant mesmes sollicitées à s'en aller avec lui, « qu'il leur donneroit des présents : l'ayant ainsi « dit aux Sauvages, vous vous en pouvez informer

Ce qu'il dit contre Marsolet.

Ce que lui dit aussi un appellé Coullart.

« s'il vous plaist. » Mais recognoissant que tant plus je lui en parlois, et plus il se roidissoit, je le laissai là sans parler dadvantage, il se lève de table tout fasché comme il sembloit, ce qui ne dura guères : nous ne laissasmes de passer le temps attendant un jour plus propre à lui en parler, et rechercher les moyens pour l'inciter à penser à cela, j'employai à ma supplication ledit Jacques Michel et Thomas Quer son frère, qui lui en parlèrent, il demeura obstiné, ce que sçachant ces deux pauvres filles, furent si tristes et faschées qu'ils en perdoient le boire et le manger en pleurant amèrement, ce qui me donnoit de la compassion, en me disant, est-il possible que ce mauvais capitaine nous vueille empescher d'aller en France avec toi, que nous tenons comme nostre père, et duquel nous avons receu tant de biens faits, jusqu'à oster ce qui estoit pour ta vie, « durant les nécessités pour nous le donner, et nous « entretenir jusqu'à présent d'habits : nous avons « un tel desplaisir en nostre cœur que nous ne le « pouvons dire, n'y auroit-il point moyen de nous « cacher dans le vaisseau, » ou si nous pouvions te suivre avec un canot nous le ferions, te priant de demander encore une fois à ce mauvais homme qu'il nous laisse aller avec toi, ou nous mourrons de desplaisir, plustost que de retourner avec nos Sauvages, et si tu ne peux obtenir que nous allions

Le général ne veut entendre à ce que l'autheur lui remonstre pour ces deux filles.

Ce qu'elles dirent à l'autheur.

en France, au moins faits en sorte que nous demeurions avec la femme de Coullart, nous la servirons elle et tous ses enfants de tout nostre pouvoir en ton absence, attendant l'année à venir, et sçachant de tes nouvelles aussitost nous prendrons un canot pour t'aller treuver à Tadoussac, ainsi me disoient leurs petits sentiments : je leur fis faire à chacune un habit de quelques robes de chambre et manteau que j'avois, pour ne les envoyer mal accommodées tant elles me faisoient de compassion.

Je faisois ce qu'il m'estoit possible pour sauver ces deux pauvres ames, je tasche de faire encore un effort, puisqu'il n'y avoit qu'à contenter les Sauvages par présent, quand mesme il iroit de beaucoup, je fais dire par Thomas Quer à son frère le général, qu'il y avoit un moyen de rendre les Sauvages satisfaits en leur faisant un présent, et leur dire que puisqu'ils avoient donné ces filles qu'ils devoient tenir leurs paroles, voyant qu'ils ne le faisoient pas, qu'ils n'auroient suject de se fier en eux, de ce qu'il leur pourroient dire, que néantmoins il leur faisoit un présent de la valleur de mil livres, en marchandises telles qu'ils voudroient, pour des castors qui estoient à son bord à moi appartenants, dont il m'avoit donné sa promesse payable à Londres, que je la mettrois entre les mains de son frère, et feroit le présent tel qu'il

voudroit comme venant de sa part, il me promit lui dire, comme il fit, mais le général n'y voulut du tout entendre, ce que sçachant ce fut à moi de prendre patience. Un jour que je le vis en très-bonne humeur, et croyant que je pourrois tenter la fortune de lui parler encore une fois, ce que je fis : il me donne quelque espérance sur le retour de Marsolet.

Le général ne veut qu'on emmène ces deux filles.

Les vaisseaux revenants de Québec j'appris que ce truchement venoit, je le fais advertir de ce que je désirois faire pour contenter les Sauvages, sçachant que c'estoit le moyen, et qu'en faisant des présents l'on pouvoit emmener ces filles : au contraire ce malheureux ennemi du progrés de Dieu, faisant voir sa meschanceté à descouvert, dit que si on en parloit aux Sauvages qu'ils refuseroient ce présent pour cet effect : disant audit Quer que ces filles avoient esté données de la bonne volonté, sans espérance autre que de nostre amitié, ainsi eust esté çognû pour menteur d'avoir escrit au général des choses à quoi ils n'avoient jamais pensé, au lieu de pallier ceste affaire il lui dit que c'estoit mal fait à lui d'empescher ces filles d'estre baptisées, et avoir cognoissance de Dieu, qu'il en respondroit devant la justice divine, qu'il print garde qu'il avoit encore assez de remèdes s'il vouloit persuader au général de donner quelque présent aux Sauvages comme j'offrois : que

pour ce qui estoit de sa personne je le recognoistrois en tout ce qu'il me seroit possible, que quelque jour il pourroit avoir affaire de ses amis, estant en l'estat où il estoit, que s'il désiroit retourner en France, je le servirois en tout ce qu'il me seroit possible : tout ce qu'il me dit fut, qu'il ne pouvoit rien faire de cela, que s'il arrivoit quelque accident aux Anglois par les Sauvages, ils remettroient toute la faute sur lui, et le voyant ainsi obstiné je le laissai là.

L'autheur ne peut gagner.

De là il va treuver le général, lui remonstrant ce que je lui avois dit et offert, et ouï dire que je voulois faire des présents aux Sauvages, pour empescher ces filles d'estre retenues, que d'assembler ces peuples esloignez, il n'y avoit nulle apparence, et leur offrir des présents il n'estoit point convenable, d'autant qu'ils croiroient que vous auriez peur de les irriter, et que cela leur donneroit plus d'asseurance d'entreprendre sur ses hommes, qu'il failloit qu'il empeschast que je n'emmenasse ces filles, qu'il lui avoit voué trop de services pour ne lui dire ce qu'il sçavoit pour le bien du pays, et à son advantage, qu'il print garde à ce qu'il feroit, s'en deschargeant, et que s'il arrivoit quelque disgrâce pendant son absence, qu'on ne s'en prist pas à lui, et qu'il valloit mieux tenir ces peuples en paix, que d'estre en hazard de tomber en quelque mauvais accidents : voilà ce

qu'il dit avoir représenté au général, lequel se résolut de retenir ces filles, et ne me permettre les emmener.

Thomas Quer me dit y avoir fait ce qu'il avoit peû, le voyant fort esloigné de ce que je pouvois espérer touchant les présents, à quoi il ne vouloit consentir; Marsolet l'en ayant desgousté, ce qu'ayant entendu je n'en parlai plus: mais je ne me peûs empescher de parler à Marsolet et lui dire le desplaisir signalé qu'il me faisoit en ceste affaire, d'avoir innové des choses toutes contraires à la vérité, et fait dire aux Sauvages ce à quoi ils n'avoient jamais pensé, qu'il pouvoit m'obliger en ceste occasion, comme je pourrois faire pour lui en d'autres, estant ainsi cause de la perte de ces filles et de leurs ames, qu'il en respondroit un jour devant Dieu, qu'il ne permettroit point que tost ou tard il ne reçeut le chastiment qu'il méritoit, n'ayant eû autre dessein que de jouir de l'une de ces filles, en recherchant les moyens que je ne les emmenasse, il me dit, monsieur, vous en croirez ce qu'il vous plaira, je n'ai dit que la vérité, quand je sers un maistre je lui dois estre fidèle. Vous l'avez fort bien monstré (lui dis-je) en servant l'ennemi, pour déservir le Roy et ceux qui vous ont donné le moyen de vous élever en ces lieux depuis qu'estiez petit garçon, jusqu'à présent qu'avez grandement décliné.

Ce que l'autheur dit à Marsolet.

Ces pauvres filles voyant qu'il n'y avoit plus de remèdes, commencèrent à s'attrister et pleurer amèrement, de sorte que l'une eut la fièvre, et fut long-temps qu'elle ne vouloit manger, appellant Marsolet un chien et un traistre, disant ainsi, Comme il a veu que nous n'avons pas voulu condescendre à ses volontez, il nous a donné un tel desplaisir que sans mourir jamais je n'en receus de semblable.

Ce qu'une des filles sauvages disoit de Marsolet.

Un soir comme le général donnoit à souper aux capitaines des vaisseaux, Marsolet estant en la chambre, l'une des deux filles appellée Espérance y vint, qui avoit le cœur fort triste, et souspiroit, ce qu'entendant je lui demandai ce qu'elle avoit, sur ce elle appelle sa compagne nommée Charité, disant : J'ai un tel desplaisir que je n'aurai point de repos que je ne descharge mon cœur envers Marsolet, duquel elle s'approche, et l'ayant envisagé, lui dist, Il est impossible que je puisse estre contente que je ne parle à toi : Que veux-tu dire? lui dist-il, ce n'est point en secret que je veux parler tous ceux qui entendent nostre langue l'entendront assez, et t'en priseront moins à l'advenir s'ils ont de l'esprit, c'est une chose assez cogneue de tous les Sauvages que tu es un parfaict menteur, qui ne dis jamais ce que l'on te dît, mais tu inventes des mensonges en ton esprit pour te faire croire, et donne à entendre ce que l'on ne t'a pas

dit, pense que tu es mal voulu des Sauvages il y a long-temps et comme malicieux tu persévères en tes menteries, de donner à entendre à ton capitaine des choses qui n'ont jamais esté dites par les Sauvages, mais meschant tu n'avois garde de dire le subject qui t'a meu à inventer de telles faussetez, c'estoit que je n'ai pas voulu condescendre à tes salles voluptez, me priant d'aller avec toi, que je ne manquerois d'aucune chose, tu m'ouvrirois tes coffres dans lesquels je prendrois ce qui me seroit agréable; ce que je refusai, tu me voulus faire des attouchements déshonnestes, je rejettai tes effronteries, te disant, que si tu m'importunois davantage je m'en plaindrois : ce que voyant tu me laissas en repos, me disant que j'estois une opiniastre : asseure toi qu'on te fera bien ranger à la raison, tu ne seras pas tousjours comme tu es, car je sçais bien que tu retourneras à Québec ; je te dis que je ne t'appréhendois en aucune façon, je désire aller en France avec monsieur de Champlain, qui m'a nourrie et entretenue de toutes commoditez jusques à présent, me monstrant à prier Dieu, et beaucoup de choses vertueuses, que je ne me voulois point perdre, que tout le pays avoit consenti, et que ma volonté estoit portée d'aller vivre et mourir en France, et y apprendre à servir Dieu; mais misérable que tu es, au lieu d'avoir compassion de deux pauvres filles, tu te monstres en leur

Effronterie de Marsolet.

endroit pire qu'un chien, ressouviens-toi que bien que je ne sois qu'une fille, je procurerai ta mort si je puis, en tant qu'il me sera possible, t'asseurant que si à l'advenir tu m'approches je te donnerai d'un cousteau dans le sein, quand je devrois mourir aussitost. Ah perfide tu es cause de ma ruine, te pourrai-je bien voir sans plorer, voyant celui qui a causé mon malheur, un chien a le naturel meilleur que toi, il suit celui qui lui donne sa vie, mais toi tu destruis ceux qui t'ont donné la tienne, sans recognoissance de bon naturel envers tes frères que tu as vendus aux Anglois ; penses-tu que c'estoit bien faict pour de l'argent vendre ainsi ta nation? tu ne te contentes pas de cela en nous perdant aussi, et nous empeschant d'apprendre à adorer le Dieu que tu mescrois qui te fera mourir, s'il y a de la justice pour les meschants. Sur cela elle se mit à plorer ne pouvant presque plus parler, Marsolet lui disant, Tu as bien estudié ceste leçon. O meschant, dit-elle, tu m'as donné assez de suject de t'en dire davantage si mon cœur te le pouvoit exprimer. Le truchement se retournant à l'autre petite fille appellée Charité, lui dit, Et toi ne me diras-tu rien? Tout ce que je te sçaurois dire, dit-elle, ma compagne te l'a dit, et moi je te dis davantage, que si je tenois ton cœur j'en mangerois plus facilement et de meilleur courage que des viandes qui sont sur ceste table. Chacun

Ce que lui dit la seconde fille.

estimoit le courage et le discours de ceste fille, qui ne parloit nullement en Sauvagesse.

Ce Marsolet demeura fort estonné de la vérité des discours d'une fille de douze ans, mais tout cela ne peust émouvoir ni attendrir le cœur dudit général Quer.

Le capitaine Jacques Michel me dist en secret, qu'au voyage qu'il avoit fait à Québec, il avoit résolu de retenir ces filles, et pour treuver une excuse légitime dist à Marsolet qu'il lui escrivist la lettre que j'ai dit ci-dessus, mais estant en Angleterre, et lui ayant dit, il protesta que cela estoit faux, et qu'il n'y avoit jamais pensé, que je pouvois cognoistre son humeur, et qu'il n'estoit point homme à dissimuler et à chercher des inventions pour les faire demeurer, que s'il eust eu la volonté il l'eust faict librement, sans employer personne, et rien autre chose que ce que Marsolet lui en avoit dit, et l'avoit fait résoudre à les faire demeurer à Québec.

L'autheur les console.

Voilà la conclusion prise que ces filles demeureroient, je ne laissai de faire pour elles tout ce que je peux, et les assister de petites commoditez, leur donnant espérance de nostre retour, qu'elles prinssent courage, et quelles fussent tousjours sages filles, continuant à dire les prières que je leur avois enseignées. L'une me demanda un chapelet, disant que les Anglois avoient pris le sien, ce que

je fis à l'une et mon beau-frère en donna un à l'autre : car il ne falloit rien donner à l'une que l'autre n'en eust autant pour oster la jalousie qui estoit entre elles, priant Coullart de les mettre avec sa femme tant qu'elles y voudroient estre, jusques à ce qu'ils eussent des vaisseaux françois, et qu'il taschast de les conserver, ne leur donnant aucun subject de les perdre, mais qu'il les traittast doucement, que c'estoit une grande charité pour Dieu, qui le récompenseroit : qu'elles lui serviroient en sa maison en mille petites choses nécessaires, que me faisant ce plaisir, où j'aurois moyen de le servir, je le ferois de bon cœur. Asseurez vous, monsieur, me dist-il, que tant qu'elles auront la volonté de demeurer avec moi, j'en aurai du soin comme si c'estoit mes enfants, et disant cela en leur présence, elles lui firent une révérence, et en le remerciant lui dirent, Nous ne t'abandonnerons point non plus que nostre père en l'absence de monsieur de Champlain : ce qui nous donnera de la consolation, et nous fera patienter, c'est que nous espérons le retour des François, et s'il eust fallu qu'aussitost que nous fussmes arrivez à Québec, et eussions esté vers les Sauvages nous fussions mortes de desplaisir, et néantmoins nous estions résolues ma compagne et moi d'y demeurer plustost qu'avec les Anglois.

Les met avec la femme de Coullart.

Ce qu'elles dirent à Coullart.

L'on me dist que le général Quer estant à Qué-

bec, avoit tancé son frère Louis Quer, de ce qu'il avoit permis de célébrer la saincte messe, ce qu'il fit deffendre à tous les Pères, et que les Pères Jésuites faisant embarquer leurs coffres pour aller à Tadoussac, il voulut voir ce qui estoit dedans en la présence de son frère, Louis Quer, commandant au fort et habitation, comme le révérend Père Massé leur monstroit ce qui estoit dedans, ils advisèrent quelque chose, qui estoit enveloppé : Il demanda à le voir, le Père le developpe, c'estoit un calice, que Louis Quer voulut prendre ; le Père lui disant, monsieur, ce sont des choses sacrées, ne les profanez pas, s'il vous plaist, il se fasche de ces paroles, pour avoir subject de le prendre. Quoi ! dist-il en jurant, profaner, nous n'adjoustons point de foy en vos superstitions, je n'appréhende pas qu'il me fasse mal, ce disant il le prit, disant : je fais cela pour le discours que vous m'avez fait, et aussi pour oster le subject qui vous fait idolâtrer, comme nous sommes obligez de rabattre, en tant que nous pouvons les superstitions, que si vous ne m'eussiez usé de ces termes je vous l'aurois laissé. Quoique s'en soit, ledit Louis Quer s'estoit tousjours bien comporté jusques à ceste heure, ne lui en desplaise. Ceste action n'estoit bonne ni valable, c'estoit chercher un maigre suject pour prendre ces deux calices, pour un homme qui veut vivre en

Le général veut avoir le calice des Pères Jésuites.

Ce qu'il dist en jurant aux Pères.

honorable réputation devant les hommes vertueux ceste action ne sera jamais approuvée, et void on par beaucoup d'exemples le chastiment que Dieu a envoyé à ceux qui ont profané les vaisseaux sacrez des temples.

CHAPITRE VI.

Le général Quer demande à l'autheur certificat des armes et munitions du fort et de l'habitation de Québec. — Mort malheureuse de Jacques Michel. — Plainte contre le général Quer.

Ledit général Quer me demanda le certificat des armes et munitions, et autres commoditez qui estoient tant au fort qu'à l'habitation, que son frére Louis Quer m'avoit donné, auquel il avoit fait une grande réprimende, disant qu'il ne sçavoit ce qu'il avoit fait, sans sçavoir s'il y avoit paix entre la France et l'Angleterre, qu'il respondroit de tout ce qui estoit audit certificat, qu'il ne vouloit point que l'on vît aucune chose signée de sa main, ne sçachant la conséquence de cela, et le desplaisir que l'on pouvoit rendre à ses amis, je lui dis : Monsieur, cela ne vous peut apporter tant de desplaisir que vous le dites, puisque vous avez donné tout pouvoir au capitaine Louis de traitter avec moi, en vertu des commissions qu'avez du Roy d'Angleterre, ayant pour agréable tout ce qu'il feroit comme vostre personne, autrement ce seroit le désobliger, en ne tenant sa parole, et vous

Ce que l'autheur lui respondit.

en désadvouant le pouvoir que lui avez donné : je ne le désavoue point (dit-il) pour ce qui est de la composition qu'il vous a faite, je la maintiendrai au péril de ma vie, mais pour ce qui est du certificat, cela est fait depuis ladite composition, et par conséquent il ne vous pouvoit donner le certificat sans charge, ou en composant, pendant que vous estiez encore maistre du fort, et par ainsi je vous prie me le donner. Il y a assez de personnes qui sçavent l'estat de la place, et ce qui y est, estant en Angleterre l'on vous en donnera un s'il est jugé à propos, et toute autre sorte de courtoisie. Voyant qu'il se mettoit en colère, et que je ne le pouvois retenir, je lui donnai le certificat, lui disant qu'il n'estoit point de besoin de se mettre en colère pour si peu de suject, que véritablement je le désirois avoir pour ma descharge. Vous l'estes (me dit-il) assez, l'on sçait bien le misérable estat auquel vous estiez réduits, et le peu de commoditez qui sont en armes et munitions tant au fort qu'à l'habitation.

Deux ou trois jours après ledit Jacques Michel estant saisi d'un grand assoupissement fut trente cinq heures sans parler, au bout duquel temps il mourut rendant l'ame, laquelle si on peut juger par les œuvres et actions qu'il a faites, et qu'il fit le jour d'auparavant, et mourant en sa religion prétendue, je ne doute point qu'elle ne soit aux en-

fers : car le jour précédent il avoit tellement juré et blasphémé le nom de Dieu que j'en avois horreur, faisant mille sortes d'imprécations contre les bons Pères Jésuistes, et des habitants de Sainct Malo : disant, qu'il se rendroit plustost forban qu'il ne leur eust rendu quelque signalé desplaisir, deust il mourir misérablement. Je ne me peûs tenir de lui dire, bon Dieu ! comme pour un réformé vous jurez, sçachant si bien reprendre les autres quand ils le font. Il est vrai, dit-il, mais je suis tellement outré de passion et de colère contre ces chiens de Malouins Espagnols qui m'ont rendu de grands desplaisirs, et aussi serois-je content si j'avois frappé ce Jésuiste qui m'a donné un desmenti devant mon général.

L'autheur le reprenoit de ces blasphèmes.

Ce desplaisir qui lui estoit si sensible, n'estoit alors pas tant pour les Malouins et le Père Jésuite comme pour le sujet des Anglois, desquels il se plaignoit grandement de l'avoir très mal traitté, et peu recogneu, contre les promesses qu'ils lui avoient faites.

Plaintes contre le général.

Il se plaignoit aussi de l'arrogance insupportable de son général, pour un marchand de vin qu'il avoit esté, estant à Bordeaux et à Coignac, et cogneu ignorant à la mer, qui ne sçait que c'est que de naviger, n'ayant jamais faict que ces deux voyages, et veut faire de l'entendu par ses discours pleins de vanité à ceux qui ne le cognoissent pas

Venu de bas lieu.

bien, il trenche du seigneur, il ne sçait que c'est d'entretenir d'honnestes hommes, il veut que tout lui cède, et ne veut croire aucun conseil, qu'alors qu'il n'en peut plus, comme il fit dès l'année passée, en laquelle sans moi il vouloit quitter le vaisseau de Roquemont, et ne l'eust jamais pris sans l'ordre que je lui donnai, il le vouloit aborder, mais je ne voulus y consentir, lui disant, si nous l'abordons nous sommes perdus, ne vous y frotez pas, je cognois mieux les François en ces choses que vous, qui n'avez que des gens mal faits en vostre vaisseau, hors les canoniers et officiers: c'est pourquoi il les faut battre à coups de canons, dont nous avons l'advantage, les contraignant à se rendre, vous conseillant encore une fois que si jamais vous rencontriez des François sur mer de ne les aborder, ils sont plus adroits et courageux que les Anglois, qui l'emportent à l'abordage. Il creut mon conseil, me remettant tout l'ordre du combat, en quoi il avoit raison; car il y estoit peu expérimenté, comme il est encore, et son frère Thomas Quèr, ils prennent des commandements desquels ils n'en sçavent pas les charges, il leur faudroit estre encore vint ans pour l'apprendre, et avoir esté élevé et nourri jeune garçon pour sçavoir bien ce qui est nécessaire à un capitaine de mer, autrement ils feront de lourdes fautes, mettant souvent la conduitte entre les mains d'un

Son arrogance.

maistre ou pilote ignorant qui sera dans leur vaisseau. Quand il fut arrivé à Londre, il se vantoit que c'estoit lui qui avoit tout faict, plusieurs honnestes hommes qui le cognoissoient bien et moi aussi, me disoient, Quer emporte la gloire de ce que vous avez faict : et de faict ils ont usé envers moi d'ingratitude ; car outre mes appointements ils me devoient donner récompense, ce qu'ils n'ont faict : m'ont refusé le commandement de l'un de leurs vaisseaux pour mon fils, je les avois instalé en ceste affaire où ils ne cognoissoient rien, et n'y fussent jamais venu sans moi, ils me traittent mécaniquement en mon vaisseau : et non comme j'ai appris, allant à la mer, ils m'ont donné un ivrogne qui est fol pour mon lieutenant, pour prendre garde sur mes actions : je le veux chasser de mon vaisseau, ou lui ferai un mauvais parti, c'est un coquin sans courage, s'il se présente quelque occasion de combattre je le menerai comme il faut, ils auront encore recours à moi, je le sçais bien, ils n'en sont pas où ils pensent, tout ainsi que j'ai eu moyen de donner l'industrie d'instruire ceste affaire, je sçais aussi les moyens de les en faire sortir, et leur apprendre et à d'autres, qu'ils ne doivent jamais mescontenter une personne comme moi : il y a des Flamands assez et d'autres nations, quand un moyen me faudra, j'en trouverai d'autres, ils ont faict tout à leur plaisir, il faut patienter, il

Les Anglois usent d'ingratitude envers Jaques Michel.

sçait bien que je ressens un grand desplaisir, mais il ne fait pas semblant de le cognoistre, il me fait bon visage, mais il voudroit que je fusse mort, je lui suis maintenant à grand' charge, j'ai laissé ma patrie, comme ils ont fait, pour servir un estranger, jamais je n'aurai l'ame bien contente, je serai en horreur à tout le monde, sans espérance de retourner en la France, l'on a fait mon procez, ainsi qu'on m'a dit, mais puisque l'on me traitte de toutes parts comme cela, c'est me mettre au désespoir, et faire plus de mal que jamais je n'ai fait, ne pouvant que perdre la vie une fois, mais je la puis bien faire perdre à beaucoup si l'on me desespère, tous ces discours ne se passoient pas sans jurer.

Dissimulation de ce général envers lui.

Résolution de Jacques Michel.

Je lui donnois courage, en lui disant, ne vous désespérez point, il y a des remèdes partout horsmis à la mort, il y a des personnes qui ont fait des choses plus attroces que ce que vous avez faict, vous avez raison de vous repentir de ce qui s'est passé, et crois tant de vous, que si aviez à recommencer, que vous ne le voudriez entreprendre, ains plustost mourir. Il est vrai, me disoit-il, nostre Roy est bon et juste, pardonnant à plusieurs qui ont grandement offensé Sa Majesté. Elle peut, lui dis-je, vous donner abolition en vous amendant et recognoissant vos fautes, en le servant fidèlement à l'advenir, vous serez en considération tant

Il l'encourageoit.

pour vostre courage, que pour l'expérience qu'avez acquise en la mer, l'on a affaire d'hommes du mestier que vous menez, l'on ne vous voudra pas perdre quand l'on remonstrera à Sa Majesté le service que vous lui pouvez rendre à la navigation : changez vostre volonté, et vous résoudez de retourner en vostre patrie, pour moi où j'aurai moyen de vous y servir je le ferai de bon cœur : il me dit qu'on lui avoit escrit de France qu'il auroit sa grâce, s'il s'en vouloit retourner, mais qu'il ne s'y fieroit pas qu'il ne l'eust scéllée, et outre que jamais il ne voudroit se tenir à Dieppe, et qu'il iroit en autre ville de France, cela seroit très bien fait, lui dis-je.

Ne veut se fier à la grâce qu'on lui promet.

Suject de sa mélancolie.

Je sçais que la maladie qu'il eust, n'estoit que ce remords de conscience qui le bourreloit, et vouloit tesmoigner aux Anglois qu'il avoit un autre desplaisir, se couvrant du mescontentement qu'il avoit des Malouins, et du Père Jésuiste, et de son fils, dont il se plaignoit grandement, mais la vérité estoit que cet homme estoit fort pensif, triste, et mélancolique, de se voir mesprisé de sa patrie, abhorré du monde, retenu pour un perfide et traistre François, qui méritoit un chastiment rigoureux (et tous ceux qui font le semblable, ne peuvent marcher la teste levée) et monstré au doigt d'un chacun, mesme les Anglois entr'eux l'appelloient traistre, disant, voyez cestuy là qui

a vendu sa patrie, et autres qui l'ont reniée, pour un peu de mescontentement qu'ils disent avoir eû en France. Il sçavoit très asseurément que ces discours se tenoient aussi est-ce un puissant ennemi, que celui qui a la conscience chargée de si vilaines, détestables meschantes trahisons : il avoit raison d'avoir l'ame bourrelée, et mourir de desplaisir, plustost que survivre, et fut là le suject de sa mort, et non ce que Quer et autres disoient, que c'estoit pour n'avoir donné un soufflet au Père Jésuiste qui estoit la mesme sagesse et vertu, ayant bien tesmoigné aux voyages qu'il a fait dans les terres.

Suject de sa mort.

Le général Quer parlant aux Pères Jésuistes, leur dit, Messieurs, vous aviez l'affaire de Canada, pour jouir de ce qu'avoit le sieur de Caen, lequel avez dépossédé. Pardonnez moi, Monsieur (lui dit le Père), ce n'est que la pure intention de la gloire de Dieu qui nous y a mené, nous exposant à tous dangers et périls pour cet effect, et la conversion des Sauvages de ces lieux : ledit Michel pressant dit, Oui, oui, convertir des Sauvages, mais plustost pour convertir des castors, ledit Père respond assez promptement et sans y songer, Cela est faux, l'autre lève la main, en lui disant, sans le respect du Général je vous donnerois un souflet, de me desmentir, le Père lui respond, vous m'excuserez, je n'entends point vous démentir, j'en serois bien

Pourquoi Michel accusoit le Père Brebœuf.

fasché, c'est un terme de parler que nous avons en nos escoles, quand on propose une question douteuse, ne tenant point cela pour offencer, c'est pourquoi je vous prie me pardonner, et croire que je ne l'ai point dit pour vous donner du desplaisir

Mort de ce Michel sans repentance.

Je laisse à penser si ce suject estoit capable de le faire mourir, sans autre plus violent desplaisir, comme j'ai dit ci dessus : aussi Dieu la puni ne lui faisant la grâce de se recognoistre à l'heure de la mort, qui a couppé la broche à tous ses desseins pernicieux et meschants.

Les Anglois se resjouissent plus de sa mort qu'ils ne le regrettent.

Le général lui fait faire une pompe funèbre superbe.

Estant mort il y eut plus de resjouissance entre les Anglois que de regret, néantmoins le général Quer qui voulut lui tesmoigner la dernière preuve de son amitié qu'il disoit lui avoir porté de son vivant, lui fit faire une châsse où il fut mis, commande à son frère Thomas Quer d'armer quelques 200 hommes, qu'il fait mettre à terre, les met en ordre quatre à quatre, les maistres des vaisseaux prenent la châsse, et la mettent dedans une chalouppe, et arrivez sur le bord du rivage, les officiers des vaisseaux prennent le corps sur leurs espaules, et sur sa châsse avoient mis une espée nue, devant le corps marchoit un homme armé de toutes pièces, avec la rondache et le coustelas, l'autre portoit une demie picque noircie, les soldats s'ouvrirent en deux, par le milieu desquels passa

le corps avec tous les capitaines et autres officiers des vaisseaux, qui l'accompagnoient marchant devant, les soldats qui le suivent comme est la coustume en telles funérailles, il fut porté à la fosse, où estant mis dedans l'on rompit la demie picque en deux et la mit on dans la fosse, sur laquelle le ministre fit des prières s'agenouillant et se levant plusieurs fois, respondant aux ministres : leurs prières achevées l'on couvre le corps de terre, cela fait ils se firent deux escoupetteries de mousquets, des soldats qui estoient rangez autour de la fosse. Après l'on fut tirer le canon de tous les vaisseaux, jusqu'à quelque 80 à 90 coups : cela fait chacun s'en retourne en son vaisseau; le pavillon du contre-admiral estoit à demi destendu, jusques à ce qu'il y en eust un autre mis en la place, qui fut un capitaine anglois appellé   Le deuil n'en dura guères, au contraire jamais ils ne se resjouirent tant, et principalement en son vaisseau où il avoit quelques barils de vin d'Espagne : le voilà payé de tout ce qu'il avoit fait.

Tout ce que j'ai veu après sa mort est, l'honneur qu'il ne méritoit pas, ne pouvant espérer, s'il eust vescu, que le chastiment d'un suplice, si Sa Majesté ne lui eust donné sa grâce.

Durant le jour que nous fusmes à Tadoussac, ledit Quer employa ses hommes à couper quan-

tité de mas de sapins, pour batteaux et chalouppes, comme du bois de bouleau pour brusler : ce mesnage estoit tousjours pour payer quelques avaries, et en avoit plus de besoin ceste année là qué l'autre, en laquelle il prit 19 vaisseaux françois et basques chargez de molue, et outre ce qu'il traitta avec les Sauvages des marchandises qui estoient aux vaisseaux de la nouvelle société, où commandoit Roquemont, y ayant aussi quantité de vivres et autres commoditez propres à une habitation, qu'ils rapportèrent ceste année à Québec, et outre la quantité des marchandises de rapport, ils pensoient faire meilleure traitte qu'ils ne firent : ils ne traittèrent que quelques 5000 castors et quelques 3 à 4 mille qu'ils prirent à l'habitation, et le vaisseau d'Émery de Caen. Ils n'ont eû autre chose qui est peu pour pouvoir rembourser les frais de leur embarquement, en rendant ce qu'ils ont pris appartenant à de Caen et à ses associez au fort et à l'habitation de Québec, suivant le traité de paix entre les deux couronnes de France et d'Angleterre.

Vaisseaux françois que les Anglois ont pris.

Quer ne veut permettre aux catholiques de prier Dieu publiquement.

Pendant ce temps que nous estions à Tadoussac, ledit Quer ne voulut permettre que les catholiques priassent Dieu publiquement à terre, où il avoit mis tous les François, horsmis deux qui estoient Huguenots, de l'esquippage dudit Émery de Caen, qui les faisoient rire pour avoir ceste préé-

minence par dessus les autres, moi et quelques autres passions le temps avec ledit Général à la chasse du gibier, qui y est en ceste saison abondante, et principalement d'allouettes, pluviers, courlieux, bécassines desquels il en fut tué plus de 20000 outre la pesche que les Sauvages faisoient du saulmon et truites qu'ils nous apportoient en assez bonne quantité, et de l'éplan que l'on prit en grand nombre avec des filets, et quelques autres poissons, le tout très excellent, jusqu'à nostre partement.

CHAPITRE VII.

Partement des Anglois au port de Tadoussac. — Général Quer craint l'arrivée du sieur de Rasilly. — Arrivée en Angleterre. — L'autheur y va treuver monsieur l'ambassadeur de France. — Le roy et le conseil d'Angleterre promettent rendre Québec. — Arrivée de l'autheur à Dieppe. — Voyage du capitaine Daniel. — Lettre du révérend Père l'Allemand de la compagnie de Jésus. — Arrivée de l'autheur à Paris.

Ledit général ayant accommodé le fort et habitation de Québec de tout ce qu'il jugea estre nécessaire, il fit donner caraine à ses vaisseaux assez légèrement, nettoyer, gadomer et suiver, ce qu'estant fait, il fit partir une petite barque de 25 à 30 tonneaux, pour s'en aller porter à Québec ce qui restoit, où s'embarquèrent mes deux petites Sauvagesses, nous levons les anchres et mettons sous voilles, ce qui n'estoit pas sans bien appréhender la rencontre du chevalier de Rasilly, d'autant que nouvelles estoient venues par quelques Sauvages, qui asseuroient avoir veu dix vaisseaux à Gaspey, bien armez, qui nous attendoient audit lieu : c'est pourquoi l'on passa fort proche d'Enticosty 14 lieues dudit Gaspey pour n'estre aperceus : toutes fois ledit

Les François lèvent les anchres.

Nouvelles de l'arrivée du sieur de Rasilly.

Quer disoit qu'il ne les appréhendoit en aucune façon, et que c'estoit à faire à se bien battre, et que si tant estoit que les François eussent le dessus, qu'il mettroit le feu dans leurs vaisseaux, en faisant mourir beaucoup premier qu'en venir là, et quelques autres discours. Nous fusmes contrariez de fort mauvais temps, avec des brunes jusques sur le grand Ban, qui estoit le 16 du mois d'octobre, nous eusmes la sonde, et le 18 la cognoissance de Sorlingues : pendant la traverse moururent onze hommes de la dysenterie, de l'esquippage de Quer.

Le 20 nous relaschasmes à Plemué, où nous eusmes nouvelle de la paix, ce qui fascha grandement ledit Quer. Le 25 sortismes dudit port, rangeant la coste de deux lieues. Le 27 passasmes devant Douvre, où ledit Quer fit descendre tous nos hommes, avec les Pères Jésuites et Récollets, ausquels il donna passage, et à tous ceux qui voulurent aller en France : et moi j'escrivay de ce lieu à monsieur de Lozon que je m'en allois à Londres, treuver monsieur l'ambassadeur, pour lui faire le récit de tout ce qui s'estoit passé en nostre voyage, afin qu'il lui pleust faire expédier quelques lettres de Sa Majesté audit sieur ambassadeur, pour avoir ceste affaire pour recommandée, et y envoyer un homme exprès pour cet effect, chose comme très nécessaire et importante pour le bien de la société. en continuant nous passasmes par les Dunes, où il

y avoit nombre de vaisseaux, et une remberge de six à sept cents tonneaux que l'on salua, qui rendit le réciproque de trois coups de canon. Entrant en la rivière fusmes mouiller l'anchre devant Graveline, où mismes pied à terre laissant les vaisseaux, ledit Quer fréta un batteau pour aller à Londres sur la rivière de la Tamise, auquel lieu arrivasmes le 29 dudit mois.

L'autheur fait rapport à l'ambassadeur du Roy de son voyage.

Le lendemain je fus treuver monsieur l'ambassadeur, auquel je fis entendre tout le suject de nostre voyage, ayant esté pris deux mois après la paix, qui estoit le 20 juillet, faute de vivres et munitions de guerre et de secours, ayant enduré beaucoup de nécessitez un an et demi, allant chercher des racines dans les bois pour vivre, bien que je n'eusse retenu que seize personnes au fort et à l'habitation, ayant envoyé la plus grande part de mes compagnons parmi les Sauvages, pour éviter aux grandes famines qui arrivent en ces extrémitez.

L'ambassadeur tire promesse de restituer tout ce que l'Anglois avait pris sur les François.

Ce qu'ayant entendu ledit sieur ambassadeur, il se délibéra d'en parler au Roy d'Angleterre, qui lui donna toute bonne espérance de rendre la place, comme de toutes les peleteries et marchandises, lesquelles il fit arrester.

Je donnai des mémoires, et le procès verbal de ce qui s'estoit passé en ce voyage, et l'original de la capitulation que j'avois faite avec le général Quer, et une carte du pays, pour faire voir aux

Anglois les descouvertures et la possession qu'avions prise dudit pays de la Nouvelle France, premier que les Anglois, qui n'y avoient esté que sur nos brisées, s'estants emparez depuis dix à douze ans des lieux les plus signalez, mesme enlevé deux habitations, sçavoir celle du Port Royal où estoit Poitrincourt, où ils sont habituez de présent, et celle de Pemetegoit appellé autrement Norembèque: le tout saisi et enlevé contre tout droit et raison, molestant les sujets du Roy, leur imposant un tribut sur la pesche du poisson: le tout pour les travailler, et enfin leur faire quitter la pesche, en se rendant maistre de toutes les costes peu à peu. De plus afin d'obliger les sujets de Sa Majesté à aller prendre des congez en Angleterre, et ont imposé depuis deux ou trois ans des noms en ladite Nouvelle France, comme la Nouvelle Angleterre et Nouvelle Escosse. ils s'en sont advisez bien tard, ils le devoient faire avec raison, et non pas changer, ce qu'ils ne pourront jamais faire, on ne leur dispute pas les Virgines, ce qu'avec raison l'on pourroit faire, ayant esté les premiers François qui les ont descouvertes il y a près de quatre vingts ans, par commandement de nos Roys, cela se justifie par la relation des histoires tant françoises qu'estrangères. Mais qui a causé qu'ils s'en sont emparez si facillement? c'est que le Roy n'en avoit fait estat jusqu'à maintenant, que les justes plaintes qui lui en ont esté faites, le

fait résoudre à recouvrir ce que les Anglois ont anticipé, et le fera toutes fois et quantes que Sa Majesté le voudra.

Je fus près de cinq sepmaines proche de mondit sieur l'ambassadeur, attendant tousjours nouvelles de France, et voyant le peu de diligence que l'on faisoit d'y envoyer, ou me donner advis de ce que l'on désiroit faire, je sceus de mondit sieur s'il n'avoit plus besoin de mon service, que je désirois m'en retourner en France, il me le permit, me donnant lettre pour monseigneur le Cardinal, m'asseurant que le Roy d'Angleterre et son conseil lui avoient promis de rendre la place au Roy, il s'y employa fort vertueusement, espérant faire donner un arrest au conseil pour la reddition de l'habitation et commoditez qui y avoient esté prises.

L'autheur obtient permission de l'ambassadeur de retourner en France.

Je partis de Londres le 30 pour aller à Larie treuver passage, comme plus proche de Dieppe, d'où il y a 21 lieues : sur le chemin je rencontrai ledit sieur de Caen, qui s'en alloit pour le recouvrement de ses peleteries, auquel succinctement lui fis entendre ce qui c'estoit passé, et en quel estat estoient les affaires : arrivant à Larie je fus quelques jours à attendre le vent pour passer, qui estant devenu bon, je m'embarquai le lendemain, et arrivai à Dieppe.

Son arrivée à Dieppe.

Le jour en suivant arriva le capitaine Daniel avec son vaisseau, qui avoit pris une habitation des

Anglois qui s'estoit habitée ceste mesme année à l'isle du cap Breton par un Escossois appellé Stuart, qui se disoit parent du Roy d'Angleterre. Ledit Daniel me donna quelques lettres tant de monsieur de Lozon surintendant des affaires de la Nouvelle France, que de messieurs les Directeurs, avec une commission qu'ils m'envoyoient, comme estants pressez du partement de l'embarquement, et ne pouvant si tost avoir celle de Sa Majesté, et de Monseigneur le Cardinal pour m'envoyer, à cause de l'absence de Sa Majesté, laquelle commission portoit ce qui s'ensuit

Commission donnée au sieur de Champlain.

« Les Intendants et Directeurs de la Compagnie « de la Nouvelle France, au sieur de Champlain « l'un des associez en ladite Compagnie, Salut. « L'expérience que vous vous estes acquise en la « cognoissance du pays, et des peuples de la Nou- « velle France, pendant le séjour que vous y avez « fait, joint la cognoissance particulière que nous « avons de vos sens, suffisance, générosité, pru- « dence, zèle à la gloire de Dieu, affection et fi- « délité au service du Roy, nous ayant portez à vous « nommer et présenter à Sa Majesté, conformé- « ment au pouvoir qu'il lui a pleû nous en donner, « pour en l'absence de monseigneur le cardinal de « Richelieu grand-maistre chef et surintendant gé- « néral des mers et commerce de France : com-

« mander en toute l'estendue dudit pays, régir et
« gouverner tant les naturels des lieux que les
« François qui y résident de présent, et s'y habi-
« tueront ci-après : Nous ne pouvons douter que
« ladite nomination ne soit agréée, néantmoins
« ayant advis que les vaisseaux que nous vous en-
« voyons, sous les charges et conduicte des sieurs
« Daniel et Joubert sont prests à faire voille, et
« craignant que les lettres de provision de Sa Ma-
« jesté ne peussent estre arrivées à temps pour
« vous estre envoyées par lesdites flottes, estant
« d'ailleurs nécessaire et très important de n'en
« point différer le partement. A ces causes Nous
« par forme de provision seulement, et attendant
« l'urgente et pressante nécessité de la chose, ju-
« geant ne pouvoir faire meilleure eslection que
« de vostre personne, vous avons commis et dé-
« puté, commettons et députons par ces présentes,
« pour jusqu'à ce qu'autrement sous le nom de la
« Compagnie y ait esté pourveu, commander pour
« le service de Sa Majesté, en l'absence de monsei-
« gneur le Cardinal audit pays de la Nouvelle
« France, fort et habitation de Québec, et autres
« places et forts qui sont et seront ci-après con-
« struits, ausquels vous establirez tels capitaines
« que bon vous semblera : régir et gouverner les-
« dits peuples ainsi que vous jugerez estre à faire,
« et généralement faire en icelle charge tout ce

« que vous estimerez et treuverez à la plus grande
« gloire de Dieu et de cet estat, et utilité de ladite
« Compagnie. En foy de quoi avons signé ces pré-
« sentes. A Paris le 21 jour de mars 1629. Et plus
« bas signé de Lozon, Robineau, Alix, Barthélemy
« Quantin, Bonneau, Quantin, Houel, Haquenier,
« Castillon. »

Ledit Daniel me fit le récit comme il s'estoit saisi du fort du milor anglois, ainsi qu'il s'ensuit.

Relation du voyage fait par le capitaine Dauiel de Dieppe, en la Nouvelle France, la présente année 1629.

Le 22 jour d'avril 1629, je suis parti de Dieppe, sous le congé de monseigneur le cardinal de Richelieu, grand maistre, chef et surintendant général de la navigation et commerce de France, conduisant les navires nommez le Grand S. André et la Marguerite, pour (suivant le commandement de messieurs les Intendants et Directeurs de la Compagnie de la Nouvelle France) aller treuver monsieur le commandeur de Rasilly en Brouage ou la Rochelle, et de là aller sous son escorte secourir et avictuailler le sieur de Champlain, et les François qui estoient au fort et à l'habitation de Québec en la Nouvelle France : et estant arrivé le 17 de mai à Ché de Boys; le lendemain l'on publia la paix faite avec le Roy de la Grande Bretagne, et après avoir séjourné audit lieu l'espace de 39 jours, en attendant ledit sieur de Rasilly, et voyant qu'il ne s'advançoit de partir, et que la saison se passoit pour faire ledit voyage : Sur l'advis de mesdits sieurs les Directeurs et sans plus attendre ledit sieur de Rasilly, je partis de la radde dudit Ché de Boys le 26 jour de

juin, avec quatre vaisseaux et une barque appartenants à ladite Compagnie, et continuant mon voyage jusques sur le Grand Ban, surpris que j'y fus de brunes et mauvais temps, je perdis la compagnie de mes autres vaisseaux, et fus contraint de poursuivre ma route seul, jusqu'à ce qu'estant environ à deux lieues proche de terre, j'apperceus un navire portant au grand mas un pavillon anglois, lequel ne me voyant aucun canon m'approcha à la portée du pistolet, pensant que je fus totalement desgarni, alors je commencé à faire ouvrir les sabots, et mettre seize pièces de canon en batterie, de quoi s'estant ledit Anglois apperceu il s'efforça de s'esvader, et moi de le poursuivre jusques à ce que l'ayant approché je lui fis commandement de mettre son pavillon bas, comme estant sur les costes appartenantes au Roy de France, et de me monstrer sa commission, pour sçavoir s'il n'estoit point quelque forban, ce que m'ayant refusé je fis tirer quelques coups de canon et l'abordai, ce fait ayant recogneu que sa commission estoit d'aller vers le cap de Mallebarre treuver quelques siens compatriotes, et qu'il y portoit des vaches et autres choses, je l'asseurai que la paix estoit faite entre les deux couronnes, et qu'à ce sujet il ne devoit rien craindre, et ainsi le laissai aller : et estant le 28 jour d'aoust entré dans la rivière nommée par les Sauvages grand Cibou,

j'envoyai le jour d'après dans mon batteau dix de mes hommes le long de la coste, pour treuver quelques Sauvages et apprendre d'eux en quel estat estoit l'habitation de Québec, et arrivant mesdits hommes au port aux Balaines, y treuvèrent un navire de Bordeaux, le maistre duquel se nommoit Chambreau, qui leur dit que le sieur Jacques Stuart, milor escossois estoit arrivé audit lieu environ deux mois auparavant, avec deux grands navires et une patache angloise, et qu'ayant treuvé audit lieu Michel Dihourse de S. Jean de Luz, qui faisoit sa pescherie et sécherie de molue, s'estoit ledit milor escossois saisi du navire et molue dudit Dihourse, et avoit permis que ses hommes fussent pillez et que ledit milor avoit peu après envoyé les deux plus grands de ses vaisseaux, avec le navire dudit Michel Dihourse, et partie de ses hommes vers le port Royal pour y faire habitation, comme aussi ledit milor depuis son arrivée avoit fait constuire un fort audit port aux Balaines, et lui avoit enlevé de force les trois pièces de canon qu'il avoit dans son navire, pour les mettre dans ledit fort, mesme donné un escrit signé de sa main, par lequel il protestoit ne lui permettre ni à aucun autre François, de pescher doresnavant en ladite coste, ni traitter avec les Sauvages, qu'il ne lui fût payé le dixiesme de tout, et que sa commission du Roy de la Grande Bretagne, lui permettoit de confisquer

tous les vaisseaux qui iroient ausdits lieux sans son congé. Lesquelles choses m'estant rapportées, jugeant estre de mon devoir d'empescher que ledit milor ne continuât l'usurpation du pays, appartenant au Roy mon maistre, et n'exigeât sur ses sujets le tribut qu'il se promettoit, je fis préparer en armes 53 de mes hommes, et me pourveus d'eschelles et autres choses nécessaires pour assiéger et escalader ledit fort, si qu'estant arrivé le 18 septembre audit port aux Balaines, où estoit construict ledit fort, je mis pied à terre, et fis advancer sur les deux heures après midi mes hommes vers ledit fort, selon l'ordre que je leur avois donné, et icelui attaquer par divers endroits, avec forces grenades, pots à feu et autres artifices, nonobstant la résistance et les mousquetades des ennemis, lesquels se voyant pressez prindrent l'espouvante et se présentèrent aussitost sur leur rampart, avec un drapeau blanc en la main, demandant la vie et le quartier à mon lieutenant, cependant que je faisois les approches vers les portes dudit fort, que je fis promptement enfoncer, et aussitost suivi de mes hommes j'entrai dans ledit fort, et me saisis dudit milor, que je treuvai armé d'un pistolet et d'une espée qu'il tenoit en ses mains, et de tous ses hommes; lesquels au nombre de quinze estoient armez de cuirasses, brassarts, cuissarts et bourguignottes, ayant chacun une harquebuse à fusil

en main, et le reste armez de mousquets et picques seulement : Et ayant iceux faict désarmer je fis oster les estendarts du Roy d'Angleterre, et fis mettre au lieu d'iceux ceux du Roy mon maistre. Puis visitant ce qui estoit audit fort y treuvé un François natif de Brest nommé René Cochoan, détenu prisonnier jusques à ce que son capitaine (arrivé deux jours auparavant en un port distant de deux lieues de celui aux Balaines) eust apporté une pièce de canon qu'il avoit en son navire, et payé le dixiesme de ce qu'il pescheroit, et le jour suivant je fis esquipper une carvelle espagnolle que je treuvai eschouée devant ledit fort, et charger les vivres et munitions qui estoient en icelui, et après l'avoir fait rascr et desmolir, et le tout faict porter à ladite rivière du grand Cibou, je fis avec toute diligence travailler en ce lieu cinquante de mes hommes, et vingt des Anglois à la construction d'un retranchement ou fort sur l'entrée de ladite rivière pour empescher les ennemis d'y entrer, dans lequel je laissai quarante hommes, compris le R. P. Vimond et Vieupont Jésuites, huict pièces de canon, dix-huict cents de poudre, six-cents de mesches, quarante mousquets, dix-huict picques artifices, balles à canon et mousquets, vivres et autres choses nécessaires, avec tout ce qui avoit esté treuvé dans ladite habitation et forts desdits Anglois, et ayant fait dresser les armes du

Roy et de monseigneur le Cardinal, faict faire une maison, chappelle et magazin, pris serment de fidélité du sieur Claude natif de Beauvais, laissé pour commander ledit fort et habitation pour le service du Roy, et pareillement du reste des hommes demeurez audit lieu : suis parti le 5 jour de novembre, et ai amené lesdits Anglois, femmes et enfants, desquels en ai mis 42 à terre près Falmue, port d'Angleterre, avec leurs hardes, et dix-huict ou vingt que j'ai amenez en France avec ledit milor, attendant le commandement de mondit seigneur le Cardinal. Ce que je certifie estre vrai, et ai signé la présente relation. A Paris ce douziesme décembre 1629.

Ayant séjourné deux jours à Dieppe je m'acheminai à Rouen, où je m'arrestai deux autres jours, et appris comme le vaisseau des révérends Pères l'Allemand et Noyrot s'estoient perdus vers les isles de Canseau, et me fit on voir une lettre dudit révérend Père l'Allemand, supérieur de la mission des Pères Jésuites, en la Nouvelle France, envoyée de Bordeaux au révérend Père supérieur du collége des Jésuites à Paris, et dattée du 22 novembre 1629 comme il s'ensuit.

Mon révérend Père, *Pax Christi.*

« *Castigans castigavit me Dominus et morti* « *non tradidit me*, chastiment qui m'a esté d'au-

« tant plus sensible que le naufrage a esté accom-
« pagné de la mort du R. P. Noyrot et de nostre
« frère Louis, deux hommes qui devoient, ce me
« semble grandement servir à nostre séminaire.
« Or néantmoins puisque Dieu à disposé de la sorte
« il nous faut chercher nos contentements dans
« ses saintes volontez, hors desquelles il n'y eut
« jamais esprit solide n'y content, et je m'asseure
« que l'expérience aura fait voir à vostre révérence
« que l'amertume de nos ressentiments détrempé
« dans la douceur du bon plaisir de Dieu, auquel
« une ame s'attache inséparablement, perd (ou le
« tout) ou la meilleure partie de son fiel; si que
« s'il reste encore quelques souspirs pour les souf-
« frances, ou passées ou présentes, ce n'est que
« pour aspirer davantage vers le ciel, et perfec-
« tionner avec mérite ceste conformité dans la-
« quelle l'ame a pris résolution de passer le reste
« de ses jours; de quatre des nostres que nous es-
« tions dans la barque, Dieu partageant à l'esgal,
« en a pris deux et a laissé les deux autres. Ces deux
« bons religieux très-bien disposez et résignez à la
« mort serviront de victime pour appaiser la colè-
« re de Dieu justement jettée contre nous pour nos
« défauts, et pour nous rendre désormais sa bonté
« favorable au succeds du dessein entrepris.

« Ce qui nous perdit fut un grand coup de vent
« de Suest, qui s'esleva lors que nous estions à la

« rive des terres, vent si impétueux que quelque
« soin et diligence que peust apporter nostre pilote
« avec ses matelots, quelque vœux et prières que
« nous peussions faire pour destourner ce coup,
« jamais nous ne peusmes faire en sorte que nous
« n'allassions heurter contre les rochers : ce fut le
« 26 jour d'après nostre départ, jour de Sainct-
« Barthélemy, environ sur les neuf heures du soir;
« de 24 que nous estions dans la barque, dix seu-
« lement eschappèrent, les autres furent estouffez
« dans les eaux. Les deux nepveux du Père Noyrot
« tindrent compagnie à leur oncle, leurs corps ont
« esté enterrez, entre autres celui du P. Noyrot et
« de nostre frère, des sept autres nous n'en avons
« eu aucunes nouvelles, quelque recherche que
« nous en ayons pu faire. De vous dire comment
« le Père de Vieuxpont et moi avons eschappé du
« naufrage, il me seroit bien difficille, et crois
« que Dieu seul en a cognoissance, qui suivant les
« desseins de sa divine providence nous à préser-
« vez, car pour mon regard ne jugeant pas dans
« les apparences humaines qu'il me fust possible
« d'éviter ce danger, j'avois pris résolution de me
« tenir dans la chambre du navire avec nostre frère
« Louis, nous disposants tous deux à recevoir le
« coup de la mort, qui ne pouvoit tarder plus de
« trois *Miserere*, lorsque j'entendis qu'on m'ap-
« pelloit sur le haut du navire, je croyois que c'es-

« toit quelqu'un qui avoit affaire de mon secours,
« je montai en haut, et treuvai que c'estoit le
« P. Noyrot qui me demandoit derechef l'absolu-
« tion. Après lui avoir donné, et chanté tous en-
« semble le *Salve Regina,* je fus contrainct de
« demeurer en haut; car de descendre il n'y avoit
« plus de moyen, la mer estoit si haute, et le vent
« si furieux, qu'en moins de rien le costé qui pen-
« choit sur le rocher fut mis en pièces, j'estois pro-
« che du P. Noyrot lors qu'un coup de mer vint si
« impétueusement donner contre le costé sur le-
« quel nous estions qui rompit tout, et me sépara
« du P. Noyrot, de la bouche duquel j'entendis ces
« dernières paroles, *In manus tuas Domine,* etc.
« Pour moi de ce coup je me treuvai engagé entre
« quatre pièces de bois, deux desquelles me don-
« nèrent si rudement contre la poictrine, et les
« deux autres me brisèrent si fort le dos que je
« croyois mourir auparavant que d'estre enveloppé
« des flots, mais voici un autre coup de mer qui
« me désengageant de ces bois m'enleva, et mon
« bonnet et mes pantoufles, et mist le reste du na-
« vire tout à plat dans la mer. Je tombai heureu-
« sement sur une planche que je n'abandonnai
« point, de rencontre elle estoit liée avec le reste
« du costé de ce navire. Nous voilà doncques à la
« merci des flots, qui ne nous espargnoient point:
« ainsi s'eslevants je ne sçais combien de couldées au

« dessus de nous, tomboient par après sur nos tes-
« tes. Après avoir flotté long-temps de la sorte dans
« l'obscurité de la nuict, qui estoit desjà commen-
« cée, regardant à l'entour de moi je m'apperceus
« que nous estions enfermez d'espines et sur tout
« environnez et prest du costau qui sembloit une
« isle, puis regardant un peu plus attentivement
« je contai six personnes qui n'estoient pas fort es-
« loignées de moi, deux desquelles m'appercevants
« m'excitèrent à faire tous mes efforts pour m'ap-
« procher, ce ne fut pas sans peine, car les coups
« que j'avois receus dans le débris du vaisseau
« m'avoient fort affoiblis. Je fis tant néantmoins,
« qu'avec mes planches j'arrivai au lieu où ils es-
« toient, et avec leur secours je me treuvai assis
« sur le grand mast, qui tenoit encore ferme avec
« une partie du vaisseau, je n'y fus pas long-temps
« car comme nous approchions plus près de ceste
« isle, nos matelots se lancèrent bien-tost à terre,
« et avec leur assistance tous ceux qui estoient sur
« le costé du navire y furent bien-tost après. Nous
« voilà donc sept de compagnie, je n'avois bonnet
« ni souliers, ma soutane et habits estoient tous
« deschirez, et si moulus de coups que je ne pou-
« vois me soustenir, et de faict il fallut qu'on me
« soustînt pour aller jusques dans le bois, aussi
« avois-je receu deux rudes coups aux deux jam-
« bes, mais surtout à la dextre, dont je me ressens

« encore, les mains fendues avec quelque contu-
« sion, la hanche escorchée, la poitrine surtout
« fort offencée, nous nous retirasmes donc tous
« sept dans le bois, mouillez comme ceux qui ve-
« noient d'estre trempez dans la mer. La première
« chose que nous fismes fut de remercier Dieu de
« ce qu'il nous avoit préservez, et puis le prier
« pour ceux qui pourroient estre morts. Cela faict
« pour nous eschauffer nous nous couchasmes les
« uns proches des autres, la terre et l'herbe qui
« avoient esté mouillez de la pluie du jour n'es-
« toient encore propre pour nous seicher, nous
« passasmes ainsi le reste de la nuict, pendant la-
« quelle le P. de Vieuxpont (qui grâces à Dieu
« n'estoit point offencé) dormit fort bien. Le len-
« demain si tost qu'il fut jour nous allasmes recog-
« noistre le lieu où nous estions, et trouvasmes
« que c'estoit une isle de laquelle nous pouvions
« passer à la terre ferme, sur le rivage nous trou-
« vasmes force choses que la mer y avoit jetté, j'y
« trouvai deux pantoufles, un bonnet, un chappeau,
« une soutanne, et plusieurs autres choses néces-
« saires. Sur tout Dieu nous y envoya pour vivres
« cinq bariques de vin, quelque dix pièces de lard,
« de l'huile, du pain des fromages, et une arque-
« buse, et de la pouldre tout à propos pour faire
« du feu. Après qu'on eut ainsi tout retiré, le jour
« de Sainct Louis tous s'employèrent à faire le pos-

« sible pour bastir une chalouppe du desbris du
« vaisseau, avec laquelle nous irions rangeant la
« coste chercher quelque navire de pescheurs. On
« se mit doncques à travailler avec meschants ferre-
« ments que l'on treuva, elle estoit bien advancée
« le quatriesme jour, lorsque nous eusmes cognois-
« sance d'une chalouppe qui estoit sous voille ve-
« nant vers le lieu où nous estions, ils receurent
« dedans un de nos matelots qui alla tout seul plus
« proche du lieu où elle devoit passer, ils le menè-
« rent dans leur vaisseau parler au maistre, au-
« quel il raconta nostre disgrâce, le maistre tout
« aussi tost s'embarqua dans une chalouppe et nous
« vint treuver, nous offrit à tous le passage. Nous
« voilà en asseurance, car le lendemain tous les
« hommes couchèrent dans son vaisseau. C'estoit
« un vaisseau basque qui faisoit pesche à une lieue
« et demie du rocher, où nous fismes naufrage, et
« pour autant qu'il restoit encore bien du temps
« pour achever leur pesche, nous demeurasmes
« avec eux ce qui restoit du mois d'aoust, et tout
« le mois de septembre. Le premier d'octobre ar-
« riva un Sauvage qui dist au maistre que s'il ne
« s'en alloit il y auroit danger que les Anglois ne le
« surprissent. Ceste nouvelle le disposa au départ.
« Le mesme Sauvage nous dist que le capitaine
« Daniel estoit à vingt-cinq lieues de là qui bastis-
« soit une maison, et y laissoit des François avec

« un de nos Pères. Cela me donna occasion de dire
« au P. de Vieuxpont qui me pressoit fort que je
« lui accordasse de demeurer avec ce Sauvage dans
« ceste coste, qui estoit bien l'un des meilleurs
« Sauvages qui se puisse rencontrer, mon Père
« voici le moyen de contenter vostre révérence, le
« Père Vimond sera bien aise d'avoir un compa-
« gnon. Ce Sauvage s'offre de mener vostre révé-
« rence jusques au lieu ou est monsieur Daniel, si
« elle veut demeurer là elle y demeurera, si elle
« veut aller quelque mois avec les Sauvages, pour
« apprendre la langue elle le pourra faire, et ainsi
« le R. Père Vimond et vostre révérence auront
« leur contentement: le bon Père fut extresmement
« joyeux de ceste occasion qui se présentoit, ainsi
« il s'embarque dans la chalouppe du Sauvage, je
« lui laissai tout ce que nous avions sauvé, hormis
« le grand tableau duquel le matelot basque s'es-
« toit saisi, mais j'avois bien pensé au retour de lui
« faire rendre, si une autre disgrâce ne nous fût
« arrivée. Nous partismes donc de la coste le 6 oc-
« tobre, et après avoir enduré de si furieuses tem-
« pestes que nous n'avions encores expérimentées,
« le quarantiesme jour de nostre départ entrant
« dans un port proche de Sainct Sébastien, nous
« fismes derechef un second naufrage, le navire
« rompu en mille pièces, toute la molue perdue,
« ce que je peus faire ce fut de me sauver dans

« une chalouppe, dans laquelle je me jettai avec
« des pantoufles aux pieds, et un bonnet de nuict
« en teste, et en ceste esquippage m'en aller trou-
« ver nos Pères à S. Sebastien, d'où je partis il y a
« huict jours, et suis arrivé à Bourdevac proche
« de Bordeaux le 20 de ce mois. Voilà le succeds
« de nostre voyage, par lequel vostre révérence
« peut juger des obligations que j'ai à DIEU. »

Arrivée de l'autheur à Paris.

De Rouen je m'acheminai à Paris, où je fus saluer Sa Majesté, monseigneur le cardinal et messieurs les associez, auquel je fis entendre tout le suject de mon voyage, et ce qu'ils avaient à faire, tant en Angleterre qu'aux autres choses qui convenoient pour le bien et utilité de ladite Nouvelle France, l'on despescha quelque temps après mon arrivée à Paris, le sieur Daniel le médecin pour aller à Londres treuver mondit sieur l'ambassadeur, avec lettres de Sa Majesté pour demander au Roy d'Angleterre qu'il eust à faire rendre le fort et habitation de Québec, et autres ports et hâvres qu'il avoit pris aux costes d'Acadie, après la paix faicte entre les deux couronnes de France et d'Angleterre: ce que mondit sieur l'ambassadeur demande au Roy et à son conseil, qui ordonna que le fort et habitation seroient remis entre les mains de Sa Majesté, ou ceux qui auroient pouvoir d'elle, sans parler des costes d'Acadie.

Mondit sieur ambassadeur renvoya Daniel porter la responce, sçavoir si Sa Majesté l'auroit pour agréable. Ce qu'attendant lesdits sieurs directeurs ne laissèrent de supplier Sa Majesté et monseigneur le cardinal leur vouloir octroyer six de ses vaisseux avec quatre pataches qu'ils fourniroient pour aller au grand fleuve Sainct Laurent reprendre possession du fort et habitation de Québec, suivant l'accord qui en seroit faict entre leurs Majestés, que si cas advenant que l'on ne voulust remettre la place entre les mains de ceux qui auroient pouvoir de Sa Majesté, ils seroient contraints par toutes la voies justes et raisonnables. Ladite société fournissant seize mille livres pour l'intérest de six vingts mille livres, qu'il failloit à mettre les vaisseaux hors. Monsieur le chevalier de Rasilly fut esleu pour général de ceste flotte, on les esquippe et appareille de tout ce qui estoit nécessaire, cependant Sa Majesté qui avoit à faire aux guerres d'Italie, ne peust rendre response au Roy d'Angleterre, et mondit sieur l'ambassadeur qui attendoit la despesche de Sa Majesté.

Les associés demandent six vaisseaux au Roy.

L'Anglois prend alarme de l'armement de ses vaisseaux, ils en fout plainte à mondit sieur l'ambassadeur, qui leur dit, qu'ils ne devoient appréhender sur ce suject, d'autant que Sa Majesté n'avoit désir que de traitter à l'amiable, puisqu'ils avoient ainsi commencé, que les vaisseaux que

Les Anglois s'allarment de nostre armement.

l'on armoit n'estaient que pour faire escorte à ceux de la société, qui avoient intérest de reprendre possession de ce qui leur appartenoit, portant ce qui leur estoit nécessaire pour les hommes qui devoient demeurer en ces lieux. Puisqu'ils entroient en ombrage, il feroit qu'à son retour Sa Majesté leur donneroit contentement, en ostant le soubçon qu'ils pourroient avoir, en traittant de ceste affaire à l'amiable : sur ce derechef le Roy de la Grande-Bretagne promet faire restituer ce que ses sujets avoient pris depuis la paix faite.

Monsieur l'ambassadeur va en Savoie treuver le Roy.

Mondit sieur l'ambassadeur s'en revient trouver Sa Majesté, et mondit seigneur le cardinal en Savoie, ausquels il fait entendre tout ce que dessus, ce que ouï l'on contremande le commandement qui avoit esté donné pour les vaisseaux qui devoient aller audit Québec, le voyage rompu, les affaires demeurent en cet estat, pour le divertissement que Sa Majesté avoit en Italie, et ne fit on response attendant la fin de ces guerres; cependant les Anglois qui ne perdent temps arment deux vaisseaux, avec vivres et marchandises pour porter audit Québec, qui ne croyoient icelle année rendre la place : l'on ne traitta rien de ces affaires pour les causes susdites.

D'autre part les sieurs directeurs font esquipper deux vaisseaux pour le cap Breton, et secourir ceux qui y estoient habituez, et deux autres qui

furent accommodez à Bordeaux, pour aller faire une habitation en l'Acadie, où estoit le fils de la Tour, qui avoit succédé en la place du feu sieur Jean Bieincourt. Nous laisserons voguer ces vaisseaux tant d'un costé que d'autre, pour voir ce qui en réussira à leur retour, et quelles nouvelles nous apprendrons du progrez qui y aura esté fait, et comme les hyvernants tant du cap Breton, que Anglois auront passé le temps à Québec. Le sieur Tufet fait faire l'esquippage de ceux de Bordeaux l'an 1630, chargez de commoditez nécessaires, pour aller faire une habitation à la coste d'Acadie, où il met des ouvriers et artisans avec trois religieux de l'ordre des Pères Récollets, le tout sous la conduitte du capitaine Marot de Sainct Jean-de-Luz, se mettent en mer pour avec la grâce de Dieu parfaire leur voyage, ayant esté contrariez de mauvais temps à leur traverse près de trois mois, ils arrivent à un lieu qui s'appelle le cap de Sable, sous la hauteur de 44 degrez où ils treuvèrent le fils de la Tour et quelques autres volontaires françois qui estoient avec lui, auquel ledit Maro donna des lettres dudit sieur Tufet, par lesquelles l'on mandoit audit de la Tour, de se maintenir tousjours dans le service du Roy, et de n'adhérer ni condescendre aux volontez de l'Anglois, comme plusieurs meschants François avoient fait, lesquels se ruinoient d'honneur et de réputation d'avoir dé-

Voyage du capitaine Marot.

Ce qui lui fut commandé.

servi Sa Majesté, ce qui ne se pouvoit espérer de lui, s'estant tousjours maintenu jusqu'à présent, et que pour cet effect il lui envoyoit des vivres, rafreschissement, armes, et hommes pour l'assister, et faire édifier une habitation au lieu qu'il jugeroit le plus commode, et plusieurs autres discours tendant à ce suject. La Tour très aise de voir naiste ce que à peine il pouvoit espérer, qui néantmoins ne s'estoit laissé emporter aux persuasions de son père qui estoit avec les Anglois, souhaittant plustost la mort que de condescendre à une telle meschanceté que de trahir son Roy, qui donna du mécontentement aux Anglois, contre le père de la Tour qui leur avoit asseuré de réunir son fils à leur rendre toute sorte de service.

Ayant leu ces lettres, et la réception faicte avec le contentement qu'un chacun pouvoit désirer, et principalement les Pères Récollets de se voir au lieu qu'ils avoient souhaitté, tant pour remettre les François au droit chemin de la crainte de Dieu, qui avoient esté plusieurs années sans avoir esté confessez, ni receu le sainct sacrement, que pour l'espérance qu'ils se promettoient de faire quelque progrez envers la conversion de ces pauvres infidèles, qui sont errants le long des costes, menant une vie misérable, telle que je l'ai représentée cidessus.

Lesdits de la Tour et Marot advisèrent qu'il fal-

loit donner advis à la Tour le père, qui estoit au port Royal avec lesdits Anglois, de tout ce qui se passoit en ce lieu, le persuadant à le faire revenir et laisser lesdits Anglois, ce qui fut exécuté, tant pour le remettre en son devoir, comme pour sçavoir de lui l'estat des Anglois et leur dessein, pour en suitte se gouverner selon qu'ils adviseroient suivant sa relation.

Ils envoyèrent un nommé Lestan avec lettre dudit la Tour à son père, qui l'ayant receue et leue aussi tost se mit en devoir de venir treuver son fils, ne pouvant ni espérant faire grande fortune avec les Anglois, qui avoient grandement diminué de l'opinion qu'ils en avoient eue. Arrivé qu'il fut audit cap de Sable, il donne à entendre ce que l'Anglois avoit dessein de faire, qui estoit de venir prendre leur fort, c'est pourquoi ils avoient à se fortifier le mieux qui leur seroit possible, pour empescher l'Anglois de son dessein : sçavoir s'il disoit vrai et pour se rendre nécessaire, je tiens qu'il n'y avoit pas beaucoup d'apparence que l'Anglois eust voulu remuer la paix, estant et sçachant les plaintes que l'on en avoit faites au Roy de la Grande Bretagne, qui offroit de rendre et restituer tout ce qui avoit esté pris depuis la paix faicte : quoi que ce soit, il ne faut pas négliger de se loger fortement, aussi bien en temps de paix, que de guerre, pour se maintenir aux accidents qui peuvent ar-

river, c'est ce que je conseille à tous entrepreneurs de rechercher lieu pour dormir en seureté.

Ledit père de la Tour fit aussi rapport qu'il estoit mort trente Escossais, de septante qu'il estoient en cet hyvernement, qui avoit esté mal accommodez : fut résolu tant par le conseil desdits de la Tour père et fils, que Marot, et Pères Récollets, de faire encore une habitation à la rivière S. Jean pour plusieurs raisons telles quelles, qui est à quatorze lieues du port Royal, plus au Nort dans la baie françoise : que pour parvenir à l'exécution de ceste entreprise, il estoit nécessaire d'avoir des hommes et commoditez pour bastir et se fortifier en ladite rivière.

Envoi des choses nécessaires pour s'opposer à l'Anglois.

Pour ne perdre temps il falloit dépescher le moyen vaisseau audit sieur Tufet, et envoyer promptement des hommes et autres choses nécessaires, pour s'opposer aux forces de l'Anglois, qui ne taschoit que de temps en temps à usurper tout le pays, et qu'en icelle habitation nouvelle le père de la Tour y commanderoit, le fils au cap de Sable, qui fit retenir toutes les commoditez des vaisseaux qu'il jugea lui estre nécessaires. Le moyen vaisseau ne fit ni traite ni pesche pour payer les fraiz de son embarquement, et ainsi légèrement s'en revient à Bordeaux avec lettres tant des Pères Récollets que de la Tour, addressantes à messieurs les Directeurs de la Nouvelle France,

qui fut vers la fin du mois d'octobre : ledit Marot demeura là avec le grand vaisseau, pour essayer à faire quelque chose pour payer le voyage.

Ceste nouvelle receue dudit sieur Tufet, par le retour du moyen vaisseau si léger, ne lui pust donner grand contentement, pour le renvoi estre trop précipitamment et légèrement fait, sans y avoir du suject nécessaire qui les peust avoir esmeuz à cela.

Car la résolution de ce conseil qui avoient plustost leurs inclinations au bien de leur contentement, et autres de leurs affaires particulières, qu'à conserver et employer le bien de ceux qui les emploient à leur proffit, pour supporter la despense qui se fait en cet embarquement, que si le mesnagement de ceux qui sont employez n'est fait avec soing et vigilence, accompagné de fidélité, les voyages se rendent inutils, font perdre courage aux entrepreneurs, qui ne font les rencontres selon leur volontez, et souvent déceu de ce qu'ils s'estoient peû imaginer en ces desseins.

Quelle raison avoit il d'envoyer ce vaisseau vuide pour demander du secours, lequel quand on l'eust voulu renvoyer à mesme temps, avec les choses nécessaires pour cet effect, il se fût passé plus de quatre à cinq mois, qui n'eust peû estre que vers la fin de février ou mars, dans la rigueur de l'hyver, où les neiges sont de deux à trois pieds,

et les traverses fort fascheuses en ce temps, comme l'on voit assez par expérience, qui est fatiguer tous ceux d'un vaisseau, et quelquesfois courir risque de se perdre, ou estre desmatez et relâcher qui se voit assez souvent pour se haster trop tost, encore qu'à l'Acadie l'on peut aborder la terre en tout temps, et y arrivant en l'hyver l'on ne laisse d'y avoir de grandes incommoditez, comme nous l'avons expérimenté.

Que si l'Anglois eust eû volonté d'aller prendre la Tour, et se sentant plus fort comme le représentoit le Père, ils l'eussent emporté s'il n'eust esté bien fortifié et amunitionné, premier que le secours de France lui fût arrivé,

Mais ayant des hommes et commoditez que ledit Marot avoit porté, ils n'avoient que faire de craindre, estant un peu fortifiez comme ils eussent peû faire, et laisser faire la pesche de poisson et traitte aux vaisseaux, et ne le renvoyer vuide avec une lettre : sa charge faite revenant de compagnie avec ledit Marot, il eust apporté de quoi (au moins en partie) payer son voyage, et les lettres fussent venues aussi à temps pour ce qu'ils désiroient, comme quand ils le firent partir sans rien rapporter, car ils pouvoient s'imaginer que l'on ne renvoyeroit qu'au printemps, par conséquent vaine leur résolution inconsidérée et précipitée, qui a fait perdre beaucoup audit sieur Tufet, et des

sieurs de la société qui se fussent bien passés de telle dépesche.

Presqu'en ce mesme temps arriva un vaisseau pescheur du cap Breton, dans lequel repassoit les révérends Pères Vimond et Vieupont Jésuistes, par le commandement qui leur en avoit esté faict de leur révérend Père Provincial, qui dirent qu'à ladite habitation du grand Cibou, en l'isle dudit cap Breton estoit mort douze François du mal de terre, qui est le scorbut, et d'autres malades; le printemps les remit : ces maladies, comme j'ai dit en mes premiers voyages, ne vient que de manger des salures, pour n'avoir des viandes ou autres choses rafraîchissantes, comme nous avons esprouvé en nos habitations par le passé. Durant l'hyvernement ils virent peu de Sauvages qui n'y viennent que par rencontre chercher les vaisseaux françois qui y peuvent estre pour traitter avec eux : ces endroits ne sont pas beaucoup plaisants ni agréables que pour la pesche de molue. Ils laissèrent les deux vaisseaux que messieurs les directeurs avoient envoyez pour le secours d'icelle habitation, qui avoient traitté quelque nombre de peaux d'eslaps, faisant leur pesche de poisson, comme plusieurs autres vaisseaux qui sont par toutes ces costes.

Vers le 10 octobre arrivèrent à Londres deux vaisseaux anglais, l'un du port de deux cents cin-

quante tonneaux, et l'autre de cent, qui revenoient de Québec où ils avoient fait monter leur vaisseaux de Tadoussac pour n'estre en la puissance de ceux qui eussent esté plus forts qu'eux, s'il en fût venu comme ils s'imaginoient, en l'un commandoit le capitaine Thomas Quer vis-admiral au voyage précédent, et le capitaine Breton, Anglois, bon marinier, lequel avoit fait bon traittement en son vaisseau aux Pères Jésuistes quand nous retournasmes de Québec avec lesdits Anglois l'année d'auparavant, lesquels ramenèrent deux François qu'ils avoient retenus par delà, l'un charpentier et l'autre laboureur, qui de Londres revindrent à Paris, lequel nous dit qu'ils avoient rapporté pour trois cents mille livres de peleterie, et estoit mort quatorze Anglois de nonante qu'ils estoient, de pauvreté et misère durant l'hyver, et autres qui avoient esté assez malades, n'ayant fait bastir ni défricher aucune terre depuis nostre département, sinon ensemencer ce qui estoit labouré tant la maison des Pères Jésuistes que Pères Récollets, dans lesquelles maisons y avoit dix hommes pour les conserver, qu'au fort ils n'avoient fait qu'un parapel de planche sur le rampart, et rempli deux plates formes que j'avois fait commencer : de bastiment dedans ils n'en avoient fait aucun, horsmis une de charpente contre le rampart, qu'en partie ils avoient défait du costé

de la pointe aux Diamants pour gaigner de la place, et qu'elle n'estoit pas encore achevée. Que dans le fort y avoit quatorze pièces de canon, avec cinq espoirs de fonte verte qu'ils nous avoient pris, et quelques pierriers, estant bien amunitionnées, et estoient restez quelques septante Anglois. Que le tonnerre avoit tombé dans le fort et rompu une porte de la chambre des soldats, entré en icelle, meurtri trois à quatre personnes, passé dessous une table, tué deux grands dogues qui estoient pour la garde, et s'en estoit allé par le tuyau de la cheminée qui en avoit abatu une partie, et ainsi se perdit en l'air.

Dit que les mesnages françois qui restèrent ont esté très mal traictez de ceux qui se sont rendus aux Anglois, et principalement d'un appelé le Bailly, duquel j'ai parlé ci-dessus. Pour ce qui est du capitaine Louis et des Anglois ils n'en ont point esté inquiétez : rapporte qu'ils s'attendoient bien que ceste année les vaisseaux du Roy y deussent aller avec commission du Roy de la Grande-Bretagne, pour les en faire desloger, ce qu'ils eussent fait non autrement que par force : voilà ce que nous avons eu de nouvelles qu'injustement ils tiennent ceste place, et en tirent les émoluments qui ne leur appartiennent, mais l'espérance que l'on a que le Roy d'Angleterre la fera rendre au Roy avec douceur et non de force, convenir des

limites que chacun doit posséder, et non vouloir des Virgines embrasser toutes les costes qui ne leurs appartiennent, comme il se peut voir et sçavoir par les relations de ceux qui ont premièrement descouvert et possédé actuellement et réellement ces terres, au nom de nos Roys devanciers jusqu'à maintenant, sous Louis-le-Juste XIII, Roy de France et de Navarre, que Dieu veuille combler de mille bénédictions, et accroistre son règne d'une heureuse et longue vie.

Abrégé des descouvertures de la Nouvelle France, tant de ce que nous avons descouvert comme aussi les Anglois, depuis les Virgines jusqu'au Freton Davis, et de ce qu'eux et nous pouvons prétendre, suivant le rapport des historiens qui en ont descrit, que je rapporte ci-dessous, qui feront juger à un chacun du tout sans passion.

Les Anglois ne nous disputent point toute la Nouvelle France, et ne peuvent desnier ce que tout le monde a accordé, ains seulement débattent des confins, nous restraignant jusqu'au cap Breton, qui est par la hauteur de quarante-cinq degrés trois quarts de latitude, ne nous permettant pas d'aller plus au midi, s'attribuant tout ce qui est de la Floride jusqu'au dit cap Breton, et ces dernières années ils ont voulu s'estendre par usurpation jusqu'au fleuve Sainct Laurent, comme ils ont fait.

Voici le fondement de leur prétension, qui est qu'environ l'an 1594 estant aux costes de la Floride arrivèrent en un lieu que lesdits Anglois appeloient Mocosa, y ayant treuvé quelques rivières et pays qui leur agréa, ils commencèrent à y vouloir bastir, lui imposant le nom de Virgines : mais ayant esté contrariez par les Sauvages et autres

accidents, ils furent contraints de quitter, n'y ayant demeuré que deux ou trois ans : néantmoins depuis le feu Roy Jacques d'Angleterre venant à la couronne prit résolution de la recognoistre, habiter et cultiver, à quoi ledit Roy favorisant a baillé de grands priviléges à ceux qui entreprendroient ceste peuplade, et entr'autres a estendu le droict de leur retenue dès le 33 degré de l'élévation jusqu'au 45 et 6 leur donnant pouvoir sur tous estrangers qu'ils treuveroient dans ceste estendue de terre, et 50 mille avant en la mer. Ces lettres du Roy furent expédiées l'an quatriesme de son règne, et de grâce 1607, le 10 d'avril, il y a vingt-quatre ans. Voilà tout ce qui se peut apprendre de leurs commissions et enseignements pour ces contrées. Voici ce que nous leurs respondons.

En premier lieu, que leurs lettres royaux sur quoi ils se fondent les dédisent de leur prétension, parce qu'il est dit expressément dans icelles avec exception spécifiée, Nous leurs donnons toutes les terres jusqu'au 45 degré, lesquelles ne sont point actuellement possédées par aucun prince chrestien. Or est-il que lors de la datte de ces lettres, le Roy de France actuellement et réellement possédoit pour le moins jusques au quarantiesme degré de latitude desdites terres, où depuis quelques années les Hollandois s'y sont establis, tout le

monde le sçait par les voyages du sieur de Champlain imprimez, avec les cartes, ports, et hâvres de toutes les costes qu'il fit, qui depuis chacun s'en est servi, et les ont adaptés sur les globes et cartes universelles, que l'on a corrigées de cet échantillon de terre, et voit on par lesdits voyages qu'en l'an 1604 ils estoient à Saincte Croix, et en l'an 1607 au Port Royal, auquel ledit Champlain donna le nom, comme à plusieurs autres lieux que l'on voit par ses cartes, le tout habité par le feu sieur de Mons, qui gouvernoit tout ce pays jusqu'au quarantiesme degré, comme lieutenant de Sa Majesté très chrestienne.

Auparavant l'an précédent 1603, ledit Champlain par commandement de Sa Majesté fit le voyage de la Nouvelle France, en la grande rivière Sainct Laurent, et à son retour en fit rapport à Sa Majesté, lequel rapport et description il fit imprimer dèslors, partit de Hondefleur en Normandie le 15 de mars audit an, en ce mesme temps le feu sieur commandeur de Chaste gouverneur de Dieppe, estoit lieutenant général en ladite Nouvelle France, depuis le 40 degré jusqu'au 52 de latitude.

Si les Anglois disent que seulement ils n'ont pas possédé les Virgines dès l'an 1603, 4, et 7, ains dès l'an 1594, qu'ils treuvèrent comme avons dit.

L'on respond que la rivière qu'ils commençoient lors à posséder est au 36 et 37 degré, et que ceste leur allégation à l'adventure pourroit valloir, s'il n'estoit question que de tenir ceste rivière, et 7 à 8 lieues de l'un de l'autre costé d'icelle, car autant se peut porter la veue pour l'ordinaire, mais que s'attribuant par domination l'on s'estende trente et six fois plus loing que l'on n'a recognu, c'est vouloir avoir les bras ou plustost la cognoissance bien monstrueuse. Posons que cela se puisse faire.

Il s'ensuiveroit que Ribaut et Laudonnière estant allez à la Floride en bon esquippage, par auctorité du Roi Charles IX, l'an 1564, 5, et 6, pour cultiver et habiter le pays y estant édifié la Caroline au 35 ou 36 degré et par ainsi voilà l'Anglois hos des Virgines, suivant leurs propres machines.

Pourquoi eux estant au 36 ou 37, avanceront plustot au 45 que nous, comme ils confessent, estant au 46 ne descendrons nous jusqu'au 37, quel droit y ont ils plus que nous, voilà ce que nous respondons aux Anglois.

Et est très certain et confessé de tous, que Sa Majesté très chrestienne, a prins possession de ces terres avant tout autre prince chrestien, et asseuré que les Bretons et Normans treuvèrent premiers le grand Ban et les terres Neufves, et ces descouvertures faictes en l'an 1504, il y a 126 ans, ainsi qu'il

se peut voir en l'histoire de Niflet et Anthoine Magin imprimé à Douay.

Et d'advantage tous confessent que par commandement du Roy françois, Jean Verazan prit possession desdites terres au nom de France, commençant dès le 33 degré de l'élévation jusqu'au 47, ce fut par deux voyages desquels le dernier fut fait l'an 1523, il y a 107 ans.

Outre Jacques Cartier entra le premier en la grande rivière Sainct Laurent, par deux voyages qu'il y fut, et descouvrit la plus grande part des costes de Canadas, à son dernier voyage l'an 1535, il fut jusqu'au grand sault Sainct Louis de ladite Grande Rivière.

Et en l'an 1541 il fit un autre voyage comme lieutenant de messire Jean François de la Roque sieur de Robert-Val, qui estoit lieutenant général audit pays, ce fut son troisiesme voyage où il demeura, ne pouvant vivre au pays avec les Sauvages qui estoient insupportables, et ne pouvoit descouvrir que ce qu'il avoit fait: il se délibéra de s'en retourner au printemps, ce qu'il fit, en un vaisseau qu'il avoit réservé, et estant le travers de l'isle de Terre Neufve, il fit rencontre dudit sieur de Robert-Val qui venoit avec trois vaisseaux l'an 1542, il fit retourner ledit Cartier à l'isle d'Orléans où ils firent une habitation, et y estant demeuré quelque temps, l'on tient que Sa Majesté le

manda pour quelques affaires importantes, et ceste entreprise peu à peu ne sortit à aucun effect, pour n'y avoir apporté la vigilance réquise.

Presque en ce mesme temps Alphonse Xintongeois fut envoyé vers la Brador, par ledit sieur de Robert-Valautres, disent par Sa Majesté, lequel descouvrit la coste du Nort de la grande Baye au golphe Sainct Laurent, et le passage de l'isle de Terre Neufve, à la grande terre du Nort, au 52 degré de latitude.

En suitte le marquis de la Roche de Bretagne en l'an 1598, fut en ces terres de la Nouvelle France, comme lieutenant de Sa Majesté, et en suitte les sieurs Chauvin de Hondefleur en Normandie, commandeur de Chaste et de Mons comme dit est, et le sieur de Poitrincourt, et madame de Guercheville, qui eut quelque département à l'Acadie, y envoya la Saulsaye, avec lequel furent les révérends Pères Jésuistes qui furent pris par les Anglois (comme il a esté dit ci dessus), comme le port Royal, et depuis 28 ans ledit sieur de Champlain ayant descouvert et fait descouvrir plusieurs contrées, plus de quatre à cinq cents lieues dans les terres, comme il se voit par ses relations ci dessus imprimées depuis l'an 1603 jusqu'à présent 1631.

Venons à ce qui se treuve descrit des voyages des Anglois, ce n'est pas assez qu'ils se vantent

d'estre des premiers qui ont descouvert ces terres, il est question quelles elles sont. Il est très certain que quand il se fait quelque descouverture nouvelle, l'on est assez curieux d'en descrire les temps, ce que les Anglois n'ont oublié, ni les autres nations, suivant les mémoires qui leurs sont envoyez, ils n'oublient rien de ce qui se fait, mais nous ne treuvons en aucuns autheurs que les Anglois aient jamais pris possession des pays de la Nouvelle France, qu'après les François.

Il est vrai que les Anglois ont descouvert du costé du Nort vers les terres de la Brador et Freton Davis, des terres, isles, et quelques passages depuis le 56e degré vers le pôle artique, comme il se voit par les voyages qui ont esté imprimez tant en Angleterre, qu'ailleurs, par lesquels il appert de quoi ils se peuvent prévalloir sans usurpation, comme ils ont fait en plusieurs lieux de la Nouvelle France : il faudroit estre aveugle, sans cognoissance, pour ne voir ce que les histoires nous font cognoistre de véritable.

En premier lieu, Sébastien Cabot, sous le commandement du Roy Henry VII d'Angleterre l'an 1499 fut pour descouvrir quelques passages vers la Brador et s'en revint sans fruict, et depuis les années 1576, 77 et 78 messire Martin Forbichet y fit trois voyages, sept ans après Honfroy Guillebert y fut, en suitte Jean Davis descouvrit un

destroit appellé de son nom. Estienne Permenud fut à l'isle de Terre Neufve à la coste du Nort de l'Est de l'isle, en l'an 1583. Un autre peu après nommé Rtehard Vuitaaboux N. fut à la mesme coste, en suitte un appellé le capitaine George y fut en l'an 1590 vers le Nort, de plus fraîche mémoire l'an 1612 y fut un capitaine anglais au Nort, où il treuva un passage par le 63e degré, comme il se voit par la carte imprimée en Angleterre, et y treuvant des difficultez pour treuver le passage que tant de navigateurs ont recherché, pour aller aux Indes Orientales du costé de l'Ouest : et depuis 35 ans ils se sont estendus tant aux Virgines qu'aux terres qui nous appartiennent.

Or le commun consentement de toute l'Europe est de despeindre la Nouvelle France, s'estendant au moins au 35e et 36e degrés de latitude, ainsi qu'il appert par les mapemondes imprimées en Espagne, Italie, Holande, Flandre, Allemagne et Angleterre, mesme sinon depuis qu'ils se sont emparez des costes de la Nouvelle France, où est l'Acadie, Étechemains, l'Almonchicois, et la grande Rivière de Sainct Laurent, où ils ont imposé à leur fantaisie des noms de Nouvelle Angleterre, Escosse, et autres, mais il est mal aisé de pouvoir effacer une chose qui est cognue de toute la chrestienté.

Relation de ce qui s'est passé durant l'année 1631.

Messieurs les associez de la Nouvelle France résidents à Bordeaux firent équipper au mois d'avril de la présente année 1631 un vaisseau, commandé par un nommé Laurent Ferchaud, dans lequel vaisseau ils auroient fait charger tout ce qui estoit nécessaire pour secourir le fort et habitation Sainct Louis, scitué au cap de Sable coste d'Acadie, sur l'entrée d'un bon hâvre, et munitionné de tout ce qui lui est besoing pour la défence d'icelui.

Ayant fait sa navigation, et donné au sieur de la Tour commandement pour la compagnie dans ledit fort, ce dont il estoit chargé par lesdits associez, fit son retour à Bordeaux à la fin du mois d'aoust en suivant, et repassa le sieur de Krainguille lieutenant dudit sieur de la Tour, lequel rapporta nouvelle comme les Escossois ne se résoudoient point à quitter le Port Royal, mais qu'ils s'y accommodoient de jour à autre, et y avoient fait venir quelques mesnages et bestiaux pour peupler ce lieu qui ne leur appartient que par l'u-

surpation qu'ils en ont faite, comme a esté dit ci-dessus.

Lesdits associez recognoissant ce qui estoit nécessaire sur ce que leur mandoit ledit sieur de la Tour, réquippèrent le mesme vaisseau au mois d'octobre dernier, monstrant par leur diligence qu'ils n'oublient rien de ce qui est nécessaire pour le peuplement et conservation de ces lieux, où ils ont envoyé quantité d'artisans et des religieux Récolets.

En ceste mesme année messieurs les directeurs de Paris et Rouen firent équipper deux vaisseaux tant pour aller secourir l'habitation Saincte Anne en l'isle du cap Breton, que pour aller à Miscou et Tadoussac faire traite et la pesche de poisson. Le premier vaisseau commandé par Hubert Anselme partit de Dieppe le 25 mars, accommodé de tout ce qui lui estoit nécessaire pour son voyage : après quelques mauvais temps il fut jusques au travers du cap des Rosiers, à quelque dix ou douze lieues de Gaspey entrée du grand fleuve Sainct Laurent, où estant il apperceut vers l'eaue quelques vaisseaux qu'ils jugèrent estre anglois, qui leur fit changer de routte et aller à Miscou pour faire leur traitte avec les habitants du pays.

Le second vaisseau où commandoit le capitaine Daniel partit le 26 d'avril et fut à l'habitation Saincte Anne chargé et accommodé de tout ce qui

estoit nécessaire pour cedit lieu, qui est en très bonne scituation, sur l'entrée de l'un des meilleurs ports de ces costes, les contrariétez de mauvais temps lui furent fascheuses et n'arriva sur l'escore du grand ban que le 16 de juin, où il vit quantité de glaces : le 18 terrirent au cap de Raye, peu après apperceurent un vaisseau qu'ils jugèrent estre turc, lequel arrivant sur eux vent arrière, les fit appareiller et mettre en défence, mais le Turc ayant apperceu quantité d'hommes sur le tillac il se retira, et fit porter sur un navire basque, auquel il tira quelques coups de canon et l'aborda : mais comme ils n'estoient pas bien saisis ils se séparèrent, et en ceste séparation un matelot basque qui estoit sur l'arrière de son vaisseau prit l'enseigne qui estoit sur l'arrière de celui du turc, laquelle il attira à lui, et aussitost le vaisseau basque commença à fuir, et en fuyant ne laissoient de tirer forces coups de canons qui estoient sur l'arrière dudit vaisseau, de façon qu'il se sauva et emporta ladite enseigne, dans laquelle estoient dépeints trois croissants. Le vaisseau du capitaine Daniel continuant sa routte, fut tellement contrarié de brunes et grand vent, que ne pouvant porter voilles se treuva en une nuict obscure à huict brasses d'eau, et entendoit la lame qui battoit contre les rochers, aussitost il jette l'anchre attendant le lendemain, pour voir s'ils pourroient cog-

noistre la terre, ce qu'ayant fait ils recogneurent que les marées les avoient portez aux isles Sainct Pierre, où prenant cognoissance de la terre arrivèrent au fort et habitation Saincte Anne le 24 de juin, où ils treuvèrent quelques désordres, causez par l'assassinat commis par Gaude qui commandoit audit fort, en la personne d'un nommé Martel de la ville de Dieppe, qui estoit son lieutenant.

Le capitaine Daniel voyant ce désordre, et que ceux de l'habitation avoient retenu prisonnier ledit Gaude leur capitaine après cet assassinat, s'informa de ce faict, tant des hommes de l'habitation que de la bouche dudit Gaude, et apprit que le lendemain de la Pentecoste ledit Gaule et Martel ayant souppé ensemble, l'heure d'entrer en garde estant venue, Gaude donna le mot à Martel, et aussitost entra dans le fort où il chargea une carabine de trois balles qu'il tira sur ledit Martel, par une canonière dudit fort, ainsi qu'il jouoit aux quilles, et lui donna trois balles dans le corps dont l'une lui perça le cœur.

Ceste action ainsi laschement commise ne peut estre excusable audit Gaude, quoiqu'il soit vrai que jamais ils ne se soient peu accorder ensemble, et que leurs humeurs estoient du tout incompatibles : car si Gaude avoit envie de chastier ledit Martel, il devoit le faire prendre et le tenir pri-

sonnier jusques à l'arrivée des vaisseaux, ou s'il doutoit qu'il y eust de la difficulté de le faire à cause des hommes de sa faction qui estoient en ceste habitation, il devoit s'armer de patience, et ce faisant il eust treuvé que messieurs les directeurs de Paris y avoient donné ordre par leur prévoyance, car ils avoient enjoint au capitaine Daniel de repasser en France ledit Martel, et laisser ledit Gaude en sa charge, avec ceux qu'il choisiroit, tant des hommes de l'habitation que d'autres nouveaux que l'on lui envoyoit dans le vaisseau dudit capitaine Daniel, et ainsi il eust tiré une honneste vengeance de son ennemi, sans se précipiter dans ceste déterminée résolution, qui ne lui peut apporter que du blasme et de la peine s'il est pris, et s'il n'eust treuvé les moyens de s'eschapper dans le pays, il eust couru risque de sa vie.

Cependant il estoit nécessaire que ledit capitaine Daniel mît ordre en ce lieu, sur ce qui s'estoit passé, pour tenir chacun en son devoir : il envoya son vaisseau à Miscou pour faire la pesche et la traitte, et en donna la conduicte à Michel Gallois de Dieppe, et en mesme temps il despescha une pinasse d'environ vingt tonneaux, qu'il donna à un appellé Saincte Croix pour la commander, et l'envoya à Tadoussac pour traitter avec les Sauvages : et estant ledit Gallois arrivé à Miscou,

treuva deux vaisseaux basques, l'un de deux cents cinquante, et l'autre de trois cents tonneaux, et une barque d'environ trente-cinq tonneaux, où commandoit le frère du capitaine du May, qui avoit esté équippée au Havre de Grâce, lequel dit audit Gallois qu'il avoit commission de monseigneur le cardinal de faire la traitte, visiter les vaisseaux qui alloient faire la pesche, et recognoistre les ports et hâvres de ces lieux, pour lui en faire son rapport, sans toutesfois lui monstrer sa commission : à quoi ledit Gallois monstra bien qu'il estoit de légère croyance, d'adjouster foy sur des paroles, et partant demeurérent bons amis, et donna du May advis audit Gallois, que les deux vaisseaux basques n'avoient aucun congé ni commission, et que s'il le vouloit assister en ceste affaire ils les iroient sommer de leur monstrer leurs passeports, ledit Gallois lui ayant accordé, furent de compagnie à bord de l'un des deux navires basques, ce que le maistre duquel leur monstra sa commission en très bonne forme, en leurs offrant toutes sortes d'assistances et de faveurs.

Ce fait ils furent à l'autre vaisseau, où ils ne treuvèrent que le capitaine nommé Joannis Arnandel de Sainct-Jean de Luz avec un petit garçon (ses gens estants pour lors tous à terre et en pescherie), auquel capitaine ils demandèrent à voir son congé, mais il n'avoit garde de leur mons-

trer, car il n'en avoit point : aussi sa responce fut que les congers n'estoient nécessaires que pour avoir de l'argent à ceux qui les délivrent, et que pour lui il n'avoit point accoustumé d'en prendre, sur quoi ledit du May lui fit responce que lui qui avoit coustume d'aller en mer, ne devoit point ignorer les ordonnances de France, notamment celles de l'admiraulté qui déclare pour pirates et voleurs, ceux qui vont en mer sans congé ou passeport, et partant que le trouvant ainsi et ne le pouvant juger autre que forban, il arrestoit sa personne et son vaisseau pour l'amener en France, et icelui le faire juger de bonne prise, à quoi ledit Arnandel ne se pouvant opposer, supplia ledit du May de lui laisser achever sa pescherie et qu'il le retînt prisonnier pour ostage : laquelle pescherie estant faicte il y auroit moins de dommages et intérests si la prise estoit déclarée injuste, et plus de proffit si elle estoit bonne, ce qui fut accordé par ledit du May, lequel aussitost se saisit de toutes les armes et munitions dudit vaisseau, qu'il fit porter en son bord avec ledit Arnandel.

Ce qu'estant fait du May et Gallois retournent au vaisseau dudit Arnandel avec quelques uns de leurs gens, et comme ils furent entrez dedans, ils appellèrent tous les gens de l'équipage de Arnandel qui estoient à terre, pour les advertir de l'accord et convention faicte entre leur capitaine et

eux, à quoi un de ces Basques fit responce, que la prise et détemption de leur capitaine n'estoit pas grand chose, et qu'ils pouvoient faire un autre capitaine d'un petit garçon de leur vaisseau, de quoi du May le voulant reprendre et remonstrer le tort qu'il avoit de parler si désadvantageusement de son chef, ce Basque et tous ses compagnons se mettent tous en fougue, et comme ils ont la teste près du bonnet, gaignent le bas du vaisseau, se saisissant de quelques picques et mousquets qui estoient restez, et qui n'avoient esté treuvez par ledit du May et Gallois, et avec ces armes se défendent et attaquent si courageusement ledit du May et ses gens, qu'ils le contraignent de se retirer, avec quelques uns des siens qui furent blessez, lesquels il fit promptement embarquer avec lui dans sa chalouppe.

Et comme ces gens avoient desjà la teste eschauffée, ne se contentants de ce qu'ils avoient faict, poursuivèrent encores ledit du May, jusques à ce qu'estant retiré en son bord il fut contrainct de faire monter sur son tillac le capitaine Arnandel afin qu'il commandast à ses gens de cesser leurs violences : mais le capitaine se voyant libre se jetta promptement en l'eaue, et tout vestu qu'il estoit gagna à la nage une chalouppe, où estoient quelques uns des siens, et ainsi se sauva de ses ennemis, desquels il eust tost après une bonne

raison, car estant rentré dans son navire, il commença à parler en capitaine et non pas en prisonnier : et par la faveur et assistance d'un autre vaisseau basque, duquel il envoya emprunter de la poudre et des armes, s'en vint fondre sur ledit du May, et lui tira deux ou trois coups de canon, et lui commanda de lui renvoyer non seulement toutes ses armes et munitions qu'il lui avoit prises, mais encores celles qui estoient en son vaisseau, et de celui dudit Gallois, autrement qu'il s'en alloit les couler à fond, ce que voyant, furent contraints de ce faire n'ayant pas des forces pour résister, de façon qu'il se treuvèrent pris par celui qu'ils venoient de prendre.

En ces entrefaites ariva de Tadoussac la pinasse où commandoit Sainctè Croix, lequel avoit esté rencontré des Anglois, qui lui avoient osté ses péleteries, et lui en avoient donné un mot descrit de la qualité et quantité, afin de n'estre point obligez à en rendre d'advantage, attendu le traité de paix d'entre les deux couronnes, et Thomas Quer général de la flotte angloise, lui dist qu'il avoit charge du sieur chevallier Alexander de se saisir de toutes les péleteries qu'il trouverroit aux vaisseaux qui contreviendroient aux commissions du Roy de la Grande Bretagne, à qui appartenoient ces lieux, ores qu'ils n'y eussent jamais esté que depuis trois ans qu'ils s'en saisirent, contre le

traité de paix, et ainsi ledit Saincte Croix fut contrainct de céder à la force, espérant néantmoins que les Anglois lui payeroient tost ou tard ses péleteries, avec raison et justice.

Arrivant, comme dit est, à Miscou le jour mesme que se fit ceste rumeur d'entre le Basque et le capitaine du May, il se treuva encore pris du vaisseau basque, lequel parlant audit Saincte Croix lui fit commandement de le venir treuver en son bord, ce qu'ayant fait, il envoya quérir toutes les armes et munitions de ceste pinasse, avec ces voiles, disant que tout appartenoit à un mesme maistre, et qu'il vouloit s'asseurer d'eux, et les empescher de le plus troubler n'y faire aucun tort, et tout ce que peust faire ledit Saincte Croix fut de protester contre ce Basque de tous ses despents, dommages et intérests, de ce qu'il le troubloit ainsi en son traffic et sa traitte, de quoi ledit Basque estant aucunement intimidé, lui rendit incontinent ses voilles, et lui enjoingnit de sortir du port de Miscou, ce que fit ledit Saincte Croix lequel s'en vint en l'habitation Saincte Anne treuver le capitaine Daniel, où il arriva le 29 aoust pour lui donner advis de ceste procédure des Basques, afin d'y donner ordre, mais desjà trop tard, car les Basques d'ordinaire sont presque prest en ce temps là pour s'en retourner.

Ceste disgrâce fut encore suivie d'une autre,

causée par la malice de ces mesmes Basques, lesquels persuadèrent aux Sauvages que les François les vouloient empoisonner par le moyen de l'eaue de vie qu'ils leur donnoient à boire, et comme ces peuples sont d'assez facile croyance, ayants rencontré une chalouppe de François qui estoit proche de terre pour traitter avec eux, ces peuples mutins et barbares se jettèrent sur ceste chalouppe, la ravagèrent, pillèrent ce qui estoit dedans: comme les matelots se vouloient opposer il y en eut un de tué d'un coup de flesche, et deux Sauvages qui furent aussi pareillement tuez à coups d'espée, par un François de ladite chalouppe : et ainsi voilà les François mal traitez des Anglois, des Basques, et encore des Sauvages, et contraincts de s'en revenir tous avec le vaisseau du capitaine Gallois au fort et habitation Saincte Anne avec ce peu de traitte et de pesche qu'ils avaient faite. Et pareillement ledit du May, ne voulant s'arrester ni destourner pour voir l'habitation Saincte Anne, s'en revint en France, comme fit tost après le capitaine Daniel, ayant premier que de partir laissé son frère pour commander en ladite habitation avec tout ce qui estoit nécessaire pour les hommes qu'il y a laissez pour hyverner.

Il ne se faut pas estonner s'il y a des Basques ainsi mutins, et mesprisants toutes sortes de loix et d'ordonnances, ne se souciants de congers n'y pas-

seports, non plus que faisoient ci devant les Rochelois, n'ayants aucune appréhension de justice en leur pays, estants proche voisins de l'Espagnol : telles personnes mériteroient un chastiment exemplaire, qui font plustost le mestier de pirates que de marchands.

Peu de jours après le partement du vaisseau dudit capitaine Daniel, pour aller audit pays de la Nouvelle France, partit celui du sieur de Caen, lequel avoit obtenu un congé de Monseigneur le Cardinal, pour aller audit pays y faire la traitte icelle présente année seulement, pour le redimer en quelques sortes de pertes qu'il remonstroit avoir souffertes, par la révocquation faicte de la commission qu'il avoit auparavant de Sa Majesté pour la traitte dudit pays, et ayant mis son nepveu Émery de Caen pour commander ledit vaisseau, lui donna ordre de monter jusques à Québec, et au dessus s'il pouvoit, pour faire sa traitte avec les Sauvages des Hurons : mais comme il fut dedans la rivière Saincte Laurent, il fit rencontre des navires d'Anglois, les capitaines desquels lui demandèrent ce qu'il alloit faire en ces lieux, ausquels il respondit qu'il y alloit traitter et négotier en toute seureté, conformément au traicté de paix fait entre les deux couronnes de France et d'Angleterre, et qu'ils ne l'en pouvoient justement empescher, attendu qu'il estoit tout notoire que le Roy de la Grande Bretagne avoit promis au Roy de faire

restituer le fort et habitation de Québec, et qu'en bref il viendroit des vaisseaux de France pour en prendre possession.

Les Anglois lui respondirent que quand ils verroient la commission de leur Roy, que très volontiers ils laisseroient ces lieux, et qu'ils sçavoient très bien que ceste affaire se traittoit entre leurs Majestez, mais qu'en attendant ils jouiroient tousjours du bénéfice de la traitte, puisqu'ils estoient possesseurs du pays, néantmoints qu'ils lui désiroient monstrer qu'ils ne lui vouloient point faire de préjudice, et qu'ils lui accorderoient de faire sa traitte concurremment avec eux : à quoi ledit Émery de Caen condescendit, et fit monter son vaisseau jusques devant Québec, où il demeura quelques jours, attendant la venue des Sauvages qui devoient descendre audit lieu. Entre ce temps arriva le capitaine Thomas Quer à Tadoussac avec un vaisseau de trois cents tonneaux bien équippé, et deux qui estoient à Québec de leur part, un grand et l'autre moyen.

Mais comme les Anglois recogneurent le peu de Sauvages, et qu'il n'y avoit pas d'apparence de faire grande traitte, leur proffit particulier leur fut en plus singulière recommandation que celui d'Émery de Caen, auquel ils dirent qu'il devoit se résoudre à ne faire aucune traitte, puisqu'il n'y en pouvoit avoir assez pour eux, lui accordant de

descharger ses marchandises dans le magazin de l'habitation, et y laisser un commis ou deux pour les lui garder, et les traitter durant l'hyver à son bénéfice, et afin qu'il ne peust faire aucune traitte, les Anglois lui donnèrent des gardes en son vaisseau, jusques à ce que la traitte fût faicte, et lors ils s'en revindrent de compagnie quelque temps ensemble. Ledit Émery de Caen comme ayant son vaisseau plus advantageux que ceux des Anglois, il prit le devant pour retourner à Dieppe où il arriva à port de salut.

Les gens de ce vaisseau rapportèrent que le ministre avoit fait une ligue de la pluspart des soldats anglois, pour tuer leur capitaine avec les François révoltés du service du Roy : cela estant descouvert le capitaine Louis en fit chastier quelques uns. Le sujet de ceste rébellion estoit le mauvais traitement qu'il faisoit à ses compagnons qui avoit causé ce désordre, par le conseil de ces deux ou trois mauvais François, ausquels il adjoustoit trop de foy.

Voilà le succès de tous ces voyages de la présente année, qui tesmoignent assez le peu d'apparence qu'il y a de pouvoir rien advancer en la peuplade, n'y au commerce de ces lieux, tandis qu'ils seront possédés par une autre nation. Les François qui sont restés audit Québec sont encores tous vivants en bonne santé, resjouis du contente-

ment, par l'espérance qu'ils ont d'y voir ceste année retourner leurs compatriotes, ce qui est assez probable, puisque le Roy d'Angleterre sollicité par monsieur de Fontenay Mareuil, ambassadeur de France, a promis de rechef de faire rendre ce pays, et que pour asseurance de sa promesse il a envoyé en France le sieur de Bourlamaky, pour en asseurer Sa Majesté, et en délivrer les commissions et toutes lettres nécessaires, sous espérance que Sa Majesté fera le semblable, pour quelques prétensions qu'ont les Anglois sur quelques particuliers françois, et ainsi il y a grande espérance que cet accommodement se fera, avant que ledit sieur Bourlamaky s'en retourne en Angleterre.

Depuis peu entre Sa Majesté et l'ambassadeur d'Angleterre a esté accordé la restitution du fort et habitation de Québec et autres lieux qui avoient esté usurpés par les Anglois, contre le traicté de paix entre leurs Majestés. A ce printemps monseigneur le cardinal sous le bon plaisir de Sa Majesté, ordonne que messieurs les associez de la Nouvelle France, y envoieront un nombre d'hommes, lesquels seront mis en possession dudit fort et habitation de Québec par le sieur de Caen, qui en considération de ce promet avec les vaisseaux du Roy, y passer lesdits hommes. Tant pour ce suject qu'autres considérations, lui est accordé pour ceste

année seulement la traitte de péleterie ausdits lieux, après laquelle escheue ceux qu'il aura mis de sa part repasseront en France dans les vaisseaux de la société, ainsi qu'il a esté ordonné par mondit seigneur le cardinal duc de Richelieu.

A ce printemps sous la conduicte de monsieur le commandeur de Rasilly, qui a toutes les qualitez requises d'un bon et parfait capitaine de mer, prudent, sage et laborieux, poussé d'un sainct désir d'accroistre la gloire de Dieu, et porter son courage au pays de la Nouvelle France, pour y arborer l'estendart de Jésus Christ, et y faire florir les lys sous le bon plaisir de Sa Majesté et de monseigneur le cardinal, fait à la Rochelle un embarquement avec toutes les choses nécessaires pour y establir une colonie, suivant le traitté qu'il a fait avec messieurs les associés de la Nouvelle France, sous le bon plaisir de mondit seigneur le cardinal. Il n'y a point de doute que Dieu aidant il s'y peut faire de grands progrez à l'advenir, les choses estant reiglées par des personnes telles qu'est ledit sieur commandeur de Rasilly. Dieu y sera servi et adoré, lequel je prie lui faire prospérer ses bonnes et louables intentions, comme à celles de ceste nouvelle société, encores que par les pertes passées elle ne perd courage, estant maintenus de Sa Majesté et de mondit seigneur le cardinal.



TABLE

Des Chapitres contenus en la Seconde Partie.

LIVRE PREMIER.

LIVRE DEUXIÈME.

LIVRE TROISIESME.

FIN DE LA TABLE.



